

**CORRESPONDANCE DE CHARLOTTE DE LA TREMOILLE
COMTESSE DE DERBY (1599-1664)**

Années 1606-1652

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

--

Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby, fille aînée de Claude de La Trémoille et de Charlotte-Brabantine de Nassau, est paradoxalement le personnage le mieux connu de sa famille, à la suite de l'héroïque défense qu'elle opposa pendant trois mois du 28 février au 23 mai 1644 au général Thomas Fairfax¹ qui assiégeait son château de Lathom House près de Ormskirk dans le Lancashire. Cet épisode de la Guerre Civile Anglaise est une pièce de choix dans les différents ouvrages que les historiens britanniques ont consacré aux Stanley².

Charlotte de La Trémoille a été l'objet en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle de deux biographies. La première est l'œuvre de la fille de François Guizot, Henriette de Witt-Guizot³ et la seconde de l'archiviste Léon Marlet⁴. Une britannique, Winifred Stephens, dans son histoire de la famille de La Trémoille publiée à la veille de la première Guerre mondiale et restée inédite en France, a consacré une cinquantaine de pages à Charlotte de La Trémoille⁵.

L'on notera que ces auteurs traitent surtout de la vie de femme mariée en Angleterre de Charlotte de La Trémoille et sont peu diserts sur son enfance et son adolescence, ainsi que sur ses échanges avec sa mère, ses deux frères et sa belle-sœur.

L'émergence de l'histoire des femmes comme discipline dans les dernières décennies du XX^e siècle et en ce XXI^e siècle commençant a attiré l'attention des chercheurs sur Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby. Elle a été l'objet d'un article en 2001 par Katharine Walker⁶ et d'un second en 2004 par Sonja Kmec⁷. Cette dernière, toujours en 2004, a présenté une thèse sur Charlotte de La Trémoille et sa belle-sœur Marie de La Tour d'Auvergne⁸.

¹ Thomas Fairfax (1612-1671), un gentilhomme du Yorkshire, fut avec Cromwell le meilleur général du Parlement pendant la guerre civile. Il devint en 1645 Lord Général de la New Model Army.

² John SEACOME, *Memoirs containing a genealogical and historical account of the ancient and honourable house of Stanley, from the Conquest to the death of James, late Earl of Derby, in the year 1735, as also a full description of the Isle of Man*, Liverpool, 1741 ; J. G. CUMMINGS, *The Great Stanley, or James VIIth Earl of Derby, and his Noble Countess, Charlotte de La Tremouille, in their Land of Man*, Londres, 1867 ; W. POLLARD, *The Stanley of Knowsley. A History of that noble family*, Liverpool, 1868 ; J. J. BAGLEY, *The Earls of Derby, 1485-1985*, Londres, 1985.

³ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Didier, Paris, 1870. Cet ouvrage avait d'abord été publié en anglais sous le titre de : *The Lady of Lathom. Being the Life and Original letters of Charlotte de La Trémoille, countess of Derby*, 1869.

⁴ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Paris, 1895. Léon Marlay a utilisé la transcription des lettres de Charlotte de La Trémoille effectuée par Paul Marchegay.

⁵ Winifred STEPHENS, *The La Tremouille family. From the Crusades to the French Revolution*, Houghton Mifflin Company, Boston and New-York, 1914, chapitre VI – The Lady of Lathom, p. 122-172.

⁶ Katharine WALKER, “The Military Activities of Charlotte de La Trémouille, countess of Derby, during the Civil War and Interregnum”, *Northern History* 38/1, 2001, p. 47-64.

⁷ Sonja KMEC, “Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby”, *Journal of the Oxford University History Society*, 2004.

⁸ Sonja KMEC, *Noblewomen and Family Fortunes in Seventeenth-Century France and England. A Study of the Lives of the Duchesse de La Trémoille and her Sister-in-Law, the Countess of Derby*. Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy at the University of Oxford, Harris Manchester College, Hilary 2004.

Si Charlotte-Brabantine et Elisabeth de Nassau, Henri de La Trémoille et Marie de La Tour d'Auvergne ne mentionnent qu'épisodiquement Charlotte de La Trémoille dans leur correspondance, son frère cadet, Frédéric, donne des nouvelles d'elle dans ses lettres pendant son séjour en Angleterre en 1628 et 1629. Les registres 1 AP 393 et 1 AP 394 conservent chacun une lettre du duc Henri de La Trémoille à sa sœur. Ses lettres à sa mère, à son frère aîné, à sa belle-soeur sont conservées aux Archives nationales de France aux cotes : 1 AP 384 (1606-1652) et 385 (1653-1664).

Les lettres de Charlotte de La Trémoille ont été transcrites dans les années 1850 par Paul Marchegay, mais celui-ci ne les a jamais publiées. Une fraction de cette copie couvrant les années 1606 à 1626 est conservée aux Archives nationales de France à la côte 1 AP 386. Notons que Paul Marchegay, comme il l'a fait dans ses autres publications, a corrigé le français (déplorable) de la correspondante.

Cette transcription, dans son état actuel, reprend la transcription de Paul Marchegay pour les années 1606 à 1626. Ma transcription des lettres de Charlotte de La Trémoille, à partir du microfilm des deux registres cotés 1 AP 384 et 1 AP 385, commence seulement en 1627⁹. Cette tâche a été compliquée par le fait que Charlotte de La Trémoille écrivait mal et que par ailleurs il faut s'habituer à son orthographe phonétique. Ainsi, elle écrit " sait " au lieu de cet,...

Un grand nombre de lettres de Charlotte de La Trémoille du registre 1 AP 384 ont été déchirées dans leurs parties supérieures et pour les compléter les lignes disparues, faute d'avoir pu recourir à la transcription complète de Paul Marchegay, je me suis appuyé sur les extraits publiés par Henriette de Witt-Guizot dans sa biographie de Charlotte de La Trémoille. Ces extraits m'ont aidé également pour la lecture de certains mots ou passages dont le déchiffrement était ardu.

Pour faciliter la compréhension des lettres de Charlotte de La Trémoille, j'ai mis les accents et une ponctuation. Je les ai également organisées, dans la mesure du possible, en paragraphes. Comme beaucoup de gens de cette époque, elle employait indifféremment un c pour un s ou vice versa, j'ai utilisé la graphie moderne, j'ai procédé de même pour les i et j et les u et v. Les passages que je n'ai pu encore déchiffrer sont identifiés par >>> >>>.

Cette transcription apporte des données inédites touchant Charlotte-Brabantine et d'Elisabeth de Nassau, Henri et Frédéric de La Trémoille et surtout Marie de La Tour d'Auvergne, la III^e duchesse de La Trémoille à qui Charlotte de La Trémoille adressa la majorité de ses lettres. Elle nous renseigne également sur le destin de personnages de second plan comme Daniel et Marie Trioche, un frère et une sœur, originaires de Vitré en Bretagne, entrés aux services des La Trémoille, un fils de Jean Dumonceau, sieur de Champdor et même sur les Gouyon de La Moussaye qui sont à l'origine de mes investigations dans le Fonds La Trémoille.

Sonja Kmec a bien voulu me communiquer le microfilm des lettres de Charlotte de La Trémoille pour les années 1653-1664, ce qui m'a permis de présenter au lecteur cette édition complète de ses lettres.

Je remercie par avance les éventuels lecteurs de cette transcription pour les conseils ou compléments qu'ils pourront m'apporter.

CHARLOTTE DE LA TREMOILLE (1599-1664)

La petite enfance

Charlotte de La Trémoille, née dans les premiers jours du mois de décembre 1599, était le second enfant de Claude de La Trémoille, II^e duc de Thouars et de Charlotte-Brabantine de Nassau¹⁰. Son frère

⁹ Cette transaction commencée en 2000 (1AP 386), poursuivie en 2002 (1AP 384), a été achevée le 15 juin 2005 (1AP 385).

¹⁰ Sur Claude de La Trémoille et Charlotte-Brabantine de Nassau Cf. nos articles publiés dans les *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante* N° 83, Troisième trimestre 2003, p. 120-153 et N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

ainé Henri, était né le 22 décembre 1598, deux autres enfants naîtront : Elisabeth née au mois de février 1601, décédée au mois de novembre 1604 et Frédéric, né au mois de mars 1602.

Charlotte n'avait pas encore quatre ans lorsque son père décéda dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604 miné par la goutte et les pressions dont il était l'objet de la part de Henri IV pour son soutien à la cause du duc de Bouillon. Pour régler la succession de son époux, Charlotte-Brabantine de Nassau dut se rendre en 1605 à Paris. Craignant que Henri IV fasse élever ses enfants dans la Religion catholique, elle les laissa à Thouars. Elle les laissa à nouveau à Thouars au mois de février 1606 lorsqu'elle dut à nouveau se rendre précipitamment à Paris pour recueillir, au nom de son fils aîné, la succession du comte de Laval, François de Coligny, décédé le 3 décembre 1605 en Hongrie.

Charlotte paraît avoir moins souffert que ses frères des longues absences de leur mère. Si elle ne manifesta pas des troubles comparables à ceux-ci, elle développa toutefois une opiniâtreté excessive, manifestation de sa volonté de s'opposer au projet de féminité établi de loin par sa mère¹¹. Dans sa lettre du 9 mai 1607, Zacharie du Bellay, gouverneur d'Henri, témoigne de ce fait en écrivant à Charlotte-Brabantine de Nassau :

« Mademoiselle ne fit point d'opiniastreté à Champigny ès présences de Monseigneur et Madame de Monpancier, et s'y rendit assés agréable. Ils ont cella de bon tous trois qu'en présence de leurs supérieurs ou égaux, ils font mieux que devant leurs inférieurs »¹².

Consciente de ce fait, au mois de juillet 1607, Charlotte-Brabantine de Nassau ordonna à Zacharie du Bellay de faire conduire sa fille à Paris auprès de la princesse d'Orange. Le 5 septembre celle-ci présenta Charlotte au roi et à la Reine. Si sa lettre adressée à tort à la marquise de Mirebeau ne parvint jamais à la duchesse de La Trémoille, Gilles de Bourron dans sa lettre du 11 septembre 1607 relate cet événement :

« J'ay laissé Mademoiselle de La Trémoille se portant fort bien & qui se rend agréable à tous & ne fait pas l'opiniastre comme j'avois opinion. Madame la princesse d'Orange mercredy dernier¹³, après l'avoir vestue d'une robe de satin incarnadin découpée double de blanc, la mena disner avec la princesse de Condé dans le viel logis du Louvre, de là par la grande salle furent en la chambre de la Roine à qui elle la présenta, la baisa, l'entretint de quelques paroles, luy fit dire des quatrains de Monsieur de Pibrac¹⁴. Le Roy arriva en mesme temps qui la baisa par trois ou quatre fois parlant à elle. Madame la princesse d'Orange voiant venir le temps que l'on pourroit parler de s'asseoir print son congé de Leurs Majestés, disant l'aller mener voir Monseigneur & Dame de Monpancier qu'elle n'avoit encores veus, ce qu'elle fit, lesquels à ce qu'ils m'ont dit sont fort satisfaits de la suffisance de son aage que chacun juge estre fort fin. De laquelle opinion est Monseigneur de Bouillon qui l'a veue plusieurs fois »¹⁵.

En dépit de la remarque de Bourron, Charlotte de La Trémoille ne tarda pas à faire preuve d'opiniâtreté. Le 23 septembre 1607, Louise de Coligny écrivait à la duchesse de La Trémoille :

« Nous avons quelques fois des querelles pour de petites opiniâtretés et de son peu d'arrêt, et il a fallu que j'aie fait user de main mise à Briquemaut, mais elle promet bien qu'elle sera dorénavant si sage qu'il n'y faudra plus retourner. Ne lui en mandez rien, s'il vous plaît, mais seulement recommandez-lui l'obéissance, et que vous avez commandé à Briquemaut de la fouetter toutes les fois qu'elle ne fera pas ce que l'on lui dit. Je lui fais apprendre à danser, pour lui faire un petit la grâce »¹⁶.

¹¹ Sur ces troubles de Charlotte de La Trémoille résultant probablement de la disparition de son père, Cf. Alain BRACONNIER, *Les filles et les pères*, Editions Odile Jacob, Paris, 2007, p. 70 et suivantes.

¹² Archives nationales, 1AP 345/113.

¹³ Bourron écrit cette lettre le mardi 11 septembre 1607, la présentation de Charlotte de La Trémoille au Roi et à la Reine eut donc lieu le mercredi 5 septembre 1607.

¹⁴ Les *Quatrains* de Guy de Faure, seigneur de Pibrac (1529-1584), publiés pour la première fois en 1574, furent en vogue pendant tout le premier XVII^e siècle.

¹⁵ Archives nationales, 1 AP 346/29.

¹⁶ Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, p. 236.

Le séjour à Paris de Louise de Coligny se prolongeant¹⁷, Charlotte-Brabantine de Nassau revenue à Paris put revoir sa fille. Ce n'est qu'au mois de février 1608, Louise de Coligny et Charlotte prirent le chemin de La Haye, après être passées à Sedan.

Charlotte de La Trémoille resta deux ans à La Haye avec Louise de Coligny. Ce long séjour ne fut pas sans susciter des soupçons à la Cour. Dans sa lettre du 28 mars 1609, Villeroy fait part au président Jeannin, ambassadeur extraordinaire auprès des Etats chargé de négocier la paix avec l'Espagne, que :

“ nous avons quelque opinion que Madame la princesse d'Orange a dessein d'attacher le prince Henry son fils avec la fille de Madame de La Trémoille qui est par delà, de quoi facilement ils seront dispensés de leurs évêques ”¹⁸.

Dans les années 1610, Charlotte de La Trémoille vivait avec sa mère et l'accompagna notamment en 1616 et 1617 à Vitry d'où elle écrivit quelques lettres à son frère aîné.

Une demoiselle de haute noblesse

Si en 1620, Charlotte de La Trémoille était à Thouars avec son frère et sa belle-sœur¹⁹, en 1621 et 1622, elle vécut à Paris probablement auprès de sa cousine la princesse de Condé. Au cours de l'année 1622, elle rejoignit sa mère malade à Thouars.

En 1623, Charlotte de La Trémoille accompagna sa mère à la Cour. Celle-ci eut quelques problèmes à faire reconnaître à sa fille le droit au tabouret en tant que fille aînée d'un duc²⁰. Le 17 juillet 1623, Charlotte-Brabantine de Nassau écrivait à ce propos à son fils aîné à Vitry :

“ Le premier jour que nous fumes an Cour, tout ce passa bien et vostre seur fut asise, mais le lendemain que nous y retournâmes, les huissier chez la Raine-mère avoit eu défense de ne luy point donner. Elle sortit et la voulant mener chez la Rayne, je fis savoir de Madame la Princesse, la mère, quy en parlla. Elle dit qu'elle la traiteroit comme le premier jour, ainsy cella a esté chez la Raine, mais on dit que cella ne continuera pas. Cet la marquise de Mauny, M. du ***** et Madame de L***** quy ont remué tout cella. Je ne say ce quy en sera, mais je say bien qu'elle n'ira pas pour estre plus mal traitée et que ni l'aprouverier, car il y a de la honte d'ôter ce qu'on a peut estre, cella se remestera. Je vous en ay voullu donner avis²¹ ”.

Des difficultés à trouver un mari

Le nombre des grands du parti protestant était très réduit : La Tour d'Auvergne, La Trémoille, Rohan, Béthune, Caumont de La Force, Coligny et pour Charlotte-Brabantine de Nassau le mariage de sa fille fut un véritable casse-tête. Dans sa lettre du 18 mars 1619, au lendemain du mariage d'Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne, Elisabeth de Nassau évoque les possibilités de mariage existant pour Charlotte de La Trémoille :

“ Madame l'Electrice m'écrit qu'elle s'estimerait bien heureuse sy un bon sujet, comme celuy de marier Madamoyselle vostre fille, vous pouroit mener en Alemaigne. Mais qu'elle y voit peu de partis de la

¹⁷ Le départ de Louise de Coligny avait été retardé par ses affaires et aussi par la rigueur de l'hiver. Lettre du 16 février 1608 de Villeroy au président Jeannin. Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 278.

¹⁸ *Ibid.*, p. 607.

¹⁹ Sur Henri de La Trémoille et Marie de La Tour d'Auvergne son épouse, Cf. nos contributions publiées dans les *Cahiers du centre de Généalogie Protestante*, N° 85, Premier trimestre 2004, p. 27-52 et N° 86, Deuxième trimestre 2004, p. 61-98.

²⁰ Cette affaire de tabouret peut de nos jours paraître comme une bagatelle, mais comme le souligne Norbert Elias dans la société de cour, ces bagatelles sont en réalité l'expression de l'existence sociale, de la place que chacun occupe dans la hiérarchie en vigueur. Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, op. cit; p. 84.

²¹ Archives nationales, 1 AP 331/64.

religion et qu'il n'y a que la maison du Lantgrave ou celle d'Anhalt où elle pouroit jeter les yeux. Que sy l'humeur de Madamoyselle vostre fille se pouvoit acomoder à celle de ce pais là et que nous le trouvisions à propos, elle feroit sonder sy leur inclination, se porteront à se marier en France.

Mandés-moy, mon cœur, ce que vous jugés que je doive répondre ; sont deux maisons quy vous sont congnes et quy font beaucoup d'état de la vostre. Celle de Monsieur le Lantgrave est plus grande et plus riche que l'autre, mais il y a bien de meilleures humeurs dans l'autre. Pensés y donc et m'ordonnés vos volontés et croiés que tout mon désir seroit d'y servir utilement. Ce sera bien affectionément et tout de mesme que pour mes enfans.

Ce que j'ay recongu de l'humeur de Madamoyselle vostre fille me fait craindre qu'elle me voulut mal, sy elle savoit que je vous parle de cecy où Dieu say que j'ay de bien bonnes intensions et que je ne pense en Alemaigne que pource que je ne voy rien en France propre pour elle. J'y ay fort songé encore, et mon Monsieur quy mesme en dit un mot à Monsieur de La Chainaye, et quy ne voïoit rien de mieux que Monsieur de Soubise, mais qu'il luy faudroit des biens faits du Roy et que Monsieur son frère luy donna le gouvernement de St-Jan²². Je vous suplye que je sache sy ne vous en aura rien dit.

J'ay bien eu une mauvaise mémoire d'avoir tant demeuré à vous le dire, mon coeur. J'en ay parlé à Monsieur son fils, mais il ne me tesmoigna pas goûter fort ceste proposition et me dit qu'il y avoit tant de pauvreté, quy croit qu'elle ne seroit pas bien. Dieu lui veille donner tout ce que je luy désire et elle ne manquera de rien²³ ”.

Le mariage avec un catholique était impossible. Dans sa lettre du 9 juin 1622, Elisabeth de Nassau fait état de la demande du duc de Rouannés, seigneur d'Oiron :

“ Monsieur vostre fils m'a dit que vous désiriés avoir une lettre à montrer sur celuy de la recherche que Monsieur le duc de Roanes fait de Madamoyselle vostre fille, je vous en fais une petite où je ne vous parle que de cela et ne vous y fais difficulté que celle de la religion, pource qu'elle est sy grande qu'elle englouty toutes les autres et se peut dire sans ofencer. Je n'ay point craint au moins d'en dire ce que j'en croy et de la résolution de mon Monsieur et de moy priant Dieu de nous faire la grâce d'y demeurer fermes. Je tiens bien que c'est aussy la vostre, car il me souvient bien de se que je vous en ay tousjours ouy dire²⁴ ”.

Un mariage anglais

A la suite du décès de son frère, Maurice de Nassau, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit pendant l'été 1625 à La Haye avec sa fille pour veiller à ses intérêts, son frère l'ayant oublié ainsi que ses sœurs dans son testament. Elles y restèrent également en 1626.

La reine de Bohême, Elisabeth Stuart, proposa de marier Charlotte à un jeune gentilhomme anglais James Stanley, baron de Strange, qui venait d'achever en 1625 son Grand Tour d'Europe. Il était le fils de William Stanley, 6^e comte de Derby et d'Elisabeth Vere. Les Stanley, faits comtes de Derby en 1485 par Henri VII Tudor, descendant par les femmes d'une des filles de ce souverain, étaient les plus riches et plus influents propriétaires terriens du Lancashire et du Cheschire dans le Nord-Ouest de l'Angleterre. Ils étaient également depuis 1406 seigneurs souverains de l'Ile de Man en mer d'Irlande²⁵.

Charlotte-Brabantine de Nassau et Charlotte de La Trémoille agréèrent cette proposition d'autant que le baron de Strange sur le plan religieux adhérait à la théologie et aux pratiques de l'Eglises anglicane

²² C'était assurément un beau projet de marier Charlotte de La Trémoille à Benjamin de Soubise, mais il n'aura pas de suite, comme celui qu'envisagèrent dans les années 1640 Henri de La Trémoille et Marie de La Tour d'Auvergne de marier leur fils aîné, Henri-Charles, à Marguerite de Rohan, fille de Henri II de Rohan et de Marguerite de Béthune.

²³ Archives nationales, 1 AP 335/238.

²⁴ Archives nationales, 1 AP 335/346.

²⁵ Barry COWARD, *The Stanleys. Lords Stanley and Earls of Derby, 1385-1672. The Origins, Wealth and Power of a Landowning Family*, Manchester University Press, 1983, p. 15, 57, 99 et 111.

telle qu'elle avait évoluée sous les règnes d'Elisabeth I^{ère} et de Jacques I^{er}²⁶. Enfin si Charlotte était âgée de 26 ans et son futur n'était âgée seulement que de 19 ans.

Jean Dumonceau, sieur de Champdor, le secrétaire de Charlotte-Brabantine de Nassau, dans sa lettre du 22 juin 1626 à son collègue M. de La Mazure décrit l'arrivée du baron de Strange à La Haye et les difficultés rencontrées à l'établissement des conditions financières du mariage :

« En ung mot nostre milors arriva hier au soir bien accompagné et en fort bon équipage. La Reyne de Bohême luy envoya trois carosses, vint descendre chez elle et incontinent après monta en la chambre de Monseigneur le prince d'Orange qui le mena en celle de Madame, sa femme où estoient Madame & Mademoiselle, lesquelles il salua avec fort bonne grâce ; en sorte que toute la compagnie en fut grandement contante et aussi tous ceux qui l'ont veu en disent du bien. Pour moy, il faut que j'advoue qu'il a gagné mon coeur.

Nous sommes desjà après pour veoir les mémoires & pouvoirs affin de dresser le contrat. Je voy bien que le mesme point sont difficile, car non seulement ils renouvellent la demande des cautions, mais mesmes pressent qu'on leur paye XXM escus de la dote contant et à dire vray s'il ne veulent s'en départir il n'y a point de doute que l'affaire demeurera imparfaite, pour ce qu'il nous est impossible de pouvoir recouvrir présentement cette somme, mais l'on nous fait espérer que l'on trouvera moyen d'accomoder le tout.

Je vous manderay au prochain voyage comme le tout aura passé et dit. A cette heure, vous puis dire que tous tiennent l'affaire pour indubitable »²⁷.

Le mariage de James Stanley et de Charlotte de La Trémoille fut célébré le 4 juillet 1626 à La Haye. Le 6 juillet, Charlotte-Brabantine de Nassau écrivait à M. de La Mazure, l'un de ses conseillers et secrétaires à Thouars :

« Monsieur de La Mazure, je ne puis laisser partir ce messenger quoy que je sois fort empeschée sans vous donner advis que ma fille fut hier espousée au contantement de tous ceux à qui elle appartient de par deçà, desquels elle et moy avons receu tout l'honneur qu'on pouvoit désirer d'eux en une telle action. Et particulièrement Monsieur mon frère luy a fait veoir de sy particuliers tesmoignages de bonne volonté ayant voulu prendre tant de soing de tout ; et faire sy bonne chère à ung grand nombre de personnes notables qu'il convie aux nopces qu'on peult dire qu'il luy a servy comme de père. Dieu veille bien bénir ce mariage & que j'en aye à l'advenir autant de contantement qu'il m'a donné de peine. Vous ferez s'il vous plaist part de ces nouvelles à MM. du Plessis, de La Bourdellière et de La Pilletière²⁸ et à mes autres amis »²⁹.

Charlotte-Brabantine de Nassau accompagna sa fille à Londres. Elles arrivèrent dans un climat de crise, le roi d'Angleterre Charles I^{er} venant d'expulser l'entourage français de la reine, Henriette-Marie de France. Le souverain britannique accueillit les deux femmes en son palais de Saint-James et demanda à Charlotte-Brabantine de Nassau d'apaiser les ressentiments de son épouse. Pour cela, il la nomma dame du lit. Selon le témoignage de Bassompierre, la duchesse de La Trémoille réussit dans cette mission. Le 16 octobre 1626, Charlotte-Brabantine de Nassau retourna en France³⁰ et arriva à Paris le 3 novembre « ayant receu force incommodités en son voyage »³¹.

Ancêtres de Winston Churchill

²⁶ *Ibid.*, p. 168.

²⁷ Archives nationales, 1 AP 332/229.

²⁸ Paul Geslin de La Piltière, un Nantais, après avoir été ministre à Châtellerauld, était devenu en 1624 le ministre des La Trémoille à Thouars.

²⁹ Archives nationales, 1 AP 332/226.

³⁰ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, Comtesse de Derby, op. cit.*, p. 37.

³¹ Lettre de Turenne à sa mère du 2 novembre 1626.

Charlotte de La Trémoille donna à James Stanley neuf enfants³² : Charles, né le 1^{er} janvier 1628, futur 8^e comte de Derby ; Charlotte, née le 10 mars 1629, morte étouffée dans le lit de sa nourrice le 4 avril suivant ; Henriette-Mary, née le 17 novembre 1630, future comtesse de Strafford ; Catherine, née le 4 décembre 1631, future marquise de Dorchester ; Amélia-Ann-Sophia, née le 17 juin 1633, future marquise d'Atholl et quatre garçons : Henry-Frederick, né le 24 février 1635, mort le 24 avril suivant, James, né le 2 novembre 1636, mort le 27 mars 1638, Edward, né le 7 janvier 1639 et William, né le 18 novembre 1640.

James Stanley et Charlotte de La Trémoille comptent parmi leurs descendants Sir Winston Churchill. Un portrait de groupe de James de Stanley, de Charlotte de La Trémoille et d'une de leurs filles, peint par Van Dyck, est conservé dans la Frick collection à New York.

Lettres à sa mère

La première lettre de Charlotte de La Trémoille écrite à sa mère depuis Lathom House, conservée dans le Fonds La Trémoille, date du 21 juillet/3 août 1627³³. Dès cette lettre, elle témoigne de la difficulté qu'elle avait à correspondre à sa mère :

“ Je m'étonne infiniment comment vous m'avez point reçu de mais leitres, Madame, depuis mon arrivée en ce lieu, car voycy la huitième fois, et ma dernière dépaiche fust fort grende,... ”.

Le non versement d'une somme de 20 000 écus l'affectait particulièrement. Etrangère, elle se sentait particulièrement vulnérable aux critiques³⁴.

Le siège de La Rochelle vu d'Angleterre

Charlotte de La Trémoille dans ses lettres des années 1627 et 1628 conte sa perception de la guerre entre l'Angleterre et la France. L'année 1628 fut marquée par l'abjuration de son frère aîné, Henri, le 18 juillet entre les mains de Richelieu et la décision de son frère cadet, Frédéric, de rejoindre l'Angleterre où il arriva le 24 août (calendrier anglais), le lendemain de l'assassinat du duc de Buckingham. Sa présence à bord d'un des vaisseaux de la flotte anglaise de Lord Lindsey envoyée par Charles II pour secourir La Rochelle ruina irrémédiablement sa carrière. L'on peut s'interroger sur les motifs du départ de Frédéric de La Trémoille en Angleterre : s'agit-il d'un geste irréfléchi dont il était coutumier pour se démarquer de son frère aîné en affirmant sa fidélité au protestantisme ou d'une décision politique plus subtile tendant à ne pas laisser au Rohan la réputation d'être les seuls militants du protestantisme.

La Dame de Lathom House

A la mort de son père en 1642, James Stanley devint le 7^e comte de Derby. Il fut un des premiers à rejoindre le roi Charles Ier à York. Nommé Lord lieutenant of North Wales, Cheschire and Lancashire, il s'employa à gagner ces régions à la cause royale. En 1643, il gagna l'île de Man dont il était le seigneur souverain, pour la préserver.

³² Sonja Kmec a retrouvé les actes de naissances des neuf enfants de James Stanley et Charlotte de La Trémoille. Sonja KMEC, *Noblewomen and Family Fortunes in Seventeenth-Century France and England. A Study of the Lives of the Duchesse de La Trémoille and her Sister-in-Law, the Countess of Derby*, *op. cit.*, Appendix, a-5.

³³ Archives nationales, 1 AP 384/35.

³⁴ Sonja KMEC, “ Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby ”, *op. cit.*, p. 3.

Le 28 février 1644, Charlotte de La Trémoille, son épouse, fut assiégée dans leur forteresse de Lathom House, près de Ormskirk dans le Lancashire, par une force commandée par le général Thomas Fairfax. Elle résista héroïquement jusqu'au 23 mai, date à laquelle les assiégeants menacés par l'approche des forces du prince Rupert levèrent le siège³⁵. Après ce siège, Charlotte de La Trémoille rejoignit son époux dans l'île de Man. Lathom House tomba le 2 décembre 1645 entre les mains des forces du Parlement et fut démantelée.

En mois de mars 1647, Charlotte de La Trémoille se rendit à Londres pour voir ce qui pouvait être sauvé des biens séquestrés. Ses filles aînées Catherine et Amélie furent envoyées à Knowsley Manor, qui devait être conservé aux Stanley.

Au début de l'été 1649, James Stanley fut sommé par Ireton, le beau-fils de Cromwell, de remettre l'île de Man entre les mains du Commonwealth. Il rejeta le 12 juillet 1649 cette sommation :

Sir,

I received your letter with indignation and scorn, and return you this answer, that cannot but wonder, whence you should gather any hopes from me that I should, like you, prove treacherous to my Sovereign, since you cannot but be sensible of my former actings in his late Majesty's service ; from which principles of loyalty I am no whit departed. I scorn your proffers, disclaim your favour, and abhor your treason, and am so far from delivering up this island to your advantage that I will keep it to the utmost of my power and your destruction. Take this for your final answer, and forbear any further sollicitations, for if you trouble me with any more messages on this occasion I will burn the paper and hang the bearer. This is the immutable resolution, and shall be the undoubted practice, of him who accounts it his chiefest glory to be His Majesty's most loyal and obedient servant,

Derby

Pour faire pression sur le comte de Derby, ses filles Catherine et Amélie furent internées au mois de mai 1650 à Liverpool. Thomas Fairfax, l'informa que s'il consentait à remettre l'île de Man aux commissaires du Parlement ses enfants seraient remises en liberté et lui-même autorisé à rentrer en Angleterre avec jouissance de la moitié de ses revenus. James Stanley tenta de faire jouer auprès du général le code de l'honneur chevaleresque :

« Je suis profondément affligé des souffrances de mes enfants. Il n'est pas dans l'usage des nobles âmes de punir les enfants innocents des fautes de leur père. Ce serait un acte de clémence de la part de Sir Thomas Fairfax de me les renvoyer ou de les laisser passer soit en Hollande, soit en France, mais s'il ne peut faire aucune de ces choses, mes enfants se remettront à la miséricorde de Dieu : je ne les délivrerai jamais par une lâcheté »³⁶.

En 1651, James Stanley rejoignit Charles II, laissant l'île de Man à la garde de son épouse. Après la bataille de Worcester, il aida Charles II à s'échapper, mais fait prisonnier, il fut condamné à mort et décapité le 15 octobre 1651 à Bolton.

Le fils ingrat

Comme beaucoup de mères, Charlotte de La Trémoille avait fondé toutes ses espérances sur son fils aîné, Charles. Mais celui-ci, comme beaucoup de garçons de son époque, paraît avoir très mal supporté la tutelle de sa mère. Pendant l'été 1646, il rejoignit l'Irlande puis gagna la France. Après être

³⁵ Cf. La relation du siège de Lathom donnée par Katharine WALKER, "The Military Activities of Charlotte de La Trémoille, countess of Derby, during the Civil War and Interregnum", *op. cit.*, p. 48-50. Le fait qu'Antonia Fraser retienne l'attitude héroïque de la comtesse de Derby pendant ce siège dans son étude sur les femmes anglaises au XVIIe siècle démontre combien elle a marqué la conscience féminine britannique. Pour les Parlementaires, elle était avec Eve, la reine Henriette-Marie de France une des trois femmes qui avaient ruiné le royaume d'Angleterre. Antonia FRASER, *The Weaker Vessel. Woman's lot in Seventeenth-Century England*, Phoenix press, 3rd impression, 2005, p. 199-204.

³⁶ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 201-202 ; Louis MARLET, p. 195-196.

resté quelques années à Paris auprès de sa tante la duchesse de La Trémoille, il partit au printemps 1648 aux Provinces-Unies, mais depuis la signature de la paix de Westphalie, il était très difficile de trouver du service dans l'armée des Etats. Au printemps 1650, son cousin Henri-Charles de La Trémoille qui était rentré en France en 1647 lui donna sa compagnie de cavalerie.

Tout semblait aller pour le mieux, c'est alors que pendant l'été 1650 Charles Stanley tomba amoureux de Hélène-Dorothee de Rupa, une jeune femme attachée au service de la reine de Bohême et l'épousa. Charlotte de La Trémoille fut furieuse à l'annonce de cette union et aurait voulu la faire annuler³⁷. L'on notera que le père de la jeune femme, Guillaume Vaclav, baron de Rupa, avait été Grand chambellan de Moravie, ce qui fait présumer que ce mariage avait été combiné par la reine de Bohême ce qui explique par ailleurs la raison pour laquelle le comte de Derby se montra beaucoup plus indulgent envers cette union que son épouse.

Henriette de Witt-Guizot et Léon Marlet dans leurs biographies de Charlotte de La Trémoille, très imprégnées par la culture bourgeoise du XIX^e siècle, donnent une vision très tragique de cette équipée, insensible à son caractère romanesque où un seigneur épouse une bergère. L'on notera également que le jeune Charles Stanley imita son cousin le prince de Tarente en quittant le cocon familiale, et fit un mariage à son gré comme son autre cousin le duc de Bouillon. En cela il était bien un jeune homme de son époque.

L'on notera par ailleurs que Charlotte de la Trémoille toute jeune déjà était très imbue d'elle-même et de son rang. Dans sa lettre du 8 août 1609, Elisabeth de Nassau écrivait à ce propos :

“ il faut que je vous dye à quoy l'on m'a remarqué que Mlle vostre fille à le courage ainsy grand, c'est qu'elle veut mal de mort au marquis de Bergue quy est nostre cousin, quy la nomme ma cousine. Elle ne peut aussy nulement digérer que mes frères la nomment par son nom. Ils le disent par flaterye, mes elle le prant à grand dédain. Il y a de quoy en rire, mes de quoy y penser afin d'abatre un petit ce courage trop élevé. Monsieur son père y a travaillé de bon heure, sy vous souvient à vostre ruelle de licit quant il la vouloit faire dire servante de la Leurette de Monsieur son frère ”³⁸.

Notons que Charlotte de La Trémoille fit preuve de ce même entêtement pendant le siège de Lathom House et dans son opposition au Parlement³⁹.

Epilogue

Après avoir remis l'île de Man le 31 octobre 1651 aux forces du colonel Duckenfield, Charlotte de La Trémoille se retira à Londres pour y poursuivre ses intérêts auprès du Parlement comme l'autorisait le traité de rédition qu'elle avait conclu⁴⁰. Elle y maria ses filles : Catherine, la cadette, en septembre 1652 avec le marquis de Dorchester, Henriette-Mary, l'aînée le 27 février 1654 avec le comte de Strafford et Amélia-Ann-Sophia, la plus jeune, le 5 mai 1659 avec le marquis d'Atholl.

Charlotte de La Trémoille vécut assez longtemps pour voir la restauration des Stuarts et dans ses lettres de 1660 et 1661 conte à Marie de La Tour d'Auvergne la vie à Londres. Ses revenus ne lui permettant plus de continuer à vivre à Londres, à la fin de l'année 1661, elle se retira à Knowsley. Devenue une vieille Dame, elle racontait des histoires des guerres à son voisin William, Blundell, que celui-ci trouvait difficile à comprendre en raison de son accent français, « a defect in my lady's English ».

³⁷ La conception patriarcale de Charlotte de La Trémoille de sa famille faisait de toute violation de l'obéissance une contestation dangereuse. Cf. Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.p. 74.

³⁸ Archives nationales, 1 AP 333/120.

³⁹ Katharine WALKER, “ The Military Activities of Charlotte de La Trémouille, countess od Derby, during the Civil War and Interregnum ”, *op. cit.*, p. 52-53.

⁴⁰ Léon MARLET, p. 249.

Jusqu'à la fin de sa vie, elle fut intraitable à l'encontre des Quakers. Elle était sans pitié ni tendresse envers eux lorsqu'ils étaient emprisonnés pour le non paiement des dîmes⁴¹. Charlotte de La Trémoille mourut le 31 mars 1664 à Chester et fut inhumée dans l'église d'Ormskirk.

CHARLOTTE DE LA TREMOILLE AU MIROIR DE SES LETTRES

Charlotte de La Trémoille au vu de sa correspondance semble avoir plutôt subi sa vie que de ne l'avoir vécue. Elle paraît avoir été plus émotive que sa mère et sa belle-sœur.

Par beaucoup de traits, Charlotte de La Trémoille ressemble à sa cousine-germaine Henriette de La Tour d'Auvergne, la marquise de La Moussaye⁴². Comme celle-ci, avec pragmatisme et désespoir, elle dut apprendre jour après jour à composer avec les crises causées dans un environnement combien hostile, par le contexte politique de l'époque, par ses chutes de revenus, par son insolvabilité récurrente, par ses peurs religieuses et par les difficultés qu'elle connaissait avec ses enfants.

Sur les lettres de Charlotte de La Trémoille l'on peut reprendre le jugement que porte Geneviève Haroche-Bouzinac sur les lettres de la marquise de La Moussaye⁴³ : éloignées des frivolités, ce sont des lettres d'une femme courageuse et sensible qui lutte pour ses convictions.

Frères et soeur

Charlotte de La Trémoille était déconcertée par l'attitude de son frère aîné, peu expansif à son encontre. Si les deux recueils de lettres de Henri de La Trémoille (1 AP 393 et 394) et son registre de correspondance pour les années 1640-1650 (1 AP 397) conservent seulement chacun un lettre qu'il lui adressa, le registre de sa correspondance pour les années 1650-1667 (1 AP 696) en conserve cinq, datées des 26 octobre 1659, 25 mai 1660, 8 juin 1660, 9 novembre 1660 et 20 décembre 1661⁴⁴.

Charlotte de La Trémoille fut également déçue par son frère cadet, Frédéric, avec lequel elle entretenait longtemps de bons rapports. La vie dissolue qu'il mena en Angleterre, la brouille avec leur mère, sa maîtresse anglaise, ses fredaines aux Provinces-Unies les séparèrent.

Les deux cousines

C'est finalement avec sa cousine-germaine et belle-sœur, Marie de La Tour d'Auvergne, que Charlotte de La Trémoille vécut avec la plus grande union de coeur. Union renforcée par leur séparation, malgré les vœux répétées de Charlotte de se rencontrer à nouveau, elles ne se revirent jamais depuis leur séparation en 1625. L'on notera que toutes les deux eurent en commun d'avoir des difficultés avec leurs fils comme pratiquement toutes les femmes de leur famille.

⁴¹ Antonia FRASER, *The Weaker Vessel. Woman's lot in Seventeenth-Century England*, op. cit., p. 204.

⁴² Jean Luc TULOT, *Correspondance du marquis et de la marquise de la Moussaye*, Coll. Pages d'archives, Editions Honoré Champion, 1999.

⁴³ Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, « La marquise de La Moussaye, une femme en correspondance au XVII^e siècle : sous le signe du silence » in *Aux frontières de deux genres, en hommage à André Chedid*, sous la direction de Carmen Boustani, Paris, Karthala, 2003, p. 415-424.

⁴⁴ Hugues IMBERT, « Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 117, 142-143, 145-146, 167-168 et 213.

Pour une mère, aimer son fils, c'est apprendre à le lâcher. Ni Charlotte de La Trémoille, ni Marie de La Tour d'Auvergne ne réussirent dans cette conduite⁴⁵. Manifestation qu'elles avaient soufferte de leur statut de femmes qui les empêcha de s'imposer et de s'épanouir⁴⁶. Il est vrai que leurs mères les avaient enfermées dès le départ dans un projet identificatoire et qu'elles avaient fait ce que celles-ci avaient voulues⁴⁷ et que la domination de leur fils était pour elles le seul moyen de réaliser la volonté de leurs mères.

Charlotte de La Trémoille, élevée dans sa petite enfance avec ses deux frères à Thouars, souffrit comme eux de la mort de leur père en 1604 et des absences répétées de leur mère. Fille d'une femme brillante, elle dut cruellement souffrir de n'être dans son adolescence que son ombre⁴⁸. Cela fut encore accentué par les difficultés que sa mère rencontra pour lui trouver un mari. Charlotte de La Trémoille se maria à l'âge de 26 ans avec James Stanley qui était de sept ans son cadet. Au lieu de l'homme fort qui connaissant la vie, idéalisé dans ses rêves, image du père œdipien qui lui avait manqué, elle épousait un homme beaucoup plus jeune qu'elle⁴⁹. La naissance de son premier enfant, Charles, fit d'elle une femme complète, mais les espérances qu'elle fonda sur lui furent pour celui-ci un investissement trop fort à supporter⁵⁰. Le temps des épreuves venues, à l'exemple de sa mère, elle défendit Lathom house, l'Ile de Man et ses intérêts devant les cours de justice.

Marie de La Tour d'Auvergne à la suite de la mort en 1607 de sa sœur aînée Louise était devenue l'aînée des filles du duc et de la duchesse de Bouillon⁵¹. Elle aimait beaucoup son père et dut souffrir de ses longues absences, jusqu'à ce qu'en 1617 la goutte le fixa définitivement à Sedan. C'est alors qu'avec sa mère elle fit de long séjour dans la vicomté de Turenne et dans leurs terres du sud-ouest. Marie ne connut pas le bonheur de la découverte de l'homme de sa vie, dès sa naissance sa mère et sa tante avaient arrêté le projet de la marier à son cousin-germain Henri de La Trémoille⁵². Un bon garçon, entêté parfois, mais qui finalement écoutait sa maman. Elle l'épousa. Il la traita de bourgeoise de grande maison, stoïque, elle développa une passion pour les chevaux qu'elle conserva toute sa vie. Elle souffrit pendant le premier semestre 1621 d'une dépression poste natale après la naissance de son premier fils en décembre 1620. A partir de 1626, elle développa sa pratique de la gestion des terres de son mari. Paradoxalement, c'est l'abjuration de son mari en 1628 qui la révéla, la faisant l'héroïne de Thouars pour les réformés et quelques années plus tard la reine des huguenotes pour les catholiques. Face à une telle mère, son fils aîné, Henri-Charles, ne trouva que la fuite : une première fois en 1638 en rejoignant son oncle le prince de d'Orange, une seconde fois en rejoignant en 1651 le prince de Condé et enfin en 1662 en retournant

⁴⁵ Le seul cas réussi en ce temps semble avoir été celui d'Anne d'Autriche qui en 1661 comprit que le temps était venu à son fils Louis XIV de commencer son règne personnel.

⁴⁶ Catherine BERGERET-AMSELEK, "Pour une mère, aimer son fils c'est apprendre à le lâcher" in Catherine Anne-Laure GANNAC, *Mère-Fils. L'impossible séparation*, Editions Anne Carrière, Paris, 2004, p. 23-51.

⁴⁷ Christiane OLIVIER, *Filles d'Eve. La relation mère-fille*, Denoël Médiation, reprint 2001, p. 12-24.

⁴⁸ Cf. A propos des rapports de Mme de Sévigné et de sa fille. Marie-Magdeleine LESSANA, *Entre mère et fille : un ravage*, Coll. Pluriel-Psychanalyse, Hachette, 2003.

⁴⁹ Rappelons à ce propos que Charlotte-Brabantine de Nassau avait préféré à Henri II de Rohan, d'un an son aîné, Claude de La Trémoille de 13 ans son aîné. Recherche d'un homme qui soit à la fois mari et père où certitude d'assurer prochainement le pouvoir en épousant un homme plus âgé, qui mourra après quelques années de mariage.

⁵⁰ Brigitte CAMDESSUS, « Une mère ne peut pas tout contrôler de la vie de ses enfants, à plus forte raison lorsque ce sont des garçons et qu'ils sont nombreux » in Catherine Anne-Laure GANNAC, *Mère-Fils. L'impossible séparation*, op. cit., p. 95-106.

⁵¹ Jean Luc TULOT, "Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 5 - Marie de La Tour d'Auvergne, l'Héroïne de Thouars", *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 86, Deuxième trimestre 2004, p. 61-98.

⁵² Notons à ce propos que Henriette fut la seule des quatre filles de la duchesse de Bouillon à faire un mariage d'amour. Charlotte-Brabantine de Nassau et Marie de La Tour considérant l'intérêt politique qu'elles pouvaient retirer de son idylle avec le marquis de La Moussaye favorisèrent leur union.

aux Provinces-Unies⁵³. Pour sa part, son second fils, Louis-Maurice, échappa à son influence dès 1644 en entrant dans les ordres catholiques⁵⁴.

Charles Stanley, plus pragmatique, à la différence de son cousin-germain, affirma davantage sa personnalité. Comme lui, il quitta en 1646 son pays natal et sa mère, rejoignant en France sa tante la duchesse de La Trémoille, dont sa mère lui avait tant parlé pendant son enfance. Comme Henri-Charles de La Trémoille, il alla aux Provinces-Unies où celui-ci revenu en France lui donna sa compagnie de cavalerie. Comme son père, vingt-quatre ans auparavant, il fut marié en 1650 par la reine de Bohême avec une jeune femme de son entourage, n'écoutant que son cœur, comme autre cousin le duc de Bouillon seize ans auparavant. Hélène-Dorothée de Rupa devait être une copie de sa mère, et il est probable que c'est la raison pour laquelle celle-ci développa une aversion aussi profonde envers elle. A la Restauration, Charles Stanley, imitant en cela Charles II d'Angleterre⁵⁵ et avec l'appui de celui-ci, entra en possession de l'Ile de Man sans tenir compte des droits de sa mère⁵⁶.

Monsieur mon mary

Si la correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau révèle comment elle sut s'imposer à son époux, Charlotte de La Trémoille est peu disert dans ses lettres sur son époux. Dans sa lettre du 14/24 février 1628 l'on note une pique contre lui :

« Monsieur mon mary vous eust escrit, mais il n'osse se assarder en autre langue qu'en la siene ».

Affirmation sans fondement, car les quelques lettres de James Stanley que conserve le Fonds La Trémoille, révélant que son écriture était meilleure que celle de sa femme ainsi que son orthographe du français. Il avait une sœur aînée et c'est peut-être la raison pour laquelle il se tenait en retrait. L'on notera que Charlotte de La Trémoille dans ses lettres à la suite de l'escapade de son fils aîné, Charles, use de l'expression « M. son père et moy » comme pour renforcer son autorité, bien que James Stanley paraît avoir été plus indulgent qu'elle envers son fils.

Nous laisserons le dernier mot à James Stanley qui dans ses lettres l'appelait « Mon cher cœur » et dans la dernière lettre qu'il lui écrivit, avant de partir pour le lieu de son exécution, lui dit qu'elle était « vraiment la meilleure partie de moi-même » et lui adressa ce vibrant hommage :

« Je reconnois la grande bonté de Dieu de m'avoir donné une femme telle que vous, l'honneur de ma famille et la plus excellente compagne pour moi, si pieuse, et méritant si fort tout ce qu'on peut dire de bon, qu'il est impossible d'en dire assez ; je demande pardon à Dieu de toute mon âme, si je n'ai pas été assez reconnaissant de ce grand bienfait, et je vous demande également pardon, à mains jointes, de ce que je puis jamais avoir fait pour vous offenser ».

*

1606 *A la suite de la mort du comte de Laval, François de Coligny, le 3 décembre 1605 en Hongrie, Henri de La Trémoille, arrière-petit-fils de François de La Trémoille et d'Anne de Laval, devint*

⁵³ Henri-Charles de LA TREMOILLE, prince de Tarente, *Mémoires*, Liège, chez J. F. Bassompierre, 1767.

⁵⁴ André Rivet dans sa lettre du 18 février 1644 à Saumaise écrit : « On m'a mandé que le matin vi février, qui est la date de cette lettre, M. le comte de Laval, filz puisné de La Trémoille, s'est jetté dans le collège des Pères de l'Oratoire, avec une extrême fascherie de ses parens, d'autant plus qu'on en espéroit beaucoup. Il y a apparence qu'on l'a leurré par de grandes espérances de dignitez Ecclésiastiques ». Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987, p. 338.

⁵⁵ Comme l'écrit J. P. Kenyon dans sa biographie des Stuarts : « Charles II treated his mother with all the deference that was her due, and an affection he sincerely felt, but he ignored her advice completely except when it chimed in with his own intentions ». J. P. KENYON, *The Stuarts*, Fontana paperbacks, 20th impression, 1982, p. 101.

⁵⁶ Katharine WALKER, « The Military Activities of Charlotte de La Trémouille, countess of Derby, during the Civil War and Interregnum », *op. cit.*, p. 63.

son héritier. Sa mère, Charlotte-Brabantine de Nassau, se rendit à Paris pour aller recueillir l'héritage de la maison de Laval. Elle alla également visiter à Sedan son beau-frère le duc de Bouillon qui venait d'être sévèrement mis au pas par Henri IV pour avoir une nouvelle fois conspiré contre lui.

Charlotte-Brabantine de Nassau avait laissé volontairement ses enfants à Thouars parce qu'elle craignait que Henri IV à la Cour les fasse élever dans la Religion catholique comme leur cousin-germain le jeune prince de Condé⁵⁷.

L'absence de leur mère pesait à Charlotte comme à ses frères Henri et Frédéric. Pendant cette absence, Charlotte, comme son frère Henri, écrivit à celle-ci une série de courtes lettres touchantes où elle donne des nouvelles de ses frères et d'elle. Elle lui fait part de leur désir de la revoir. Alors âgé de sept ans, elle écrit avec des lettres carrées.

L'on notera cette pratique dans cette famille de la très haute noblesse d'apprendre très tôt à ses enfants à savoir rédiger une lettre de compliments.

xx mars 1606 – Thouars
à Mme de La Trémoille
à Sedan

Madame, depuis qu'êtes partie, je suis devenu bien sage, Dieu merci. Vous me trouverez tout plein savante. Je sais dix-sept psaumes, tous les quatrains de Pibrac, tous les huitains de Zumariel et encore plus : je parle latin.

Mon petit frère est si joli qu'il n'est pas possible de plus⁵⁸. Quand il vient de la compagnie, il n'y a que pour lui à l'entretenir. Il me tarde bien que nous n'avons cet honneur de vous voir. Madame, je vous supplie de m'aimer.

M. de Saint-Christophe⁵⁹ m'a dit que vous vous portiez bien dont j'en loue Dieu. Je prie bien Dieu pour vous. Je baise très humblement les mains à ma bonne tante, à mon petit-cousin, mes cousines. Je suis Madame, vostre très humble et très obéissante et bonne fille.

Charlote de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 386/2

Sans date – Thouars
à Mme de La Trémoille

Madame, j'ai vu par la lettre qu'avez envoyée à mon frère, que si j'étois bien sage que m'envoieriez une robe. Je vous supplie croire que je le suis. Je vous veux mander toujours des bonnes nouvelles de mes frères qui se portent bien Dieu merci. Mon petit frère a eu une si grande joie de son petit Allemand et lui fait la plus grande caresse qu'il n'est pas au possible de plus et ne se soucie plus de sa Denise. Il me prie de vous dire qu'il apprend à connoître les armoiries, et vous baise très humblement les mains ; et moi aussi, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlote de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 386/3

⁵⁷ Mme de Mornay dans ses Mémoires mentionne que Henri IV aurait souhaité en 1605 que le jeune duc de La Trémoille soit "nourry près de monseigneur le Dauphin", mais qu'il ne persista pas dans cette intention sur l'avis de Duplessis-Mornay qu'elle pourrait susciter la défiance de "ceux de la Religion". Henriette de WITT-GUIZOT, *Mémoires de Madame de Mornay*, Paris, 2 vol., 1868-1869, tome II, p. 79-80.

⁵⁸ En fait Frédéric de La Trémoille était défiguré par un bec de lièvre.

⁵⁹ Charles de Saint-Christophe, écuyer, sieur dudit lieu, gouverneur de Mauléon, un gentilhomme des La Trémoille.

Sans date - Thouars
à Mme de La Trémoille

Madame, je vous supplie très humblement de vous en venir bientôt, il m'ennuie fort de ne vous voir point. Je deviens bien sage, j'apprends bien. Je fais un petit épinglier à ma petite cousine. Je voudrais bien la voir et mon petit cousin et ma cousine. J'écris bien vite. Ma mie m'a fait percer les oreilles. Je suis bien aise. Je porte les pendants d'oreilles. Mon petit Deric se porte bien, dont je lue Dieu. Il parle souvent de nostre bonne maman. Je baise très humblement les mains à Madame de Buillon et à mon cousin et à mes cousines. Je suis Madame vostre très humble, très obéissante et bonne fille.

Charlotte de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 386/4

Sans date – Thouars
à Mme de La Trémoille

Madame, j'ai su, par la lettre de mon frère, que vous vous contentiez de mon écriture dont j'en apprends mieux. J'ai appris aujourd'hui le dernier verset de mes vingt psaumes. Ma mie m'a donné huit jours pour jouer. Mon petit frère et moi nous portons bien, Dieu merci. Madame, je vous supplie de revenir bientôt. Il m'ennuie beaucoup que je n'ai eu l'honneur de vous voir. Mon petit frère et moi vous baisons très humblement les mains.

Je suis Madame vostre très humble et très obéissante fille.

Charlotte de La Trémoille

Madame, ma mie et Dame Daverly vous baisent très humblement les mains.

Archives nationales, 1 AP 386/5

1607 *Pendant toute l'année, Charlotte-Brabantine de Nassau fut absente de Thouars, traitant ses affaires à Paris puis en Bretagne.*

Au printemps 1607, une épidémie de peste s'étant déclarée à Thouars, Zacharie du Bellay le gouverneur d'Henri de La Trémoille, emmena celui-ci à l'Ile-Bouchard avec sa sœur Charlotte et son frère Frédéric. Lors de ce séjour les trois enfants allèrent visiter le duc et la duchesse de Montpensier en leur château de Champigny-sur-Veude.

A la fin du mois de juillet, Charlotte-Brabantine de Nassau ordonna à Zacharie du Bellay de faire conduire sa fille à Paris auprès de la princesse d'Orange qui devait l'emmener aux Provinces-Unies⁶⁰. Ses affaires, une fièvre obligèrent la princesse d'Orange à différer ce voyage. Dans sa lettre du 23 septembre, elle écrit à Charlotte-Brabantine de Nassau qu'elle fait apprendre à Charlotte à danser « pour lui faire un petit la grâce »⁶¹. Dans une lettre non datée, le duc de Bouillon mentionne que la princesse d'Orange la présenta au Roi et à la Reine⁶².

⁶⁰ Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, Lettre à Charlotte-Brabantine du 29 juillet 1607, p. 234.

⁶¹ *Ibid.*, p. 236.

⁶² Dans une lettre non datée le duc de Bouillon relate cet événement : “ Vous sçaurés la bonne santé de Mlle vostre fille, quy fit hier la révéranse à la Roine et au Roy quy luy firent fort bonne chère. On prit une heure où il n'y a nulle occasion de cérémonie ; de là, elle fut menée, par Mme vostre belle-mère, cheus Mme de Montpensier où je la vis. Je croy qu'elle ne reverra plus la Cour qu'an disant à chose quy doit estre bientôt, sy Mme la princesse d'Orange part dans la sepmaine quy vient, ce que je ne crois pas ayant ancores à faire le marché et payer une terre ce quy ne se fet pas sy tost ”. Archives nationales, 1 AP 434/49.

Sans date - Thouars
à Mme de La Trémoille

Madame, je suis bien aise d'avoir reçu de vos nouvelles. Je ferai bien tout ce que vous me commandez et prierai toujours bien Dieu qu'il vous veuille donner la santé telle que je la demande, et qu'il me fasse la grâce d'être bien sage afin que me teniez, Madame pour vostre très humble et obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 386/1

xx avril 1607 – L'Ile-Bouchard
à Mme de La Trémoille

Madame, nous ne sommes plus à Thouars à cause de la contagion et en sommes sortis, tous à propos, pour être augmentée. La nièce de Mme Rouhet⁶³ en est morte, et elle qui en est malade. Mes frères et moi nous portons bien, Dieu merci, et avons vu M. de La Mazure⁶⁴ qui nous a assurés de votre bonne santé. Je prie toujours bien Dieu qu'il vous l'augmente.

Nous avons vu M. de Montpensier⁶⁵ qui nous a fort caressés et nous a trouvés fort jolis ; et avons été bien sages. Nous n'avons point vu Mme de Montpensier à cause qu'elle se trouvoit mal. Mon petit frère et moi vous baisons très humblement les mains ; et vous suis, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 386/6

xx mai 1607 – L'Ile-Bouchard
à Mme de La Trémoille

Madame, nous avons été à Champigny où nous avons eu cet honneur de voir M. et Mme de Montpensier, et nous ont fort caressé. Nous avons été bien sages ; je n'ai bougé d'auprès d'elle. Mon petit frère a été fort jolly avec ses petites chausses. Il a fait danser Madame, et elle lui a dit que ses chausses étoit trop petite. Il lui a dit que sa maman n'étoit pas voulu venir à L'Ile-Bouchard pour les

⁶³ Jehan Rouhet, un catholique, était avocat au parlement de Paris. En 1578, il était déjà au service de la Ière duchesse de La Trémoille. Il devint le chef de son conseil, puis celui de son fils. Il poursuivit cette fonction auprès de Charlotte-Brabantine de Nassau après la mort de son époux. Il quitta le service des La Trémoille en 1610. Jehan Rouhet était marié à Jeanne Marillet, une famille catholique de Thouars qui fournit de nombreux officiers aux La Trémoille.

⁶⁴ Louis Le Liepvre, sieur de La Mazure, devait être le trésorier des La Trémoille. Il était à leur service depuis au moins 1595, année où il s'était marié à la papauté. Son nom et son prénom ont été longtemps une énigme. C'est Grégory Vouhé, l'historien du château de Thouars, qui en a découvert la mention dans une lettre de Hugues Imbert au duc Charles-Louis de La Trémoille du 5 novembre 1874 et qui a bien voulu m'en faire part le 26 mai 2009. Il mourut semble t-il en 1642.

⁶⁵ Henri de Bourbon (1573-1608), 3^e duc de Montpensier, était le cousin germain de Charlotte-Brabantine de Nassau. Les La Trémoille lui étaient également alliés par le mariage en 1484 de Louis II de La Trémoille (1460-1524) avec Gabrielle de Bourbon-Montpensier († 3 novembre 1516). Il avait épousé en 1597 Henriette-Catherine de Joyeuse (1585-1656). Les Bourbon-Montpensier avaient édifié au XVI^e siècle un magnifique château à Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire), terre qui était entrée dans leur patrimoine par le mariage en 1452 de Jean de Bourbon, comte de Vendôme avec Isabelle de Beauvau. Jaloux de ce splendide château qui portait ombrage à celui qu'il faisait édifier dans la ville toute proche dont il portait le nom, Richelieu obligea en 1635 Gaston d'Orléans, petit-fils de Henri de Bourbon-Montpensier, à le lui céder et le fit démolir. Il n'en subsiste aujourd'hui que la chapelle et les communs. Olivier DUFRESNE, Jean-François PERDEREAU et Marie-Pierre TERRIEN, *Champigny-sur-Veude. La Sainte-Chapelle, le château, le village*, Association pour la Valorisation de l'Environnement de Champigny-sur-Veude (A.V.E.C.), 2000.

raccommoder. Il a été bien aise de son chapeau, et vous remercie très humblement. Et dit qu'il vous baisera tant. Et moi je vous remercie très humblement du cachet et des gants que vous m'avez fait cet honneur de m'envoyer. Je vous supplie de croire que je deviendrai bonne et bien sage, et vous demeurerai éternellement, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

Madame, ma Mie vous baise très humblement les mains.

Archives nationales, 1 AP 386/7

Sans date - Paris
à M. de La Trémoille
à Thouars

Monsieur mon frère, je n'eusse pas manqué à vous écrire, si je n'eusse été un peu malade, mais je me porte bien, Dieu merci. Madame a été à Saint-Germain, où elle a vu Monsieur et Madame qui se portent bien, Dieu merci. Il n'y a que Madame Chrétienne⁶⁶ qui a la fièvre. J'espère que Madame ira bientôt, à ce moi de mai à Thouars. Je le désire fort et vous supplie de me tenir en vos bonnes grâces et croire que je serai toute ma vie, Monsieur mon frère, votre très humble et très obéissante soeur et servante.

Charlotte de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 386/8

1609 *Laissant toujours son fils aîné, Henri, à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau emmena avec elle à Paris son fils cadet, Frédéric, et le présenta à la Cour⁶⁷. Au cours de son séjour dans la capitale fut traité l'affaire du temple de Vitré. L'arrêt ordonna que le temple fut bâti dans le ville⁶⁸.*

Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan pour passer les fêtes de Pâques auprès de sa soeur. Pendant les mois de mai et de juin, les deux sœurs allèrent voir leurs sœurs Louise-Julienne, à Heidelberg⁶⁹ et Catherine-Belgique à Hanau⁷⁰. Charlotte-Brabantine de Nassau revint avec son fils à Paris dans la première quinzaine du mois de juillet.

Charlotte-Brabantine de Nassau était le 22 octobre 1609 à l'Ile-Bouchard⁷¹. Elle se rendit par la suite avec son fils à Laval⁷² et à Vitré. Charlotte de La Trémoille était toujours aux Provinces-Unies avec Louise de Coligny. Deux de ses lettres écrites de La Haye et de Spa sont conservées.

⁶⁶ Monsieur : Nicolas, premier duc d'Orléans, 2^e fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né le 13 avril 1607, mort dans la nuit du 16 au 17 novembre 1611. Madame : Elisabeth, fille aînée de Henri IV et de Marie de Médicis, née le 22 novembre 1602, future reine d'Espagne. Chrétienne, 6^e fille de Henri IV et de Marie de Médicis, née le 10 février 1606, future duchesse de Savoie.

⁶⁷ Duplessis-Mornay dans sa lettre du 27 mars 1609 à Rivet note que " On ne luy du tout point parlé de son fils. Elle reçut bon visage de la Reyne. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 199.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Cf. lettre de Louise de Coligny du 22 juin 1609.

⁷⁰ Lettre de Frédéric de La Trémoille à son frère aîné du 5 juillet 1609. Archives nationales, 1 AP 381/5.

⁷¹ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son secrétaire Nicolas Dumonceau.

⁷² Dans une lettre non datée, Frédéric de La Trémoille écrivait à son frère aîné : " Nous sommes sur les lieux logés chés Monsieur de La Mote. Maman me mena hier à Poligny ouïr deux prêches. nous trouvâmes assés mauvais chemins. Je croy que nous retournerons demain à ce misérable Olivet tout brisé ". Archives nationales, 1 AP 381/4.

3 février 1609 - La Haye
à Mme de La Trémoille

Madame, j'ai un extrême déplaisir de ne vous avoir été obéissante ; mais j'espère que d'ores en avant vous n'aurez occasion de vous plaindre de moi ; j'espère de l'être tant que vous aurez sujet de contentement et que Madame ma grand'maman ny Messieurs mes oncles ne me trouveront plus ingrate, espérant leur rendre obéissance et très humble service. Ils m'ont, à ce nouvel an témoigné leurs bonnes volontés en m'ayant donné de belles étrennes. A savoir, Madame, m'a donné un carquan de diamans et rubis ; M. le prince d'Orange des pendans d'oreille ; Son Excellence trois douzaines de boutons de perles et rubis ; Monsieur mon oncle m'a donné une robe de toile d'argent. M. Suart a fait ce que vous lui aviez commandé. Je vous prie de m'aimer toujours et je demeurerai toute ma vie, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A La Haye, ce 3 février 1609.

Madame, Papin m'a prié de vous supplier très humblement de vous souvenir de la bonne volonté que vous avez promise à sa femme.

Archives nationales, 1 AP 386/9⁷³

Sans date – La Haye⁷⁴
à M. de La Trémoille

Monsieur mon très cher frère, je suis fort aise d'avoir reçu de vos nouvelles. Madame a tenu bal céans. Le marquis de Spinola y est venu et y a dansé une gaillarde avec Mme la contesse de Nassau. Voilà tout ce que je puis mander pour cette heure. Je demeurerai à jamais, Monsieur mon très cher frère, votre humble et très affectionnée soeur et servante.

Charlotte de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 386/10

14 août 1609 - Spa
à Mme de La Trémoille

Madame, je vous prie de m'excuser si j'ai manqué à vous écrire, parce que nous avons toujours été par les champs et aussi que je bois des eaux ! Nous avons été à Bréda, où j'ai eu l'honneur de voir Mme la princesse d'Orange. Mme Serven m'a assurée qu'elle vous diroit des nouvelles de Madame ma grand'maman et moi par icelle, je ne vous écrieroi pas grand chose, et pour ce que cette lettre a été écrite à grand'hâte, et que je l'ai écrite toute seule, ce sera seulement pour vous supplier très humblement me faire l'honneur de m'aimer et croire que je serai toute ma vie, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

Spa, ce 14 d'août 1609.

Archives nationales, 1 AP 386/11⁷⁵

⁷³ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 494-495.

⁷⁴ Lue le 12 mai 1609.

⁷⁵ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 495.

1610-1616 *Charlotte de La Trémoille étant revenue auprès de sa mère, nous ne possédons plus de lettres d'elle pendant un espace de sept ans. Pour l'année 1616 nous possédons quelques lettres qu'elle adressa à son frère aîné Henri dans cette période troublée.*

En effet en 1615, les princes : Condé, Longueville⁷⁶, Vendôme⁷⁷, du Maine⁷⁸, s'étaient, une fois de plus, soulevés sous le prétexte des mariages de Louis XIII avec l'infante Ana et de sa soeur Elisabeth avec le prince des Asturies et certains protestants sous les ordres de Rohan et de son frère Soubise s'étaient joints à eux. Le duc de Bouillon, comme à l'accoutumé, pêchait en eaux troubles. Le prince de Condé, chef du soulèvement, au terme d'une prise d'armes sans succès, fit, le 20 décembre 1615, des ouvertures de paix à la Cour. Une conférence s'ouvrit le 15 février à Loudun.

Dans le contexte du soulèvement des princes, craignant les agissements de César de Vendôme et voulant défendre les droits de son fils aîné aux Etats de Bretagne face aux prétentions des Rohan, Charlotte-Brabantine de Nassau avait jugé bon de venir en Bretagne pour y resserrer les liens d'amitiés en faveur des La Trémoille. Pendant ce séjour, Charlotte fut les 9 août et 8 octobre la marraine de deux enfants à Vitré.

Charlotte-Brabantine de Nassau et sa fille après avoir passé les fêtes de fin d'année à Thouars revinrent dès le mois de janvier à Vitré. Le 13 février, la duchesse de La Trémoille reçut deux lettres de la Reine mère et du prince de Condé l'invitant à venir à Loudun. Le 24 février, elle était à Saumur.

La paix fut conclue à Loudun le 3 mai 1616⁷⁹. Henri de La Trémoille partit à Paris à la Cour avec son oncle le duc de Bouillon et le duc du Maine. Pour sa part Charlotte-Brabantine de Nassau revint en Bretagne au mois de juillet avec sa fille et son fils cadet Frédéric. Tous deux furent le 27 novembre les parrain et marraine d'un enfant à Vitré.

Le 1er septembre 1616, Marie de Médicis mit fin aux prétentions du prince de Condé en le faisant arrêter. Cette arrestation provoqua un nouveau climat de tension. Les Rochelais, notamment, prirent quelques précautions militaires et occupèrent le château de Rochefort. Le duc d'Epéron⁸⁰ gouverneur de la Saintonge répliqua en occupant Surgères⁸¹.

Le 4 octobre 1616, Henri de La Trémoille qui était revenu de la Cour, rejoignit La Rochelle avec un corps de 100 cavaliers⁸². La Cour réussit toutefois à séparer les protagonistes avant que les hostilités ne se fussent aggravées. Henri de La Trémoille quitta La Rochelle le 10 novembre. Le ministre Jacques Merlin mentionna dans son diaire qu'il s'en alla " avec une louange qui ne lui sera jamais ostée, d'estre venu à nostre secours à point nommé, avec une diligence incroyable " ⁸³.

Mais en faisant cette action d'éclat Henri de La Trémoille avait oublié d'avertir sa mère retournée à Vitré. Celle-ci le lui rappela vertement dans ses lettres.

⁷⁶ Henri II d'Orléans (1595-1663), duc de Longueville.

⁷⁷ César (1594-1665), duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrée.

⁷⁸ Henri de Lorraine (1578-1621), duc du Maine, fils du duc de Mayenne.

⁷⁹ Cf. M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1862.

⁸⁰ Jean-Louis de Nogaret (1554-1642), duc d'Epéron, vétéran des guerres d'Henri IV, colonel général de l'infanterie, était gouverneur de Saintonge et de l'Angoumois et à ce titre avait mission de surveiller La Rochelle.

⁸¹ Marcel Delafosse (Dir), *Histoire de La Rochelle*, Privat, Toulouse, 1985, p. 146-147.

⁸² Charles DANGIBEAU, " Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620 ", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384, p. 285, 288, 290.

⁸³ *Ibid.*, p. 298.

Sans date ni lieu
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, encore que Madame arrive à ce soir à Loudun, elle m'a commandé de vous écrire ce mot pour vous envoyer la lettre de M. du Plessis, afin que vous sachiez le premier ce que l'assemblée a fait, ce que Monsieur le Prince a désiré,

Madame a trouvé étrange de quoi vous ne lui écrivez point de votre main. Elle la connoît trop bien pour y être trompée quand ce n'est point de la votre. Elle aimeroit mieux que ce fut de celle de M. Brusse.

Je finirai celle-ci par vous supplier de ne trouver point étrange ce que je vous [écris], mais ce n'est que pour ce que Madame ne le trouve pas bon.

Charlotte de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 386/16

Sans date - Thouars
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, ayant su que M. de Lis partoît pour vous aller trouver, je n'ai voulu manquer à vous dire l'extrême contentement que j'ai d'avoir bientôt l'honneur de vous voir. Ce ne sera pas sitôt que je le désire pour ce que Madame va demain à Tours et ne sera ici et me renvoira quérir aussitôt qu'elle sera à Loudun, qui ne sera sitôt que le désire, Monsieur mon frère, votre très humble et très obéissante soeur et servante.

Charlotte DC \$\$ DC
Archives nationales, 1 AP 386/15

Sans date - Vitré
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, il vient d'arriver un homme de M. le président de Nétumière⁸⁴ qui a supplié Madame de vous prier de lui vouloir accorder cette chanoinerie qu'il demande. Madame dit qu'elle croit que vous lui devez accorder, sans tirer à conséquence. Cet homme me presse fort ; c'est ce qui me fait finir, vous suppliant de me croire, Monsieur mon cher frère, votre très humble et très obéissante sœur et servante.

Charlotte de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 386/12

26 octobre 1616 - Vitré
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, Madame a été extrêmement étonnée que vous ayant écrit une lettre ne parlant que de M. de Licques vous ne lui avez fait nulle réponse ne parlant point par votre lettre de M. de Licques. Elle croit que tout ce qui vient d'elle vous est désagréable. Je vous assure qu'elle n'en a point dormi toute la nuit et même elle s'en trouva mal à ce matin. Elle dit que s'il arrivoit qu'elle en fut malade, vous en seriez la cause. Regardez donc je vous en supplie très humblement à la contenter ; ce qu'elle désire que vous fassiez et moi que vous me teniez toujours, Monsieur mon très cher frère, votre très humble et obéissante sœur et servante.

⁸⁴ Paul Hay (1560-1634), baron des Nétumières en Erbrée, président à mortier au parlement de Bretagne, était un des principaux vassaux des La Trémoille en leur baronnie de Vitré.

A Vitré, ce 26 octobre.

Archives nationales, 1 AP 386/13

1617 *Au début de l'année, les ducs de Nevers et de Mayenne rassemblaient les mécontents sur leurs terres. L'armée royale se préparait à intervenir. C'est alors que le 24 avril 1617, Louis XIII fit son entrée avec fracas dans la vie politique en faisant éliminer Concini et en exilant la Reine mère à Blois. Tout le monde fut satisfait de cette mesure, même les protestants. Duplessis-Mornay reçu par le Roi, le 26 avril lui déclarait : " Sire, la France apprendra enfin qu'elle à un roi " ⁸⁵.*

Charlotte-Brabantine de Nassau était restée à Vitré avec sa fille Charlotte et son fils Frédéric. Ses deux enfants furent le 16 mars 1617 le parrain et la marraine d'un enfant. La duchesse de La Trémoille prolongea sa résidence à Vitré jusqu'à la clôture du XXIIe synode national des Eglises réformées qui se tint dans cette ville du 18 mai au 18 juin. Son fils aîné l'ayant rejoint à la fin de ce mois, elle partit alors avec ses trois enfants à la Cour pour assurer Louis XIII d leur fidélité.

Henri de La Trémoille, suivant l'ordre de l'alternance conclu en 1615 avec le duc Henri de Rohan, présida l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne qui se tinrent cette année là à Rennes. Le 11 décembre Louis XIII adressa à la duchesse de La Trémoille une lettre où il louait la sage conduite de son fils aux Etats " comme il a embrassé tout ce qu'il estimoit utile et avantageux pour le bien de mon service " reconnaissant là " son esprit et la bonne nourriture " qu'elle lui avait donnée ⁸⁶.

La nécessité d'entretenir les garnisons de Thouars et de Taillebourg obérait lourdement les dépenses des La Trémoille. Mais les nuages s'amoncelaient sur le parti protestant, le 25 juin Louis XIII proclama son intention de rétablir le catholicisme au Béarn.

17 février 1617 - Vitré

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, j'ai reçu la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire par M. Chauveau ⁸⁷ et n'eusse pas manqué à vous faire réponse le même jour par Paul, sinon que j'avois la fièvre. Je vous supplie donc très humblement de m'en excuser si je ne vous en fis réponse. Pour vous la faire donc je vous dirai que je ne sais pas an quelle sorte vous désirez du changement au temps. Si c'est pour bien je le désire et pour la paix aussi. Si vous vous ennuyez là où vous êtes, je vous répons que nous ne faisons pas moins ici. Les noces de Monsieur d'Estival ⁸⁸ nous ont un peu réjouis, mais Monsieur du Préau ⁸⁹ en a fort tansé, ayant quasi nommé les personnes. Je vous assure que ce que nous avons fait ne valoit pas tant de paroles. Voilà tout ce que je vous peu dire sur ce sujet.

J'ai dit à Mlle du Jaunay ⁹⁰ ce que vous m'avez mandé de lui dire. Elle m'a répondu force belles paroles que vous m'exempterez de vous dire, mais toutes revenoient à cela qu'elle n'avoit fait que son devoir et ils le font bien aussi en cette place et en tout ce que Madame commande et se montrent fort affectionnés. Madame m'a fait l'honneur de me montrer la lettre que lui écriviez par M. Chauveau où je

⁸⁵ Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, Paris, 1968, p. 66.

⁸⁶ Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 129.

⁸⁷ Pierre Chauveau un conseiller et secrétaire des La Trémoille.

⁸⁸ Pierre Thoury, sieur d'Estival, épousa le 5 février 1617 à Vitré Renée Collin.

⁸⁹ Jean Parent, écuyer, sieur du Préau, le ministre de Vitré depuis 1594. Le 25 mai 1622 il fut tué d'un coup de carabine par trois habitants de Vitré.

⁹⁰ Femme du capitaine de la garnison du château de Vitré.

vous assure que je n'y ai rien entendu non plus que Madame du voyage de mon frère sans Madame. Elle m'a dit qu'elle vous en a rien mandé. Cela la fâche un peu quand vous lui écrivez des lettres peu intelligibles. Elle aimeroit mieux que vous lui mandassiez vos intentions tout au long sans nul déguisement. Je vous en écris librement, croyant que vous ne l'aurez point désagréable, car de cela dépend en partie le contentement de Madame. Je vous supplie si vous trouvez bon que je vous en parle et librement de me le mander et selon cela je le ferai. Vous ne sauriez davantage obliger.

J'ai aussi une petite prière à vous faire pour Bressuire, qui m'a priée de vous supplier très humblement de le vouloir recevoir pour valet de garde de robe. Il est considérable ayant servi feu mon père. Il est assez bon garçon et a bien bonne volonté qui sera réputée, s'il vous plaît. Pour l'effet, il ne sait plus guère bien aller. Tout cela ensemble vous le fera, je vous en supplie, accepter ; et que me fassiez l'honneur de me conserver vos bonne grâce et amitié. Vous me l'avez promis et votre naturel est si bon que je n'en doute nullement et que me croyez toute ma vie, Monsieur mon très cher frère, vostre très humble et très obéissante sœur et servante.

Charlotte de La Trémoille

De Vitré, le 17 février 1617.

Archives nationales, 1 AP 386/14

4 mai 1617 - Vitré

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, Madame ne vous pouvant écrire, elle m'a commandé de le faire. Ce qui lui empêche, c'est qu'elle prit hier médecine et à nuit a une très grande douleur de dents et de peur de retenir trop longtemps votre laquais, elle le dépêche. Elle est d'avis, comme elle vous l'a déjà mandé que vous envoyez le plus tôt que vous pourrez vers le Roi, comme elle croit que vous avez déjà fait. L'on a mandé que M. de Longueville est arrivé à Paris et a été fort bien reçu. Elle croit que le savez, car ceux qui lui ont fait savoir lui ont dit qu'ils vous l'avoient écrit. Madame seroit bien d'opinion que vous alliez à la Cour comme elle vous l'a déjà mandé que vous envoyez le plus tôt que vous pouvez vers le Roi comme elle croit que vous avez déjà fait. L'on a mandé que M. de Longueville est arrivé à Paris et a été fort bien reçu. Elle croit que le savez car ceux qui lui ont fait savoir lui ont dit qu'ils vous l'avoient écrit. Madame seroit bien d'opinion que vous alliez à la Cour, comme elle vous l'a déjà mandé et que si vous pouviez passer par ici qu'elle le désireroit bien et en seroit bien contente comme aussi si l'assemblée suivoit les avis de M. du Plessis ; car si cela n'étoit, elle auroit peur que toute la haine tomberoit sur nous. Voua aurez su comme M. du Maine a envoyé les clefs de Soissons au Roi et que M. de Vendôme doit bientôt aller en cour, où nous vous souhaitons Madame m'a encore dit que vous y pourrez aviser bien étant sur les lieux. Elle s'en remet à ce que vos amis et vous trouverez bon. Pour moi je vous remercie très humblement de ce que m'avez envoyé par ce laquais, mais, Dieu merci, je me porte très bien et ai très grande envie d'avoir l'honneur de vous voir et de me réjouir de ces bonnes nouvelles que nous avons eues qui je crois feront que nous nous rassemblerons bientôt xce que je désire de tout mon cœur ; et je suis très aise du que vous avez eu de [moi].

Vous me témoignez bien que vous me faites l'honneur de m'aimer d'avoir autant de soin de moi qui ne vous peut rendre la pareille sinon qu'en affection que j'ai très grande envers vous. Aussi n'est ce que mon devoir de vous témoigner que je suis, Monsieur mon frère, votre très humble et très obéissante soeur et serviteur.

Charlotte de La Trémoille

A Vitré, ce 4 mai 1617.

Archives nationales, 1 AP 386/17

Sans date - Vitré

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, quand je vous écrivis dernièrement ce fut par le commandement de Madame, encore que je n'eusse pas manqué de vous écrire, mais cette fois ici c'est pour me réjouir avec vous de quoi j'aurai bientôt l'honneur de vous voir du moins comme j'espère.

Madame s'est trouvée très mal d'une grande défluxion qui lui est tombée sur le visage, mais grâce à Dieu elle est au déclin de son mal, de quoi je l'en loue et la supplie de la vouloir conserver longuement en santé. Nous attendons des nouvelles de Paris aujourd'hui. L'autre fois quand Madame en reçut, elle me commanda de lire quelques lettres devant elle où il y avoit le partement de la Reine-mère⁹¹ et aussi que l'on espéroit la délivrance de M. le Prince ; mais que le Roi ne vouloit qu'il n'en sut gré qu'à lui seul et que pour cela il en sauroit mauvais gré à ceux qui parleroient pour sa sortie. Le Roi partit en même temps quasi que la Reine-mère et ainsi que l'on espéroit la délivrance de M. le Prince, mais que le Roi ou vouloit qu'il n'en sut gré qu'à lui seul et que pour cela il en sauroit mauvais gré à ceux qui parleroient pour sa sortie.

Le Roi partit en même temps quasi que la Reine-mère et alla au bois de Vincennes où MM. du Maine, de Nevers, le doivent aller trouver. L'on dit que mon cousin M. le prince de Sedan devoit venir avec eux. Monsieur son père n'y pouvoit encore venir à cause de ses gouttes. C'est tout ce que je sais sinon que je suis, Monsieur mon très cher frère, votre très humble et obéissante sœur et servante.

Charlotte de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 386/18

16 juin 1617 – Sans lieu

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, je vous fais ce mot iers à la hâte par Mme de Villarnoul⁹², Madame me l'ayant commandé qu'elle a vue un peu encore qu'elle se trouve bien mal. Elle vous prie que, par Mme de Villarnoul, vous lui fassiez savoir l'état de votre santé et de vos bons avis bien particulièrement. Je vous ai encore écrit à ce matin par une autre voie, que j'ai trouvé plus prompte que celle-ci, par où je vous mande l'état de sa santé.

Je finis en vous assurant que je suis et serais votre très humble et très obéissante sœur et servante.

Charlotte de La Trémoille

Ce 16 juin 1617.

Archives nationales, 1 AP 386/19

1619 *Charlotte-Brabantine de Nassau vint au début de l'année 1619 à Sedan pour le mariage de son fils aîné avec Marie de La Tour d'Auvergne. Le mariage célébré, elle partit à Paris pour y suivre ses affaires.*

Le Royaume fut secoué cette année là par la fuite rocambolesque de Blois dans la nuit du 21 au 22 février de la Reine mère pour aller rejoindre le duc d'Epéron à Angoulême. Henri de La Trémoille dût quitter sa jeune épouse pour aller rejoindre le Roi à la Cour. Richelieu négocia le 30 avril une première réconciliation entre la mère et le fils. Marie de Médicis reçut le gouvernement de l'Anjou ce qui ne fut

⁹¹ Jean Héroard dans son journal mentionne que Marie de Médicis partit de Paris pour Blois le 3 mai 1617 à deux heures et demi de l'après midi et Louis XIII à quatre heures pour aller au bois de Vincennes, Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol, tome II, p. 2460.

⁹² Marthe de Mornay (1576-1633), fille aînée de Duplessis-Mornay, épouse de Jean de Jaucourt, sieur de Villarnoul.

pas sans causer des inquiétudes à Charlotte-Brabantine de Nassau qui craignait que son fils soit entraîné contre le souverain.

Pendant l'été 1619, la duchesse de Bouillon conduisit sa fille à Thouars. Le 20 octobre, désireux de contrer l'influence de Marie de Médicis, Luynes obtint la libération du prince de Condé.

12 mars 1619 - Paris

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, comme je pensois vous écrire par ce laquais que Madame ma mère vous a envoyé, il fut dépêché à l'instant. Je me suis réservée à ce jour ici. Nous fûmes tout celui d'hier au Louvre après avoir sollicité pour vos affaires. Le Roi se trouvoit mal hier et l'on ne le voyoit point. Cela ne l'a pas empêché d'aller aujourd'hui au Palais pour faire vérifier des édits pour de l'argent qu'il emprunte. L'on donne force commission. M. de Rohan va en Poitou pour faire des levées, il fait fort de l'empêché. L'on ne parle plus de la délivrance de M. le Prince⁹³. Madame sa femme est grosse et garde le lit. Je vis hier M. d'Elbeuf⁹⁴ qui m'a demandé quand vous viendrez. Tout le monde le demande fort. Je pense que Madame ma mère vous mande tout ce qu'elle fait là-dessus. C'est ce qui me fera finir, vous suppliant très humblement de m'aimer toujours et de me croire toute ma vie Monsieur mon cher frère votre très humble et obéissante seur et servante.

Charlote de La Trémoille

A Paris, ce 12^e mars 1619

Avec votre permission, je baiserais très humblement les mains à Madame votre femme et la supplierai de m'excuser si je ne lui écris.

Archives nationales, 1 AP 386/20

1620 *L'assemblée protestante réunie à Loudun se sépara le 18 avril sur la promesse du Roi de la garantie des places de sûreté et une réponse favorable aux cahiers et aux députés du Béarn.*

A Angers, toutefois, Marie de Médicis à Angers rassemblait autour d'elle les mécontents : D'Épernon, Longueville, Soissons, Vendôme, mais aussi Rohan inquiet de la politique catholique du souverain.

Le 4 juillet Louis XIII se décida à agir. Il marcha sur Rouen, puis Caen avant de disperser le 7 août l'armée des princes aux Ponts de Cé. Le 10 août la paix est signée à Angers. Sur sa lancée, Louis XIII marcha sur le Béarn pour y rétablir le catholicisme.

L'Assemblée protestante se réunit illégalement à La Rochelle. Les faucons du parti protestants l'emportèrent. C'était la guerre.

Le 9 octobre 1620, Charlotte-Brabantine de Nassau eut la douleur de perdre sa belle-mère Louise de Coligny, décédée à Fontainebleau.

8 février 1620 - Thouars

⁹³ Henri II de Bourbon-Condé (1588-1646), fils de Henri Ier de Bourbon-Condé et de Charlotte-Catherine de La Trémoille, avait été arrêté le 1^{er} septembre 1616 sur l'ordre de Marie de Médicis.

⁹⁴ Charles de Lorraine (1596-1657), duc d'Elbeuf. En temps que descendant des Rieux sa famille avait revendiqué une part de l'héritage de la maison de Laval. Charlotte-Brabantine de Nassau dut batailler longuement avec la mère du duc d'Elbeuf avant d'arriver à une transaction.

à Mme de La Trémoille

... vous portant bien comme je le crois et que me ferez l'honneur de m'excuser si ma lettre est si grande et si mal faite en toutes façons, mais vous m'avez commandée, Madame, de vous mander tout ce que j'avois, à quoy je n'ay voulu manquer, non plus que je feray à tout ce que vous m'ordonnerés comme celle qui sera toute sa vie, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Thouars, ce 8 février 1620.

Archives nationales, 1 AP 386/22

18 février 1620 - Thouars

à Mme de La Trémoille

Madame, je croyois me donner l'honneur de vous écrire une plus grande lettre, mais j'en suis empêchée par un accès de fièvre qui me prit hier en sortant de table. Ce fut par une faiblesse. Il m'a duré toute la nuit et bien que je ne l'aie à cette heure, si est ce que j'en suis encore un peu étonnée. Je vous supplie très humblement, Madame, que cela me serve d'excuse si ma lettre est si petite. Ce m'a été un extrême contentement d'avoir su, par celle que vous écrivés à mon frère que vous vous portez bien. Encore que Mme de Chelandre me mande que votre voyage n'a pas été sans recevoir beaucoup d'incommodités, je loue Dieu de tout mon cœur que celle que vous avez vécue n'en a point apporté à votre santé. Je le supplie Madame qu'il vous la maintienne et que j'aie bientôt l'honneur de vous voir. Mon frère m'a dit celui que me faisiez de vous souvenir de moi par la lettre ; et encore vous avez pris la peine de nous en écrire une, à Mme ma belle-sœur et à moi, de quoi, Madame, je ne puis que vous remercier très humblement de cet honneur. Nous attendons avec une grande impatience le retour des chevaux pour savoir encore plus particulièrement de vos nouvelles. Nous en avons bien su, Madame, par M. de Belugon⁹⁵, de la Cour qui a été ici. Il nous a dit que M. Le maréchal de Desdiguière⁹⁶ vouloit qu'il eut l'honneur de vous voir devant que de partir pour recevoir vos commandements, mais que M. de Bullion prit charge de vous en faire ses excuses. Il nous dit cela en ses propres termes et à mon frère aussi, qui le voulut retenir à coucher, mais il voulut aller à Loudun où M. du Plessis est depuis cinq ou six jours. Il en a été devant que d'y aller, trois ici. Il m'a dit, Madame, qu'il vous manderoit tout ce qu'il savoit et qu'il m'adresseroit les lettres de peur qu'elles fussent perdues. L'on en a reçu, Madame, de Madame votre sœur. Il y en a une pour vous que Mme ma belle-sœur vous envoie. Nous eûmes bonne compagnie qui dîna ici, qui étoit l'évêque de Maillezais et son frère le marquis d'Alluye⁹⁷ et M. du Riveau. Ce qui me fâche autant que mon mal, même de prendre en si grande compagnie car nous fûmes contraint de sortir de la salle et si je n'en fusse sortie à l'heur même je fuse tombé devant eux, car nous étions tous debout et je ne m'étois pas trouvée mal ce matin. C'est ce qui m'étonna le plus et je ne m'étois point si bien trouvée il y avoit longtemps. J'espère pourtant, s'il plaît à Dieu, que ce ne sera rien puisque la fièvre m'a quittée et que peut-être après je me porterai bien tout à fait. Je vous supplie très humblement Madame de ne vous en mettre point en paine. Je ne vou l'eusse point mandé de peur que cela fut, si le messenger ne fut parti d'ici et que peut-être vous l'eussiez su par autre voie. C'est tout ce que j'aurai l'honneur de vous dire par celle-ci, vous suppliant très humblement de me faire celui de me croire, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

⁹⁵ Daniel de Bellujon, baron de Coppet, secrétaire du maréchal de Lesdiguière, employé par celui-ci pour négocier avec les colombes et les faucons du parti protestant.

⁹⁶ François de Bonne (1543-1626), seigneur de Desdiguière, un des sages du parti protestant, gouverneur du Dauphiné, maréchal de France en 1608, duc et pairs en 1611, connétable en 1622.

⁹⁷ Henri Escoubleau de Sourdis (1594-1645), évêque de Maillezais et son frère aîné Charles (1588-1666), marquis de Sourdis et d'Alluye.

A Thouars, ce 18^e février 1620.

Archives nationales, 1 AP 386/21

25 février 1620 – Thouars
à Mme de La Trémoille

Madame, depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai eu celui de recevoir de vos lettres par le retour des chevaux de Madame ma belle-sœur. Cela nous a bien apporté de la joie de savoir que l'incommodité que vous aviez reçu par les chemins ne vous en avoit tant apporté que j'appréhendois, encore que Mmes de Chelandre et Madaillan⁹⁸ me mandent, Madame, que vous étiez un peu enrhumée ; la dernière me disant que sans un procès qui étoit sur le bureau vous n'eussiez pas sitôt sorti, mais il me semble, Madame, que vous devriez plus prendre garde à votre santé, qu'à toutes choses. J'ose prendre la hardiesse de vous le ramentevoir et de vous supplier très humblement d'y vouloir penser.

Vous me commandez par la votre de vous mander de la mienne : elle est à cette heure assez bonne, Dieu merci. Je ne me suis point sentie de la fièvre, ne l'ayant point eue qu'un accès. J'ai fait vos recommandations, Madame, à ceux que vous m'aviez commandé. Ils vous écrivent, Madame, à ce qu'ils m'ont dit pour vous en remercier très humblement. Ils n'y avait que M. du Plessis à qui je ne l'ai dit, car il n'étoit ici ; mais je lui écrivit le lendemain et aujourd'hui je lui envoie un homme pour savoir s'il vouloit vous écrire, je crois qu'il le fera, car je lui ai mandé que La Mazure vous alloit trouver. Je crois qu'il vous dira mieux les nouvelles d'ici que je ne vous les saurois mander ce qui m'empêchera de vous en faire des redites. Et puis, il se passe si peu de choses que l'on n'a rien quasi à mander.

Ce que l'on parle le plus à cette heure, c'est du bâtiment d'un temple. Mon frère a donné 800 Francs. M. Rivet⁹⁹ me dit que l'on me demanderoit quelque chose. Je ne lui répondis rien, car je ne sais ce qu'il lui falloir dire. Je vous supplie très humblement, Madame, de me faire mander ce que vous trouverez bon que je dise, si on m'en parle, et s'il faut que je donne quelque chose, et combien, car je ferois en cela et en tout autre chose ce que vous me commanderez.

J'ai dit à mon frère celui que vous me faisiez pour le bâtiment de M. de Netz¹⁰⁰. Il m'a dit, Madame, qu'il approuveroit fort ce que vous m'en mandez et qu'il vous écriroit qu'il l'avoit fort agréable aussi, l'a-t-il eu bien fort, car dès que je lui dis, Madame, [ce] que vous me commandiez de lui faire savoir, il me l'accorda avec une fort grande facilité.

Il ne nous a point montré la lettre que vous lui écrivez et n'en a point montré à Madame ma belle-sœur, ni celle-là ni nulle autre, encore qu'elle lui montre toutes les siennes. Elle me dit souvent qu'il n'a garde d'être en si bonne humeur que quant vous étiez ici et qu'elle voyoit bien que vous lui serviez extrêmement. Il me semble pourtant qu'elle vit bien avec lui, qui est parfois si triste que l'on ne lui peut faire sortir une parole de la bouche.

A moi, il me fait toujours meilleur chère qu'il est possible et vient souvent me chercher où je loge, encore que quelque fois il ne me trouve pas, et quant je fus malade, il commanda à tous ses gens de ne me laisser manquer de rien : aussi n'y firent-ils [faute] et principalement M. Brusse.

Je vous ai mandé, Madame, tout cela particulièrement pour ce que je sais bien, Madame, que tout le soin qu'il ont de moi est par le commandement que vous leur en avez fait. Ils témoignent tous une grande

⁹⁸ Mmes de Chelandre et de Madaillan étaient des dames de compagnie de la duchesse douairière de La Trémoille.

⁹⁹ André Rivet, né en 1573 à Saint-Maixent, devint en 1595 le chapelain du duc Claude de La Trémoille. Il épousa en 1596 à Thouars, Suzanne Oyseau, fille du pasteur François Oyseau. Il quitta en 1620 le service des La Trémoille pour devenir professeur de théologie à l'Université de Leyde. En 1632, Frédéric-Maurice de Nassau le choisit pour être le gouverneur de son fils le jeune prince d'Orange. A La Haye, il joua un rôle important correspondant de la République des lettres, mais aussi intercesseur au nom des familles huguenotes qui avaient envoyées aux Provinces-Unies leurs enfants pour faire des études où servir dans l'armée des Etats. En 1646, le prince d'Orange le nomma curateur de l'Ecole illustre de Bréda. Il mourut en cette ville le 7 janvier 1651.

¹⁰⁰ Philippe de Netz, un huguenot, auditeur à la chambre des comptes, correspondant à Paris des La Trémoille. Il mourut en 1626.

affection à votre service. Boislegat se rend extrêmement sujet auprès de moi. Elle a écrit à Mme de Chélandre tout ce qui ce passait ici à ce qu'elle m'a dit. Elle me mande que mon frère de Laval est si changé en bien et qu'il n'est pas reconnaissable pour son humeur, l'étant à cette heure de fort bonne. Madame ma belle-sœur l'a lue, et mande tout ce que Mme de Chélandre m'en dit à Monsieur son père ; elle me l'a montrée. Elle témoigne désirer extrêmement votre retour, et moi, Madame, je le souhaite avec passion ; Madame de Chélandre me dit que ce sera bientôt. Je vois bien qu'elle s'ennuie bien là, car elle me mande que l'on n'y regarde point les personnes, et Madaillan me mande que l'on vous a fait fort bonne chère.

Madame, mon frère s'étonnoit fort de quoi M. le Prince ne vous étoit venu voir, ni Madame sa mère non plus. Je crois qu'elle n'est pas de meilleur humeur que de coutume. Je crois, Madame, que la maladie de la Reine vous aura apporté de l'incommodité, pour ce que quant l'on la voit loin peut parler à beaucoup de personnes chez elle, mais à cette heure, je crois que cela est. Je crois que sa maladie empêchera que l'on ne porte plus de parfum, et que cela ne vous incommodera plus.

Vous me mandiez, Madame, que vous n'aviez point reçu de nos lettres depuis La Chapelle-Blanche. Je crois que vous avez à cette heure celles que nous vous écrivions par le messenger de Poitiers. L'on eut encore pris la même voie, mais M. de La Mazure part d'ici en même jour que le messenger de Poitiers part. C'est ce qui nous en a empêché. Je prie à Dieu de tout mon cœur qu'il vous trouve en parfaite santé, et qu'il me fasse la grâce de rendre à l'honneur de vos commandements l'obéissance qui doit et qui rendra toute sa vie, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Thouars, ce 25^e février 1620.

Archives nationales, 1 AP 386/22

25 février 1620 - Thouars

à Mme de La Trémoille

Madame, nous pensions que nos lettres vous seroient portées par M. de La Mazure, mais il ne part pas sitôt à cause d'un grand froid qui est venu d'aujourd'hui. Il est plus grand qu'il n'a encore été tellement que M. de Bregion allant à Paris et devant y être lundi, à ce qu'il nous a assuré. J'ai dit à mon frère que je croyois qu'il vous devoit envoyer des lettres et nous ne laissons l'honneur de vous écrire par M. de La Mazure qui dit qu'il n'a qu'une vie en ce monde et qu'il n'y a rien de si pressé pour vous aller trouver. Le Sr. De Bregion part demain de grand matin. Il passe par Loudun, dont les députés sont partis. Je crois que M. du Plessis vous écrit par eux, au moins celui que je lui envoyé n'est revenu.

L'on demande mes lettres. Cela me fera finir vous suppliant très humblement de me tenir, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Paris¹⁰¹, ce 25^e février 1620.

Archives nationales, 1 AP 386/23

9 mars 1620 - Thouars

à Mme de La Trémoille

Madame, depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai eu celui de recevoir de vos lettres par le messenger d'ici. Je ne pensois pas y faire réponse que par lui même, mais M. de Choseray est arrivé comme nous allions souper, qui nous dit qu'il alloit où vous êtes, Madame, et qu'il part demain de grand matin. Il n'a pas voulu demeurer ici de peur de trop tarder : tellement, Madame, que je n'auray le loisir

¹⁰¹ En fait Thouars.

que de vous faire qu'un mot à la hâte ; et le peu de nouvelles que je sais depuis le partement de M. de La Mazure m'en ôteroit le moyen. Je crois qu'il vous a dit, Madame, ce que nous fimes le jour de carême prenant ; je vous l'eusse mandé, Madame, mais nous en avisâmes depuis nos lettres faites. Mon frère étoit déjà enrhumé quant il partit ; mais depuis cela lui a fort augmenté, le contraignant de garder la chambre. Il y a deux jours qu'il y demeure et a un peu la fièvre la nuit. Cela lui empêche de vous écrire. Il a dit à Mme ma belle-soeur et à moi de vous en faire ses excuses. Il est fort fâché de n'avoir eu l'honneur de vous écrire, mais à ce soir il a plus mal à la tête que de coutume, car il tousse extrêmement aujourd'hui. Il y a deux jours qu'il garde la chambre. Il y en a autant que le vidame de Chartres¹⁰² à envoyer ici pour lui emprunter des chevaux de bague et son plus beau harnois, à force plumes. C'est une partie que quatre vieux font contre autant de jeunes de l'assemblée. L'on ne sait rien de là : aussy n'y fait-on rien depuis le partement des députés. J'ai envoyé à M. Rivet, savoir s'il ne savoit rien pour vous mander, j'essayerai à être mieux informée pour avoir l'honneur de vous faire une plus longue lettre par le messenger, qui m'a apporté de parfaitement beaux nœuds. Madaillan me mande que vous me faites celui de me les envoyer, je vous en remercie bien humblement, Madame, et ne puis que je m'étonne extrêmement que parmi tant d'affaires vous vous souveniez de ces petites choses. Pour cela, jamais je n'en vis de si beaux. Ce sont des excès de bonté et aussi de vous mettre en paine de mon mal. Vous aurez su, Madame, par M. de La Mazure comme j'en suis entièrement quitte, Dieu merci, lequel je prie de tout mon cœur de vous conserver et de vous ramener ici en parfaite santé, bientôt, selon le désir, Madame de vostre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

MM. de La Forêt¹⁰³ et du Plessis¹⁰⁴ ne sont encore de retour. L'on garde la lettre que vous écrivez au dernier, et moi je vous supplie très humblement, Madame, de m'excuser si celle-ci est si mal écrite, la hâte que j'ai en est cause.

A Thouars, ce 9^e mars 1620, à neuf heures du sois.

Archives nationales, 1 AP 386/24

5 avril 1620 - Thouars
à Mme de La Trémoille

Madame, depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai eu celui de recevoir de vos lettres par le Sr. Chauveau, qui nous a assuré que vous vous portiez bien, de quoi je loue Dieu de tout mon cœur et aussi de ce que Mme de Chélandre me mande que aussitôt après Pâques nous aurions l'honneur de vous voir ici, d'où le marquis de Châteauneuf¹⁰⁵ est parti après dîner. Il n'arriva qu'hier au soir ; il avoit avec lui M. et Mme d'Esperien et Chapellière. L'on dit qu'ils se sépareront cette semaine. Je crois que M. du Plessis s'en ira aussitôt qu'elle sera finie. Il a été à Saumur pour ses affaires. Il a porté à mon frère la lettre que le Roi écrit à M. du Plessis, sur le partement de M. du Maine. Je crois que mon frère de Laval a fait le sien d'après de vous. Mon frère s'est résolu d'y envoyer le Sr. de Châteauneuf¹⁰⁶ avec lui le

¹⁰² Prégent de Lafin († 1625), vidame de Chartres, fils de Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-La-Nocle et de Béraude de Ferrières, un vétéran des guerres de la Ligue, représentant de l'Ile-de-France, président de l'assemblée de Loudun.

¹⁰³ Moïse Suzannet, sieur de La Forêt, un huguenot du Poitou, gouverneur de Castillon pour le duc de Bouillon.

¹⁰⁴ Zacharie du Bellay (1574-1644), sieur du Plessis-Bellay, un huguenot angevin, ancien gouverneur d'Henri de La Trémoille, gouverneur de Taillebourg en Saintonge.

¹⁰⁵ Charles de Pierre-Buffière, marquis de Châteauneuf, un des principaux nobles huguenots du Limousin. Il joua un rôle ambigu lors de la rébellion protestante de 1621 : après avoir poussé l'assemblée de La Rochelle à l'intransigeance, il remit au roi le 30 juin sans combattre la place de Pons dont il avait reçu le commandement.

¹⁰⁶ Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, d'une famille huguenote du Mirabelais, était entré au service des La Trémoille. En 1620, il accompagna Frédéric de La Trémoille lors de son grand Tour en Europe. Il resta à ses côtés aux Provinces-Unies pendant les années 1621 et 1622. Il quitta son service en 1623. Ses lettres sont conservées à la côte 1 AP 648.

trouver à Sedan. Il partira dans deux jours et vous portera, Madame, encore de nos lettres. Ceux à vous seront portées par La Furie. J'écrirai par lui à mon frère de Laval, mon frère m'ayant dit que je lui dise qu'il lui en enverrait le Sr. de Châteauneuf. Par lui nous aurons encore l'honneur de vous écrire, ce qui m'empêchera de faire celle-ci plus longue après vous avoir dit, Madame, que j'ai parlé à M. du Plessis de ce que vous me commandiez. Il ne manquera pas de dire à M. de La Brellandière ce qu'il vous plaît ; et pour lui, Madame, il dit que vous vous moquez de lui, de lui faire excuse de ne lui écrire. Madame ma belle-sœur écrira par Châteauneuf à la reine de Bohême. Quant-il fut revenu de là, il nous dit qu'au >>>> des lettres du Roi et d'elle il falloit mettre Sérénissime ; que M. de Bouillon en avoit mis de même sur les siens. Il prête les 10 000 écus pour l'affaire de Royan. L'on dépêchera bientôt vers Madame sa femme parce qu'elle mande qu'il faut qu'elle les emprunte. L'on dit qu'elle sera [bientôt] ici où je prie Dieu que vous soyez bientôt et qu'il me fasse la grâce de vous donner toutes sortes de contentement selon le désir que j'en ai ; et j'espère qu'il ne me refusera ce bonheur que j'estime plus que nul autre, et la qualité Madame, de votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Thouars, ce 5 avril 1620.

Archives nationales, 1 AP 386/25

15 avril 1620 - Thouars
à Mme de La Trémoille

Madame, le Sr. d'Iray¹⁰⁷ m'a apporté un grand contentement à son retour, m'assurant que nous aurions l'honneur de vous voir bientôt, ce que j'ai toujours fort désiré, mais s'il ce peut à cette heure davantage, à cause de la doute où l'on est de la grossesse de ma belle-sœur, et qu'elle nie si fermement que cela n'est pas ce qu'elle ne se veut pas garder. J'ai prié Mlle du Lys de demander à Mme de Chelandre ce qu'il en est afin de vous le faire savoir. Elle le mande aussi à Mme votre sœur, il y a ici un de ses laquais. Elle mande par lui la peine où elle a été de la maladie de M. de Turenne¹⁰⁸, qui a eu vingt-huit accès de fièvre. Elle me fait l'honneur de m'écrire. Elle mande à Mme ma belle-sœur, dans sa lettre, combien elle vous a d'obligation de la peine que vous prenez et que cependant qu'elle passe son temps, que ne faites que solliciter et même faire tort à votre santé. Je vous assure Madame qu'elle reconnoît bien la peine que vous prenez. Le Sr. d'Iray dit qu'il est très grand, il le dit à Mme ma belle-sœur qui dit qu'il étoit excessif. Je vous dis Madame toutes les nouvelles d'ici et nous a fort dit d'où il vient, et comme l'on est pas là sans beaucoup de soin et de travail. M. de La Forêt est parti aujourd'hui. Tous ceux de l'assemblée en ont fait de même de Loudun, mon frère y fut. Le Sr. d'Iray étoit avec lui, qui vous en pourra dire toutes les particularités. Tous les députés ont été quasi tous ici, mais ils y ont séjourné fort peu. M. Chauvé n'y fut qu'une heure, il est étoit fort fâché de n'avoir point l'honneur de vous dire adieu. Tous ceux qui vont par Paris me disent qu'ils auroient celui de vous voir ; et nous croyons que nous l'aurons bientôt. J'en prie à Dieu de tout mon cœur et qu'il me fasse la grâce car votre retour je vous puisse donner tout contentement, selon le désir de, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Thouars, ce 15 avril 1620.

Archives nationales, 1 AP 386/26

13 mai 1620 – Thouars

¹⁰⁷ Jean Rogier, sieur d'Iray, un huguenot, fils d'un conseiller au présidial de Poitiers, entré au début de l'année 1618 au service des La Trémoille, étoit le premier secrétaire de Henri de La Trémoille. Il devint son intendant en 1627.

¹⁰⁸ Henri de La Tour d'Auvergne (1611-1675), le futur maréchal Turenne.

à Mme de La Trémoille

Madame, j'ai attendu à ce matin que le messenger part, à me donner l'honneur de vous écrire, afin d'avoir plus de choses à vous dire et aussi pour vous mander que j'ai aujourd'hui commencé mes tablettes, qui ne m'ont fait aucun mal, Dieu merci. Nous eûmes hier M. de Maillezais, qui vient de Bordeaux et d'Angers. Il dit forces nouvelles de l'un et de l'autre et que la Reine continue son voyage de Brissac. Elle y doit être demain. Elle fit faire par lui à Madame ma belle-sœur ses recommandations, et l'a convier d'aller la voir. Il en dit autant à mon frère et lui conta combien M. du Maine est aimé, craint et respecté là où il est et que sa cour est extrêmement grosse. Il ne sort jamais qu'il n'ait soixante gentilshommes ; il tient table de cela. Le cardinal de Sourdis et lui sont fort bien ensemble, à ce que dit son frère, et que M. du Maine et lui vivent comme s'ils l'étoient ; il a tout pouvoir au parlement. Tout durant le dîner, il ne fit que parler à mon frère de cela et après il le fit jouer aux cartes. Mme ma belle-sœur et moi étions du jeu et M. de La Forêt aussi qui part aujourd'hui pour s'en aller chez lui. Mon frère envoie le Sr. Brusse¹⁰⁹ à M. de Vêrac¹¹⁰ et Launay à M. de Saint-Gelais ; Mme ma belle-sœur écrit à sa femme et moi aussi. Elle vous supplie très humblement de l'excuser si elle ne vous écrit. Elle le pansoit faire à ce matin, mais il me semble qu'elle ne se porte si bien que de coutume ; ce n'est pas qu'elle le dise, mais il me le semble. Nous nous allons promener tous les soirs, depuis deux jours qu'il fait parfaitement beau hors la ville, à pied et mon frère va d'un autre côté. Je ne sais encore s'il vous écrira, ne l'ayant vu d'aujourd'hui. J'espère que dans peu de temps, nous aurons l'honneur de vous voir. C'est mon plus grand désir d'être toute ma vie, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Thouars, le 13 mai 1620.

Archives nationales, 1 AP 386/27

3 juin 1620 - Thouars
à Mme de La Trémoille

Madame,

Je ne saurois vous dire la joie que m'a aporté le Sr. d'Iray de m'assurer de vostre venu, car il m'a dit le jour de vostre parlement. Elle est sy grande que je ne la puis exprimer. Il m'a assuré ausy que vous estiés en bonne santé de coy je loue Dieu et le suplie que le chaut que vous aurés en vostre voyage ne vous aporte point d'incomodité. Depuis peu il en fait icy où nous avons veu le baron de Pallac qui y a demeuré un jour, il en partit yer /2/. Que Monsieur de La Forait et du Plesis arrivent, mon frère les avoit mendé. Ce dernier se réjouit fort d'avoir l'honneur vous voir.

L'on astant icy Monsieur de Serdigny de la part de la Renne ; Monsieur de La Forait, Messieurs de Villernou et de La Tabarière son allés vers elle la semaine pasée. Celle-cy mon frère doit chaser avec Monsieur de Maillesay, mais il n'y sera qu'un jour. Vous me mendés, Madame, de vous avoir rien dit de Madame me belle seur, mais s'ait qu'elle continue /3/ toujours à donner la maimé créense, encore qu'elle ne grosise en façon du monde. Elle a bien un peu amégry, mais elle revient en son premier estat ; elle a unne extrême joie de vostre venue. Le Sr. d'Iray luy a dit que vous paseriés à l'Ile-Bouchart, et je luy dis qu'elle me prêteroit son carose pour aller trouver ; elle m'a répondu qu'elle aimeroit mieux mourir que je allase sens elle.

Nous avons eu, Madame, à ce que dit le Sr. d'Iray, de plus /4/ fraîches [nouvelles] que vous de mon frère ; car M. Bertolle écrit à M. Bruse par un marchand. Il le lui dit la maimé chose que vous me faites l'honneur de me mender. Je suis extrêmement fâchée de la peine que vous prenés pour ma robe, car

¹⁰⁹ Adam Brusse, un écossais, ancien précepteur de Henri de La Trémoille, était devenu son maître d'hôtel.

¹¹⁰ Olivier de Saint-Georges, baron de Vêrac, seigneur de Couhé, un des principaux seigneurs huguenots du Poitou.

comme il vous plaira de la commender elle sera fort bien ; je suis seulement marie de coy elle vous en donne. Je n'é point ouy parler sy il y a de jolies estofe à Tours ; j'en fais venir un cotillon de tавetas incarnat pour sait esté. Mon frère a envoyé à Turenne /5/ depuis peu. Ils mendent de là que Madame vostre seur amènera la conte de Duras avec luy. Quen il parle à ma cousine Lisabet de se marier, elle le renvoie à estudier et à voyager, et qu'elle ne le veut sy cela n'est ; l'on dit à Madame me belle seur qu'ils sont fort plésens ensemble. Pour moy, Madame, je suis tellement ravie de joy de l'espérance que j'ay d'avoir bientost l'honneur de vous voir que je ne say ce que j'en dis. Vous me ferés celuy de me pardonner sy ma lectre est sy mal /6/ faite, car le contentement que j'atent m'ôte tout esperit. J'espère, Madame, que Dieu m'aura fait la grâce de vous donner asteure tout contentement, m'ayant fait celle de reconnoître mes défaus, que j'esséré de coriger pour vous estre plus agréable, et j'espère qu'il me la fera. S'ait tout mon désires d'estre toute ma vie, Madame, vostre très humble et très obéissent fille et servente,

Charlotte de La Trémoille

A Touars, ce 3^e juin 1620.

Archives nationales, 1 AP 384/29¹¹¹

1621 est l'année terrible. Pendant les trois premiers mois de l'année Henri de La Trémoille, pressé par sa mère, en collaboration avec Duplessis-Mornay, Henri de Rohan et d'autres, tenta d'obtenir que l'Assemblée de La Rochelle obéisse à l'ordre du Roi et prononce sa dissolution, mais toutes ses démarches pour éviter l'épreuve de force échouèrent.

Au printemps, Louis XIII, à la tête de son armée, marcha sur la place de Saint-Jean-d'Angély tenue par Soubise. Le 8 mai, Duplessis-Mornay, prévenu par Lesdiguères, informait Charlotte-Brabantine de Nassau de l'arrivée du souverain à Saumur et soulignait la colère de celui-ci à la nouvelle qu'à La Rochelle le conseil des neuf commissaires formait entre les Eglises " une République ".

En fine politique, prenant conscience de la gravité de la situation; Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit au devant de Louis XIII à Saumur pour l'assurer de sa fidélité. Le souverain passa la nuit du 17 au 18 mai au château de Thouars¹¹².

Henri de La Trémoille pendant ce temps était à Taillebourg. Bien qu'il ait refusé le commandement de la Saintonge et de l'Angoumois que lui avait conféré l'Assemblée de La Rochelle, son refus de rejoindre Louis XIII suscitait la suspicion de celui-ci. Le souverain qui s'avait l'influence que Charlotte-Brabantine de Nassau avait sur son fils, le 21 mai l'avertit de la décision qu'il avait prise de saisir Vitré en Bretagne et que le vicomte de Terchant eut le commandement de la garnison du château. Pour sa part Lesdiguères invitait la duchesse douairière de La Trémoille à prendre de " sages résolutions " avec son fils, soulignant qu'à " se tenir entre deux il y a du péril ".

Henri de La Trémoille après avoir tergiversé pendant une quinzaine de jours, céda et rejoignit Louis XIII dans le camps assiégeant Saint-Jean d'Angély. Pendant ce temps en Bretagne le 28 mai, le duc de Vendôme suivant l'ordre du Roi saisit Vitré.

Pendant le mois de juin et juillet, Henri de La Trémoille secondé par Lesdiguères, pressa l'Assemblée de La Rochelle de se dissoudre, mais comme au début de l'année ses démarches furent vaines. Bien mieux ses vassaux de Talmond prirent le parti de l'assemblée de La Rochelle.

Après la capitulation de Saint-Jean d'Angély le 24 juin, l'armée royale s'éloigna des possessions des La Trémoille en Poitou et Saintonge. Marie de La Tour d'Auvergne ayant sombré dans la

¹¹¹ Cette lettre a été publiée par Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le chartrier de Thouars*, op. cit., p. 273-274.

¹¹² Louis XIII, venant de Saumur, après avoir passé le nuit du 17 au 18 mai au château de Thouars partit pour Parthenay. *Journal de Jean Héroard*, tome II, p. 2757.

dépression, Charlotte-Brabantine de Nassau l'envoya à Sedan auprès de ses parents, conservant par politique son petit-fils auprès d'elle.

Craignant que Henri de La Trémoille ne soit tenté de rejoindre Henri de Rohan, à la suite du refus du souverain de lui restituer Vitré, le duc de Bouillon l'invita à le rejoindre à Sedan. Le roi agréa ce voyage, il arriva à Sedan le 22 octobre.

Les archives des La Trémoille ne conservent aucune lettre de Charlotte de La Trémoille pour l'année 1621.

1622 est marquée par une seconde intervention de Louis XIII contre les protestants. Le 21 mars il quitta Paris avec ses troupes. Il arriva le 6 avril à Saumur d'où il partit pour Nantes le 8 avril. Dans deux lettres à son fils du 8 et 13 avril, Charlotte-Brabantine de Nassau compte comment elle ne put le voir parce qu'il était parti de trop matin.

Le 16 avril, Louis XIII défit l'armée de Soubise à Rié et après avoir prit le fort de La Chaume près de Talmont, marcha sur Saintes, puis entreprit le siège de Royan qui capitula le 11 mai. A l'occasion de ce siège, considérant suspecte l'attitude du Sr. du Plessis-Bellay le gouverneur de la place, il plaça au château de Taillebourg une garnison sous les ordres de M. de Fouquerolles¹¹³.

A cette nouvelle, Charlotte-Brabantine de Nassau vint solliciter Louis XIII pour qu'il lui remette la place entre ses mains, mais il refusa alléguant qu'il importait à son service et à l'intérêt du duc que cette place qui contrôlait le " passage de la rivière " reste sous la garde du Sr. de Fouquerolles et qu'il la lui remettrait dans quelques temps¹¹⁴.

De retour à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau tomba sérieusement malade. Elle fut rejointe alors par sa fille Charlotte. C'est avec satisfaction que les deux femmes accueillirent les nouvelles de la signature de la paix de Montpellier le 18 octobre 1622.

Sans date - Thouars
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, j'ai reçu hier par le Sr. de La Grange une lettre dont vous m'honorez. Je n'en attendois point, sachant bien que vous aurez tant d'affaires que cela vous empêche d'écrire. Je vous supplie que cela ne vous divertisse de choses meilleures, car je suis assez contente de savoir que vous vous portiez bien et que vous me tenez toujours en l'honneur de votre amitié. C'est ce qui me réjouit fort.

Vous apprendrez par ce laquais des nouvelles de mon frère¹¹⁵ qui sont très bonnes, Dieu merci ; et par lui vous saurez l'état du roi et reine de Bohême qui ne perdent pas encore courage, principalement elle, encore que tous ces maux l'ont merveilleusement changée. Ils ont trois cents personnes de leur train et quelques gardes. L'on ne parle point qu'elle aille en Angleterre. M. le prince d'Orange les voit souvent, et vont à la chasse ensemble. La reine est extrêmement obligeante et a toujours cette même façon de gagner les cœurs.

Mon frère eut une querelle, mais il n'en sont pas venus plus avant que l'autre fois à son grand regret, car il vouloit forcer M. Berthold de lui donner les clefs pour sortir. Je crois que l'on vous en aura mandé le sujet, ce qui m'empêchera de vous en dire davantage ; et aussi de la venue du Roi ici, car le Sr. d'Iray vous dira toutes particularités. Toute la Cour trouva ce lieu fort beau ; et demandoit tous en général

¹¹³ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 30 avril 1622 de Saintes, *Chartrier de Thouars*, p. 146.

¹¹⁴ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 14 mai 1622 du camp de Royan. *Ibid.*, p. 146-147.

¹¹⁵ Frédéric de La Trémoille était resté aux Provinces Unies à la recherche d'un emploi.

de vos nouvelles et témoignioient grande envie de vous voir. Je voudrois que vous le puissiez faire à votre contentement. Je le désire de tout mon cœur, et qu'il vous conserve, car votre santé nous est plus chère que la notre ; et à moi surtout, car je vous suis, Monsieur, mon cher frère, votre très humble et obéissante soeur et servante.

Charlotte de La Trémoille

Monsieur d'Elbeuf est venu ici depuis le partement du Roi, qui voulu aller voir le petit, qui se porte bien.

Archives nationales, 1 AP 384/ 30 et 1 AP 386/29

22 avril 1622 - Thouars

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, je vous supplie de croire que si j'ai été si longtemps sans avoir l'honneur de vous écrire, ça été crainte de vous importuner, mais puisque M. Brusse m'a assuré que vous aviez mes lettres agréables, je ne manquerai à vous en écrire plus souvent. Celles-ci ne sera qu'un mot, car je suis si triste du départ de votre cher enfant que je ne sais ce que je dis. Il partira dans deux heures ; et celle-ci vous sera portée par le messenger.

Je ne vous saurois rien dire de bon, car l'on ne parle que de misère. Depuis cette dérouté, l'on prend des prisonniers perpétuellement. Le prévôt d'ici ne s'y oublie pas : il prit hier Coudray chez elle, qui a été dans Sain-Jean. Vous disiez que Dieu leur a ôté le sens, car dix bien armés se laissèrent l'autre jour prendre par six qui ne l'étoient en façon du monde, et ce n'étoit que des valets. Ils y en a ici près que j'ai grand peur qu'ils le soient ; ce sont de vos serviteurs. M. de Bessay ne veut, se dit-on, retourner à La Rochelle, et aime mieux mourir ; c'étoit un des conducteurs, qui n'a pas trop bien fait. L'on dit que ceux qui étoient dans Saint-Jean seroient envoyés aux galères ; enfin l'on n'oit parler que de maux. Cela afflige grandement, et le peu d'espoir que l'on a de la paix , mais Dieu nous la donnera, s'il lui plaît, et me faire la grâce de vous témoigner que je suis, Monsieur mon cher frère, votre très humble et obéissante soeur et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Thouars, ce 22^e avril 1622.

Archives nationales, 1 AP 384/ 31 et 1 AP 386/30

3 mai 1622 - Thouars

à Mme de La Trémoille

Madame, j'eus hier l'honneur de recevoir de vos lettres par le capitaine la Pierre. Je loue Dieu de quoi vous vous portiez bien. Je le supplie qu'il vous y maintienne, car je ne puis être sans appréhension quant je songe aux peines que vous avez. J'ai bien peur que celle que vous prites de m'écrire ne vous apportat de l'incommodité. Je ne manque suivant ce qu'il vous a plus de me commander d'envoyer ce mémoire à M. du Plessis et de mander à mon frère ce que vous me chargiez. Celui qui l'est allé trouver partit aussitôt la copie du mémoire faite, que j'ai montré à tous ceux que vous m'ordonniez. Je pensois que M. du Plessis vous eut pu faire tenir ma première lettre par où, Madame, je lui mandois votre partement ; mais il me l'a renvoyée. Elle vous sera portée avec ce mot qui vous dira, Madame, le retour de Mme de Chelandre, et comme elle a laissé le petit en bonne santé. Elle vous (en écrit) plus au long. Il a pensé être visité de M. l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre. Ce fut manque de carrosse M. Brusse me mandoit qu'il faisait état de passer par ici exprès pour avoir l'honneur de vous voir.

Pour M. de Souveray, il s'est grandement senti obligé de la visite qu'il vous a plu de commander à M. Brusse. Il vous a écrit pour un prisonnier de Tours par son frère, qui est brodeur du Roy, qui était retenu par Garnerie, et lui écrivit audit Garnerie pour sa liberté et vous suppliais de joindre vos prière aux

siennes. Ce que j'ai fait en votre absence, ayant ouvert sa lettre à la prière de M. Rotier, et en ai fait parlé audit Garnerie, qui n'en n'a point fait de difficultés.

J'ai écrit aussi, par l'avis de M. de La Measure, à M. des Roches-Baritaut, pour le logement qu'il ai venu faire à Montaigu. Je ne sais ce que cela produira. Je vous envoie, Madame, que l'on vous en écrit. L'on dit que c'est pour quelques inimitiés particulières qu'il porte au procureur. Cela est fâcheux que nous en pâtissons. M. de La Measure vous écrit pour la ferme. Je lui en ai parlé par deux fois, et même aujourd'hui, qu'il est venu un gentilhomme du Roi, pour le sujet de Taillebourg, qui vous apportoit encore que vous n'y fussiez point, il a voulu prendre la peine de venir ici et n'a pas voulu donner les lettres que Sa Majesté vous écrivoit et m'a dit combien elle étoit contente de vos départements, et cela plusieurs fois et tout haut devant plusieurs personnes, tant d'une que d'autre religion, et fort assuré que le Roi lui feroit les consciences libres. J'ai été bien aise de cela pour (ce que il sera su partout). Il va trouver mon frère, c'est un bien honnête gentilhomme : M. de Berlize. Je crois qu'il a été au feu Roi, il désire fort la paix. Ceux de cette ville vivent bien comme la croyant. Ils ont usé de la liberté qu'il vous avoit plus de leur donner, ne faisant plus la garde. Le roi de Bohême est en son armée. L'ambassadeur d'Angleterre l'a vu à Paris où il est passé lui quatrième. Dieu veuille bénir ses armes et nous veuille bientôt ramener en bonne santé selon la prière que lui en fait, Madame, vostre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Thouars, ce 3^e mai, à sept heure du soir.

M. de La Measure ne vous écrit point, n'étant point nécessaire ce dit-il de faire cette ferme que l'on ne soit assuré de l'abbaye.

Archives nationales, 1 AP 386/31

1625 *A la suite du décès le 23 avril du prince d'Orange, Maurice de Nassau, son frère, Charlotte-Brabantine de Nassau décida de se rendre aux Provinces-Unies avec sa fille, Charlotte. En cette année 1625, elle procéda au partage entre ses enfants de la succession de leur père selon les dispositions arrêtées en 1619.*

Frédéric de La Trémoille, comte de Laval, depuis son retour en France se morfondait à L'Isle-Bouchard, attendant un emploi du Roi. Si son frère Henri reçut un commandement, il ne reçut rien et de dépit il rejoignit La Rochelle. Il revint à sa mère de solliciter son pardon.

Marie de La Tour d'Auvergne au début de l'automne alla voir sa sœur Elisabeth à Duras en Guyenne pour son premier accouchement. A la fin de l'année, elle prit le chemin de Vitry pour la nécessité des affaires.

22 mars 1625 - Paris

A Marie de La Tour d'Auvergne

à Sedan

[J'ay] peur, chère soeur, de m'engager trop avant sur cette matière et de n'en sortir à mon honneur. C'est pourquoi il en vaut mieux finir le discours pour vous dire que Mme la marquise de Duras¹¹⁶ est grosse et son beau-père guéri¹¹⁷. Dieu lui veut encore donner cette joie avant que de le retirer.

Pour ce qui est de la lettre de Grand Maison, elle fut jetée par Bois Ragane de sa poche par vanité quoi que dedans il n'y [eut] grand chose pour lui en donner. Ce qu'il y a de plus à son avantage, c'est

¹¹⁶ Elisabeth de La Tour d'Auvergne (1606-1685), quatrième fille de M. et Mme de Bouillon avait épousé en 1624 à Sedan Guy-Aldonce de Durlfort, comte de Duras. Leur premier enfant fut le futur maréchal de Duras.

¹¹⁷ Jacques de Durlfort, marquis de Duras, père de Guy-Aldonce.

qu'il n'y a point de dessus à la lettre, que au commencement elle le nomme Pipy. Voilà tout ce qu'il y a. si elle n'étoit égarée, je vous l'enverrois et vous y eussiez mieux que moi reconnu ce que je vous en dis.

Adieu mon cœur, je vous donne le bonsoir et prie Dieu qu'il vous bénie et tous les chers enfans. C'est votre très humble et très obéissante sœur qui est toute à vous.

A Paris, ce 22 mars.

Je crois que vous saurez bien par d'autres que par moi comme tout est bien passé et, Dieu merci, pour nos partages, et comme Madame a bien traité mon frère et plus qu'il n'eut osé espérer. Pour moi, je ne m'en étonne point, vü ses bontés accoutumées, et ce qu'elle réserve est plus pour faire du bien à ce qu'ils le mériteront mieux que pour en recevoir de l'utilité pour elle. Adieu chère sœur, Madame m'a commandé de vous dire qu'elle vous envoie un paquet de Madame votre mère. Elle a oublié de vous le mander par le sien.

Charlotte de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 384/ 32 et 1 AP 386/32

1626 *Charlotte de La Trémoille avait 26 ans et n'était toujours pas mariée. Elisabeth d'Angleterre, la reine de Bohême, proposa à Charlotte-Brabantine de Nassau un jeune noble issu d'un lignage illustre d'Angleterre : James Stanley, baron de Strange, fils du comte de Derby. Charlotte-Brabantine de Nassau et sa fille réservèrent une suite favorable à cette proposition.*

Au mois de juillet 1626, Charlotte de La Trémoille épousa à La Haye James Stanley. Sa mère l'accompagna jusque à Londres où elle furent reçues à la Cour du roi Charles II.

Marie de La Tour d'Auvergne passa tout le premier semestre de 1626 à Vitré et à Olivet. Elle retrouva ensuite à Nantes au début du mois de juillet son époux qui présida l'ordre de la noblesse lors de la session des Etats de Bretagne qui se tinrent en cette ville en la présence du Roi. Elle assista probablement au mariage de Mlle de Montpensier le 5 août avec Gaston d'Orléans ainsi qu'à l'exécution de Chalais le 19 août. Il est dommage que ses lettres à Charlotte-Brabantine de Nassau pendant cette période n'aient pas été conservées.

A la fin de l'année, Marie de La Tour d'Auvergne prit le chemin de Paris. Elle arriva le 26 décembre 1626 à Charenton¹¹⁸ où elle retrouva Charlotte-Brabantine de Nassau revenue d'Angleterre.

30 mars 1626 – La Haye

A Marie de La Tour d'Auvergne

Chère soeur, nous avons reçu ici il n'y a que deux jours, vos chères lettres par la voie de Sedan. Nous n'avons plus que celle là par terre, encore c'est un miracle comme elle dure. Passant par le pays de l'ennemi, où tout commerce est rompu, tellement que l'on reçoit fort peu de nouvelle de France. Celles que vous me mandez me sont fort agréables, puis que vous êtes en bonne santé. Celle de Madame est de même, Dieu merci : nous l'avons tant priée qu'elle se laisse peindre par un excellent peintre d'ici¹¹⁹. Elle dit que c'est pour vous porter ; je sais bien que cela vous sera fort agréable.

Il faut que vos mulets soient excellent pour n'avoir point tombé par d'aussi mauvais chemins ; je ne sais si ce sont les mêmes que vous aviez. Les extraordinaires faveurs que Monsieur de Vendôme fait à

¹¹⁸ Lettres de Turenne à sa mère du 28 décembre 1626, S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 51

¹¹⁹ Il s'agit probablement du portrait de Charlotte-Brabantine de Nassau que nous conservons.

M. du Bordage¹²⁰ témoignent bien qu'il aspire à être plus que gouverneur. Je plains sa femme d'avoir été voir un ballet en l'habit que [vous] décrivez à Mme de Chelandre ; je crois que la bigoterie de l'une et le zèle de l'autre ne se pourroit accorder ensemble. Nous sommes en un pays où il n'y a en a guère ; et s'est bien sans raison que l'on les accuse de faire la guerre pour la défense de la religion, étant la moindre de leurs pensées.

La mort de M. de Marquet¹²¹, lieutenant-général de la cavalerie, avoit disposé celle de M. son frère de demander la charge, mais je crois que les François ne doivent guère espérer d'avancement en ce pays. Cela fait reconnaître que mon frère de Laval n'avoit pas si grand tort de ne l'aimer pas, car Monsieur vostre frère¹²² qui s'y gouverne tout ce qui se peut bien, n'en ay pas des plus contents. Tout le monde ne l'est guère ici, où l'on se plaint comme ailleurs des principaux. Certes, je vois que le monde est un lieu où l'on a bien de la peine à vivre. De plus en plus je le connois. Dieu veuille nous donner sa conduite, et à vous, mon cœur, tout contentement.

Hier, je dansa le ballet le Flamans, qui fut très beau et bien dansé. Mme de Chelandre m'a dit qu'elle vous en enverroit le discours, ce qui m'empêche de vous en rien dire. Le roi et la roine de Bohême soupèrent céans et l'ambassadeur de France et les trois petits princes. Celui de Perse vit le ballet et le trouva excellent, sinon qu'il croyoit que toutes les femmes ne valoient rien qui dansent, mais l'on l'ôta de cette opinion. Il a très bon esprit, et très civil, Il croit que Son Excellence est empereur de ce pays et ne se peut persuader que les Etats sont par dessus lui : la lettre de son Roi ne s'adresse qu'à lui et l'appelle frère, et lui dit que son trône est élevé par dessus tous les rois qui connoissent Christ, et que son épée lui a fait toute cette grandeur. Il est parti devant la mort de M. son frère, y ayant un an qu'il est en chemin. Les femmes sont étrangement sujettes en ce pays. Si une femme se remariant, leurs fils de leurs premiers maris ne les voient plus. Les frères et sœurs ne se voient jamais. Leur roi de Perse a fait couper la tête à deus de ses fils pour ce qu'ils parloient à la noblesse. Voilà d'horribles lois. Dieu nous a fait bien de la grâce de nous en délivrer. Ils se montrent fort fort affectionnés à leurs religions.

Si j'avois quelque chose de meilleurs à vous dire je ne vous en entretiendroit point de si mauvais discours. Je va finir celui-ci après vous avoir dit, chère sœur, que Madame vous mandant ce qui est de cette affaire, je ne vous en dit rien, sinon que vous êtes trop bonne envers moi, qui voudroit vous pouvoir témoigner combien je me sens obligée à vous, mon cœur, à qui je dirois qu'il y a deux mois que nous n'avons rien su de mon frère. Vous savez combien, Madame, l'aime et combien cela la peut fâcher. J'ai dit tant que j'ai pu que les lettres étoient perdues. Mais en recevant M. Aersens et point de lui cela fait voir le contraire, je crois que ses oubliances est non autre chose. Je ne me puis lasser de vous entretenir mais, si faut-il finir, de peur de vous importuner, en vous assurant que je manqueroy plutôt à moi même qu'à vous être très humble sœur et très affectionnée servante.

Charlotte de La Trémoille

A La Haye, ce 30 mars 1626.

Archives nationales, 1 AP 384/33 et 1 AP 386/33

30 novembre 1626 – Londres

Madame,

¹²⁰ René de Montboucher, seigneur du Bordage à Ercé-près-Liffré, principal seigneur huguenot du Pays rennais, était un fidèle du cardinal de Richelieu.

¹²¹ Daniel de Hertaing, seigneur de Marquette, lieutenant-général de la cavalerie, décédé en 1626.

¹²² Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne (1605-1652), duc de Bouillon, à la fin du mois de mai 1624, pour éviter qu'il ne soit tenté de rejoindre les Rohan, Elisabeth de Nassau l'avait envoyé auprès de ses frères aux Provinces-Unies pour y apprendre le métier des armes.

Selon l'avis et direction que nous portèrent vos dernières lettres nous avons traicté avecq Philippe Burlamachi¹²³, marchand banquier demeurant en cette ville, pour faire recevoir par son moyen les douze cents livres sterlins qui vous plaise de nous payer pour le présent. Pourtant vous pouvez les payer au Seigneur Laurens, marchand banquier à Paris, qui vous rendra la présente. La réception duquel end[roict] sur ceste vous servira de descharge en nostre endroit. En ce qui concerne le change, nous avons laissé que vous [...] avecques ledit Sr. Vannelle. Vous disant seulement [que ledit Sr.] Burlamachi nous l'a assuré, qu'il luy escrira qu'il se [conduira avec] toute sorte de modération. Nous avons fait deux lettres avec mesme date et teneur que ceste desquelles l'une estant accompagnée l'autre n'est de nulle valeur. Et pour fin prions le Seigneur qu'il vous aye en sa sainte garde, demeurans,

Madame,

Vostre très humble et très obeysente
fille et serventes.

Charlot de La Trémoille

A Qui=ou, ce 30/20 novem 1626 /2/.

Je, sousigné, confesse et déclare avoir receu, de la duchesse duorière de La Trémoille, la somme de onze cent soissante et dix livres sterlins, faisant en monnaie de France la somme de onze mil seize cent livres & de plus le change de Paris à Londres à mon contentement. Laquelle somme m'a laissé en vertu de la lettre descrite en l'autre part [par] Madame Charlotte de La Trémoille sa fille, dont se content & bien païé & promet en tenir compte Monsieur Burlamacqui de Londres, qu'il m'a donné ordre de recevoir la dicte somme, déclarant que j'ay enclose une pareille lettre de la mesme [forme]. Les deux ne serviront que pour un événement.

Faict à Paris, ce dernier décembre mil six cent vingt six.

Laurens Vannelle

Archives nationales, 1 AP 386/34

1627 *Les premières lettre de Charlotte de La Trémoille pour cette année sont du mois de juillet ou d'août. Elle y souligne les difficultés à entretenir des échanges alors que l'Angleterre et la France étaient en guerre.*

Charlotte dans ses lettres fait état de sa première grossesse, mais surtout de la gêne que lui cause le non paiement de la somme de 20 000 écus prévue à son contrat de mariage. Elle suppliait sa mère d'intervenir en sa faveur auprès de son frère aîné.

Alors que Henri de La Trémoille était auprès du Roi devant La Rochelle, Marie de La Tour d'Auvergne était en Bretagne et tentait de procéder à des ventes de terre, mais en cette période de guerre l'argent était rare et elle ne trouvait pas d'acquéreur. Marie de La Tour d'Auvergne était accompagnée de sa jeune sœur Henriette. Pendant ce séjour celle-ci tomba amoureuse du jeune marquis de La Moussaye, Amaury III Gouyon le plus beau parti protestant en Bretagne. Voyant l'intérêt politique de cette idylle pour son mari, Marie de La Tour d'Auvergne la favorisa.

21 juillet/3 août 1627 – Lathom House¹²⁴

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

¹²³ Philippe Burlamachi, était alors le plus important marchand italien sur la place de Londres.

¹²⁴ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 40, note 2.

Depuis n'avoir eu l'honneur de vous escrire, j'ay eu celui de recevoir deux de vos lettres : l'une par Mlle du Moulin et l'autre du 16 de may. J'escriroy à saite demoiselle en ce que je pouré, selon en ce que vous me commendés, mais où je ne l'usse peu davantage ceust esté à Madame de Betefort, dont j'ay appris la mort avec beaucoup de déplesir. Elle a suyvy son mary de trois semaines¹²⁵ et, certes, ce m'aist unne grande perte, car elle m'émoit bien fort. Elle a finy très crétiennement. L'on fait courir de mauvais bruit de Madame¹²⁶ ce qui me met fort en paine. Dieu veille qui ne sois point.

Je m'étonne infiniment comment vous m'avez point reçu de mais leitres, Madame, depuis mon arrivée en ce lieu, car voycy la huitième fois, et ma dernière dépaiche fust fort grande, ce qui m'a fait estre plus long tamp sans m'aquiter de ..., de ce devoir et ausy que j'ay toujours este en doute d'unne chose que je say bien vous aportera contentement. Je suis encore en incertitude, me trouvent fort mal sans nul /2/ apétit, fort souvent mal au cœur qui me cause par plusieurs fois des vomisement, ce que j'endure pasiemment sur l'espérance que j'ay que Dieu nous fera la grasse que cecy réussira à nostre contentement j'en n'avois desjà quelque petit doute par mais dernières, mais je ne l'osois dire pource que les leitres courent beaucoup de assaut d'estre ouvertes. Cela me fait fort crindre la perte de beaucoup de mes leitres, mais qu'il plaise à Dieu de me donner quelques certitudes de cecy. Je ne manqueray de vous le faire savoir, car je say bien Madame que vous me ferés l'honneur de vous en réjouir. Je vous supplye de ne dire cela, car j'orois trop de déplesir sy j'estois encore unne fois trompée, mais pourten je m'en remais à Dieu qui ne menvoyré, bien que pour mon bien je me trouve tout autrement que je me fesois à Londres et quelque fois sy changé, mais appris mieux depuis un jour ou deux, je ne suis pas sy mal. Je me garde le mieux que je puis et vas en carosse fort peu il y a quelque sis semaines que je me doute.

Nostre séjour icy n'est point encore résolu, mais sy les vint mille escus ne viennent point, il sera malaisé de pouvoir quitter ce lieu. Monsieur vostre beau-fils se /3/ porte bien, Dieu mercy, et va souvent à la chasse. Lundy, il doit venir force gens icy, qui sera le jour de nos nosse, et Monsieur mon mary doit aller pour quelque jours avec force gentilhommes ; il me témoigne toujours beaucoup d'affection et Dieu nous fait la grasse de vivre avec beaucoup de contentement et de repos d'esprit. Nous sommes en peine pour l'ile de Man, et sy Châtoneut¹²⁷ eust esté icy, nous eusions offert la charge ; l'apointement est de mille Frans en lieu où l'on vit presque pour rien¹²⁸. L'éloignement des lieux empaiche les chose, mais sy vous jugiés, Madame, qu'il fust à propos de savoir ses sentimenz là desus, vous nous feriés beaucoup d'honneur. J'adresse celle-cy à M. de Beaulieu, il m'en n'a desjà fait tenir beaucoup de vous, Madame, qui me pardonnera sy je luy fais sy peu de discours, mais je me trouve sy souvent mal que je ne puis guère escrire. Ce qui me fait finir en pryent Dieu qu'il vous conserve et qu'il me fasse la grasse que toutes mais aquetions vous soyent toujours agréable selon le bon désir

Madame,

de vostre très humble et très obeysente fille et servente.

Charlotte de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 384/35

Été 1627 – Lathom House
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

¹²⁵ Edward Russell, 3^e comte de Bedford, est décédé le 3 mai 1627 et Lucy Harington, son épouse, le 26 mai 1627.

¹²⁶ Marie de Bourbon-Montpensier, cousine des La Trémoille, mariée le 6 août 1626 à Nantes à Gaston d'Orléans, était morte le 4 juin 1627.

¹²⁷ Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, bien qu'il ait en 1623 quitté le service de Frédéric de La Trémoille était toujours resté en relation avec Charlotte-Brabantine de Nassau. Il l'avait accompagné en 1626 lors de son voyage en Angleterre. Elle usa à nouveau de ses services en 1628 pour communiquer avec sa fille Charlotte.

¹²⁸ Ce paragraphe est cité par Henriette de WIIT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 29.

Ce m'a esté un merveilleux bonheur de recevoir vos deux lectres ensemble, car le première m'eust mis en unne extrême pence ceulle y aprenant vostre mal, n'ayant peu lire vostre leitre sans larme, mais loué soit Dieu de quoy je vous en sçu soulagée, aprenant par la vostre dernière, Madame, que vous n'en n'aviez plus de resentment, de quoy je remercy Dieu de tout mon cœur qui vous jugent utile en ce monde, vous y conserve, Madame, par sa bonté s'en n'est m'assure témoinage que vous pouvés servir et aux vostres et à son Eglise.

Madame ma belle-seur me mande sa joye de l'espérance qu'elle a de vous voir où elle est, mais je vouderois presque m'opposer à cela sy Dieu me continue en l'estat où par sa grasse je me croy estre, ayent de jour en jour des sines sy plaist à Dieu que je le sois, saist de trois mois. Je vous et escrit, Madame, comme si m'en doutois, asteure j'en suis comme assurée, mais j'atens qu'il plaise à Dieu d'en n'avoir des marques infailible pour vous envoyer exprès les leitres courent tant de denger que ne n'osse vous en dire Madame plus de particularités seulement vous juge assurer que le temps est passé de ce que jus à Londres, Dieu mercy, je m'en remais à sa volonté, car je say qu'il ne /2/ m'envoyra rien que pour mon bien. Depuis quelque jours, je me porte beaucoup mieux par sa bonté n'ayant plus de vomissement depuis huit jours. Cela m'a quité par un espesese d'évanouyement qui efraya tellement Monsieur vostre beau-fils et M. La Masure et Suduit, que sy je n'usse en la force de parler, je croy qu'il m'usse crue mort, mais comme je fis apeler et le voyent sy hors de luy maime, je me force de parler cela dura fort peu et deux jours après je fus encorr fort mal, mais depuis, Dieu mercy, j'ay esté braucoup mieux.

Ces mauvaises nouvelles de la mort de Madame m'ont grendement touchée et pense continuelement comme saite povre princesse ayent eu toute sa vye esperée saite grandeur, elle a passé comme un ombre¹²⁹. Je ne doute point, Madame, de vostre resentment ne puis que je n'en n'aye beaucoup de Madame sa mère. Dieu avoit élevé saite maison, mais il l'a bien abaisée. J'admire Monsieur d'avoir eu tant de soing d'elle, qui certes méritoit tout ce que l'on peut dire, mais il faut croire que Dieu n'a pas voulu tant de bien à la France que de la laiser en ce misérable monde. Je ne say, Madame, sy elle a préveu sa mort, car la povre princesse l'apréendoit bien fort.

J'avois reçu des lestres de la reyne de Bohême, un peu devant les vostre, qui me mendoit de vos nouvelles de quoy j'estois extrêment en paine /3/ ne ..., n'ayant point reçu depuis le moy de may que les dernières. Je vous supplye très humblement de croire, Madame, que sy vous n'avez sy souvent de mais lectres ce n'est point que je manque à vous en n'adreser outre que saist mon devoir. Je prens un très grand contentement à avoir l'honneur de vous escrire, cela me fâche de quoy mais lectres sont perduée et je m'étonne plus de la dernière, car l'on n'avoit encore des nouvelles de France. Je croy que M. Carr l'a perdue ne m'en n'ayant pas satisfaite fort clairement.

Je vous mandois, Madame, comme j'avois veu M. mon beau-père¹³⁰ en unne ville la principale de Chester, où y demeure continuelement, ne voulant point aller en auqunne de ses maison, il y a déjà trois ou catre ans ; il me parla françois et me dit force obligente parolle, m'appelant dame et maîtresse de la maison, qu'il ne vouloit point d'autre fame que moy et que j'avois tout pouvoir ; de saite ville-là, nous fûmes très bien reçus ; quoique l'on ne nous atendit point, il en vint plusieurs personne au devant de nous ; je vous disois ausy, Madame, comme je trouvois la maison de Latom à mon gré, et que je n'avois que tout sujet de louer Dieu et vous de m'avoir si bien placée et plusieurs autres particularités excellela et aux austres, qui me fâche bien, estre perdue et surtout Madame pourvu que j'espère que cela vous eust contentée.

¹²⁹ Cette remarque est citée par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 44. Marie de Bourbon-Montpensier, femme de Gaston d'Orléans, fille unique de Henri de Bourbon-Montpensier et de Catherine-Henriette de Joyeuse, cousine de Louise-Juliane et de Charlotte-Brabantine de Nassau, est décédée le 4 juin 1627, après avoir donné le jour le 27 mai précédant à une fille, la future Grande Mademoiselle.

¹³⁰ William Stanley, 6^e comte de Derby, venait de perdre son épouse Lady Elisabeth de Vere, inhumée le 11 mars 1626/27 dans l'abbaye de Westminster. Elle était la fille d'Edouard de Vere, 17^e comte d'Oxford et d'Anne Cecil.

Je en doute point, Madame, que vous ne fassiez tout vostre pouvoir pour mon argent ; ausy attends-je cela de vous, et certes, Madame, la nécessité me contrint de vous en importuner plus que je ne dois ; vostre bonté m'en donne la hardiesse et, certes, mon contentement est un peu attaché à cela pour fermer la bouche à plusieurs personne qui n'ayme pas les étrangers, quoy que, Dieu mercy, les meilleurs ne me veulent point de mal ; asteure, par sa bonté, Monsieur vostre fils est en bonne santé n'ayant plus aucun resentiment de son mal, il ne bouge de dehors, l'air luy estant fort bon¹³¹.

*Madame, je ne puis laisser escrire ma femme sans vous remercier moy-mesme de tant d'honneur que vous me faites, si je pouvois avoir la même liberté qu'en ma langue, je ne manquerois à toute occasion de vous assurer que je ne serai jamais autre, Madame, que vostre très humble et très obéissant fils et serviteur*¹³².

J. Strange

Archives nationales, 1 AP 384/36

28 septembre 1627 – Lathom House
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay eu l'honneur de recevoir unne de vos lettres depuis que je vous et escrit par mon laquais qui n'ont esté un mois en chemin, quoy qu'il soyent venus par la voye de Holende. Je vous et escrit unne fois par ce moyen M. Kinnocot me mande vous l'avoir envoyée, mais je crens bien qu'il y et de mais leitres encore que vous n'avés point reçu celle première où je vous mendois, Madame, le doute où j'estois, de quoy je suis, Dieu mercy, assuré, comme je vous le mettré plus au long par mon laquais.

Je croy estre entré en mon sisième moy, je me porte asteure très bien, Dieu mercy, et ne auqunne incommodité par sa bonté, mais je ne puis estre sans aucune apréhension de la fin. Je vous écrivois bien au long, Madame, par ce laquais, mais j'oublyois à vous suplier, ce que je fais très humblement, de m'envoyer la recet de Madame de Guise¹³³ pour le sin, je me trouve fort en paine pour avoir quelqu'un, sy il plaist à Dieu de me donner unne enfant, car la façon de ce païx ne m'est point suportable de les faire coucher avec les nourice. Mais il faut tout remaitre en la main de Dieu, que j'ay loué et remercyé de ce qu'il vous /2/, vous donne que vos eaux vous profite, car j'estois toujours en paine depuis ce mal que vous avez à Paris, mais j'espère qu'il vous conservera, Madame, et me donnera le bonheur que vous me souetés. Je ne doute point que Dieu ne m'ait donné celuy que j'aye par vos bonnes pryers et me fera celuy que vous me désirés et que j'auré l'honneur de voir le posédent. Je remais le tout à la vollonté de Dieu qui ne m'envoyra rien que pour mon bien.

J'ay dit à Monsieur mon mary l'honneur que vous luy faites. Luy et moy parlons souvent des obligassions que nous vous avons, et surtout de la penne que vous prenés continuellement pour nostre argent, ausy n'atendons nous que de vous Madame la possession, mais j'ay onte de vous en tamp inportuner surtout Madame que vous n'y oublyés rien.

Je ne doute point que saite guerre ne rende ceux de nostre profession bien odieux et n'enpaiche de faire auqunne affaire. Je crins bien que cela ne destourne M. de Scully d'acheter celle pour laquelle vous me faites l'honneur de me dire que vous luy avés escrit par où je connois, Madame, vos soins ordinère, ce qui nous fait soueter d'avoir autent de moyen comme nous avons de resentiment /3/ de vos bontés, mais où moins avons nous le coeur et affetion toute entière.

¹³¹ Ce paragraphe est cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 29-30.

¹³² Cette note étant en partie illisible sur le microfilm, nous avons repris la transcription donnée par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 30-31.

¹³³ Henriette de Joyeuse épouse en premières nocés du duc de Montpensier et en secondes nocés du duc de Guise.

Monsieur mon mary est allé voir M. son père¹³⁴ pour quelque huit jours. Il se porte fort bien, Dieu mercy, et avons beaucoup de sujet de nous louer de M. son père puis qu'il luy donne comme tout le pouvoir en son bien. Il ne bouge de Chester qui est la principalle de saite province là.

Je suis bien ayse Madame que vous ayés Madame de Chatilon¹³⁵ près de vous, car je say bien qu'elle vous est en très grande consolation. Je ne say de quelle heumeur est ma cousine de Hanau¹³⁶, et me semble qu'ils sont tous bons de saite maison.

Je suis toujours en paine de vostre demeure, car je ne doute point que le povre Poitou ne soit en piteux estat. L'on ne parle que de saite guerre, que la Royne ne prend pas trop à cœur, estant fort gaye ; mais elle fait très bien, car je croy que la tristesse ne pouroit empaîcher ses mesintelligence¹³⁷. Ils, Leurs Majestés ne sont point encore à Londre, ils y ont esté pour quelque tamp, Madame, la duchesse de Boukuigent¹³⁸ est grosse, ce qui est unne grend joye en saite maison. J'atenderay, Madame, bien inpasieusement le retour de mon laquais affin d'avoir l'honneur de recevoir bien au long de vos nouvelles /4/, je n'esperois pas d'en n'avoir de vostre main de vous, puisque je say que cela ne vous est pas bon d'écrire, mais ce m'eust esté assez d'en recevoir de Chandor, apprendre l'estat de vostre santé, mais saist, Madame, que vous me témoinés en tant de sorte vostre amytié que je ne souete la vye que pour vous témoiner que je ne la désire instruit que pour vous tesmoigner que je vous seray

Madame,

Vostre très humble et très obéissante fille et servante.

Charlotte de La Trémoille

A Latom, ce 28^{SV} 7^{bre} 1627.

Archives nationales, 1 AP 384/37

29 novembre 1627 – Lathom House
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis n'avoir eu l'honneur de vous écrire, j'ay seu par le moyen de Rozemont¹³⁹ de vos nouvelles, qui me mende estre bonne, mais il me dit le mal de mon frère de Laval, de quoy il me mende les pennes où vous en estes, quoy qu'il ne me mende qu'il n'a que la fièvre tierce, qui n'est jamais dengereuse, Dieu mercy à un de son âge, mais je crennoy, Madame, vostre bonté et combien nous vous sommes chers ce qui me met en unne extrême penne de vostre santé, à quoy la tristesse est sy entière. Ce qui me fait prier très ardemment Dieu qu'il vous en n'aute sa cause en donnant bientost la santé à mon frère et jusques à ces bonne nouvelle, je ne puis estre contente, car je ne vous puis dire combien son mal me touche et celuy que je say que vous recevés, mais Dieu y metera la mayn et vous conservera selon que je l'en supplye et du meilleurs de mon cœur qui songe toujours à vous, Madame, et à vos pennes.

Je vous e[s]t envoye il y a cint semeine un laquais et du depuis vous et escrit, mais l'on ma donne quelque peur de luy ce que je ne croy pas /2/ n'en n'ayent eu nulle certitude, Dieu mercy, par luy je vous

¹³⁴ William Stanley, 6^e comte de Derby, alors âgé de 66 ans. Il décéda le 29 septembre 1642.

¹³⁵ Anne de Polignac était la fille de Gaspard de Polignac, sieur de Saint-Germain-de-Clan, compagnon d'armes du duc Claude de La Trémoille, et de sa seconde épouse Anne d'Albin-de-Valzergues, épouse du maréchal de Châtillon Gaspard III de Coligny (1584-1646), comte de Coligny et seigneur de Châtillon-sur-Loing. Elle était une amie intime de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹³⁶ Catherine-Juliane de Hanau-Münzenberg (1604-1668), cinquième enfant de Philippe de Hanau-Münzenberg (1576-1612) et de Catharina-Belgica de Nassau (1578-1648), était auprès de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹³⁷ Ce passage a été cité par Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 41.

¹³⁸ Catherine Manners, fille de Francis Manners, 6^e comte de Rutland et de Frances Knyvett, avait épousé le 16 mai 1620 Georges Villiers (1592-1628), 1^{er} duc de Buckingham, favori de Jacques 1^{er} puis de son fils Charles 1^{er}. Elle lui donna quatre enfants : Mary (1622-1685), Charles (1625-1627), Georges (1628-1687), futur 2^e duc de Buckingham et Francis (1629-1648).

¹³⁹ Jacques de Rozemont conseiller et secrétaire des La Trémoille était leur chargé d'affaire à Paris.

mendois Madame unne certitude de ma grossesse de quoy je vous avois escrit les doutes, mais je crins que le malheur du tamp empaiche mais leitres de vous estre randué, je ne saire pas pleu maître toujours au assart.

Par celle-cy, je vous diré, Madame, que je me porte très bien, Dieu mercy, et ne auqunne incomodité par sa bonté. Je croy estre dans le septième moys, mais je suis fort incertaine et ne suis pas sans penne, mais je m'asure en Dieu, car sans cela j'avois bien des inquiétudes me voyent seule et sans grans secours humain. Mme de Beaulieu m'a promis de venir icy, mais je crins la rigueur de l'iver ses mauvais chemins, car je ne puis pas vous espérer Madame toutes chose s'oposent à mon désir.

Je n'osse presque plus vous inportuner, Madame, touchent mon argent, mais, certes, la nécessité m'y force et puis que je ne puis en n'avoir unne partye du principal, je désirerois bien la rente au plus tost. C'est dont vous supplie très humblement, comme je fais ausy de m'envoyer le mémoire de ce que Madame de Guise se sert en ses couches pour son sain /3/ et un patron de begins comme mais neveux les porte. Je ne suis pas sans penne pour toutes ces chose, mais Dieu pourvoira à tout par sa bonté.

J'oublyois à vous dire Madame, comme Monsieur mon mary est après pour faire ce en quoy il s'es[t] obligé, quoy que je ne lui en n'aye jamais parlé, et maime il le fait de deux mille livres sterling, quoy que j'espère, sy plaist à Dieu, que je n'en auray jamais affaire, sy est-ce que je ne laise pas de luy en avoir beaucoup d'obligation, cela venant de se seule bonté qui me fait encore plus désirer de luy pouvoir donner contentement pour ce qui est de mon bien, de quoy il en a encore sy peu de soulagement; et m'assure, Madame, que votre bonté connoist mieux le besoin que nous en avons que moy-maime, et ausy combien ce me seroit de bonheur d'aporter du soulagement en unne maison où je né donné jusques asteure que de la charge¹⁴⁰, et maime resent tous les jours tamp de preuve d'affection que cela me fâche doublement de la voir incomodée pour mon sujet, puisque la plus grande part des daites ce sont faicte pour son voyage qui ont presque double durent sa maladie et depuis, car nostre revenu estoit preque payé par avence à Madame ma belle-mère /4/ ou bien à d'autres chose. Je say bien, Madame, que vous songés à cela plus que moy maime, mais ne puis m'empaicher de vous le dire me semblent que cela me soulage, puisque je say bien que vous me faites l'honneur de prendre part à ce qui me touche. Ce qui me fait encore très humblement vous supplier de n'avoir point désagréable l'inportuner que je vous en donne et de nous continuer vos soing et pennes pour ce suget espérant de vostre bonté le sucrais de cecy, puisque je le toujours reconnu sy grende en mon endroit, qui me fait pryer Dieu qu'il me fasse la grasse de vous rendre l'obeysence que je vous dois, aymant mieux mourir que de menquer à vous estre toute ma vye,

Madame,

Vostre très-humble et très-obeysente fille et servente.

Charlotte de La Trémoille

A Latom, ce 21^{SV} octobre 1627.

Archives nationales, 1 AP 384/38

20/30 novembre 1627 – Lathom House

A Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Pour vous manquer à ce que je vous dois, sy j'estois sy longtamp sans vous escrire, quoy que je n'aye menqué à ce devoir depuis les vostres par le frère de Rosemont¹⁴¹, qui me furent rendue très promptement. Jugés quel chemin il faut que ceux ci fase pour vous estre rendue, car je les envoye en

¹⁴⁰ Ce paragraphe est cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 32-33.

¹⁴¹ Jacques de Rozemont (1590-1653), sieur de Boncoeur, fils d'un procureur de Marchenoir, était un conseiller et secrétaire des La Trémoille. A la suite du décès de Philippe de Netz, il lui succédera en tant que chef de leur conseil à Paris. Il y épousa en 1638 Elisabeth Jouard dont il eut quatre enfants. Il avait un frère à Londres qui lui servait de correspondant à Londres.

Holende, de là à Madame vostre mère, qui m'a fait l'honneur de m'en n'envoyer de Madame ma mère, qui me mende des jentillesse admirable de mon cher petit neveu et dit telle je ne vous sçarois dire autre chosse, sinon qu'il est comme estoit vostre seur en son âge. Elle me mende que l'un et l'autre la divertise fort, mais qu'elle vous trouve, mon cœur, bien à redire et qu'elle est sy etonné là de ne vous voir ny l'un ny l'autre, qu'elle en jeste force larme.

Pour moy, je vous souete de tout mon cœur ensemble puis que je ne puis pas avoir le bonheur que je souetois de sa présence, qui m'eust esté bien chère en tout tamp, mais surtout en l'estat où je suis. Je croy n'avoir pas encore deux mois à aller ou peut-estre moins, car je grosis depuis quelque jours bien fort, mais, Dieu mercy, je me porte bien asteure. Je m'asure mon cœur que vous me plainderés d'estre sy seulle. Vous serés bien souetée /2/ de moy icy, mais je n'y veux [...] et remaitre comme je fais le tout à la [volonté de Dieu].

J'apprends, mon cœur, que vous n'avencez que peu aux ventes que vous faictes en Bretagne, à cause de ces guerres, ce qui m'aute l'espérance d'avoir mon argent, mais je soueterois fort la vente, afin que l'on conneust que le malheur du tamp empaiche le surplus. Je ne doute point, chère seur, que vous ne vous employes pour moy avec toute affetion. Je tousjours reconnu tamps de bonté en vous que je ne les oubliré jamais.

L'on me mende que vous continués à me faire les maimes faveurs, de quoy je vous ay de nouvelles obligations qui me rent désireuse de vous rendre autant de service que je vous en doy, mais vous n'aimés pas les belles parolles et ausy m'en demailaye fort mal, mais ausy je ne say nulle nouvelle que vous ne pusiés sçavoir d'ailleur, mes plus tost. Ce qui me fera finir en vous assurent, que je vous suis plus que personne du monde, chère seur, vostre très humble et très affectionnée servente et obeysente seur.

A Lathom, ce 20/30 novembre 1627.

Archives nationales, 1 AP 384/39

29 novembre 1627 – Lathom House
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay eu l'honneur de recevoir unne de vos leitres du 5 d'octobre qui estoit seullement pour ajouter à la grande, dont vous m'aviés honorée peu devient la dernière, à quoy j'ay fait unne emple réponse, qui estoit du 20 de ce mois vieux stille. Celle-cy est par un de nos gens qui va quérir Mademoiselle de Beaulieu¹⁴² Ce ne m'est pas peu de soulagement de l'espérance que j'ay de l'avoir icy, j'espère qu'elle y sera dans 20 jours, qui est je croy le tamp que j'entréré en mon neuvième, sy je ne me le suis de plus tost comme j'en né quelques doute, mais il faut tout remestre à la vollonté de Dieu et ne doute point qu'il ne m'asiste.

Depuis le partement de mon laquais, voicy la catryeme fois que je me donne l'honneur de vous escrire et ne menquere je plus souvent que je poure à vous rendre ce devoir, car je say bien Madame que vous n'estes pas sans penne de moy, vostre bonté est sy grande envers moy qu'elle ne me fait point douter des appréhensions où vous estes me sçachent en l'estat où je suis, mais je vous supplye très humblement de ne vous remettre en Dieu, qui m'ayent conduite en ce lieu avec miracle, m'y conservera par sa bonté pour me donner encor unne fois en ma vye l'onneur et le contentement de vous voir en l'estat que vous me faite celuy de me désirer.

J'espère que Châtoneuf vous en portera la nouvelle, car il nous fait espérer qu'il vindra icy. Ce qui se désire bien fort et vous supplye très humblement de ne vous maitre point en penne de moy, sy d'aventure vous en sçaviés la nouvelle plustost que par nous maimes, mais saist que je désirere, Madame, vous mender moy maime de mon estat et atendre tout denger passe, car nous sommes sy loing, que l'on

¹⁴² La sage femme qui venait de France pour procéder à l'accouchement de Charlotte de La Trémoille.

/2/ ne peut que difficilement faire tenir des lettres avec assurance, saist pourquoy envoyer un tout exprès j'atenderé estre hors de danger pour vous envoyer les nouvelles.

Celles d'icy ne parlent d'autre chose que du malheur arrivé à M. le duc, l'on ne luy en n'impute point la faute, mais au retardement du secours. Il a ramené M. de Soubise¹⁴³ avec luy, de quoy je m'estonne qu'il a voulu revenir ; l'on dit que le premier nommé s'en retourne bientôt avec une nouvelle force. Tout cela me fait désespérer de la paix. Quant je serois capable d'en faire quelque ouverture, ce qui n'est pas, mon éloignement de la Court m'en ôteroit le moyen, et puis celui qui nous est alié ne se melle d'aucune affaire ; et ce n'est pas qu'il ne le désireroit bien, mais il a une certaine humeur peu compatible, et m'aime n'est pas fort aimé des puissances supérieures ; pour l'autre, son pouvoir n'est pas comme au passé et croy qu'il diminue, et ne croy pas que la paix vienne d'autre que de ceux qui ont commencé la guerre. Pour la Reyne, elle ne se melle de rien et ne songe qu'à passer son temps ; le Roy et elle sont très-bien ensemble¹⁴⁴. Madame de St-Crois¹⁴⁵ m'a écrit. Il faut qu'il y ait longtamp et peut estre que c'étoit durent l'extrême maladie de Monsieur mon mary. Ce qui m'a empêché de luy faire réponse.

J'ay écrit à mon frère par mon laquais, et puis à ma belle-seur par luy et par la dernière commodité et asteur cela me donne un peu d'incommodité de t'amp écrire, et M. de Mayerne¹⁴⁶ me mende que je me tiene le moins qui se peut en une plasse. Tout cela me servira d'excuse sy je ne rends tamps de devoirs. Ce qui me m'empêche, Madame, d'écrire à celle dont vous me parlez. Sy l'on le sçavoit icy où elle est fort haysé, cela se trouve mauvais car souvent l'on ouvre des lettres port. Dieu nous aude de toute ces crintes par une bonne prise. J'écry à M. de Beaulieu pour le passeport qu'il vous plaist demander qui m'est nécessaire afin de sçavoir comme il le faudroit /3/. Il sera aysé à obtenir, car je n'oserois inportuner la Reyne cela luy ayent écrit et m'aime envoie des petites choses pour son nain, mais elle ne m'a point fait de réponse peut-estre que c'est que l'on ne luy en fait point souvenir. Je croy que ce peust que M. Carr ne luy dit point que l'homme qui les avoit dépêché les reconnoit. Nous n'avons que fort peu de ses nouvelles et ne sommes pas comme au passé. Je vous en mende, Madame, celui que nous vous avons envoyé sur ce sujet.

Il ne me reste qu'à vous remercier très humblement du soing qu'il vous plust prendre pour nos affaires et, certes, je serois bien aysé que l'on conneust que mon bien n'est pas seulement en paroles, mais un fait. Cella me donne souvent beaucoup de tristesse peut-estre en n'imaginant je plus de sujet qu'il n'y en a par les opinions que l'on peut avoir d'une estregère, mais Dieu fera voir le contraire et surtout par l'assistance qui vous plaira me donner, que je vous supplie très humblement de continuer puis que nous n'avons point d'espérance quand vous et saist de vostre bonté seule que nous attendons ce bonheur, ausy vous sommes tous entyèrement

Madame,

Vostre très humble et très obeysente fille et servente.

Charlotte de La Trémoille

A Lathom, ce 29 stille vieux 1627 novembre.

¹⁴³ Benjamin de Rohan, né en 1583, duc de Soubise, second fils de René II de Rohan et de Catherine de Parthenay. Désordonné, il engagea des opérations hasardeuses qui toutes aboutirent à des échecs. Il mourut en exil le 9 octobre 1642 à Londres.

¹⁴⁴ Ce paragraphe a été publié par Henriette de WIIT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 35-36.

¹⁴⁵ Flandrine de Nassau (1579-1640), sœur de Charlotte-Brabantine de Nassau, tante de Charlotte de La Trémoille, élevée dans la religion catholique à la différence de ses soeurs, était abbesse de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Edmond-René LABANDE, "Histoire de l'Abbaye Sainte-Croix de Poitiers", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4ème Série, Tome XIX, Années 1986-1987, p. 271-305. Paul Marchegay a publié les lettres de Flandrine de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine conservées aux Archives nationales dans le Fonds La Trémoille à la côte 1 AP 339. Paul MARCHEGAY, "Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur", *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

¹⁴⁶ Théodore Turquet, sieur de Mayerne, né le 28 septembre 1573 à Genève, fut un des plus célèbres médecins de son temps. Après avoir exercé la médecine à Paris, le roi d'Angleterre Jacques Ier le nomma en 1611 son premier médecin. Il continua cette fonction auprès de Charles Ier. Il mourut le 15 mars 1655 à Chelsea.

17 décembre 1627 – Lathom House
A Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je ne puis vous dire le contentement que j'ay reçu en lisent vostre chère leitre, y voyant tamp de chose qui me font louer et remercier Dieu de tout mon cœur d'apprendre par les leitres de Madame et de vous, mon cher cœur, ce que j'ay toute ma vye désiré avec le plus de passion, et, certes, mon cœur j'usse souété de vous servir en cela, mais loué soit Dieu de quoy je vous voy également contente l'unne de l'autre. Mon laquais m'a bien dit comme vous l'aviés entretenu et que Madame et vous estiés toujours ensemble et le plésir qu'elle prenoit à ses chers enfans et surtout au petit, mais pour luy il est fort parsial de l'éné, qui dit beaucoup plus beau et m'a conté toutes ses perfetions, mais parmy tout cela, je ne puis que je n'aye beaucoup d'aflition de la perte de mes lectres, car je vous mendois tamp de chose, que je ne me souvient plus et que, je m'asure, vous eusse esté bien agréable.

Pour le voyage de Madame, mon cœur, j'ay bien les maimes considérasions que vous me dites, sy quoy que j'aye désiré cela passionément si-est-ce que les pennes que je say qu'elle eust eu et les dengers, me fesoit toujours crindre ce qui est arrivé ; mais je me fie que Dieu ne m'abandonnera point, quoy que je soye bien seule et pas trop sçavante en toutes chose. Plust à Dieu avoir le maim bonheur de Madame de Duras¹⁴⁷ ! Mais quoy ! Mon cœur, il n'y faut plus penser /2/ et se remaitre en Dieu. Je voy bien mon cœur, que je suis bien en vos bonnes pryères et qu'elle joye vous me témoinés de l'état où je suis ; ausy estes-vous assurée chère seur que ce qu'il plaira à Dieu de nous donner sera tout à vous¹⁴⁸.

Je ne me puis imaginer qui sont ceux de quoy vous parlés, qui ont fait des mauvais rapors entre Madame et vous. Dieu leur rende selon la malice de leur cœur¹⁴⁹. Je né point encore reçu les leitres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire devent l'arivée de mon laquais, mais j'espère qui seront en sûreté, sy c'est par la voye de Seden, encore qu'elle soit un peu longue. Je vous est escrit il n'y a pas long temps par ce moyen là. J'espère que vous les aurés reçu. Cela me fâche fort que l'on peut sy rarement avoir des nouvelles les uns des autres encore avec sy peu d'asurence, mais la guerre nous cause tous ces malheurs.

Dieu nous veille donner unne bonne paix qui est bien nésésaire, mais l'on ne l'osse espérer se fesent tous les jours des préparatifs contrères. Le Roy et la Reyne vivent tousjours ensemble. Il a reçu M. le duc de Buckaingent avec de très grands temoinage de sa faveur, qui n'a point diminué pour le malheur qui luy est arrivé, ausy ne luy en n'atrybue t-on point la faute. Mais saist assé parlé de cela, les leitres estant en temps de denger, il ne me reste plus qu'à vous supplyer de me continuer vos soing pour mais affaires. Je m'asure que vostre bonté ne me les dénira point comme je vous en supplye très humblement.

J'oublois à vous rendre grasse de tamps de /3/ penne et de soing que vous avés pris en vous enquérant de mais nouvelles. Je croye que l'on vous aura conté en lon le voyage, mais l'on n'oublie pas aysément celui de Seden, comme vous sçavez. Il faut que je finise, car en l'estat où je suis je n'ose guère estre sens me promener, et puis j'ay toujours crinte de la perte de mais lectres ; depuis celle que j'ay faite par ce laquais ayent bien escrit en France 25 ou trente lettres sans celle de Holande, mais il n'a point esté perdue, Dieu mercy. J'avois mille chose à vous dire, mais je veux espérer d'avoir encore quelque jour ce bon heur mais sy il ne plaist pas à Dieu, je me remais en luy de ce qu'il luy plaira de m'envoyer et je seray jusques à la fin de ma vye vostre très humble et obeysente seur et servente.

¹⁴⁷ Elisabeth de La Tour d'Auvergne (1606-1685), soeur cadette de Marie de La Tour d'Auvergne, épouse de Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras, mère des maréchaux de Duras et de Lorges.

¹⁴⁸ Ce paragraphe a été publié par Henriette de WITT-GUIZOT, p. 37.

¹⁴⁹ Cette remarque fait apparaître que dès 1627 Marie de La Tour d'Auvergne était l'objet de critiques dans l'entourage du duc de La Trémoille.

A Lathom, ce 17 de décembre, le style vieux.

Archives nationales, 1 AP 384/41

1628 *Charlotte de La Trémoille accoucha le 19 janvier 1628 à Lathom House d'un fils, Charles, futur 8^e comte de Derby. Si la lettre qu'elle adressa à cette occasion à sa mère n'est pas conservée dans les archives des La Trémoille, celle que Lord Strange, son mari, adressa à celle-ci est parvenue à nous.*

Des bruits alarmistes couraient sur Henri de La Trémoille qui était resté seul à Thouars, alors que son épouse était à Vitré et sa mère à Paris. Le 26 juin le Roi l'invita à le rejoindre à Aytré devant La Rochelle. Il ne sut ou ne put résister aux talents de persuasion du cardinal de Richelieu et abjura entre ses mains le 18 juillet.

Frédéric de La Trémoille était à La Haye, à l'annonce de l'abjuration de son frère, irrité par les sarcasmes de son cousin Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, il rejoignit l'Angleterre et s'embarqua avec Soubise à bord d'un des vaisseaux de la flotte de Lord Lindsey que Charles Ier avait chargé de secourir La Rochelle.

Marie de La Tour d'Auvergne donna le jour le 19 juillet à Vitré à une fille. C'est probablement le lendemain de ses couches qu'elle apprit que son mari avait abjuré le 18 de ce mois entre les mains du cardinal de Richelieu. Ne voulant pas que sa fille soit baptisée dans la religion catholique, elle la fit baptiser le 24 par Pierre Jortin le pasteur de Vitré. Elle reçut le prénom de sa grand-mère maternelle : Elisabeth. Le sieur de Montmartin, gouverneur de la ville de Vitré représentait le duc de Bouillon et Henriette de La Tour d'Auvergne sa mère.

Marie de La Tour d'Auvergne et Charlotte-Brabantine de Nassau revinrent à Thouars. Par le témoignage du pasteur Paul Geslin de La Piltière nous savons comment elles convinquirent Henri de La Trémoille de ne rien entreprendre contre le petit troupeau de Thouars. Toutes deux partirent ensuite pour la Cour.

12/22 janvier 1628 – Lathom House

à Monsieur de Champdor

Monsieur de Chendor¹⁵⁰, je vous fais ce petit mot fort à la ast, n'estent seulement que pour mender de mais nouvelles à Madame, de peur qu'elle ne soit en paine de moy, qui me porte très bien, Dieu mercy. Je croy que ce sera la dernière que j'escriré en l'estat où je suis, où je vous dire que j'ay fait réponse à vos lectres par mon laquais. Il ne me reste que vous pryer de continuer vos soing pour mon argent, car il m'est bien nésésère. La aste ne me permet que de vous dire cecy, seulement soyés assurée de le contynuassion de ma bonne vollonté, puisque je suis

Vostre très affectionnée amy.

Charlote de La Trémoille

A Lathom, ce 12/22 jenvier 1628.

Archives nationales, 1 AP 384/42

¹⁵⁰ Jean Dumonceau, sieur de Champdor, un huguenot de Thouars, était le secrétaire particulier et homme de confiance de Charlotte-Brabantine de Nassau depuis 1616. A la mort de celle-ci il devint le secrétaire de Marie de La Tour d'Auvergne. Il succéda en 1642 à Monsieur de La Mazure dans la fonction de confiance de trésorier général du duché de Thouars. Il mourut le 3 septembre 1650.

26 janvier 1628 – Lathom
James Stanley
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Quoy que nous nous résolvions de vous envoyer tout exprès s'il se peut, si est ce que j'ay creu estre de mon devoir de vous advertir de l'heureux accouchement de ma femme d'un fils, de peur que le sçachant par d'autres vous fussiez en peine d'elle, qui se porte très bien et l'enfant aussy, Dieu mercy.

Je laisse à Mademoiselle de Beaulieu à vous dire, Madame, plus particulièrement toutes choses. J'ajousteray seulement que nous la croyons par le bonté de Dieu hors de tout danger, estant son septième jour ; et pour vous en assurer, Madame, elle vous veut escrire elle mesme.

La joye eust esté parfaite si nous eussions eu l'honneur de vostre présence, mais ce sera quand il plaira à Dieu, lequel je suplie de vous conserver selon le désir passionné,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

J. Strange

Jan : 26 1628

Madame, je n'escris pas à Messieurs vos enfens de la naissance de vostre petit-fils, espérant que vous me fairay l'honneur de le faire sçavoir.

Archives nationales, 1 AP 385/78¹⁵¹

14/24 février 1628 – Lathom House
A Marie de La Tour d'Auvergne

Cher seur,

J'ay eu l'honneur et contentement de recevoir unne de vos lettres quelque tamp après mon acouchement. Je ne vous en point escrit, quent je le mandé à Madame, n'y ayent que fort peu de temp que ..., que ..., que je l'estois, mais certes, mon cœur, je nen né pas esté quite à sy bon marché que vous, car j'ay esté trois heures au plus grandes douleurs que peut avoir unne fame et dix heures autres, mais je ne dis pas comme vous, mon cœur, que vous croyés avoir plus de mal, car je n'usse jamais pensé en n'avoir tamp, mais Dieu m'a assistée par sa bonté et m'a donné de supporter mon mal pasiemment. Les trois dernières heures de mon travail, j'us le visage tout noir /2/ des effors, mais ce qui feut le plus admirable et que je ne peux croire presque moy maimme, c'est que Dieu me fit saite grasse que je ne resentois point de mal à la teste. Ynsy nous abatan en d'unne main, il nous relève de l'autre¹⁵².

J'usse eu bien besoing de vostre assistance, mais puisqu'il ne plaist pas à Dieu que pour le présent nous nous en rendions. Je le supplyre qu'il vous assiste puissemment. L'on m'a mendé de Sedan que vous estes plus mal que vos autres grossesse, qui me fait croire que vous aurés unne autre en ma place. Madame ne se peut assez louer de vos bontés, et je puis dire que ce m'est un contentement sy grand que je ne le puis exprimer. Elle ..., ce sont ses propres maux.

Vostre seur¹⁵³ vit avec moy comme unne fille bien aymée avec unne /3/ Mère qu'elle ayme. Dieu continue et auguement s'il se peut ces chosses vous qui certes n'est pas une petit grasse qu'il fait en la Maison, que je pry Dieu de bénir de plus en plus, et que vous me faciés l'honneur de penser toujours en mes affaires, comme Madame me mende que vous vous y portés avec autent d'affliction qu'elle maimme ; de quoy je vous ay beaucoup d'obligasson et je ne point de parole pour les reconnoître, mais entre sy

¹⁵¹ Henriette de WITT-GUIZOT a publié la totalité de cette lettre p. 38.

¹⁵² Louis Marlet a publié quelques passages de ce paragraphe, p. 45.

¹⁵³ Henriette de La Tour d'Auvergne (1609-1677), sœur cadette de la duchesse de La Trémoille qui était avec elle.

proche, il faut que ce soit les service. Commendés m'en quelque et vous voires avec quelle passion vous obéyra, chère seur, vostre très humble et obeysente seur et servente.

X

A Lathom, ce 14/24 février 1628.

Je vous souete souvent icy pour que vous visiés comme on n'enmaillotte les enfens, car cela est pitoiable ; trois jours après que le mien fus né, on luy trouva la nuit, comme on luy vouloit donner à téter, sa main sur sa joue. Jugés un peu du reste ! J'oublyois vous dire qu'il est noir. Monsieur mon mary vous eust escrit, mais il n'osse se assarder en autre lengue qu'en la siene¹⁵⁴. Il ne lesse pas d'estre vostre très humble serviteur¹⁵⁵.

Mon coeur, faite-moy l'honneur de faire mais excuse à Mademoiselle vostre seur, voicy la 14^e leitre que j'escris aujourduy. Elle est sy bonne qu'elle me le pardonnera et ne laira pas de se réjouir et de remercier Dieu avec moy de la nésence de son petit neveu à la façon du païx, où l'on dit qu'elle veux sabituer.

Archives nationales, 1 AP 384/43

7/17 mars 1628 – Lathom House
à Marie de La Tour d'Auvergne

Cher seur,

Vostre chère leitre m'a trouvé, Dieu mercy en l'estat que vous me souétés, puisqu'il m'a fait heureuse mère d'un garçon qui se porte bien, Dieu mercy. Sy mais soués ont lieu saite fois, vous nous donnerés unne cousine, mais pourtent mon cœur je ne désire que ce qui vous contente le plus, et en n'atendent je pryre qu'il vous bénise et qu'il vous donne une heureuse délivrence et cela je le feray d'ausy bon cœur comme pour moy maime, quy suis obligé en tant de sorte que je moureré plus tost que de ne pas vous honorer et aymer.

Je say, mon cœur, que vous n'aimés pas les compliments, saist pourquoy je les quite et ne pourois en dire moins pour ce que je resens. Vous ne doutés point, chère seur, combien les nouvelles que j'apprens dans les leitres de Madame et de vous me contentent ; et je vouderois que vous pusiés voir avec qu'elle affection elle parle de vous, qu'elle nomme tout son contentement, que vous adoucisé ses pennes, certes, chère seur, je ne jamais douté que Dieu ne vous venge, mais je croy encore plus fermement, car il n'y a rien qui luy plaise tamp que la concorde. Il vous la continuera par sa bonté, comme je l'en supplye et vous mon cœur la continuasion de vos soing que Madame me mande estre égal aus siens pieux service vous ay à jamais rendus pour mériter tamp de bontés, mais que je ne vous désir-je point rendre pour la les reconnoitre vous n'avez qu'à m'en commender et vous voirés la vérité de mais parolles, dont je say que vous ne doutés point.

Si vous pouvés croire /2/ que le chengement, où l'unne et l'autre me dite, de Mademoiselle vostre seur m'étonne infiniment et je ne puis croire que cela viene d'elle, mais quelque un qui luy mete des chose en la teste¹⁵⁶. Vous pouvés beaucoup, chère seur, sur son esprit et vostre âge par desus le sien et vostre capacité doivent radoucir les chose et parler à elle comme sa seur et l'énée. Je m'asure que sy Madame vostre mère a connoissance de cella, que elle en n'aroit bien de la tristesse. J'espère que quend vous receverés celle-cy que tout chose seroit en bon estat. Plust à Dieu la pouvoir entretenir, car je ne luy célerois rien. Il faut, mon cœur, que je quite ce discours que je finiré en vous disant que vous ne me

¹⁵⁴ Il y a une certaine roserie dans cette affirmation de Charlotte de La Trémoille. Les quelques lettres de Charles Stanley conservées dans le Fonds La Trémoille révèle que son Français était meilleurs que celui de sa femme et qu'il écrivait mieux.

¹⁵⁵ Ce paragraphe est cité par Henriette GUIZOT-WITT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 39.

¹⁵⁶ Henriette de La Tour d'Auvergne pendant son séjour à Vitré auprès de sa sœur aînée était tombée amoureuse de Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye, un huguenot membre de la noblesse seconde de l'évêché de Saint-Brieuc.

pouvés imaginer comme cela m’oblige, car vous sçavez comme j’aime Mademoiselle vostre seur et ausy combien je dois avoir de resentment de ce qu’elle donne du déplésir à une personne qui m’est sy chère, mais je ne puis croire que cela viene d’elle.

Je ne doute point, mon cœur, que vous ne voyés ce que j’en mande à Madame qui je dis le batesme de vostre neveu, qui Dieu luy fit la grasse de recevoir, dimanche 30 de mars, stille vieux. Il fust porté par ma belle-seur¹⁵⁷ et sa quée le fust par catre fame de chevallier de saite province. Je l’avois abhilé de blanc, à la mode de France, car icy ils les aquomode de couleur, ce que je n’aime pas. L’évesque de Chester le batisa dans la chappelle de céans et n’eut que le seul nom du Roy que vous sçavez bien. Après, il y eust une /3/ colation de confitures et puis un soupé. La viende fust portée par des gentilhomme du paix ce jour là et quelques autres divent, et après le Roy luy a donné deux pos doré, qui est l’ordinaire de quoy il gratyfie ceux à qui il fait l’honneur de donner son non. Mais, pour nous en faire davantage, il m’a envoyé un fort joly présent qui vaut bien deux mille escus, les diamans sont très beaux et tous taillés à fasete. Je ne m’entendois point à cela. Pour la duchese de Richemont¹⁵⁸, elle luy a donné un grand basin et un coutou de vermeille doré, de quoy ils se servent quen l’on n’aute les pins après avoir emporté le fruit et à moy un bracelet de turquoise¹⁵⁹. Voilà bien vous inportuner, mais je say bien mon cœur que vous ne l’aurés point désagréable.

Je vous supplye de me mender comme vous plaist ma cousine de Hanau et comme Mme vostre seur et elle s’acordent. J’espère que sait estrême froit aura du tout auté la contagion et que saite leitre vous trouvera encore ensemble, car puis que je ne puis jouir de la présence de Madame, il n’y a personne à qui je la souete tamp qu’à vous chère seur, qui finis ce discours, après vous avoir assuré que personne au monde ne vous est avec plus de respect ny d’affection que moy vostre très humble et obeysente seur et servente.

X¹⁶⁰

A Lathom, ce 7/17 mars 1628.

Archives nationales, 1 AP 384/44

19 mai 1628 – Lathom House
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je ne point eu l’honneur de recevoir de vos lectres depuis celle où il vous plaist de me mender l’extrême joye que vous avez eu de mon heureux accouchement et voicy la 4 leitre que je me suis donné l’honneur de vous escrire depuis ce tamp là et suis tous les jours en natente de vos nouvelles puisque vous me faites espérer la venue de Châteauneuf icy.

Je ne puis croire mon frère de Laval au Païs-Bas, puisque je ne rien de luy tellement que je ne puis estre sans grand penne de n’avoir rien de luy et que je sois sy long tamp pryvée d’une de mais plus grands contentement qui est d’avoir l’honneur de recevoir de vos leitres. Celle-cy sera avec bien du trouble puisque je croy que Monsieur mon mary part après demain pour aller à Londres, sait éloignement mais doublement fâcheux, car l’er luy est contraire, mais Dieu le conservera car sa bonté.

Pour nostre petit, il est très bien Dieu mercy. Je vous et déjà supplyé par deux des mienes pour des robes. Je vous en fais la encore /2/ Madame le maimme supplication, car il est bien fort, Dieu mercy pour

¹⁵⁷ Anne Stanley (1600-1657), sœur aînée de Lord Strange, veuve en premières noces de Henry Portman (1595-1624), 1^{er} Baronet, épouse en secondes noces de Robert Kerr (1578-1654), 1^{er} comte d’Ancram.

¹⁵⁸ Frances Howard (1578-1639), veuve de Ludovic Stuart (1574-1623), 2^e duc de Lennox et 1^{er} duc de Richemond.

¹⁵⁹ Ce paragraphe est cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémouille*, p. 39-40.

¹⁶⁰ Le monogramme de la signature de Charlotte de La Trémouille que nous n’avons pu reconstituer, selon Paul Marchegay, est composé de deux C adossés et d’un trait transversal formant un T.

son âge, tellement quend ce paix où on les abille à un mois ou 6 semenes. L'on me croit hors du sens, de quoy il ne s'est point encore. Je vous avois ausy supplyé pour des begine.

J'espère que tout vindra à la fois et que tout les nouvelles de vous, Madame, que j'atent avec inpasience cregnant qu'il soit arivé quelques chose à Châtoneuf, car nous n'avons nulle nouvelle de la leitre de change qu'il vous plesoit de me dire que vous nous vouliés envoyer pour nos 6 mille livres. Je ne say que penser et espère pourtent que tout viendra à bien par la bonté de Dieu laquelle je supplye tous les jours avec ardeur pour vostre conservasion et qu'il me donne encore l'honneur de m'avoir unne fois en ma vye avec nostre petit de quy je vous aye envoyé le pourtrait il y a trois semenes et vous fesois un mot par maimme moyen. Il dort asteure fort bien la nuit Dieu mercy, mais il ne se veux rendormir que fort tard. Il commence avoir quelque connoissance et est assuré éveillé, mais Dieu luy a donné beaucoup de force et plus que guère denfent que je voye pour son âge. Il a par sa bonté unne bonne nourise que l'on ne /3/ voit jamais fâchée et qui a quentité de let.

Il me servira bien à me divertir en l'apesence de Monsieur son père, que j'apréende bien fort, car je ne le jamais quité de sy long et en tamp où l'on n'a toujours à epréender. Dieu veille que tout ce qui se résoudra à ce parlement soit pour plaire et pour le bien du Roy et du Royaume ! L'on ne parle icy pa des victoires de M. de Rohan et en désirerois bien sçavoir la vérité¹⁶¹.

Je ne feray celle-cy plus longue, car je mon esprit bien inquiet et la finis par mes prières à Dieu pour vostre conservasion que je luy adresse tous les jours avec ardeur et qu'il me fase sy heureuse que de témoigner par toutes mais oquesions que je vous suis véritablement,

Madame,

Vostre très humble et très obeysente fille et servente.

Charlotte de La Trémoille

A Lathom, ce 19 may ^{s. vieux} 1628

Voisy la 5 leitre que je me suis donnée l'honneur de vous escrire depuis mon accouchement, car je les mais toute en n'écrit.

Archives nationales, 1 AP 384/45

16 juin 1628 – Lathom House
à Charlotte-Brabantine de Nassau
à Paris

Madame,

J'ay eu l'honneur et le contentement de recevoir 6 de vos leitres, toute à la fois, par M. de Châteauneuf ; ou j'atent à vous répondre emplement par laquelle sy ne sera Madame qui peut vous en dire la resseption et quel bonheur ce m'a esté de m'avoir seu l'extrémité de vos douleurs que je ne vous en n'aye seu soulagée, mais je je ne lesse pas d'estre en un extrême penne jusques à ce que je vous sçache tout a fait bien saist de quoy je pryé Dieu avec ardeur et du mailleur de mon cœur duqyel je me souete près de vous pour pouvoir estre sy heureuse que de vous rendre quelque petit servise et regrete tous les jours de m'estre sy mal aquitée de mon devoir. Lorsque j'avois ce bonheur encore que vostre bonté soit grande Madame qu'elle ne laise de me vous en continuer mais sy Dieu me fait encore la grasse de vous pouvoir avoir l'honneur de vous voir je tâcheré à réparer mais fautes.

Je suis infiniment ayse que Madame me belle-seur est toujours d'unne sy bonne humeur, j'en loue Dieu de tout mon cœur. Elle m'écris des leitres sy plenes de bonté que je luy suis infiniment obligée et du soing qu'il luy plaist prendre /2/ de nos affaires. Je say, Madame, que tout vient de vos soings, que je vous supplye très humblement de nous continuer. Je ne vous dis rien, Madame, pour ce qu'il vous a pleu

¹⁶¹ Ce paragraphe est cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 41-42.

m'envoyer ne l'ayent encore veu, nostre mesager l'aportera de Londres saite semaine, mais je ne laisse pas de ressentir vos bontés.

Nostre petit se porte bien, Dieu mercy. Mon frère de Laval luy envoie des petis ménages d'argent de Holande, mes je n'ay encore rien veu et ne lesse d'estimer cela, car je say que ce n'est pas de son abondenu que cela vient. Je souete de tout mon cœur de le pouvoir servir.

Pour ce que vous nous estonnées Madame que la Reyne n'a pas tenu nostre petit et qu'elle avoit esté maraine de la fille de M. Stenly, ce fu..., saist que le Roy n'a pas esté parin de saite petite et qu'ils ne le sont jamais ensemble.

Je croy que nostre petit aura bientost des dens, estant parfois un peu chagrin. Il a eu un fort grans rume, mes il en n'est tout guéry depuis il a eu un peu de galle à la joue droite, mais il a le corps fort net. Je croy que cele vient que sa nourrice n'aime à menger que /3/ du roty. Elle devient palle et maigre cela me met en paine. Elle ne laisse pourtent d'avoir beaucoup de let. J'ay pris saite fame de quoy je vous avois écrit. Je croy qu'elle est bonne et s'entent au maladye des enfens. J'y dit, Madame, à Monsieur vostre fils les témoignages qu'il vous plaist luy donner de vostre amityé. Il atent à vous en remercier par le retour de M. de Châteauneuf. Il désire autent que moy d'avoir l'honneur de vous voir icy et saist de quoy nous parlon souvent et n'apréendons que les incomodités que vous y auriés que nous tâcherons a deminuer de tout nostre pouvoir et vostre extrême bonté suporteroit nos défaus.

J'ay eu depuis quelque tamp de très grand mal de dens et unne grande déflusion. Ce n'est pas que je me doutte de chosse du maonde mais depuis mais couches je ne me suis pas sy bien portée. Sy j'estois en lieu, je me purgerois.

Monsieur mon mary n'a pas esté conseillé d'aller au Parlement. Il y a de grandes brouillerye au parlement : un jour tout est rompu, le lendemain tout va bien. Dieu veille que tout réusise à sa gloire et me.../4/ de sçavoir bientost par vos leitres que vous estes en parfaite senté. C'est mon plus grend désir et que me croyés, comme je suis,

Madame,

Vostre très humble et très obeysente fille et servente.

Charlotte de La Trémoille

A Lathom, ce 16 jun^{s. vieux} 1628

Madame,

J'atenderé avec bien de l'impatience de sçavoir l'accouchement de Madame ma belle-sœur et pryé Dieu qu'il le luy donne heureux. Je luy écris un petit mot. [...] et bien affligée. Elle est prête d'acoucher. Monsieur son père en est au désespoir, ausy a t-il raison, car je perdu unne honneste homme et fort amy de M. mon mary.

Archives nationales, 1 AP 384/46

Sans date - Lathom House
A Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Quoy que je me prépare à vous faire une grende dépaiche par le retour de M. de Châtoneuf sy esse mon coeur que j'ay reçu trop de vos bonnes et chères leitres pour menquer vous rendre ce devoir et vous remercier comme je fais très humblement chère seur de tamp de joye que vous avez de mon heureux accouchement.

Vous avez raison, cher cœur, car personne ne vous ayme et honore à l'agal de moy quy vous souete unne heureuse delivrense, comme je fesois pour moy maimme et en pryé à Dieu de tout mon cœur. Je suis bien ayse que Madame sera à vos couches, quoy que sa senté ne soit pas assez rafermie. Dieu veille que je

/2/ sois trompée. Elle m'envoie unne leitre que vous luy écrivés, pour me montrer, me dit-elle, vos bontés ; et vous puis assurer, mon cœur, que rien ne me réjouit à l'égal de cela.

Je n'ecry point à mon frère. Je luy est rendu ce devoir deux fois depuis estre relevée. Je ne doute point qu'il n'est pris part à nostre bonheur, encore qu'il ne met point fait l'honneur de me le témoigner. Nostre petit se porte bien, Dieu mercy, mais il est un peu galeux au visage. Cela me fâche un peu, mais..., car vous sçavez que je n'aime guère cela.

Le Sr. de Châtoneuf me dit que sy vous estiés icy que vous prenderiés bien à tirer les dains avec l'arc. Seroit t-y bien possible que je pourois jouir de ce contentement qui est désiré de moy sy pasionément et de Monsieur mon mary qui est vostre très humble /3/ serviteur.

Je me réserve à écrire à Mme vostre seur par le retour de Châtoneuf et finis tout court et vous assurent que je vous suis véritablement et avec pasion vostre très humble et obéysente seur et servante qui ne se porte ps trop bien, car depuis mes couches je suis sujete à de grandes douleurs de dens. Saist X, toute à vous.

Je suis fâchée, mon cœur, que vous prenés tamps de penne à m'écrire, puisque cela vous incomode. Ce me seroit assés sy quel qu'unne de vos fames prenoit la penne de me dire de vostre senté, que je souete ausy bonne comme pour moy maime. Adieu chère et bien aymée seur.

Archives nationales, 1 AP 384/47

8/18 juillet 1628 – Lathom House
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous ay déjà mandé par la miene du 16 du passé, à nostre stille, comme j'avois reçu les 5 vostres et vous en disoyent, Madame, les dates et ma penne de vostre mal qui contynue toujours, quoy que Chendor m'asure que le chengement d'er vous avoit fait du bien, ce que je pryé Dieu et ne puis avoir l'esprit en repos que je ne vous sçache tout à fait bien. Dieu veille exsaucer les pryères que Monsieur vostre fils et moy luy fasons pour cela et pour la conservasion de vostre vye, Madame, sy utile à tous les gens de bien, sy nésésère à nous et sy chère, que sy Dieu nous le conserve autent qu'elle sera nésésère, mais croyons que jamais elle ne finiroit puisque les exsemple de piété et vertus sont sy rare, vous ne pouvés que servir à tout le monde.

Ce qui me fait vous demander pardon en toute umilité. Sy je vous dis, Madame, qui me semble que vous ne deveriés point penser en ces chosse puisque tout le monde reconnoist le contrère et que si cela touche au cœur bien profondément de ceux sy proche. Pour moy, cela afflige le mien plus que je ne puis dire ce qui me fait recourir à Dieu pour luy demender avec larmes vostre conservasion et je ne doute point qu'il ne m'exause et qu'il me fera sy heureuse que d'avoir encore l'honneur de vous voir icy, ce qui es désiré de Monsieur mon mary et de moy pasionément ; l'espérance que vous nous /2/ en donnés, Madame, nous remplit de joye et de contentement sy grand qui ne se peuvent exprimer nous atenderons saite parfaite résollusion avec inpasience et prirons se bon Dieu de vous la continuer et de vous donner unne parfaite senté pour l'exsécuter ce que j'espère qui fera.

J'ay reçu, Madame, la piessse de toille et autre ardes dont vous m'avez honorée et ne sçavois assez vostre remercier vostre grande bonté d'avoir de tels soing de moy qui say ne le mériter, mes elle est sy grande, Madame, que vous agréés ma bonne vollonté qui est toute entière et parfaite pour vous Madame ausy seroi-je la plus méchente et blamable créature sy je n'avois saite affetion pour la meilleur mère du monde que je me souète souvent auprès de vous, Madame, pour en vos maus vous apporter quelque soulagement, puisque vous me faites l'honneur de me dire que vous l'aurés agréable.

Ce que je vous puis mander, Madame, que je say bien vous le sera, saist la bonne senté de Monsieur mon mari et de son petit. Les robes se sont trouvée très bien et toutes justes et les autres petite

ardes que Rosemont m'avoit envoyée et dont vous l'onorés bien jolye. Vous le comblés de bien, je ne sçorois vous en dire Madame d'assez dengne remercyement et je m'asure que vous me faites l'honneur de croire. Je resens bien vos bontés sans que je sois trop défaut à vous inportuner en vous le disent et puis je ne sçait assez dingnement le faire. Nous ne pouvions trouver de diférensse en ces robes ; il n'a encore porté que celle de ramelot, car je trouve l'autre trop belle car en saite /3/ âge ils se salisent tampt. Je n'ayme point la façon de les abiller sy jeune, mais il faut céder à la coutume du paix et à l'humeur des nourice. Je croy qu'il aura bientost deux dens. Il menge deux fois le jour de la bouillyee de pain. Comme il vous plaist de me le dire, Madame, sa nourice a quentyté de leit mes fort cher tellement qu'il luy passe fort tost et il se porte mieux d'en menger. Il est fort, Dieu mercy pour son âge mes pas trop gras Il tyent bon et non trop passe ces robes luy sont un peu courte. Il est assez grend pour son âge je pense qu'il teindra cela de Mesdames ses grandes mères.

Monsieur son père est allé voir Monsieur mon beau-père et usera quelques jours et de là nous irons à Kuéouselé et nostre petit ausy il n'a pas esté jusques à Londre, car ses amis ne luy ont pas conseillé. Sust esté difisille qu'il eust put contenter tout le monde. Le Parlement se rassembler à la St Michel. Ils ont donné au Roy supsides moyennent quelques condisions et à ces supsides, les plus grends donnent, et chacun selon son bien ; le bisaïeul de Monsieur estoit tasché à 4 mille frans, qui avoit bien trois fois plus de bien que nous n'avons, et cependant nous en donnons autent. Saite façon est bien au désavantages des grends, mes ausy le peuple en n'est soulagé, et puis le Roy n'a pouvoir de lever ses supsides que quent le parlement les donnent ; cela n'avient pas tous les ans, mais aux ocasions extrodinère¹⁶².

Je soueterois bien que la Sr. de Châtoneuf vous peut apoter de nos nouvelles, mes y s'en excuse et avec quelque raison parce que voicy le temps que l'armée yra en campagne. Monsieur mon mary l'a retenu tout a fait à son service et cela est venu de sa bonne vollonté, sans que je luy en n'aye parlé. A la vérité j'en suis fort ayse, car ces un honneste homme /4/ affetionné à ce qui vous touche. Madame, sy il avoit l'honneur de vous voir, il vous pouroit dire, Madame, combien cela me fait tord, et à la maison de quoy je ne pas encore eu saite somme de 20 mille escus. Sy je n'avois un mary très bon, cela luy feroit prendre peut estre des soupssons que, Dieu mercy, le mien n'a pas. Ce qui me fâche le plus, je voy que je suis entré en saite maison pour en auguementer les debtes et la dépennee, et que plusieurs de ses amis s'estoit obligés pour l'argent qui l'enprunta pour son voyage, à quoy qu'il faut qui manque, ce qu'y l'aflige et moy ausy, car il n'y a rien qu'il ayse¹⁶³ tamp que de menquer à sa parolle¹⁶⁴. Je say bien Madame que vos soing ne nous sont point oublyés. Nous vous supplyons très humblement de nous les continuer.

J'atendré avec bien de l'inpascience les nouvelles de l'heureux accouchement de Madame ma belle-seur. Je pryé Dieu qu'il luy donne ausy bon, comme pour moy mesme et que Dieu la fortyfyé comme il m'a fait. Je croy quend ces tamps là l'on reçoit plus cuidement l'assistance de Dieu. Je le supplye qui me fasce la grasse de n'oublyer jamais celles qui m'a donnée et qui nous puisyons élever nostre petyt en sa crinte. Je vous assure, Madame, que c'est le désir de Monsieur son père. L'on nous parle d'un maryage pour La Masure, j'en n'ecry à son père. Je m'assure qu'il vous le communiquera et vous supplyra de luy en donner vostre avis, cela m'empesche de vous en rien n'écrire.

Je vous ay déjà mendé comme j'avois reçu vostre grande et bonne lestre par la voye de Sedan, ce sont les plus seures voyes. Mon frère de Laval envoye un très joly présent à son neveu. Je l'estime bien fort, venent de luy. Je say qu'il ne donne pas en son abondense. Dieu luy en donne, comme je luy en désire.

Je vous au déjà mendé, Madame, comme le Roy m'avoit point tenu la fille de M. Finey. L'on dit que sa fame est grosse et qu'ils vienent bien tost en ce païs /5/ icy. Ils ne sont pas des derniers à parler de

¹⁶² Paragraphe cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 43.

¹⁶³ Haïsse.

¹⁶⁴ Paragraphe cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 43.

mon argent, mais ils peuvent bien faillir en mon endroit puisqu'ils ont oublié ce qu'ils devoit à Madame sa mère qui est morte de ce déplaisir. Dieu leur pardonne, car pour moy il m'a fait la grasse de ne penser plus à ces choses.

Je ne point reçu de lettre de mon frère depuis mon accouchement. Je luy et escrit, je ne say pas pourquoy on ne me fait pas réponse. Je ne say sy quelque de ses gens en sont cause, mais je ne pense pas en n'avoir jamais offense. Je vous croy asteur, Madame, ensemble et ne puis que je ne finise en louent Dieu de vous voir dans unne sy parfaite intelligence, ces unne de mes joye. Je le supplye qu'il vous la contynue et qu'il vous donne une parfaite santé et vous garde, comme de toutes les puisence de mon âme, je luy en n'adrese mes veux avec la maime affection que celle dont je vous suis

Madame,

Vostre très humble et très obeysente fille et servente.

A Lathom, ce 8 juleit 1628 s. vieux

Je vous supplye très humblement de me pardonner, Madame, a saite lettre sy j'oublie quelque chose un (la fin de la phrase est cachée par la reliure).

Madame,

J'ay seu le conte que vous avez pris de penne de faire examiner, de quoy je vous remercie très humblement. Je ne pensois pas que Chandor se contentast de sy peu. Je (une ligne couverte par la reliure) affection avec plus d'utilité pour luy. Je m'estois bien mépris, Madame, pour ma rente. Je vous en demende pardon, car je croy que les mille livres de la St Jan son preste à partir.

Archives nationales, 1 AP 384/48

8/18 juillet 1628 – Lathom House
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je vous ay déjà écrit pour vous dire, mon cœur, la resseption de vos chères lettres. Je pensois avoir plus de loisir à vous entretenis, mes par saite occasion du retour du Sr. de Châteauneuf en Holande j'écry unne centiade lettre que je ne point d'esprit, mais je say bien que ma chère seur excusera mes fautes.

Je vous croy Madame et vous ensemble à qui j'écry bien au long. Je ne doute point qu'elle ne vous en fase pard. J'ay écrit à Monsieur vostre mary, mais je ne say sy mes lettres luy sont agréables, au moins ne m'en n'a t-y point favorisée depuis mon accouchement.

Nostre petit est en bonne santé. Je ne puis estre en repos que je ne sçache la vostre telle et bien heureusement accouchée. Ce que je souete avec telle passion que pour moy mesme je ne vous /2/ osse parler de nos affaires chère cœur que vous ny oublys rien de nous faire l'honneur de nous y continuer vos soing. Monsieur mon mary ne peut assez dingnement reconnoître l'honneur que vous luy faites. Il est vostre très humble serviteur passionnément.

Sy l'on vous a dit, mon cœur, que j'avois bien des soing de nostre petit ce n'est pas que je soye plus amoureuse mère, mes mon cœur sy vous voyés comme on gouverne les enfens en ce paix vous voyriés que je n'avois point de raison, sy je les lesois gouverner à leur fentesye. Que je vous ay souétée, chère seur, pour me plendre au penne que j'ay eu, mais Dieu ne veux pas que j'aye tout bonheur à la fois. Je luy supplye qu'il luy plesse me donner celuy de vous voir encore unne fois en ma vie, pour vous /3/ [assur]er, mon cher cœur, que vous n'avez point unne plus fidelle servente ny plus obeysente et très humble seur X qui vous souete un million de prospérité.

A Lathom, ce 8/18 juleit 1628.

Archives nationales, 1 AP 384/49

2/13 septembre 1628 – Knowsley
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay eu l'honneur de recevoir deux de vos lettres de 10 juillet et 5 d'oust et un mot après la ressurrection de la miene du 19 de may, mes je ne point encore eu celle il vous plait de me mender l'heureux acouchement de Madame ma belle-seur que je loue Dieu d'avoir esté tel. Je ne say point encore ce qu'il luy a donné que je suplye ce bon Dieu de bénir.

Je ne me suis peu assez estonner du changement de Religion de mon frère. Il y avoit long tamps que l'on n'en fesoit courir le bruit et maimme l'on l'avoit dit pour tout assurée à la Reyne, qui, voyent que l'on vous métoit du nombre, Madame, dit qu'elle n'en croyés rien ; cela a feroit douter de mon frère ; mes Dieu a voulu envoyer saite affliction à vous, Madame, et à sa Maison. J'en resens bien ma pard, et plus que je n'usse creu. La lettre qu'il vous a plust m'envoyer de luy, montre bien ses pennes, mes je ne puis croire ce qu'il écrit, que le monde n'y ayt plus fait que tout autre chose, les catholique en parlent insy¹⁶⁵.

Mon déplésir est bien augumenté par celui que je say qui vous aporte. Mes, au nom de dieu, Madame, conservés-vous et prenés saite affliction avec la maimme vertu et constence que vous avez témoinée en vos autres aquesion. Dieu luy peut changer son cœur, sy il le l'a pour agréable et le peut encore faire servir à sa gloire : mes cela est plus à désirer qu'à espérer. Je ne doute point que sa veu ne vous donne beaucoup d'émotion et désire bien fort avoir de vos nouvelles après cela.

Je pryé Dieu, Madame, qui vous [donne] /2/ des forces par dessus les vostre et vous conserve et fortyfye vostre senté, selon mon désir et les pryères que je luy en fait tous les jours du plus profond de mon cœur et que nostre petit puisse n'estre sy heureux que d'estre veu de vous Madame. Il se porte bien Dieu mercy, mais depuis deux ou trois jours il a un peu la bouche chaude et ne dort pas sy bien. Il est pourtent assés gaillard et a asesoir à mengé sa bouillye de meilleur apétit. Je vous et mendé Madame comme ses robes luy estois très bien et vous en ne remercyé très humblement comme ausy, Madame, des autres chose dont vous m'avez honorée.

Depuis que mon frère de Laval a esté en Hollande, il m'a souvent écrit. Il est arivé depuis 8 ou 9 jours à Londres, mes je ne le point veu. Il se portoit fort bien. Dieu veille bénir ses bonnes intentions. Il est arivé à la Court le jour d'après la mort de M. le duc de Boukingent¹⁶⁶ où il aura trouvé bien du changement par sa subite mort. Il feut tué par un lieutenant désespérer. Il se pouvoit bien sover, mes luy maimme le dit tout haut, comme il voyet que ses gens estoit en paine qui avoit fait ce coup. Madame sa fame est bien à plaindre, car vous sçavez, Madame, comme elle est et qui le l'emoit extrêmement. Le Roy la fist assurée de la continuasson de son affetion pour elle, ses enfans et ses serviteurs. Sa Majesté receut ces nouvelles comme il estoit aux pryères du matin. Il n'en sortit point mes tout le reste du jour après demeura en sa chambre et ne menga point avant dix heures du sois le lendemain dimanche il feut au preche. L'on ne sait point encore qui sera pourveu de ses charges.

J'ay écrit à M. de Mayerne pour le crital calité que vous désirés par un homme que nous avons envoyé esprès à la Court. La Reyne n'est pas avec le Roy, mes je pryé M. de Mayerne de donner ordre que l'on donne ce que vous désirez à Vincent qui le prendra en son logis à Londres. La Reyne en n'est bien élongnée de cent mille.

Le dit Vincent doit /3/ se retirer pour se maryer en Hollande et veux devient voir les façons nouvelles à Paris. Je vous supplyée très humblement Madame de ne luy en sçavoir point mauvais gré qu'il me quite, car le povre garçon apréende cela extrêmement. Il m'a toujours bien et fidèlement servie. Je ne peu parler à M. de Châtoneuf touchant La Verrye, mes je luy ay toujours ouy dire qui continuoit son

¹⁶⁵ Ce passage a été publié par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, op. cit.*, p. 46.

¹⁶⁶ Buckingham ayant été tué le 23 août 1628 (vieux style) à Portsmouth par John Felton, Frédéric de La Trémoille se présenta donc à la Cour d'Angleterre le 24 août.

affetion pour elle, mes qu'il avoit promis à sa mère de ne l'espouser qu'elle n'est les deux mille escus, mes que sens cela il le la vouderoit quend elle n'auroit rien du tout¹⁶⁷.

Je plains infiniment l'incomodité, Madame, que vous aporte la maladie de la povre Toineste et ne puis juger, penser comment vous vous en n'estes passée, car vos fames ne sont pas, ce me semble, fort adrete, mais Dieu vous fortifye par sa bonté pour que vous supportiés, Madame, tout vos incomodités de quoy son non soit bény.

J'écris à Madame ma belle-seur pour nos affaires et vous supplye très humblement Madame de mestre une dernyère main et que je puisse sçavoir ce qui en sera je n'en osse plus parler icy et croy que tout le monde quin me voit me tient pour unne trompeuse puisque nous avons mis plusieurs chose la dessus et ne nous ne tenon rien. Cela me donne des chagrins et déplésirs que jétouffe en mpy maim. Je crins de voir la compagne de peur que l'on ne pense de cela nfin j'ay mille et mille pensée que je ne vous osse dire de peur de vous inportuner et outre cela nous sommes fort incomodé de nos affaires ce qui me fait vous supplyer très humblement et en toute umilité et de toutes mes affetions de donner quelque ordre à cela. Sy mon frère nous en vouloit donner la moityée en unne fois nous quiterions bien soubmette Frens et autent pour l'autre. Au non de Dieu, Madame, faite-moy l'honneur de me mender ce que j'en dois espérer, affin que nous puissions à nos affaires par quelque autre façon. Peut-estre que mon frère après son changement, vous voudra donner /4/ quelque contentement pour nous l'honneur que ce soit à ce sujet. Nous atendons cela de vous seule Madame. Et, Monsieur mon mary dit n'avoir point d'autre espérance qu'en la vostre seule bonté, de quoy nous avons déjà eu tamp de preuves que nous n'en pouvons douter.

Je ne doute d'estre grosse de plus de trois mois, mes que j'en aye pleu de certytude je ne menquera de vous dire. Je ne suis pas du tout tamps incomodé que de l'autre, quoy que je sois extrêmement dégoutée et ne puis dormir et souvent mal à la teste ce qui m'enpaiche d'écrire sy souvent que je vouderois. Les pors ont esté longtamp fermés. L'on dit qu'il ya liberté asteur. Je pry Dieu qu'unne bonne paix nous la donne toute entyère et qu'elle vous conserve selon le désir qu'en n'a

Madame,

Vostre très humble et très obéysente fille et servente.

Charlotte de La Trémoille

A Kuenouselé, ce 2/12 7bre 1628.

Je vous supplye très humblement, Madame, de me faire l'honneur de me mander si mon frère n'aura point fait de changement en sa maison. Je pry Dieu qu'il afermes de plus en plus Madame ma belle-seur.

Archives nationales, 1 AP 384/50

2/13 septembre 1628 – Knowsley¹⁶⁸

à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je reçu là vostre divent vostre acouchement ; que je loue Dieu d'avoir esté sy heureuse, car je ne pouvois avoir de bien que je ne le seuse tel. Je le seu par Madame, qui me mende me l'avoir écrit et insy

¹⁶⁷ Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, épousa le 21 décembre 1628 devant Pelleus, notaire à Thouars Elisabeth de La Vairie, fille de René de La Vairie, sieur dudit lieu et de Suzanne du Pas, dame de la Blottière, belle-fille de Duplessis-Mornay. La 3^e duchesse de La Trémoille, par procuration de son époux, en considération de leurs services leurs donna 1 600 livres. Ayant repris du service, Charles de Marconnay trouva la mort dans une charge de cavalerie pendant l'été 1635 : " tué par plus de sept ou huit cent chevaux, qui luy ont passé sur le ventre "

¹⁶⁸ Plusieurs passages de cette lettre ont été publiés par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, op. cit.*, p. 44 et 46-47.

elle ne me nomme point ce que Dieu vous a donné, à qui je souete toutes sorte de bonheur et de propérité, car c'est de tout mon cœur que je vous honore et chéris.

Ce qui me fait ressentir doublement le chengement de Monsieur vostre mary qui m'a aporté un merveilleux estonnement et n'en puis presque de croire, mes j'espère en la bonté de Dieu quy chengera son cœur ; certes, il n'y a guère de personne qui peux croire en ce tamp ycy que ce ne soit par considérasion humaine. A la vérité, quend l'on ne pense qu'à cela, c'est moyen de ne devoir demeurer pas longtemp en nostre profesion. Je plains bien les pennes que vous aurés aurés à souffrir pour ne suivre pas le torent, mes je ne doute point, mon cœur, que vous n'y resistiés. Dieu vous donnera des force par-dessus les vostre et nous vous voirons servir doublement à l'avancement de sa gloire, puisque vous n'avez plus d'ayde pour cela, certes il me semble que maime pour le monde l'on ne doit pas chenger, et ne jamais veu personne à qui cela soit arivé qui feust estimé par les catholiques maimes. Dieu veille tout tourner au contrère de nostre atente !

Je m'asure mon coeur que devient que de recevoir celle-cy vous aurés apris la /2/ mort du duc de Boukingent, qui fuct tué par le lietenent d'une companye, à qui il le l'avoit refusée apris la mort de son capitainne ; il se feut bien peu sover, mes son désir de mourir et une humeur mélancolique l'ont porté à cela ; Madame sa fame¹⁶⁹ est bien à plaindre, qu'il semoit extrêmement et qui est très bonne et la pleus humble du monde. Le Roy en n'a témoigné ausy beaucoup de déplesir et feust tout un jour sans voir personne et sens menger qu'à dix heures du sir il resçut ces nouvelles aux prières du matin qui ne quita point et le lendemain dimenche feut au preche. Il a mendé à la duchesse qui luy serviroit de mary, de père à ses enfans, de mestre à ses serviteurs ; vous pouvés juger que ce changement en fera un grand à la Court. Dieu veille que ce soit à sa gloire et pour unne bonne paix !

J'avois écrit à Mlle vostre seur en maim tamps que vous mon cœur, mes je ne point reçu de réponse et insy je crins que la liberté de ma lectre luy ayt déplu. J'en serois bien fâchée car je le fait comme sy elle eust esté ma propre seur. Ma leitre estoit du 7 d'avril faite moy l'honneur chère seur de sçavoir cela d'elle à qui je suis quiy qu'il y ayt très humble servante et à vous mon cher sœur pleus qu'à personne du monde. Vous m'en faictes un bien grand de me prometre toute assistaence en ce qui est de nos affaires après vostre heureux acouchement.

Je m'asure que vous ne menqueriés point en vos promesse ausy certes mon cher cœur me feriés vous grent tord et pleus chère seur que vous ne sauriés croire sy je ne vous ay jamais rendu de service qui méritent le penne que vous prenés au moins ont ty esté du pleus peur de mes affetions et que sy j'usse eu quelque pouvoir l'en usse pleus fait. Youy celuy que j'ay jamais eu je le employe pour voir voir ce que vous /3/ metes et ay méprise présens et tout cest offre pour unne telle vertu que la vostre que j'aime et ay émée comme moy maim et servye avec des pasions que je ne jamais eu pour d'autre. Souvenés-vous, mon cœur, de combien de doux entretien nous avons eu ensemble et encore que saite éloignement fâcheux sépare nos corps que nos esprits que ce soyent point et me rendés unne vraye assistance non point pour mes mérites n'y servise mes paour mon affetion et par ceux que je vous ay désiré rendre au non de Dieu mon cœur songés en moy et que l'on ne me refuse pleus d'espérance et me le mendés en conscience ce que j'en dois atendre, je vous en supplye très humblement.

Je n'osse écrire à Monsieur vostre mary, car je le fait ausytost après mon acouchement je ne eu auqunne réponse. Mendés-moy sy mes leitres luy sont pleus agréables. Je ne me puis imaginer comment Madame s'est peu passer de Toineste puisqu'elle n'a avec elle que des lourdes. Je ne icy qui le l'abille tous ces maux qu'elle a metent en unne extrême penne Dieu veille que saite dernyere aflition ne préjudysye point à sa santé.

La miene n'est pas sy bonne, mes je pense que c'est que je suis encore grosse. Sy cela est je le suis de pleu de deux mois. Je ne me trouve pas du tout sy incomodé que de l'autre mes cess trop abuser vostre bonté et de vostre pasience par de sy ennuyeux discours qui ne partent que de mon entyère affection qui

¹⁶⁹ Lady Catherine Manners, fille du comte de Rutland. Ils s'étaient mariés en 1620.

ne diminuera jamais et quoy qu'il arive je vous seray avec toute la sincérité de mon âme vostre très humble et très obeysente servente et seur très affectionnée.

X

Monsieur mon mary est le vostre très humble.

A Kuenouselé ce 2 7bre 1628.

J'oublyois à vous dire mon coeur que Madame me mende que sans vous elle ne demeureroit guère en France, mes que vous luy témoiner ...

Archives nationales, 1 AP 384/51

Septembre 1628 – Sans lieu
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Quoy qu'il n'y aye guère que je n'aye eu l'honneur de vous écrire sy esse que je ne veux menquer à ce devoir puis que j'aye eu celuy de recevoir la vostre depuis que vous me mendyés, Madame, l'heureux accouchement de Madame ma belle-seur, dont j'ay louée et loue Dieu du meilleur de mon cœur et pryé Dieu qu'il donne ses grasse à ce cher enfant.

Saite dernyère, mes venue par la voye de Madame vostre seur. Mesdemoyselles ses filles me la mende tellement affligée des bruis que l'on fesoit courir de mon frère, que certes je la plains extrêmement¹⁷⁰. Certes saite nouvelles m'afflige de pleus en pleus, mes j'espère que Dieu n'a pas encore du tout estin son esprit en luy. J'apréhende bien fort Madame pour vostre santé de laquelle je suis en contynuelle penne et pryé Dieu inseysamment pour vous la donner et vous fortifier.

J'ay seu des nouvelles de mon frère de Laval qui a fort peu séjourné en ce païx où il a reçu toute sorte de courtoysye du Roy et de toute la Court. Il en partie avec la flote le 6 de ce mois et ont /2/ eu un très beau tamps. Dieu veille que tout réusise à sa gloire. Le Roy mena mon frère dans son bateau qui est un des beaux de l'armée, luy a donné rum pour luy et ses gens et l'a treté également à toutes chosse à M. de Soubise, qui connût un grand denger quend le duc fut tué, car il n'y avoit que des François et incontinent le bruict courut que s'en n'estoit un et un gentilhomme vient l'épée à la main et non luy, mes celuy qui a fait le coup se découvrit luy maime. Il témoigne une résollusion et unne constence estrange et dit m'avoir esté porté par personne à saite acte que par sa consyence. Il y a en n'a qui disent qui portoit depuis 7 ans un jaquette de maille mes qu'il l'oublyas ce jour là, mes d'autres disent que non. Il y eust unne dame qui dis >>>> passée luy profétisa sa mort. Quoy que ce soit, le Roy l'a fort regreté et la Royne encore pleus à ce que l'on dit. Sa Majesté n'a point encore disposer de ses charges et a dit tout haut qu'elle ne les donneroit point à ceux qui luy demenderois. Sa povre fame est fort a plaindre ausy est telle fort affligée. Elle est en saite maison ou vous l'avez veue >ites de Londres.

Je ne say sy nous yrons encore. Je crois que Monsieur mon mary sera obligé d'y aller et tous ses amis luy conseillent, car l'on croit assurément que le Parlement commencera à la St Michel et il est nécessaire qu'il y soit, sy plest à Dieu, que j'y aille qu'y monire nostre petit qui se porté bien, Dieu mercy. Pour moy, je continue tousjours en le doute que je vous ay mendé /3/ Madame par ma dernyère. Tout ce qui me retiendroit sera l'incommodité où nous sommes, car sy nous usions eu plus tost nos 20 mille escus, nous serions quite et les intèrès monte et triple tellement qu'unne grende partye de nostre revenu s'y en va. Certes, cela me done bien du déplésir qu'il faille que je sois cause de l'incomodité et peut estre de la ruine de saite maison.

L'on me mende que, sy mon frère eust peu, qu'il eust demendé mon bien, mes que les lois du Royaume ne le permete pas ; il a commencé par moy à changer ; il faut que je confaisse, Madame, que,

¹⁷⁰ Les lettres d'Elisabeth de Nassau à sa sœur confirment que la conversion de son neveu Henri de La Trémoille fut pour elle une épreuve très rude.

sans vostre respect, je ne say à quoy ne me porteroit point le mépris que je voy qui fait de nous¹⁷¹, mes Dieu ne nous abandonnera point pas sa bonté. Je vous ay écrit bien amplement par Vincent Madame de qui me fera finir en vous assurant que je ne vous eray jamais autre,

Madame,

Vostre très humble et très obéysente fille et servente.

Charlotte de La Trémoille

Madame,

J'oublyois à vous dire que mon frère de Laval désiroit extrêmement vous escrire , mes il n'a ossé (la fin de la phrase est illisible).

Archives nationales, 1 AP 384/52

1629 *Dans les premiers jours du mois de mars Charlotte de La Trémoille donna naissance à une fille¹⁷² qui reçut le prénom de Charlotte. Elle décéda quelques temps après étouffée dans le lit de sa nourrice.*

Charlotte-Brabantine de Nassau et Marie de La Tour d'Auvergne se rendirent au printemps à Sedan pour assister au mariage de Henriette de La Tour d'Auvergne avec le marquis de La Moussaye. Toutes les deux retournèrent ensuite à Paris.

A Paris, Charlotte-Brabantine de Nassau tenta d'obtenir pour son fils Frédéric le bénéfice l'amnistie accordée par Louis XIII aux protestants rebelles au lendemain de la chute de La Rochelle, mais le souverain ne l'entendit pas de cette oreille. Frédéric demanda à sa mère d'user du crédit dont elle jouissait auprès de la Reine-mère mais se démarche fut sans succès. Frédéric dut solliciter une grâce personnelle.

Henri de La Trémoille souhaitait obliger le cardinal de Richelieu en lui vendant la baronnie de l'Isle-Bouchard. Frédéric qui avait besoin d'argent consenti à céder sa part. Charlotte-Brabantine de Nassau consciente de l'avantage de cette vente pour ses deux fils ne s'y opposa pas.

Sans date – Londres

A Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je loue Dieu d'avoir appris vostre guérison ausy tost que vostre maladye et le supplye de vous donner autent de pro[s]perité que je vous en souete. Je ne sçarois en aucun temps vous remercier assez dignement de ce qu'il vous a pleu vous porter avec tamp de soing pour mes affaires, mais en cette-ci je suis un peu excusable par l'affliction qu'il a pleu à Dieu nous envoyer, en retirant notre petite il n'y a que 4 jours¹⁷³, par sa malheureuse nourrice quoy qu'elle ne couchast point avec elle, sy je pouvois vous en dire toutes les particularités, cher seur, vous (illisible) bien comme quend, s'il plest à Dieu /2/ nos malheurs son innévitables, car elle estoit veillée toutes les nuits. Une autre couchoit avec sa nourrice une vielle fame en sa chambre tout près de celle de son frère, qui crya saite nuit et unne fille trouvé (passage illisible) comme elle luy donna a tété creu que saite mallureuse donnoit le (illisible) mon fils, l'a fit retourner et oublya ce qu'elle avoit veu. Certes, cela me touche et m'aflige si fort que, sans l'assistance de Dieu, je ne sais ce que je ferois. Pardonnés-moy chère seur et me croyés toute à vous. Je suis vostre très humble et très affectionnée seur et servente et obeysente toute à vous /3/.

¹⁷¹ Ce passage est cité par Henriette de WIIT-Guizot, *Charlotte de La Trémoille*, p. 47.

¹⁷² Lettre de Frédéric de La Trémoille du 6/16 mars 1629.

¹⁷³ Ce passage est cité par Léon Marlet, *Charlotte de La Trémoille*, p. 48.

Mon frère de Laval ne peut asser dignement vous remercier de l'honneur que vous luy faite. Je croy qu'il vous écrira. Il m'est impossible d'en écrire de sur à Mlles vos seurs.

Archives nationales, 1 AP 384/53

23 may 1629 – Kaincinton
A Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

J'atendois bien de vostre bonté envers moy l'honneur qu'il vous plaist de me faire de plaindre ma perte, certes, j'ose dire que vous avez un peu raison, car personne du monde ne partycipe plus à vos intérêts que moy, qui ne menqueray jamais à reconnoître vos bontés de quoy j'en né resenty beaucoup d'éfais par le bon (illisible) que vous avez donné en mais affaires, de quoy je vous auré, chère seur, unne éternelle obligation.

Vous aurés déjà seu, chère seur, le mauvais acouchement de la Reine¹⁷⁴. L'on ne sait quoy acuser ce malheur, car elle avoit unne grosesse sans nulle incommodité. L'enfant eut un peu de vye et fut bâtié par des ministres quoy que l'ommonyé de la Reyne se présenta pour ce sujet, mais le Roy ne le vouleut permetre. Elle a esté acouchée par un sirgien. Elle fust morte sy il eust tardé encore unne demye heure. Le Roy a montré une pasion /2/, pour elle, très grande ne se souciant point de la vye de l'enfant au pris de la siene et a toujours esté près d'elle qui a suporté saite perte bien constenment et le Roy aussy, fust enteré le lendemain sans beaucoup de cérémonie près de ses prédéceseurs.

Voilà toutes les nouvelles qui se disent, mais il faut que je vous en parle d'unne qui m'est plus agréable qui est que vostre neveu se porte mieux, Dieu mercy. Il a deux dens et j'espère avec son ayde qu'il en n'aura bientôt d'autre. Je croy que MM. vos enfans sont en pareille estat. Madame a un n'amour pour le plus petit incroyable, ausy dy t-on qu'il es admirable. Je ne m'en n'étonne pas plus qu'il vient de vous, chère seur, de qui la constence et le bon esprit sont admirée d'un chacun.

Pour moy, je né jamais douté ny de l'un ny de l'autre, mais je ne laise pas de croire que vous estes un miracle en nostre siècle et le bonheur de nostre maison. Madame ne se peut laisser de vous louer, et m'asure que sans vous sa vye luy seroit amère. Voilà ces termes en la plus part de ses leitres. Vous luy estes /3/ une consolation !

Je plains bien que vostre doit vous incommode tamps. Je ne doute point qu'après unne sy long mal que vous n'en n'aviés unne grande foiblesse. Dieu vous garde de pareils aquesidens et me donne d'estre sy heureuse que de vous témoiner par mon obeysence que je vous suis véritablement vostre très humble et très affectionnée seur et servente obeysente.

X

Mon frère de Laval dit qui n'a ossé vous écrire de peur de vous criminaliser. Il est vostre serviteur très humble et moy plus à vous que personne du monde

A Kaincinton, ce 23 may 1629, s. vieux.

Archives nationales, 1 AP 384/54

11 juin 1629 – Londres
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

¹⁷⁴ Henriette-Marie de France avait accouché le 13 mai 1629 à Greenwich de son premier enfant, un fils qui fut prénommé Charles-James et mourut le même jour.

N'y ayent pas longtemps que je me suis donné l'honneur de vous écrire par M. de La Mazure, je me veux pourtent lesser partir M. Edmont¹⁷⁵ sans vous faire celle-ci. Y vous dira toutes nouvelles de saite court et comme la Reyne est fort bien remise de ses couches, Dieu mercy, et en meilleur humeur que jamais nous fumes ensemble mon frère et moy il n'y a que deux jours. Il le la vit et reçut fort bon visage. M. Edmond est chargé de parler pour luy et comme il vous dira il témoigne unne grande joyee de vous trouver à Paris. Il est tout plain d'affection.

Il a avec luy un nommé Quergne que l'on tient ausy pour fort affectionné à la religion et honneste homme, mais je ne le connois que de nom /2/. M. de Carlisle¹⁷⁶ me témoigne une [plus] bonne vollonté qu'o passé et nous voir et M. Vaine luy en témoigne davantage. M. Edmond et luy ne sont point amis ; y vous en dira force chose. Le dernier nommé s'en retourne bientost en Holende. Je ne say encor en quelle calité. Il est très bien avec le grand trésorier, qui est un des plus puisent ycy. M. de Carlile m'a dit, Madame, qu'il savoit certainement que si nous aurions le contentement de vous voir icy ce que je désire infiniment et désirerois bien de sçavoir un peu devient.

Je vous ay envoyée, Madame, des cheveux de mon fils par M. de La Massure. Il se porte assez bien, Dieu mercy, et a encore unne dans depuis il n'a pas eu beaucoup de dans, Dieu ne par sa bonté.

Celuy qui vous donnera celle-cy est frère de M. de Beaulieu, nommé M. de Ruy. Il est segretère de l'ambassadeur et bien honneste homme. Sy vous me faites l'honneur de m'écrire fera tenir vos leitres bien et seurement.

Nous avons touché nos vint mille escus et vous avons Madame beaucoup d'obligasion de tamps de bonté que vous le témoignés. Je ne say, Madame, sy M. de Châtoneuf a charge de parler à la /3/ [...] qui me touche M. de Rut [...] estent venu exprès pour [...] outres que je ne auqun loisi ce qui me fait finir en vous assurant que je vous suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéysente fille et servente.

Charlotte de La Trémoille

Ce 11 de jun 1629, s. vieux.

Archives nationales, 1 AP 384/55

12 novembre 1629 – Lathom House
à Marie de La Tour d'Auvergne

Cher seur,

J'ay reseu là celle dont vous m'avez honoré de Reynes¹⁷⁷ où vous me faites des remercimens qui valent bien mieux que les miens. Je suis fort ayse de quoy vous les avez trouvés beaux. Sy j'estois à Londres, je vous en n'envoyrois davantage, car l'on me mande de Paris que l'on les y trouve beaux. Je ne doute point que vous n'ayés beaucoup de bonnes companyée à Raines, car c'est un lieu où il y en n'a toujours quantité et où vous estes comme la Reyne¹⁷⁸ ; Dieu vous en conserve lonsttamps pour l'honneur de la maison et mon contentement n'y ayent personne qui vous ayme et honore plus que moy et qui ademire plus vostre sagesse /2/.

¹⁷⁵ Sir Thomas Edmondes ou Edmond (1563-1639) fut un des meilleurs diplomates anglais de son temps. Dès 1593, il fut chargé de missions en France. En 1596, il fut nommé secrétaire de la langue française.

¹⁷⁶ James Hay, 1^{er} comte de Carlisle, ambassadeur d'Angleterre en France en 1624-1626.

¹⁷⁷ Rennes, Marie de La Tour d'Auvergne était alors en Bretagne.

¹⁷⁸ La duchesse de La Trémoille était vicomtesse de Rennes.

Je ne vous puis mender de nouvelles, estant asteure hors de Londres. L'on n'y tient la Reyne grosse¹⁷⁹. Pleust à Dieu qu'en tel bonheur peut ariver à la Reyne sa belle-seur¹⁸⁰.

Madame me mende qu'elle a eu de mes rubens, de quoy, je suis extrêmement ayse mes mon cher cœur, je crains sy fort que mes leitres sois inportune que je ne say sy je vous dois parler de nos affaires mes ausy j'espère tamp en vostre bonté qu'elle me pardonnera sy je la supplue de m'estre ordre affin que j'aye le pleustost qui sera posible ma rente qui m'est deu à la St-Jan passée et pource chère seur que devient que vous ayés celle-cy celle de Nouel sera esepue sy vous plaisoit que jusse tout ensemble cela me seroit bienutile ayent laise force chose à payer à Londres sur cela pardonnés à mes importunités et croyés que, /3/ que je n'oublyre jamais les obligassions que je vous ay pour vous en rendre toute ma vye les très humble service que je vous dois comme vostre très humble seur et obeysente servente.

X

A Lathom, ce 12 novembre 1629, s. vieux.

Archives nationales, 1 AP 384/56

1630-1631 *Le 13 juin 1630, Charlotte-Brabantine de Nassau répondant aux invitations de son gendre et de sa fille, Lord et Lady Strange, s'embarqua pour l'Angleterre. Sur le chemin " au delà de Douvres ", elle fut accueillit par son fils Frédéric et son gendre¹⁸¹. Elle eut la joie d'assister le 17 novembre 1630 à la naissance de leur fille Henriette-Mary.*

Ce voyage fut marqué par ailleurs par une brouille avec son fils cadet Frédéric. Celui-ci menait joyeuse vie en Angleterre et n'accepta pas les observations de sa mère. Le 20 octobre 1630 à Richmond, dans un accès de colère, il révoqua la procuration général qu'il lui avait consentie, désignant en sa place son demi-frère naturel Hannibal¹⁸².

Charlotte-Brabantine de Nassau revint à Paris à la fin de l'année 1630. Elle y trouva son fils aîné qui avait été blessé au genou le 1^{er} août 1630 alors qu'il allait reconnaître les approches de Carignan. Pour l'année 1630, nous disposons seulement une lettre d'André Rivet à Charlotte de La Trémoille.

La première lettre conservée pour l'année 1631 est celle que le comte de Derby adressa à Marie de La Tour d'Auvergne à la suite de l'annonce de la mort de Charlotte-Brabantine de Nassau. Le château de Thouars lui étant devenu pénible par les messes qui y étaient désormais célébrées, Charlotte-Brabantine de Nassau s'était rendue pendant l'été au château de La Mothe à Châteaurenard¹⁸³. Mais au cours de son voyage elle avait contracté une maladie contagieuse à Paris et c'est en ce château qu'elle mourut le 19 août 1631 sur les trois à quatre heure du matin, loin de son fils et de sa belle fille qui étaient en Bretagne, entourée de sa soeur Emilia-Secunda, duchesse de Landsberg, d'Anne de Polignac, la maréchale de Châtillon, de Françoise de Coligny, veuve de René de Talensac, sieur de Loudrière et de ses serviteurs¹⁸⁴. Elle était seulement âgée de 52 ans.

¹⁷⁹ Henriette-Marie de France accoucha le 29 mai 1630 à St. James's d'un fils, Charles, futur roi d'Angleterre.

¹⁸⁰ Le mariage de Louis XIII et de Anne d'Autriche était toujours stérile.

¹⁸¹ Lettre de Jacques de Rozemont du 28 juin 1630 à Charlotte-Brabantine de Nassau. Archives nationales, 1 AP 355.

¹⁸² Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d'illustre maison Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1972, p. 37.

¹⁸³ Châteaurenard (Loiret) à 15 km au nord de Châtillon-sur-Loing (Châtillon-Coligny depuis 1896), siège de l'Eglise domestique des Coligny. Le château de la Motte a été bâti à partir de 1604 par l'architecte Jean Androuet du Cerceau pour Louise de Coligny, belle-mère de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹⁸⁴ Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, tome IV, Inventaire après décès de Charlotte de La Trémoille, duchesse douairière de La Trémoille, p. 47-48.

3 décembre 1630 – La Haye
André Rivet
à Charlotte de La Trémoille
Madame,

J'espère qu'à présent Dieu vous aura rendu mère d'un second fils ou d'une belle fille par un heureux acouchement tel que je le vous ay désiré & luy ay demandé. Nous attendons ces bonnes nouvelles pour nous en resjouir, & luy rendre grâces.

Ce qu'il a pleu à V. E. m'escire de Madame la Princesse ne me pouvoit venir plus à propos. J'estoy ici & une heure devant elle s'estoit enquisse si je n'avoy point de vos nouvelles ; incontinent après je luy leu les clauses de vos lettres qui la concernoient, ne les pouvants exprimer en si bons termes comme elles estoient couchées. Elle les receut fort courtoisement, & s'estendit longtemps sur vos louanges. Elle me dit qu'elle n'avoit receu aucunes lettres de vous, fort une qui luy fut rendue à Spa, où vous ne luy parliez de sa maladie, ni du décès de feu Mlle sa fille, qu'il faut que les autres ayent esté pardues. Elle est retournée en fort bon estat, grâces à Dieu, & a du tout repris son enbonpoint, tellement qu'aulieu qu'elle estoit extrêmement maigre, elle craind à présent de devenir trop grasse, comme Monseigneur son mary, qui a esté travaillé de trop grande répletion. A présent, il se porte bien grâces à Dieu.

Le Roy de Bohême est fort aténué après une diète qu'il luy a fallu faire pour prévenir un dangereux mal de gorge, mais les médecins luy en promettent bonne issue. La Reyne est bien relevée de couche, toujours courageuse et gaye ; tous ses princes aussi & princesses se portent bien. Elle parle de vous avec beaucoup de bonne volonté, & publie vos comportemens en Angleterre avec beaucoup de louange, tesmoignant prendre plaisir à recevoir de vos nouvelles.

Aussi rends-je grâces à Dieu, que Madame vostre mère ayant tant de desplaisir ailleurs, trouve /2/ de la consolation chez vous, & demeure si satisfaite de l'estat de vos personnes & de vostre maison. C'est un chemin pour y amener de plus en plus les bénédictions de Dieu qui suivent ordinairement selon sa promesse ceux qui resjouissent les entrailles qui les ont portez, & leur donne semblable contentement en ceux qui les suivent, comme j'espère qu'il fera en ceux qu'il vous donne en sa grâce, & les fera croisdre devant vos yeux pour le glorifier. Nul ne le désire plus que moy, & ne luy demande plus affectueusement ce bien pour vous, avec tous les autres salutaires ; & qu'il continue entre Monseigneur vostre mary & vous cette bonne intelligence, commençant par son service, et continuant en tous debvoirs d'amitié & mutuel contentement. V. E. me faict beaucoup d'honneur de se promettre cela de moy, & de me croire tousjours,

Madame,

De V. E.

le très-humble & très-obéissant serviteur.

André Rivet

De La Haye le 3 décembre 1630.

Archives nationales, 1 AP 387/9

27 août 1631 – Sans lieu
James Stanley
à Marie de La Tour d'Auvergne

Madame,

J'ay bien du déplaisir que ce soyt par un si mauvais subject que je commence à vous rendre ce devoir, mais j'ay creu y estre obligé par le respect que je vous doibs et par celuy que je portois à celle que nous pleurons, de laquelle portant le nom vous avez a[u]ssy la vertu, ce qui m'oblige à vous supplier

très-humblement, Madame, de me vouloir donner la maime place en vos bonnes grasses dont elle m'a toujours honorée et de croire que je vous rendray, Madame, les mesmes respects que je luy portois et vous seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très-affectionné
frère et serviteur.

J. Strange

Août 27- 1631.

Archives nationales, 1 AP 385/84

12 octobre 1631 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Ce m'a esté un contentement et dans mon extrême affliction de rescevoir l'honneur de vos leitres et seurtout de me voir continuer en vostre amityée, qui est unne des choses que je souete le plus en ce monde que d'estre honorée de la continuasion et je m'assure que vous me la conserverés toujours, non pas que je le mérite, mes pour l'amour de celle que nous regretons, puisque vous ne doutiés point de celle qu'elle me portois et comme je vous ay toujours chérye le plus après elle, à steure que Dieu nous la ostée, je vous mes en saite maime plasse pour vous rendre tous mes respects et devoirs et amityée que que je luy portois /2/ ; et ausy j'ay unne confience en vous chère seur qu'à saite heure que j'ay tamps perdu en un tel support que vous m'en servirez d'un autre. Il est vray que tamps plus je pense de vous dire de combien elle estoit nécécère à sa maison et à force gens de bien. Je ne puis que ces maimes pensée ne me viene souvent en la mémoire mes nous l'a ostée pour nous punir et pour la rendre bien heureuse et je n'avois jamais à gré saite demeure de Château-Renard, la voyant sy loing de tous ses enfans et sans auqun divertissement près d'elle ; mes Dieu à vouleu faire cela pour le mieux et la détacher de la terre. Pour moy, je confaice que je n'ay prend plus de plesir et que je ne souete qui ne chasse avent que de la quitter que je remes /3/ toutent en sa sente volonté, qui est d'avoir l'honneur de vous voir et Messieurs vos enfens. Sy Dieu me conserve la vye, je n'en dessespère pas à ce printent et j'aurois beaucoup de chose à vous dire, chère seur.

Pour ce que vous me commendés de vous dire du déplésir de mon frère de Laval, je ne le vy que trois jours après saite nouvelle, et l'y vis épendre quelque larmes, mes sceu après ausy gay que devient. Pour moy, il faut que je confaice que sy j'étois en sa plasse, je n'orois jamais de joye, mes je ne say sy il cache cela à luy-maime, mes au moins ne témoigne il point de déplesir du passé, il ne me voit que de fois à autre et montre une inpassience près de moy et un désir d'en n'estre dehors ; l'on parle sy diversement de luy que je ne say que croire en tout cela¹⁸⁵.

Chère seur, je le remés à vous et vous supplye qu'il y demeure et croire que vous n'avez point au monde unne personne qui vous honore plus et qui vous soit plus /4/ avec tamps de pasion que moy vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

A Chelsay, ce 12/22 octobre 1631.

Monsieur vostre beau-frère n'est point icy. Il est allé dehors pour un mois. Je ne menqueré de luy faire tenir les vostres. Je vous supplye, chère seur, que je scache le temps de vostre acouchement. Le

¹⁸⁵ Des extraits de la première partie de cette lettre ont été publiés par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 50-51 et par Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 49-50.

mien, sy plaist à Dieu, sera à la fin du mois qui vient à nostre setille¹⁸⁶. Je pryé Dieu qui vous le donne heureux comme pour moy maïme et je m'aseure que vous ne serés pas sans vous souvenir du menquement de l'assistance que vous aviés eu aux deux autres et que celle que nous regrétons se préparoit de vous rendre.

Archives nationales, 1 AP 384/57

1632-1633 *Marie de La Tour d'Auvergne accoucha le 26 janvier 1632 à Vitry de sa seconde fille Marie-Charlotte¹⁸⁷. Le 17 avril 1632, elle alla à Plénée-Jugon voir sa sœur Henriette et fut le lendemain la marraine de sa nièce, Marie, née le 1^{er} octobre 1631 au château du Val du Guildo.*

Au mois de mai 1632, Charlotte de La Trémoille se rendit à La Haye pour le règlement de la succession de sa mère. Elle y vit le prince et la princesse d'Orange, son frère Frédéric, ses cousins le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne, ainsi que sa tante la duchesse douairière de Bouillon et sa cousine Mlle de Bouillon. A son grand regret, sa « chère sœur » n'avait pu venir à cette rencontre familiale retenue par ses obligations en France. Charlotte de La Trémoille retourna en Angleterre au mois d'août.

Pour l'année 1633, nous possédons deux lettres de Lord Strange.

22 mars 1632 – Londres
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Le Sr. de Chendor me mende comme vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par Menglois, qui vient par St-Malo, mes je ne point encore celui de recevoir mes lectres, que j'espère ne sont pas perdues, mes retenus par le vent. Sy il m'eut nommé le non de sait homme, je m'en nusse fait enquérir. Jé honte chère seur de vous tamp et sy souvent inportuner, mes vous estes mon seul recours.

Ce qui me fait vous dire, comme je m'étonne un peu de n'avoir point encore reseu ma rente écheue à Nouël passé et que Monsieur mon frère ne m'en n'a jamais rien dit ; et j'avois espérance que m'estent tousjours conservé dans le respect que je luy dois, j'en devois recevoir un meilleur traitement, mes il ne m'a encore jamais répondu à auquen point de mes leitres, mes bien en général /2/ me mende me voulloir treter la raison. Je vous dis chère seur tout cecy, vous supplyent d'y mestre ordre et faire que je ne me repente pas de n'avoir jamais assé que de respect. Ce que je veux continuer, mes sy l'on me voyet treté contre toute raison, ceux de qui je dépens ne le vouderois souffrir et peut-estre serois contrens de faire chosse à quoy je ne vouderois consentir. J'ay toujours eu, chère seur, tamps de témoignages de vostre amityé, que j'ose vous découvrir mes sentimens librement estent ceulle de qui j'en n'atent le remède et vous supplye encore très humblement de luy voulloir apporter.

Je ne doute point de vostre bonté envers moy, ce qui m'a donné la ardiessé de vous écrire sy librement, chère seur, à qui j'ay déjà mendé comme je croyes faire un petit voyage en Hollande et vous disois ma joye d'y trouver Madame vostre /3/ mère¹⁸⁸. Je pense partir dans 10 ou 12 jours, sy plaist à Dieu

¹⁸⁶ Charlotte de La Trémoille accoucha le 4 décembre 1631 d'une fille, Catherine, future marquise de Dorchester. Marie de La Tour d'Auvergne accoucha le 26 janvier 1632 d'une fille qui fut prénommée Charlotte-Marie.

¹⁸⁷ Charlotte-Brabantine de Nassau dans sa dernière lettre à sa sœur Elisabeth en date du 4 juillet 1631 écrit que « *notre chère fille (...) ne met en doute sa grocresse* ».

¹⁸⁸ Elisabeth de Nassau, duchesse douairière de Bouillon, répondant à l'invitation de la princesse d'Orange, dans la seconde quinzaine d'avril 1632 se rendit à La Haye avec sa fille Charlotte pour assister à la naissance le 23 avril de sa nièce Isabelle-Charlotte. Elisabeth de Nassau revint avec sa fille à Sedan dans la seconde quinzaine de décembre 1632 pour y passer les fêtes de Noël et de l'an. L'on remarquera que pendant ce séjour Turenne obtint enfin au mois de mai une compagnie et que le 7 octobre

et sy je vous y pouvois rendre quelque service, je m'estimerois très heureuse, puisque personne du monde ne vous honore et respecte à l'égal de moy, qui vous veu estre toute ma vye, chère seur, vostre très humble et très obeysante seur et servente sur qui vous avez un apsolu pouvoir.

X

A Londres, ce 22^e mars S V. 1632.

Archives nationales, 1 AP 384/58

11 mai 1632 – La Haye
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je croy que vostre étonnement aura est ausy grande que ma pene et ma facherye par l'oublye de celle que je vous envoyée, et vous jugerés par là comme je n'ay pas menquer vous rendre mes devoirs et dès mon arivée en ce lieu, quoy que je fusse extrêmement lasse et arassée.

Je pense que Madame vostre mère vous mende toutes les nouvelles. Que celles qui sont les meilleurs, sait que M. vostre frère se remet¹⁸⁹. Les médecins disent qu'il ne luy peut que chenger d'er pour l'estre tout à fait.

Je trouve l'amour de Mlle vostre seur la meilleure du monde. Nous parlons souvent de vous, mon cœur, et pour moy sait un de mes plus grands désirs de vous voir encore une fois. J'espère que Dieu me donnera un jour ce contentement. Madame la princesse¹⁹⁰ /2/ dit souvent que ce luy en seroit un très grand que vous voir. MM. ses enfens sont fort jolis. Plust à Dieu que Mlle vostre fille l'eust un jour pour M. son fils¹⁹¹, car elle seroit unne des plus heureuse fame du monde, mes chère seur, le temps me presse et insy je finis en vous assurant que je vous suis de cœur et d'affection vostre très humble et très obeysente seur et servente.

X

A La Haye, ce 11 may 1632

Archives nationales, 1 AP 384/59

30 mai / 2 juin 1632 - La Haye
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je vous ay mandé par ma dernière, comme j'avois enfin reseu la vostre par saite Englois et je vous supplyée très humblement que la longueur que celle là a esté à tenir entre mes mains ne vous empaiche pas que je n'aye l'honneur de recevoir souvent des vostres ; desquelles je croy qui n'y en n'a point eu de

1632 Frédéric-Maurice deux mois après la capitulation de Maastricht, en reçut le gouvernement, ce qui ne doit pas être une simple coïncidence.

¹⁸⁹ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne (1605-1652), duc de Bouillon, avec l'assentiment du prince d'Orange, avait pris le parti de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans contre Louis XIII et Richelieu, leur promettant de leur livrer Sedan, sans tenir au courant sa mère. Au mois d'octobre 1631, Frédéric-Maurice contracta une fièvre qui le cloua trois mois dans la chambre et dont il mit longtemps à se remettre, à cela s'ajoutait des troubles psychosomatiques à la suite du mauvais tour joué à sa mère ainsi que ses amours secrets avec Eléonore de Bergh.

¹⁹⁰ Amélie de Solms-Braunfels (1602-1675), épouse du prince d'Orange, Frédéric-Henri de Nassau.

¹⁹¹ Guillaume II de Nassau (1626-1650) son père venait de lui donner pour gouverneur André Rivet, l'ancien ministre des La Trémoille à Thouars, professeur de théologie à l'université de Leyde. Guillaume II de Nassau épousera en 1641 Marie Stuart (1631-1660), la Princesse Royale, fille aînée du roi Charles Ier d'Angleterre et de Henriette-Marie de France. Il est le père de Guillaume III d'Orange l'adversaire irréductible de Louis XIV.

perdues depuis celles que vous donates à sait afronteur et celle qui n'ont pas les voyées ordinaires me sont fort assurément rendus.

Je suis fort aysé, chère seur, que vous n'avez point trouvé ma proposition mauvaise pour la bague que m'a donné feu Madame. Je vous puis assurer que sy jamais j'en fais que ne vous soient agréables que sesera contre ma vollonté.

Vous aurés à saite heure, chère seur, veu la dernière de feu Madame et comme elle nous exsorte tous à l'amityée et la concorde et l'avantage qu'elle a fait à mon frère de Laval qu'elle a ouye de tamps de rayson, que j'espère que M. mon frère ny vous ne trouverés estrengé, vu /2/ le tamps où il a esté fait, qui estoit devent tout ce qui sait passé. J'espère tamps en vostre bonté que je m'asure que sy vous estes creue comme je le souette qu'il ne trouvera nulle difficulté à nous acorder. Pour ce qui m'appartient, il est bien clair me lesent la moityes dans le tiers, qui est ma légitime et point disputable. Dieu veille que ce qui est entre Messieurs mes frères le soit autent ; et que Monsieur vostre mary aquiesse à la dernière vollonté de celle qui nous a tous mis au monde !

Pour vous, chère seur, je ne doute point que vostre bonté et générosité ne passe par-dessus d'autres raisons. Il est vray que sy mon frère de Laval sert comme il peut à la maison, ce petit avantage luy est bien deu¹⁹². Il semble qu'il s'y résout et cela m'a fort réjoui de voir comme il a recherché MM. vos frères. Pour Mlle vostre seur et luy ils sont dans la confidence et eusse bien désiré qu'elle l'eust veu davantage, car elle luy parloit fort librement et je le trouvoit fort bon et luy a plus confaïssé /3/ de ses défaus que je ne luy ay veu faire à personne.

Plust à Dieu, chère seur, que je vous puisse entretenir et que j'eusse l'honneur de vous pouvoir voir icy où ce ne m'est pas peu de joye d'estre près de Madame vostre mère et Mlle vostre seur, qui me font et l'unne et l'autre plus d'honneur que je ne vaux. Je vous assure chère seur ce m'est passion parler de vous avec eux et devent Madame la princesse à qui je ne menque de faire sçavoir ce qu'il vous plaist de m'ordonner. Elle est mal depuis yher d'unne grande deflussion que l'on crent se tournera en fièvre, mes j'espère avec l'aide de Dieu que non.

Monsieur son mary est party mardy 25 de ce mois. Le rendé-vous est à Nimègue. Pour le desin, l'on n'en dit de tamps de façons qu'il ne se peut pas faire quelqu'un ne réusice, mes pour moy je croy qu'il y a quelque segrete intelligence avec ceux du party contrère¹⁹³.

J'atenderé demain à fermer ma leitre pour sçavoir sy il n'y a rien de nouveau et je ne puis rien ajouter, synon que nous espérons avec l'ayde de Dieu que ce mal de Madame la princesse ne sera que de rume. Elle a eu nouvelle de Monsieur son mary, mes l'on ne sait pas où sera l'armée, ny quelle route elle doit prendre. J'oublis à vous dire mon cœur MM. leurs enfens sont fort jolis.

Plut à Dieu que vous fusiés (plusieurs mots couverts par la reliure) extrêmement heureuse de vous entretenir, vous estent, chère seur, vostre très humble et très obeysente seur et servente

X

A La Haye, ce 30 may 1632.

Archives nationales, 1 AP 384/60

20 juin 1632 – La Haye
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

¹⁹² Des extraits de ce paragraphe ont été publiés par Léon Marlet, *Charlotte de La Trémoille*, p. 50-51.

¹⁹³ Frédéric-Henri de Nassau avait décidé d'entreprendre le siège de Maastricht qui contrôlait la Meuse. Il était en pourparler avec des notables des Pays-bas du Sud pour en expulser les Espagnols. Mais ce projet n'aboutit pas. Pieter GEYL, *History of the Dutch-Speaking Peoples, 1555-1648*, Phoenix Press, London, 2001, p. 382-399.

Ce n'a pas été peu de joie de recevoir de vos lettres et y voir la continuation de votre amitié, qu'il vous plaist de m'exprimer avec des paroles si bien dites et qui me persuade votre bonté. Que quand j'aurais douté de votre amitié jusques à saite heure, j'en serois pleinement assurée, mes sait de quoy j'ay toujours recongneu trop de preuves pour en n'avoir auquen soupçon, ausy chère seur estes vous tamps aymée et honorée de moy, que si il estoit en mon pouvoir de quitter si long tamps l'Angletere, je me donnerois l'honneur de vous aller voir, car si saite entreveu vous donneroit du repos à votre vye, comme il vous plaist de me dire, que ne m'aporteroit telle pas à moy, qui quoy que j'aye beaucoup de bonheur, Dieu mercy, pour estre éloignée de mes proches ne pas une seur que j'estime moy maime pour luy décharger tout mon cœur. Il est vray que ce m'a esté une grande consolation de voir icy Madame vostre /2/ mère et avec votre seur, mes ce m'en eust esté encore une toute autre de vous voir, mes je n'en desespère pas encore une fois en ma vie, si plaist à Dieu.

Yher arriva Madame la duchesse de Lenseberg¹⁹⁴, qui fait grand pitié de la voir dans la misère où elle est, que l'on juge à sa veue, telle qu'elle est. Son fils est assez joly¹⁹⁵. Elle a trop de train pour sa povreté. Elle vient pour estre assistée icy de M. son frère, qui est ausy plain de gloire, d'honneur et de richesse, comme elle de misère. Voilà bien des conditions bien différentes que celle de Madame la princesse et d'elle. Elle a passé par l'armée où elle a veu M. votre jeune frère et le mien, qui ne parle pas d'aller en France qu'elle ne soit en garnison, mes sait de quoy l'on ne parle guère, car ils sont encore devant Mastricht. L'on n'en n'a point eu de nouvelle depuis le 15^e, et deux jours devant l'on commençoit à en faire les approches. L'on croit bien qu'elle ne tien plus que l'on ne s'étoit proposé car la garnison a désarmé les habitants qui estois fort affectionnés à M. le prince /3/ [...] sont fort affectionnés.

Je croy vous avoir déjà demandé comme le comte Henry de Bergue¹⁹⁶ et celui de Beltisel s'y sont retirés et se sont fait bourgeois dudit lieu, et ont été enregistrés en un des métiers de la ville qui a jusques icy fourny l'armée de vivre, mes l'on croit fort que l'ennemy ne leur empaiche. Tout est en la main de Dieu. Je ne say pas encore combien je seré icy, car M. le prince d'Orange m'a fait promettre de n'en partir point sans luy dire adieu, mes je feré que je pouré pour m'en n'aller au plus tost ne trouvent de si long tamps quitter ce qui m'est de plus cher.

J'ay resé du Sr. Kinnschot¹⁹⁷ mille Frens, qui est ce que je croy m'appartient des deniers qu'il a entre ses mains. Je né pas voulu en n'avoir d'avantage afin que ce qui luy reste soit employé à acheter ce que vous avez commédé. Il se fait icy des plus belles tapisseries de cuir doré que j'aye jamais veue et qui y auroit de l'argent y trouveroit mille comodités qui ne se rencontrent point ailleurs.

Madame votre mère et Mlle votre seur vous écrive et je m'asure vous mende tout ce qui se passe icy, qui me fait finir en vous protestant que je laire de vivre quand je ne vous seré plus votre très humble et très obeysente seur et servante.

¹⁹⁴ Amélie-Secunda de Nassau (1581-1657), était la plus jeune sœur des duchesses de Bouillon et de La Trémoille, la demi-sœur du prince d'Orange et l'épouse de Frédéric-Casimir de Zweibruecken (1585-1645), duc de Landsberg. Chassée de son château de Landsberg en Rhénanie-Palatinat par les troupes espagnoles elle avait du à l'automne 1621 se réfugier avec son époux à Strasbourg. En 1625, elle avait proposé à ses sœurs de leur racheter leurs parts des baronnies de Montfort et de Cuiseaux en Bourgogne qu'elles avaient reçues en 1609 en partage de l'héritage de leur père et s'étaient installée avec son mari au château de Montfort, dans l'actuelle commune de Montigny-Montfort (Côte d'or). Du fait de la guerre, elle n'avait pu obtenir la ratification de tous les contrats d'achats et venait à La Haye notamment pour obtenir la signature de Charlotte et Frédéric de La Trémoille. Elle voulait également obtenir de son frère le prince d'Orange la garantie du versement de la rentes des Etats/

¹⁹⁵ Frédéric-Louis de Zweibruecken (1619-1681), seul fils survivant d'Emilie-Secunda de Nassau.

¹⁹⁶ Henri de Bergh (1573-1638), comte de Bergh, seigneur de Stevensweert, cousin-germain de Frédéric-Henri de Nassau, était stadhouder de la Gueldre septentrionale dans les Pays-Bas espagnols. Successeur de Spinola au poste de commandant en chef des forces armées dans les Pays-Bas Espagnols, il avait été démis de ses fonctions en 1631 et remplacé par le marquis de Santa-Cruz. Outré par cette mesure, avec un autre mécontent, le comte de Warfusée, il entra en relation avec le prince d'Orange lui proposant de libérer les Pays-Bas du sud du jour des Espagnols, mais le petit peuple catholique ne le suivit pas, et finalement il se réfugia à La Haye.

¹⁹⁷ Gaspard van Kinschot (1592-1654), fils de Jasper van Kinschot (1552-1603), trésorier-général du prince Maurice de Nassau, avait succédé à son père dans sa charge de trésorier-général des domaines de la Maison d'Orange-Nassau.

A La Haye, ce 20 juin 1632.

Archives nationales, I AP 384/61

19/29 juillet 1632 – La Haye
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

J'avois esté toute en paine d'avoir esté sy longtemps sans recevoir de vos nouvelles, mais j'en né esté bien reslevée par la vostre du 10 du passé, qui m'a aporté un très grand contentement de me voir toujours aymé de vous, chère seur, qui m'en n'asures avec des paroles que l'on peut ademirer, mais non ymiter que n'en puis-je avoir d'assez pour vous représenter mon déplésir de ne pouvoir vous voir, certes il est tel que je ne le puis dire puis que je désire de jouir de vostre chère présence autan que de vivre.

Mes, chère seur, je puis estre sy heureuse pour saite pour plusieurs raisons, donct l'unne est que je né pas le consentement de Monsieur mon mary et qu'il est plus malaisé de l'avoir apesente que présente ; et je suis venue icy sans nulle équipage, non pas maimme un carose, à cause que cela est sy mal aisé dans les navires. Et puis, chère seur, il m'est comme inposible d'estre sy long tamps élongnée de chès moy et de M. /2/ mon mary et de mes enfens. Et, avec un extrême déplesir, je me voy privée de vous voir, ce qui m'aflige outre mesure, et je ne peu lire vostre leitre sans larme de ne pouvoir faire ce que vous désirés, et qui est souetté de moy, chère seur, autent que de vous maimme. Mes je ne désespère pas encore un jour de jouir de ce bonheur et fère tout ce qui sera en mon pouvoir, chère seur, quel contentement me seroie de vous dire librement mes pensée et de recevoir les vostre. Quend je m' imagine la joye que j'avois, je suis toute hors de moy maimme, mais elle est bientost finie puis qu'elle n'est qu'imaginère¹⁹⁸.

Que j'arois de chosse à vous dire et du passé et du présent, et je veux croire que cela soulageroit vos pennes de les dire à unne qui y prend la part que je fais. Plust à Dieu que les malheurs puissent faire reconnoître la main qui les envoye. Cela me tue de voir qu'il y en n'a qui en ont /3/ autent mérité, et je les voy recevoir de l'honneur. Il n'y a que seur cela que Mlle vostre seur et moy ne nous acordons pas, et je say bien que vous seriés de mon coté, sait l'un donct le frère est en Engleterre¹⁹⁹.

Je croy qu'elle vous mende ce qu'elle croit de mon frère de Laval. Plaist à Dieu que tout le monde l'eust toujours convyé de vivre bien avec MM. vos frères. Les enuis que les malicieus ont mis entre eux, est cause de beaucoup de mal. Je soueterois bien, chère seur, de le voir enpéchée, mes je ne croy pas que l'on le veille acorder à sa demende, puisque l'on luy a refusé, l'ayant fait demender devient que nous partissions d'Engleterre par l'ambasadeut de France, qui y est, mes sy il vouloit employer M. le prince d'Orange, assurément cela luy seroit permis, mes je croy que non et son humeur ne plie pas aysément. Il est à l'armé et vous vouderois bien mender la prise de Mastricht, mes elle n'a pas esté sy aysée que le reste, la ville estent garnye /4/ et d'homme et de provisions, pourtent l'on croit qu'ils manque de balle, tirent avec ceux de pelon et quelque fois que des pieres.

Le prince est déjà logé dans le fosé. Ils se défendent faiblement. Don Cordua qui est logé près de l'armée à veuée n'a peu encore la secourir et, sy Dieu plaist, ne le pourra faire. Cela est siège impossible de tous ceux qui sy connoise. Il a assardé de passer la Meusse par plusieurs fois, mes il a perdu à toutes, et ses gens et sa penne. Sait unne chosse ademirable que de la prévoyence de ce prince : il a des vivres dans son armée encore pour long tamps et celle des ennemis meurt de fin. L'on fait encore force nouvelles levés en ce païs et veullent faire encore de grandes chosse après Mastricht pris, sy plaist à Dieu de les

¹⁹⁸ Ce passage de cette lettre, très difficile à déchiffrer sur le microfilm, est publié par Léon Marlet, *Charlotte de La Trémoille*, p. 51-52.

¹⁹⁹ Charlotte de La Trémoille fait allusion à Henri II de Rohan qui avait repris du service dans l'armée du Roi, mais à la différence de son frère Benjamin et de Frédéric de La Trémoille, ce n'était pas un brouillon, mais un militaire de talent.

bénir ou bien unne trêve honorable et avantageuse, mes je n'oïre parler de tout cela, fesent estat de partir le plustost que je pouré et en né /5/ unne très grande impasience.

Il n'y a rien qui me puisse retenir icy que vostre venue, mes je ne l'osse espérer. Plust à Dieu vous puisiés vous résoudre à passer la mer. Vous voirés bien tost unne personne qui vous atenderoit seur le bort et vous conduire en un lieu oùvous aurés autent de pouvoir que moy maime qui me soueté deux corps et vous en n'avés bientost un auprès de vous.

La Reyne de Bohême est encore icy et bien enpaiché, de quoy le Roy de Bohême luy mende que celuy de Suède se résout de donner unne bataille à l'Empereur et au duc de Bavière²⁰⁰. Les troupes s'étent jointes ensemble et il en n'aten quelques unnes que luy mène un duc de Scase-Nimar et d'autres qu'il rapele du Palatinast et puis se résout aller rencontrer l'ennemy. Dieu veille donner encore à saite povre princesse suget de joye /6/. Elle resent plus ses pertes que jamais et souvent s'en n'afflige.

Nous avons icy Mme la duchesse de Lencheberg qui fait bien le maime et seurpasse. Elle a amené son fils avec elle, qui est assez jenty. L'on trouve qu'il ressemble de visage à M. vostre jeune frère. Elle est en un misérable estat et fait grand pityé à voir. Je vouderois que vous l'usiés veu en n'arivent. Je ne say pas combien elle se jugée, mes au moins l'on n'espère que M. son mary n'y rende point.

Mme la princesse se trouve mal d'un grand rume depuis quelque jours. Elle n'a guère de senté et fort peu de repos d'esprit, asteure que M. le prince est apésent et en de continuels dengers et insy je voy que neulle condision n'est sans penne et que les plus elevés en n'ont le plus. Ce que je remarque en saite princesse qui a autant de déplaisirs dans sa bonne fortune que plusieurs autres en unne médiocre. Il est vray que je ne la blâme pas en ce qui est de M. son mary, car il est le meilleur du monde et a des soing d'elle /7/ qui surpasse la créance, ausy a t-elle unne amour pour luy et unne vertu très rare. M. son fils est fort jenty et bien fait de corps et d'esprit sait unne enfent qui est déjà acompagné de beaucoup de grendeur. Dieu veille qui serve à sa gloire et vous veille conserver pour la siene et pour le bien et grandeur de vostre maison et celuy de MM. vos enfens, que je leur souete comme aux miens. Et, sy ma vie vous pouvoit témoigner mon affection, je vous l'estimerois bien employée à cela puisque je vous suis chère seur vostre très humble et très obeysente seur et servente.

X

Je suis fort ayse que vous ayés resçu toutes mes lectres. J'espère que vous aurés eu encore depuis la miene du 20 du passé

A La Haye, ce 19 juillet 1632.

J'oublois à vous dire que Mme de Châtillon vient icy et a mené ses enfans pour estre nouris à Laide²⁰¹.

Archives nationales, 1 AP 384/62

16 août 1632 – La Haye
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Il faut que j'aye encore l'honneur de vous écrire devant mon partement d'isy qui n'est retardé que par le vent contrère, mes l'on me vient dire qu'il commence à changer, sy cela est j'espère partir sy plaist à Dieu demain. L'on me témoigne du déplésir, mes je vous assure chère seur, que j'ay un tel désir de voir Monsieur vostre beau-frère et mes enfans que cela diminue bien le mien de leser tamps de personnes que j'aime et honore.

²⁰⁰ La bataille de Lutzen (16 septembre 1632) où Gustave-Adolphe trouva la mort à la tête de sa cavalerie.

²⁰¹ Anne de Polignac, maréchale de Châtillon, avait inscrit ses deux fils à l'Université de Leyde. Le registre des inscriptions de l'université fait état de : *Mauritius a Coligniaco*, 14 ans et *Gotspar a Coligniaco*, 12 ans. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, op. cit., p. 345-346.

J'usse esté bien ayse de voir Mastric pris devant, mes j'ay peur que je n'auré pas le contentement, quoy que le siège s'avance fort, y eurent déjà deux galeries faites, qui passe sous le fosé, et l'on n'espère au plus tard avec l'aide de Dieu dans 15 jours qu'elle sera prise²⁰². Ceux de dedens ne font plus tamps. Les nostre ont eu un malheur par la prise d'un convoi où l'on n'a perdu deux /2/ à nous et trente mille Frans en n'argent mes il se peut que le bruit en soit plus grand que la vérité. Je vous le vouleu dire.

MM. vos frères sont en bon estat et le mien ausy, Dieu mercy. L'on n'atent icy Madame de Châtillon tous les jours et s'en met on un peu en pène ; Madame vostre mère pour MM. vos frères et seur, car vous connoissez l'amour de saite dame. Je croy qu'elle vient pour installer ses enfens aux charges vacantes, sy elle peut. Il y auroit bien des choses à vous dire, chère seur, mes point à écrire et sy Dieu me donne une fois ce contentement, comme je l'en supplie, je croy que les jours et les nuis ne sufirons pas, que ne pourroi-je point espérer ce contentement en Engleterre et je vous yrois recevoir et mener en un lieu où vous auriés tout pouvoir.

Madame la princesse témoigne avoir du déplésir de mon partement. Elle m'a fait l'honneur de me donner de la veselle d'or, coupe, cène, de cuillère et assiette et scalière, et cela plus que je n'avois pensé. Elle prend des eaux de Sepa. J'espère que les vostre de Pougues vous auront bien profitées /3/. Je le souete et désire de tout mon cœur duquel je suis toute à vous et vostre très humble et très obeyssante seur et servente.

x

A La Haye, ce 16 d'oust 1632.

Archives nationales, 1 AP 384/63

14 août 1633 – Sans lieu
James Stanley, lord Strange

Madame,

L'honneur qu'il vous a plaist me faire de me plaindre dans mon affliction ne me rends pas plus affectionné à vostre service très humble, puisque j'y ay une si forte passion qu'elle ne peut estre augmentée, mais me remplit de nouvelles obligations, Madame, que j'ay honte de ne pouvoir reconnoistre que par mes parolles qui seront suivis des effets quand il nous plaira de me commander.

J'ay un extrême déplaisir, Madame, que Monsieur Bruss ne vous a peu mener les chevaulx que je vous destine, je me remets sur luy à vous en dire les raisons et à vous assurer mieux que je ne puis faire que /2/ personne du monde ne vous est plus que moy,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur

Aoust 14, 1633.

Archives nationales, 1 AP 385/88

Sans lieu sans date
James Stanley

Madame,

J'espère que vous me ferez l'honneur de croire mon desplaisir de n'avoir peu si tost, comme j'eusse désiré, obéir à vos commendements, ny satisfaire à ma promesse. Mais la difficulté qu'il y a de trouver

²⁰² Maastricht capitula le 20 août 1632.

des chevaux comme je désirois m'a fait comettre cette faulte, de quoy je vous demande, Madame, pardon en toue humilité et l'attend de vostre bonté.

Je remets à ma femme à vous parler de nos affaires et estant sur les lieux, Madame, d'en avoir parfaicte cognoissance. J'estimerois à très grande faveur si par le retour de ce gentilhomme, il vous plaisoit de me faire connoistre vos intentions, auxquelles j'acquiesseray toujours, puisque par toutes mes actions je n'ay rien plus à cœur que de me dire

Madame,

Vostre très-humble & très-obeïssant frère et serviteur.

Strange

Archives nationales, 1 AP 385/89

1634-1638 *A la suite d'un éclat commis le 18 octobre 1633 chez son parent le comte de Culembourg par son valet de chambre anglais, Charles Lister, Frédéric de La Trémoille dut avec celui-ci quitter précipitamment les Provinces-Unies et se réfugier à Anvers puis de là gagner Venise²⁰³.*

Frédéric avait eu en Angleterre une maîtresse, Anne Orbs dont il avait eu deux enfants. Dans sa lettre du 7 juin 1637, Charlotte de La Trémoille fait part à sa belle-sœur de son indignation à l'annonce que celle-ci prenait le titre de comtesse de Laval et déplore que la reine d'Angleterre la soutenait.

Dans sa lettre du 24 septembre 1638, Charlotte de La Trémoille informe sa belle-sœur du passage à Londres de son neveu le prince de Talmond, Henri-Charles de La Trémoille qui s'ennuyant à Paris s'était embarqué secrètement pour Londres d'où il comptait rejoindre son grand-oncle le prince d'Orange.

9/19 juin 1634 - Knowsley
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Ce m'a esté un contentement qui ne se peut dire d'avoir reseu de vos nouvelles par le retour de Stivenson et de les avoir aprisse telle que j'usse peu désirer, quoy que j'usse bien souete les avoir de vostre main, mes l'accident qui vous est arivé me fâche encore plus, puis qu'il vous aporte de la douleur. Je prie Dieu que vostre voyage ne l'empire point, car je vous ay souvent ouy dire que vos maus estois mallaisée à guérir.

Je n'atendois pas sy tost Stivenson qui me dit tamps de chosse de l'honneur que vous luy avez fait et fait faire, que je ne say où commencent mes très humbles remerccimens, mes ne croyens pas avoir assez de parolles vous aurés sullement agréable les resentimens que je ne puis que les complimens ont toujours esté bany entre nous, mes vous avez chères seur mon cœur et toutes mes affections, qui est ce qui ne peut chenger et mon éloignement ne me peut empacher d'estre toujours la maime, qui ay une grande joye de quoy vous avez eu agréable vos aquénées. Je vous puis assurer que sy il eust esté possible Monsieur vostre beau-frère vous les eut envoyée /2/ avec moins de défaus et plus belle, quoy qu'il n'y en né que peu reconneu, et Stevensen nous assure qu'il estois en n'aset bon estat pour avoir fait un sy grand voyage ; nos terres estens plus loing de Londres que Touars n'est de Paris. Il est sy glorieux de l'honneur de vostre beau présent, qu'il désire que je vous en fasse encore ses très humbles remerciemens, et je prens part à saït honneur, puisque je croy qu'il est un peu en ma considérasion ; la vostre chère seur auroit tout pouvoir de me faire treter le Sr. de La Garanne comme vous me le commandés, mes il y a tamps d'autres raisons jointes avec que je n'en n'orois point sy je ne vous obeysois.

²⁰³ P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924, p. 189-190.

Il faut que je dise, chère seur, que j'ay un déplésir très greus de n'avoir point en vostre portret, ny de Messieurs vos enfens, qui m'eusse esté très agréable de quelle forme il vous eut pleu et je les atenderay avec inpassience, mes je vous supplie, chère seur, que le pintre n'y oublie rien, car à Londres où j'espère de les montrer, il y a d'excelens pintre. Je ne say encore quend j'iray et insy tous mes voyages sont bien incertins, celuy que je soueterois le plus seroit celuy de France, mes mon cœur je ne say que vous en dire ny écrire de certin, synon que j'espère que Dieu me fera la grasse de vous voir, encor n'oserions nous espérer cet honneur de vous avoir en ce paï et je vous yrois ramener. Ce sont des pensée /3/ donct la ceulle me ravit et que me pouvoir taire la vérité vostre retour à Paris à la St-Martin et vostre séjour comme je croy jusques au printemps et vous y vois atendre à Douvre et de là, sy vous l'aviés agréable, à Londres et icy. Et pour la Reyne, je m'asure qu'elle auroit autent de désir de vous voir, que vous elle et que vous recevent est tout contentement et Madame vostre mère me dit des biens sy grands de Mademoiselle vostre fille que cela me donne, mon cœur, plus de désir de la voir et Stevenson me la dit unne petite merveille. Il me fâche que je n'aye des nouvelles de Madame vostre belle-seur de par vous et usse bien désiré d'avoir quelque éclercissement sur nos affaires, et je l'espère chère seur quent vous serés près de Monsieur mon frère à qui nous en n'avons écrit, et jusques qu'à cela je feray tout mon pouvoir de faire pasienter Monsieur vostre beau-frère qui n'est pas ycy, autrement il n'eut pas manqué à vous rendre son devoir, mes il a eu une grende joye de quoy vous aveés eu agréable son envoye.

La reyne /4/ de Bohême m'écrit, chère seur, sur l'affaire de mon frère de Laval et me convie à ne m'en n'affliger pas, et m'en dit son déplésir, quoy ce me dit telle quelle ayt plus de raison de s'en n'ofenser²⁰⁴ que personne. Il estoit tout a fait dans sa confidence et cela seroit orible dans n'avoir eusse de la façon que l'on dit, mes il dénie tout, comme vous aurés veu par la copie de la leitre qu'il écrit au Roy ycy, que je vous ay envoyées par la miene du 2 de ce mois.

J'avois bien des chose à dire à ma chère seur mes plus à écrire synon que je ne puis estre au monde qu'en vous honnorent et vous estent très humble et très obeysente seur et servente.

X

A Kuenouselé, ce 9/19 jun 1634.

J'oubloyis à vous dire que j'ay passé la mer ausy que Mlle vostre fille et sait un bien plus grend trajet.

Archives nationales, 1 AP 384/64

7 juin 1637 – Lathom House
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

J'ay esté sy long temps sans répondre à la vostre du 2^e de juin que j'en suis honteusse, mes je la reçeu en un tamps où j'étois en grant penne de mon fils ayné qui a esté trois semenes avec des douleurs, qui luy estois unne enflure au coul, mes Dieu mercy il n'en n'est dehors ayent à la fin percé il y a quatre jours, et en maime tamps il se porta bien Dieu mercy. Je ne jamais esté sy empaiché de luy car il y a des douleurs étranges.

Parmy mes pennes, j'é bien resenty les bons sucrais qu'il vous plaisoit de me mender que vous avez eu de vostre grend prosais²⁰⁵. Et, je ne puis trop admirer la bonté de M. et de Mme la Princesse de vous avoir assistée avec tamps de soing. Elle me fait beaucoup d'honneur de se resouvenir de moy du temps de St-Mor et d'avoir oublié mes enfensse /2/, car c'étoit l'année de devent que nous allasions en

²⁰⁴ Charlotte de La Trémoille avait écrit d'abord " n'affliger ?".

²⁰⁵ Charlotte de La Trémoille fait état ici du procès qui opposa Henri de La Trémoille à Charles d'Avaugour, comte de Vertus, touchant les droits que ce dernier prétendait avoir sur le comté de Quintin en Bretagne en tant que baron d'Avaugour.

n'Allemaigne. Je l'ay toute ma vie creue très bonne et ayment ceux qui ont l'honneur de luy appartenir, comme nous avons de sy près. Sy vous estiés encore à Paris, je vous supplerois chère seur de la faire resouvenir que je suis dans mon éloignement sa très humble servente.

J'ay bien eu de la joye de quoy Mlle vostre fille a esté mise dans la possession du tabouret²⁰⁶. Fайте-moy l'honneur de me mender sy la faveur estoit contre vous dans vostre grend prosais. J'espère que la vente de Quintin²⁰⁷ vous mettera hors de teste mon partage estent assiné là deseux, y ayent quelque forme de justice, que je vous supplie d'avoir agréable que l'on parforme afin que n'y entre nous ny les nostres il n'y ayt jamais d'ocasion de dispute.

Je m'asure que vous avez bien [su] le partement du prince électeur²⁰⁸ et de son frère pour la Hollende. La Reyne luy a donné un diamant de 10 mille Frens et au prince Ruper²⁰⁹ un de /3/ 20 mille et le Roy uns pension, outres celles qu'il avoit auparavant de sis vint mille Frens et à son frère unne de 20 mille Frens pour leur vie durent. Ils vont esayer d'avoir secours de nouveau des Estat pour le recouvrement deu Palatinat, que je crins soit plus à désirer qu'à espérer.

Je vous envoie la recete pour les yeux que l'on tient excelente. Je prie Dieu que sy vous en n'usiés que vous la trouvés telle, ne souetant rien tamps que ce qui vous peut apporter du bien et du contentement.

J'ay resçu les portraits de MM. vos enfans que je trouve extrêmemens beaux et surtout l'aîné. Je ne croy pas que le petit conte de Laval soit sy bien ressemblant que M. son frère. La peinture n'en n'éstent pas sy bonne.

Je croy que je vous dois dire unne nouvelle que l'on me mende de Londres que je remais à vous, chère seur, de la publier ou de la terre ou d'en sçavoir la vérité qui est que saite fille, dont mon f. de /4/ La V. a eu des enfens²¹⁰, dit qu'il luy a écrit de prendre la calité de sa femme et elle se fait apeller de son nom et donne à ses enfens la calité de Lord et de Ladye que l'on ne donne qu'o enfens de conte. Je croy qu'elle avence cela d'elle maimme pour avoir sujet d'aller en companye et cela seullement est venu depuis que son frère a espousé la fille de la nourrice de la Reyne, mes cecy est très certain et subject voilà pourquoy vous pouvez vous en n'enquérir.

Sy vous plaist, chère seur, la promaice qu'il vous avoit pleu de me faire que je reseverois contentement de ce qui m'est deu après le jugement de vostre prosais me fait vous supplier d'y metre ordre, car tamps plus la somme croitera et plus elle sera difisille à payer estent en n'arièr de plus près de deux ans et sy l'on pert l'ocasion de m'envoyer la veselle d'argent J'auré peut-estre de la penne à la resentir surement sy que me fait chère seur vous supplier de ne m'oublier pas et de me croire vostre très humble et obeysent seur et servente.

X

A Lathom, ce 7 jun 1637.

Archives nationales, 1 AP 384/65

24 septembre 1638 – Knowsley

²⁰⁶ Les La Trémoille revendiquaient le droit au tabouret pour leurs filles aînées.

²⁰⁷ Le duc de La Trémoille avait vendu en 1635 le comté de Quintin dans l'évêché de Saint-Brieuc à son beau-frère, Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye. En raison du procès avec le comte de Vertus, cette vente ne devint effective qu'en 1638.

²⁰⁸ Charles-Louis von der Pfalz, né le 1^{er} janvier 1618 à Heidelberg, second fils de Frédéric V et d'Elisabeth Stuart, devenu le chef de la famille à la suite de la noyade de son frère aîné en 1629 et la mort de son père en 1632. Il redeviendra électeur du Palatinat en 1649. Il mourut le 28 août 1680. Il est le père de la princesse palatine, épouse de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

²⁰⁹ Rupert von der Pfalz, né le 27 décembre 1619 à Pragues, le brillant cavalier de la guerre civile. Il mourut le 29 novembre 1682 à Londres et fut inhumé dans l'abbaye de Westminster.

²¹⁰ Anne Orbs donna à Frédéric de La Trémoille deux enfants : Edouard et Anne.

à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Lenglois a esté sy long tamps par les chemins que je ne reseu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par luy il n'y a que 5 ou 6 jours, qui estoit le tamps que nous atendions la duchesse de Boukuingham qui a esté icy quelque jours. Asteure, elle est embarqué pour aller en Irlande.

Je vous feray celle-cy et commenceroy par le déplésir que j'ay eu de n'avoir point veu M. vostre fils²¹¹ pendant son séjours à Londres. J'ay écrit en aste un mot au Sr. de Chendor sur cela, m'assurent qu'il le vous fera sçavoir ausitost (deux mots illisibles). J'ay reçu unne leitre /2/ de M. de Mayerne qui me mande sa parfaite santé et comme il estoit résolu de dépendre de M. Rivet pour ce qui regarde sa concience. Ils n'ont jamais pu apprendre de luy, sy vous sçaviés la résollusion, mes ils s'en doute et me le loue extrêmement, et son corps et son esprit qu'il n'a rien des défaus de mon frère de L., de quoy je loue Dieu, et vous puis dire, chère seur, que j'ay fort estimé son courage de l'avoir porté à ce généreux desein. Sy j'eusse esté pour le conseiller, j'usse désiré qu'il eust veu l'ambassadeur de Frence et crins que cela soit >>>>> Esterige.

Le Sr. Allart²¹² est à Londre et un des nostres, que j'avois envoyer pour y trouver M. vostre fils, s'y est rencontré (illisible) pour l'assister parce qu'il a de la penne à faire passer son bagage. M. vostre fils m'a écrit /3/ de Londres deux fort honeste leitre et qui témoigne fort son bon naturel. Je ne peus oublier mon déplésir de n'avoir point ny veu, ny servy à la foye.

La bonne nouvelle de l'acouchement de la Reyne²¹³ est venu. Je vous proteste que j'en né unne joye très grende et prie Dieu que saite heureuse nécense soit suivie d'unne pais générale. Sy il me conserve la vie en l'estat où je suis, je continue ma résollusion à ce printemps d'avoir l'honneur de vous voir, chosse a quoy je ne puis penser sans trésaillir de joye et ny ne vous puis assez remercier de l'honneur que vous avez faite à mon aysné de luy envoyer saite jolie cane qui est travaillé et >>>>>. Mlle vostre fille mende des rubens mes >>> >>> point ce qu'il luy en /4/ plaist de chaque façon, car les pièce entière sont de quarente aunes plus ou moins quend l'on les (illisible). Pour les gans nous les fesons faire.

Je ne say sy sait unne chosse qu'il faut tenir segret, je ne conseilerois pas M. vostre fils de s'en découvrir à M. Rivet, il n'est pas dans le crédit qu'il a esté en ce país. M. de Mayerne me mande que la Reyne ..., le Roy et la Reyne avois un désir de voir M. vostre fils, mes qu'ils ont agréé les excusse qu'il luy en n'a fait à leurs Majestés.

Je continue toujours, chère seur, au desein d'aller au printemps, sy Dieu me conserve la vie, en France et mon desin sera seullement pour avoir l'honneur de vous voir et je seray contente après avoir poséder ce contentement. Je vous supplie, chère seur, de ne vous contraindre pas pour m'écrire. Je plains infiniment les incomodités où vous estes sujete et soueterois de tout mon cœur que M. de Mayerne vous vit, mes que j'aye ce contentement que je souete. Je vous entretienderé plus au /5/ long sur ce sujet.

²¹¹ Le prince de Talmond, Henri-Charles de La Trémoille (1620-1672), fils aîné de Mme de La Trémoille, s'ennuyant à Paris où il était à l'académie de Memon, décida de se retirer en Hollande auprès de son grand-oncle le prince d'Orange. Ne doutant pas que sa mère approuverait sa résolution " quand elle seroit exécutée ", il s'embarqua à Dieppe avec Roussel son valet-de-chambre à bord d'un navire " anglois qui étoit déjà sous la voile " et qui les débarqua le lendemain matin " à deux lieues de Bery, port de mer situé dans la province de Devonshire ". Il fut tellement incommodé du mal de mer qu'il lui en resta une fièvre violente, jointe à une extrême faiblesse, qui l'obligea de rester près de deux mois à Londres où il fut soigné dans la maison de son oncle le comte de Derby. Dès que sa santé fut rétablie, il se rembarqua pour passer en Hollande et se rendit droit à La Haye où le prince d'Orange témoigna une grande joie de le voir. Henri-Charles de LA TREMOILLE, *Mémoires*, Liège, chez J. F. Bassompierre, 1767, p. 5.

²¹² Claude Allart, un prêtre, d'une famille de Thouars, était le précepteur du prince de Talmond.

²¹³ Anne d'Autriche le 5 septembre 1638 à Saint-Germain avait donné le jour à l'héritier tant attendu : Louis-Dieudonné, futur Louis XIV.

Je vous écris, à steure, à Sedan et ne doute point que vous n'y trouvés Madame vostre mère bien changée par tout ce qui y est arivé²¹⁴. L'on parle diversement de Mme vostre belle-seur²¹⁵, que l'on dit n'estre pas reconnoissoble de ce quelle a esté punis en son visage. Je vouderois estre pour unne heure dans vostre entretien mes Dieu me fera la grasse, comme je l'en supplie, de posséder ce bonheur, auquel j'aspire avec tamps de désir.

Pour ce qui est de M. Latier, vous me feriés beaucoup d'honneur d'en n'entretenir M. de Lestre. Je ne croyes pas que celuy ou luy en n'avoir parlé luy eust decouvert vostre desin, puisque ce n'étoit que un de ses amis qui avoit souété cela pour luy. Je vous en diré davantage à la première ocasion et finis en vous assurant, chère seur, que je vous suis vostre très humble et très obeysente seur et servente.

A Kuenouselé, ce 24 7^{bre}. S V. 1638.

Archives nationales, 1 AP 384/66

2 octobre 1638- Knowsley
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Y ayent sy peu que je me suis donné l'honneur de vous écrire, je ne vous feray qu'un mot qui sera seulement pour vous rendre très humbles grasse de ce qu'il vous a pleu faire accepter nostre procurasion. Je reconnois tamps de témoignages de vostre bonté, que je ne puis l'exprimer par mes parolle, mes mon cœur est tout à fait à vous. Je vous ay ausy une extrême obligasion de ce qu'il vous a pleu le permettre, mes plustost commender au Sr. de Chandor de suplier pour nos affaires.

J'espère sy Dieu me donne la vie et me conserve en santé que /2/ vous en renderay mes très humble remercimens moy maime, qui ne puis que je ne me plaigne avec vous du menquement de promaisse de M. de La Moussaye²¹⁶, qui nous a esté très grend préjudice, y ayent payée 6 pour cent au change plus que nous n'usions fait, et maime nous n'avons pas resçu les 20 mille escus tous entiers. Pardon, chère seur, sy je vous parle sy librement, mais c'ait que je vous connois sy résonnable et juste que vous ne pouvez approuver ce qui ne l'est pas !

Je ne doute point que M. vostre fils ne soit bien arivé en Hollende. Il n'y aura point trouvé les prospérités acoutumées, Dieu veile qui luy ayt rencontré M. le prince d'Orange en santé²¹⁷, sait la aste me fait /3/ finir mes rien ne m'empâchera jamais d'estre ma chère seur vostre très humble et très obeysente seur et servente.

A Kuenouselé, ce 2 octobre 1638 S. V.

Archives nationales, 1 AP 384/67

1640-1646 *La correspondance de Charlotte de La Trémoille à Marie de La Tour d'Auvergne n'est pas conservée dans le chartrier de Thouars pour les années 1638 à 1646 à l'exception d'une lettre écrite en 1640 par Charlotte à la suite de la mort le 9 mars 1640 de sa nièce Elisabeth de*

²¹⁴ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne depuis le printemps 1636 professait désormais ouvertement la Religion catholique et avait autorisé le 10 septembre 1638 le rétablissement du culte catholique à Sedan, tout en maintenant aux réformés de la ville les libertés et avantages dont ils jouissaient.

²¹⁵ Eléonore de Bergh (1613-1657) que Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne avait épousé le 2 février 1634 au château de Boxmeer après avoir abjuré le 27 octobre 1633 à Liège.

²¹⁶ Pour la défense de M. de La Moussaye, l'on peut dire qu'il eut beaucoup de peine à mobiliser l'argent pour régler l'acquisition du comte de Quintin.

²¹⁷ Ce passage est cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 52.

*La Trémoille*²¹⁸. Il est vrai que pendant ses années, à la suite du décès de sa fille, Marie de La Tour d'Auvergne résida principalement à Paris.

La première lettre de l'année 1646 de Charlotte de La Trémoille à Marie de La Tour d'Auvergne, qui soit parvenue à nous date, du 11 août et fait état du départ de son fils aîné, Charles, pour la France dans des conditions très proches de celles du prince de Talmont en 1638.

Alors que Henri de La Trémoille, qui n'appréciait guère Mazarin, s'était retiré en son château Thouars dont la construction était en partie achevée, Marie de La Tour d'Auvergne restait à la Cour. Ce qui lui permit d'obtenir la reconstruction des temples de Thouars et de Vitré dont les emplacements avaient été contestés par les catholiques en raison de leur proximité d'églises. Pour cette raison, elle reçut l'appellation de reine des huguenotes.

Sans lieu – Sans date
James Stanley, lord Strange
à Marie de La Tour d'Auvergne

Madame,

Je croirois manquer à ce que je vous dois si je ne vous disois mes desplaisirs à vostre affliction, qui sont tels que je ne vous les puis tesmoigner qu'avec un ressentiment très vif de vostre douleur, et sans admirer celle qu'il vous a ostée, dont la fin nous a ravis de voir une si heureuse créature, qui estoit digne d'estre venue de vous, Madame, et comme elle a pris tous ces excellens préceptes de vous, tous ceux qui vous honorent comme je fais joignent leurs très humbles prières avec les miennes, afin qu'il vous plaise de les pratiquer dans vostre conservation si nécessaire pour la gloire de Dieu. Je le supplie qu'il vous départe ses consolations et bénédictions sur vostre maison, de laquelle je suis obligé d'estre à vous, Madame, vostre très humble et très obéissant frère et serviteur.

Strange

Archives nationales, 1 AP 433/17²¹⁹

Sans lieu – Sans date
à Marie de La Tour d'Auvergne.

Chère seur, si mes larmes pouvoient amoindrir les vostres, je croirois que vous auriez quelque consolation à vostre très grande perte, qui me touche vivement le coeur. J'admire la vie et la fin de cette bienheureuse créature, et voy bien les soins que vous avés pris d'elle par les divines paroles qu'elle a dites, et sa constance dans ses plus grandes peines. Elle estoit trop bonne pour la terre, et Dieu nous l'a ostée pour admirer ses grâces en elle, c'est de luy, chère seur, que vous astendez; vostre consolation, et c'est à luy que je m'adresse pour qu'il vous la donne; la raison humaine n'en pouvant trouver pour soulager vos peines, c'est l'auteur de toute consolation qui vous départira les siennes, puisque je ne doute point que vous ne vous remettiez à sa volonté, et qu'il ne fait rien que pour le bien des siens, Il faut confesser, chère seur, que vostre espreuve est rude et que je frémis en y pensant ; mais je sais aussi que vous adorés la main qui a faict votre mal, et que vous remettés vos afflictions sur sa providence ; confiés-vous en luy, chère seur, et songés à vostre santé pour l'amour des vostres, desquels vous estes le soustien, et de tant de gens de bien ausquels vostre exemple est en grande consolation ; Dieu fera par vous choses qui seront pour l'augmentation de sa gloire. Je me mets au rang de ceux qui vous croient si utile, que je ne pourois avoir de joye sans vostre conservation. Ce m'en seroit une bien grande dans mon extrême desplaisir d'estre près de vous, pour vous pouvoir tesmoigner que ce qui vous touche m'est sensible comme à moy-mesme, et pour essayer, par nies soins, à soulager vostre douleur ; mais puisque je ne puis

²¹⁸ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 31.

²¹⁹ J. ANDRIEUX, « Lettres de consolation à Madame de La Trémoille sur la mort de Mademoiselle sa fille », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français (B.S.H.P.F.)*, 1861, tome X, p. 259-269 et 356-385, p. 364.

avoir mon désir, je m'adresse à Dieu pour le supplier qu'il vous console, conserve et soulage, selon que lui souhaite, chère seur, vostre très humble et très obéissante seur et servante.

Archives nationales, 1 AP 433/18²²⁰

27 avril 1641 – Sans lieu
Henri de La Trémoille²²¹
à Madame Strange

Madame ma sœur,

J'ay appris avec beaucoup de contentement vostre arrivée à Londres où j'espère que mon fils vous trouvera et y recevra la..., la continuation de vos bons offices et advis. Il a près de luy le Sr. de Beaugendre, dont je fay estat tant pour son mérite que pour luy avoir donné, ce qui me fait vous supplier de le vouloir honorer de vostre assistance et confiance et le donner part du succès du voyage qui resjouit les gens de Bien et Parans proches de M. le P. d'Orange. J'espère que cette qualité et les autres, que vous avés, vous donnera la conduite de la Princesse à La Haye, et la confiance de Leurs Majestés et Altesses, qui ne sauroit jamais estre sy grande que je la souhaite.

J'ay appris par les lettres de Monsieur Rivet qu'il est du voyage²²². J'ay tousjours honoré sa vertu, aimé et chéry sa Personne et souhaiterois que quelque bonne occasion s'offric de luy en donner des preuves et de nous le faire revoir encor avec vous, que j'embrasse mille fois et à qui je seray toute ma vie, avec toute sorte de sincérité et de Passion....

Archives nationales, 1 AP 397/II/110

23 août 1645 – Londres
Henriette-Marie Stanley
à Marie de La Tour d'Auvergne

A Londres, ce 23 d'oust 1645

Madame,

Encor que ie sois très assurée de la bonté que V. A. a pour toute nostre maison, ie n'aurais pris la hardiesse de luy escrire si ie neuse reccu commendement de Madame ma mère de le faire, ne pouvant elle mesme vous rendre ce devoir, estant près de ma seur Dorchester qui est nouvellement accouchée à sa maison esloigné d'environ deux lieux de cette ville, et elle ne la peut quitter qu'elle ne commence à se porter bien.

Nous ne recevons aucunes nouvelles de mon frère sans y apprendre combien V. A. adioste tous les jours aux obligations extrêmes que nostre famille vous a desia /2/. Le resentment que i'en ay me fait souhaiter avec passion l'honneur de voir un iour une personne si admirée pour sa vertu et à qui ie dois tant, et ie mets aux nombre de nos plus grands malheurs celuy d'en estre si long temps privée.

Mme ma mère aurait esté bien surprise de voir dans la lettre de Mlle des Cars à son frère qu'elle est accusée de mal parler du gouvernement de ce païs si ce n'estoit qu'on a acoustumé de fermer la bouche à ceux qui prenant pitié de sa condition demandent quelque chose de iuste pour elle en leur disant qu'elle a médit de leur autorité sans qu'on ait jamais rien pu prouver de tel ou qu'on ait voulu entendre des personnes qui pourroient et vouloient la iustifier là dessus, mais quelque malheur quelle ait elle est assurée que vous suspendrés /3/ touiours vostre iugement iusques à ce que vous l'ayés entendu et celuy

²²⁰ *Ibid.*, p. 364-365.

²²¹ Avec le temps les relations entre Charlotte de La Trémoille et son frère aînée s'étaient réchauffées comme en témoigne la copie de cette brève lettre conservée dans un registre de correspondance du duc de Thouars pour les années 1640.

²²² Le prince de Talmont et André Rivet faisaient parti de la suite qui accompagna le jeune prince d'Orange à Londres pour y épouser Marie Stuart la fille aînée de Charles Ier et de Henriette-Marie de France. Le mariage fut célébré le 12 mai 1641.

sera une satisfaction incroyable d'estre jugée innocente par une personne si juste que vous, ie suppliera me pardonner cette longue importunité et me faire l'honneur de croire que je n'ay pas de plus grande ambition que d'eme dire,

Madame,

Vostre très humble et très obéissante
nièce et servante.

Henriette-Marie Stanley

Je n'ay pas manqué d'envoyer vostre lettre à Monsieur de Mayerne, mais n'ay pas encore receu de response.

Archives nationales, 1 AP 385/79

11/21 août 1646 – Sans lieu
à Marie de La Tour d'Auvergne

Cher seur

Je vous ay écrit plusieurs lettres et ce me sera une grande joie si il en aucune, qui ait eu l'honneur de vous avoir esté rendue. J'envoie celle-ci après mon fils qui se déroba de Monsieur son père et de moy, le 29 du passé ; nous n'avons rien seu de luy depuis, mes on nous assure qu'il est en n'Irlande. Les lettres qu'il nous laissa nous disent qu'il s'en va vous trouver, et j'espère, chère seur, que vous le receverés, comme je vous en supplie très humblement, et luy servirés de mère, comme je vous en conjure ; et encore que ce qu'il a fait sait unne chose qui ne peut avoir offensé M. son père et moy, si esse que, s'il se rend obéissent à vos commandemens, cela lui fera aisément obtenir son pardon²²³.

Chère seur, prenés une autorité apesolue sur luy et faites qu'il vous ait en crainte et revenue à quoy il ne peut menquer, si vous prenés la penne d'en prende soing. Il y a longtamps que nous fesions desin de l'envoier, mes nous n'avions peu avoir passeport, et j'avois discoureu avec Trioche²²⁴ de plusieurs chose sur les penne que j'avois toujours eu /2/ d'en optenir un et chosses qui ne se peuvent écrire et sy vous luy faites l'honneur de luy parler qu'il vous dira, et je vous supplie de le croire encore qu'il ait esté du conseil de son maître pour s'en aller sans nostre seu. Sy esse que je sui assurée de sa fidélité en nos affaires et ne fais point de doute que ce qu'il en n'a fait ne soit pour le bien de son maistre. J'ay bien de la crinte qu'il vous soit à charge, mes, chère seur, j'espère qu'à la fin il ne le sera point car tamps que nous auron auqune chose au monde vous en pourés disposer comme Monsieur son père et moy vous assurons et est ce sera par unne plus sure ocation, car sy mon fils est party d'Irlande pour France, je ne peu pas savoir comme mes leitres luy peuvent estre envoyées et j'espère qu'il n'aura pas longtamp demeuré en ce lieu là.

L'on nous assure que M. de Bellièvre²²⁵ est près du Roy à Nieucastel, ce qui me réjouit fort, car il me témoigne une très grande affection à vostre service à sa première en basade et j'espère que vous luy aurés parlé. Je soueterois /3/ que le chetre feut rempli de plusieurs personnes qui ne son plus pour ceux

²²³ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 153.

²²⁴ Il s'agit de la première citation de Daniel Trioche qui sera par la suite l'homme de confiance de Charlotte de La Trémoille. Né le 16 février 1618 à Vitré, Daniel Trioche était le fils de Macé Trioche "faiseur de rouets d'arquebuse" et de Macée Buffet. Sa sœur, Marie, était la femme de chambre de Marie de La Trémoille. Elle était mariée à Daniel Guérineau, sieur des Cars un des secrétaires des La Trémoille. Cf. Jean Luc TULOT, "L'Eglise réformée de Thouars au XVIIe siècle", *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 90, Deuxième trimestres 2005, p. 77.

²²⁵ Pomponne II de Bellièvre (1606-1657), fils du président au parlement de Paris Nicolas de Bellièvre, alors maître des requêtes, fut ambassadeur de France en Angleterre pendant les années 1637-1640.

que >>> d'apréention, qui say que mes lectres ne vous sont rendues, me fait finir tout court et vous assurer que je vous suis, chère seur, vostre très humble et très obéysente seur e servante.

X

Ce 11 aoust 1646.

Chère seur, je say bien que vous ferés l'honneur à mon fils de luy commender ce qu'il doit faire à 13 et pour ce qu'il doit faire lxxi et autres.

Archives nationales, 1 AP 384/68

28 août/7 septembre 1646 – Ile de Man
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je vous ay écrit deux fois depuis le partement de mon fils et vous mandois de la façon qu'il est arivé sans le seu de M. son père ou le mien. Je ne vous en feré point de redites le croient avec l'aide de Dieu près de vous. Trioche nous mentent comme il est passé sans se faire connoistre, et que le 5 du passé il estoit près à s'enbarquer. Je ne doute point chère seur que vous ne luy fasiés l'honneur de le recevoir et d'en n'avoir soing quoy que nous ne soyons pas en n'estat de la reconnoistre, mes j'espère que Dieu me fera la grasse de ne vous estre jamais ingrate. Le vent estent bon, il faut que je me haste et puis je n'osse que peu écrire, veu le denger des lettres. J'espérois avoir un passeport de Londre, mais ayent esté sy longtamps sans le recevoir, je ne say ce que je dois croire. Faite-moy l'honneur de me mender de vos nouvelles et de croire que je vous seré /2/ toute ma vie obligée de vos bontés en sard mon fil dequelles je ne doute point et sy Dieu me fait la grasse de vous voir encore une fois en ma vie comme je l'espère vous cognoistrés par effait ce, ce que je suis. Sait chère seur vostre très humble et très obéysente seur et sevente.

De L'Ile-de-Man, ce 7^{bre} 1646.

Archives nationales, 1 AP 384/69

Sans lieu ni date²²⁶
à Marie de La Tour d'Auvergne

Je suis comme résolu d'aller à Londres et ne suis pas sans peine, quand je pense, car p >>>>> ne se gouverne pas avec raison et j'espère que j'aurés vos advis, lesquels je veux entièrement suivre. Sy Rozemont fust venu icy, il m'eust résolu de plusieurs doutes. Je ne sache ce qui le l'a peu empescher.

Je croy que vous puissier jeuger presque aussi tost que nous ce que les Escossois font du Roy. Ce que fait la Reyne en France nous fait grand tort, mais elle ne se soucie pas de ce que elle dit ou fait >>>> >>>> qu'elle se remete en pouvoir. J'espère que MM. les Estats escriront à leur ambassadeur afin qu'il m'assiste sy je vay à Londres dont vous serez assurée par ce que les Escossois feront du Roy M. Strange escrit à Trioche que vous luy diray. Je ne puis croire que le employ de France me fust fort profitable, mais je me contraint estant donné de mander mon fils pour quelque mariage indigne de luy. Je vous supplie qu'il fasse ses excuses sur ce qu'il n'a nulle pensée à cela en l'aage où il ne devoit tant que de voir le monde.

Archives nationales, 1 AP 384/70

Sans date ni lieu
à Marie de La Tour d'Auvergne

Vous pui-je dire la joie que j'ay resuée en me voyent honorée de vos lettres. Elle est telle qu'elle ne se peut penser, puisque je languichois après sait honneur il y a sy longtant, mais quend vous y avez

²²⁶ Ce mot de Charlotte de La Trémoille écrit toute entier en chiffre a été déchiffré par un agent des La Trémoille.

adjouté ce contentement, celui d'avoir agré la venue de mon fils près de vous et l'avoir reseu avec les tendreurs et bontés que vous m'écrivés et que chacun me dit, vous pouvez juger, chère seur, par ce que vous déigné luy faire ce que je resenz ; et je prie Dieu que je puisse quelque jour le pouvoir reconnoistre en quelque façon, ne pouvant me lasser de l'admirer toute ma vie que quoy que plainne de troubles et de misères vous m'avez causée un tel repos d'esprit par les soings qu'il vous plaist avoir de mon fils que rien ne me pouvoit faire contente que celle seullement sy il a aucun désir de conserver l'amitié que Monsieur son /2/ père et moy [avons pour luy qu']il vous obéit avec le maimme devoir qu'à nous. Il ne peut attendre nostre bénédiction quend suivant les commendemens que nous luy en donnons et par là il se rendra digne de la continuation de vos soings. Ses fautes son grandes et qui nous sont connues, mais si il les resens et montre les vouloir coriger, nous avons espérance de luy et je croy que Dieu ne l'a pas conduit sy merveilleusement sans qu'il le vouleust bénir qui en n'est un témoignage évident puisqu'il a l'honneur d'estre entre vos mains.

Je ne point encore rien seu du Sr. de Rosemont et l'atens avec bien de l'impatience. Je croy que ce porteur vous trouvera à Paris, où il a désiré aller pour ses propres affaires. Il nous assure fort de son retour et je vous supplie, chère seur, de le renvoier au plus tost. Mon fils vous peut dire comme il est fort nesère à M. son père. Il y a un jeunne homme englois que nous envoyons à mon fils, quelcun nous ayent assuré qui vous /3/ [estoit] difficile de trouver personne fidelle, sait pour le servir à sa garde robe. Sy vous le trouver bon il fera tout ce que vous commenderés. Je ne say sy je deverois écrire à M. le prince d'Orange sur le mariage de Mme sa fille²²⁷.

Justement comme je vous écrivois celle-cy je resçu des lettres de Londres, où l'on me mende que le Sr. de Rosemont s'en n'est retourné à Paris sans que l'on m'en dise la raison et ce qui ne m'étonne pas peu et m'aflige fort, car j'espérois de prendre de bonnes résolutions icy avec luy et d'aller à Londre et l'y mener avec moy sy il est nésere de faire sy tost ce voiage. La saison est la plus dengereusse de l'année, mais Dieu me conseillera pour le mieux espèrent tout de sa bonté.

J'avois mille chosse à vous écrire sy l'on n'estoit assuré que les lettres vous peuse estre rendue. Je finis celle-cy estent troublée de plus que je ne puis dire j'espère d'avoir quelq'un de vostre part à Londres sait chère seur vostre très humble et très obéisante seur et servante qui vous rends mille grasse du soing qu'il vous plaist prendre de nous en tant de sorte.

Archives nationales, 1 AP 384/71

21 décembre 1646 – Ile de Man

James Stanley

Madame,

Si mon fils eust fait une faulte plus grande, je l'eusse promptement oublié si vous ne l'eussiez commandée ; mais, ayant eu celle-cy seulement prévenu mes souhaits, qui luy désirois l'honneur d'estre près de vous, il y a longtemps, je l'estime très-heureux d'y estre, et si il peut, en vous obéissant come à moy-mesme, mériter en quelque façon l'honneur de nostre amitié et bonne opinion, je ne luy pardonneray pas seulement, mais augmentera mon affection envers luy ; cela seulement me peut donner satisfaction ; j'en ay une telle en mon âme de voir comme il vous a pleu le recevoir, et d'apprendre les soins si particuliers que vous daignez avoir de luy, que je ne vous en puis rendre assez dignes & très-humbles remerciements ; mais si Dieu ne remets jamais en estat de pouvoir reconnestre ces obligations si estroites, vous n'aurez jamais persone, Madame, qui vous soit /2/ plus fidel serviteur que moy, à qui rien ne sera difficile, quand je vous pourray rendre très-humbles services et vous tesmoigner avec quelle passion je vous suis,

²²⁷ Louise-Henriette de Nassau, fille aînée du prince d'Orange, a épousé le 7 décembre 1646 Jean-Frédéric de Hohenzollern, Electeur de Brandebourg.

Madame,

Vostre très humble & très obéissant
frère & serviteur.

J. Derby²²⁸

Déc : 21 – 1646, de l'Isle de Man.

Archives nationales, 1 AP 385/80

1647 *Charles Ier après les désastres de l'année 1646 s'était réfugié à Newark auprès des Ecossais, mais comme il ne voulait pas accepter leurs conditions ceux-ci le livrèrent le 30 janvier au Parlement contre le versement d'une somme de 400 000 livres. Il fut détenu successivement au mois de février à Holmby dans le Northamptonshire, puis au mois de juin à Newmarket, quartier général de l'armée, et enfin au mois d'août au château d'Hampton Court. Profitant de la crise qui opposait les membres presbytériens du Parlement à l'Armée quant à la démobilisation de celle-ci et le paiement des soldats, il reprit ses pourparlers avec les Ecossais et le 11 novembre, il s'enfuit de Hampton Court pour gagner Carisbrooke Castle dans l'île de Wight.*

Dans ce climat incertain au mois de mars 1647, Charlotte de La Trémoille quitta l'île de Man pour se rendre à Londres pour voir ce qui pouvait être sauvé des biens séquestrés²²⁹. Elle suivit le procès contre Miss Herp qui prétendait être l'épouse de Frédéric de La Trémoille.

Le 14 mars 1647, le prince d'Orange Frédéric-Henri de Nassau mourut. A la suite de la mort de son oncle, Henri-Charles de La Trémoille qui l'année précédente avait eu sa romance avec Mlle d'Orange, Louise-Henriette de Nassau, brisée par la princesse d'Orange²³⁰, décida de rentrer en France.

A l'occasion du voyage en France du jeune Landgrave de Hesse-Cassel, Marie de La Tour d'Auvergne et son époux négocièrent le mariage de leur fils aîné avec la sœur aînée de celui-ci Emilie²³¹. Le 8 novembre 1647, Conrart signalait que leur mariage était accordé²³². Marie de La Tour d'Auvergne revint à Paris le 17 décembre 1647 avec son fils aîné et sa fille.

6 février 1647 – Knowsley Park
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

J'ay reseu celle donct il vous a pleu m'onorer, par Trioche, il y a deux jours. Sa veue ne me surprit extrêmement, cregnant quelque chose qui ne feut pas bon, mais je feus bientost hors de crainte quend j'apris que vous esties en parfaite senté et vous me fesiés l'honneur de me continuer vos soings, desquels je ne vous puis assez très humblement remercier. Il m'a trouvée en n'Englaitaire et preste d'aller à Londre, où je fais estat d'estre le plus tost qu'il se pourra, sy Dieu plaist, partant lundy ; j'ay demeuré en ce païs, près d'unne de nos maisons, 15 jours afin de me pouvoir trouver de l'argent pour mon voyage. Il

²²⁸ Henriette de WITT-GUIZOT a publié cette lettre du comte de Derby p. 153-154.

²²⁹ Sonja KMEC, "Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby", *op. cit.* p. 5.

²³⁰ Thera COPPENS, *Frederik Hendrik en Amalia van Solms*, Fontein, Baarn, 1987, p. 222-229.

²³¹ Emilie de Hesse-Cassel (1625-1693), fille du Landgrave de Hesse-Cassel Guillaume V et de Amélie-Elisabeth de Hanau, était la petite-fille de Catherine-Belgica de Nassau (1578-1648), sœur de Charlotte-Brabantine de Nassau.

²³² Lettre de Conrart du 8 novembre 1647 à André Rivet. René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY, *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sa vie et sa correspondance. Etude biographique et littéraire, suivie de lettres et de mémoires inédits*, 1^{ère} Edition Didier, Paris, 1881, Slatkine reprints, Genève, 1971, p. 396.

y a beaucoup de nos amis qui me font bien espérer et d'autres qui me font crendre ; dans toutes ces doutes, je ne suis pas sans painne, mais Dieu ne m'abandonnera pas ; dès que je seray à Londres, je ne manquerré pas de vous faire sçavoir de mais nouvelles et de vous renvoyer Trioche. J'ay méné à M. vostre frère son arivée là. J'ay /2/ le laise et ses enfans fort bien, mais non pas sans penne de mon voyage. Nous fûmes 45 heures sur la mer dans un très mauvais bateau et avec beaucoup de denger ; mais sy Dieu bény mais pennes, comme je l'en supplie, tout me sera aisé à supporter²³³.

Les pennes que vous deignés avoir de mon fils m'oblige plus que je ne puis dire et sa mauvaise heumeur me donne une très grande affliction. Je lé méné à M. son père et je ne puis penser d'où luy vient saite avertion contre la France, puis qu'il luy a veu toujours estimer les coutumes et le païs. Sy il nous veux donner contentement il chengera saite heumeur et luy en n'ecrire comme il faut, mais, chère seur, pardonnés ces folies et que vostre bonté les excuse et les luy fasse ressentir, et sy Dieu le rend honneste homme, il vous en n'aura une éternelle obligation et peut estre que Dieu luy fera la grasse de vou en pouvoir rendre très humble servisse.

Je croy qu'un des nostres, que je vous au envoyée par Leusse /3/ [depuis mon] partement de l'Ile de Man, sera près de vous. Il y avoit un autre jeunne homme pour servir à mon fils de valet de garde-robe, Nelson nous ayent dit que vous le désiriés insy. Voilà tout ce que je puis vous dire et finiré en vous assurent que je vous suis plus que personne du monde Chère seur, vostre très humble et très obeysante seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 384/72

10 mars 1647 – Chelsea²³⁴
à Marie de La Tour d'Auvergne

Ausy tost mon arivée en Lenguicher²³⁵, je me donnai l'honneur de vous écrire et je pensois le faire de maime après mon arivée icy ; mais outre la lasiture de mon voyage je reçeus dès le lendemain de ma venue les mauvaise nouvelle de la mort de M. le prince d'Orange²³⁶, qui ne me donne pas peu d'affliction et bien plus que toutes mais mauvaise affaires. L'on dit qu'il a fait une fin très chrétienne et constente, qui est une grande consolation à ceux qui le, l'ont aymé, mais vous en sçavez plus de particularités que moy qui suis fort nouvelle dans ce grand monde où j'ay trouvé tout bien changé, mais il faut que je vous die que plusieurs personnes qui m'ont autrefois connue me témoigne encore beaucoup d'affection et me promete bien de m'assister dans nos affaires, qui me conseillent de ne point encore presser et l'on me donne avis que quand il sera tant qu'il faudra que je commence par une requeste à la maison des pers pour faire que M. vostre beau-frère soit hors de la teste. Ceux qui ne peuvent espérer /2/ de pardon plusieurs me disent me vouloir assister et je croy que cela seroit plus aisé à l'optenir des seigneurs, mais pour les communes y ayant tant de gens, je croy que ce ne sera pas sans penne, mais Dieu me donnera prudence et sagesse !²³⁷

J'aprans par celle que mon fils m'écrit du 22^e de ce mois comme vous luy faites toujours l'honneur d'avoir des grands soins de luy et, chère seur, que vous pui-je dire pour tant de bontés et que puje faire pour en mériter en quelque façon la continuation. Dieu me fera la grasse de le pouvoir reconnoistre quelque jour. Mon fils me mande comme celui des nostres que nous croyons perdu est arivé trois jours après l'Englois dans la maison. Jusques à ce que Trioche retourne près de luy, vous m'obligeriés

²³³ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 156-157 et Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 153-154.

²³⁴ Chelsea sur la Tamise au sud-ouest de Westminster.

²³⁵ L'on notera que après vingt ans de séjour en Angleterre, Charlotte de La Trémoille ne sait toujours pas écrire Lancashire.

²³⁶ Frédéric-Henri de Nassau, oncle de Charlotte de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne est décédé le 14 mars 1647.

²³⁷ La première partie de cette lettre a été publiée par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p.157-158.

extrêmement, car il le pouroit suivre et sait un que M. son père ayme fort et qui a du con[seil], ce qu'il a témoigné en plusieurs occasions, mais de cela et de toute autre chose je m'en remais à vous et a ce qu'il vous plaira de me commender.

Je n'aprans pas sans étonnement ce que la Reyne d'Engleterre fait contre nous en l'affaire de Herpe, et j'espère qu'elle se fâche plus de /3/ [...]. Je vous puis assurer que jamais la Reyne d'Engleterre n'a vue saite fame en ma maison ; elle n'a jamais esté qu'un matin et quend il n'y avoit personne ; et quend la Reyne m'en na parlé, je luy ay toujours disputé que je ne la croiés pas et que sy il y avoit telle chose, un mariage clendestin n'estoit jamais tenu bon. Elle ne se souvient pas comme elle fit de défaire de sa propre hothorité un mariage avec la seur de La Harpe qui avoit espousé un des neveu de sa nourice, et fit menacer un preste irlandois de le faire pendre d'avoir fait une telle chose²³⁸.

Il y a un gentilhomme que je congnois qui l'a veut et peut temoigner garse, mais j'espère avec l'aide de Dieu que l'on n'aura pas affaire de cela j'espère que les lettres que M. vostre beau-frère et moy vous escrivons par Masuelle avc celles que nous envoyons à M. mon frère n'oront point esté perdues, car cela m'afligeroit fort et plusieurs autres à Mme vos seurs et d'ostres de mais enciene cognoissance. J'ay trévé pleusieurs lettres de vous et de M. mon frère icy que le Sr. de Rosemont y avois laissé, où je reconois tant d'affection et de bonté envers moy qui l'ademire et ne puis assez à mon grè vous en dire ms resentimens ce qui m'en fait terre ne ne menquerais d'envoier à M. vostre beau-frère les lettres dont l'un et /4/ [...] et j'arois bien besoing [] peut sy il luy plaist donner [...] donner pour avoir l'honneur de vous entretenir, mais il faut finir de peur de vous inportuner dans vos grandes affaires et vous assurer que nulle plasse ny chengement ne m'empaichera jamais de vous estre pour toute ma vie chère seur vostre très humble et très obeysente seur et servente.

X

Archives nationales, 1 AP 384/73

2 mars 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je me donne l'honneur de vous écrire la semaine passée et vous avois rendu mais très humbles remercimens de vos soings et bontés ce que j'avois déjà fait de Kuenouselé ausy tost l'arivée de Trioche près de moy, mais j'aprènde que mes lettres ont esté perdues, par où je vous mendois mon dèplesir de ce que mon fils ne fesoit pas ce qu'il devoit. Je n'osse vous en dire davantage sur ce sujet de peur que mais letres ne soyent perdues mais par quelque plus sur ocation je ne menquere de le faire.

Je né pas leu sans étonnement le procédé de la reyne d'Angleterre sur nostre prosais ; à ce que je puis voir, elle sait plus fait de tort qu'à nous et tout le monde en n'a honte. Je ne menqueré de m'enquérir de l'ensieneté de sa généalogie, qui je croy sera malhaisé à prouver telle que son honneste homme de frère /2/ la veux faire passer. Son père estoit un procureur et je vous ay déjà dit comme sa seur estoit par ma dernière et je croy fermement que ce fils qu'elle a n'est pas à mon frère. Il y a 15 ans, du mois qu'il vient, qu'il est sorty de Londre et personne ne donne deux nons en n'Engleterre, mais il le faudra enquérir de tout cela. Sait insolence, de son frère, méritoit que l'on la prit à parler. Le prince Electeur me vient voir aujourduy et je ne me pouré jalais empaicher de luy dire ce que je pense du procédé du prince Rupert en saite affaire²³⁹.

Chère seur, faite moy l'honneur de continuer vos soing envers vostre neveu et luy pardonnés ses fautes, que je vous supplie au nom de Dieu de les y faire ressentir puisque Monsieur son père et moy vous

²³⁸ Ce paragraphe a été publié par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 160.

²³⁹ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 161.

donnons les maime othorit que nous avons sur luy et voulons qu'il vous obéise comme à nous autrement je ne sçarois aymer.

Je n'osse vous écrire des nouvelles sinon que le Roy continue toujours à ne vouloir rien faire de ce que /3/ le Parlement désire et ne veux point ouïr de leurs ministre prêcher. Il est gardé avec bien du soing et peu le voyent²⁴⁰. Dieu le veille conseiller pour sa gloire et nous donne une paix assurée !

Je né encore rien fait en nos affaires ; nos amis me conseillen de ne rien faire jusques à ce que les propositions de paix soient encore présentée au Roy, ce qui ne sera pas jusquesqu'à la venue des députés d'Ecosse. Je ne say encore ce que je dois espérer en nos affaires, et j'arois bien besoing de vostre destérité,, mais outre que je ne le jamais eu aprochente, depuis que je suis en n'Angleterre, la vie que j'y ay mené estoit bien diférente de celle que j'entreprens à saite heure ; et sy Dieu ne m'asiste puisemment, je ne say ce que je dois espérer !²⁴¹

Sait tout ce que vous aurés de moy qui suis toute à ma chère seur et vostre très humble et très obeysente seur et servante.

Ce 25 de mars 1647 de Chelsay.

Archives nationales, 1 AP 384/74

25 mars / 4 avril 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

De Chelsay le 4 d'avril 1647

Chère seur,

J'us l'honneur de recevoir yher deux des vostres l'unne par Blotaye et l'autre par la poste du 5 de ce moys, par où je reconés vos bontés en un sy haut degré que certes les parolles me menque pour vous en pouvoir dire à quel degré je les resens mais ausy ne son ce pas des obligations ordinère les soings qu'il vous plaist avoir de mon fils, et cela m'afflige extrêmement de voir qu'il ne fait pas ce qu'il doit mais me defendans de ne luy en rien dire, je n'osse le faire. Je luy eusse déjà envoyé Trioche, mais il n'est infiniment nésère ; et M. son père, dès qu'il le seut près de moy, desira fort que je le renvoyase. Sy je m'en pouvois passer, ce sera dans 15 jours, et je croy qu'il vous portera contentement sur ce que vous /2/ vous luy avez commendé par sa seur.

Je ne encore rien à vous dire de nos affaires, car je n'y ay encore rien fait synon que de voir et estre visité de plusieurs du Parlement des principaux en pouvoir des deux maisons et leur dire ce qui peut servir à nos affaires. Tous m'en promettent bonne issue. Il faut que devient que nous soyons capable de compositioin pour nos terres que M. vostre beau-frère soit auté de la première exsention, ce que l'on me fait espérer ce pourra faire mais jusques en ce tant là je ne seroy comment je pouré vivre icy et tous le conseillent de ne rien précipiter et m'en donnent de bonne raisons qui serois trop longue à vous dire et puis quend je vous envoie vous saurés toutes chosses. L'on n'atent à toute heure les commiseres d'Ecosse rien ne se peut faire pour renvoyer les propositions /3/ au roy jusques à leur venue.

Une des chose que je souhet autant à mon fils sont les matématiques, et, chère seur, faite luy l'honneur de les y recommander sur tout je congnois ses défaus et ceux de ce que j'aime, je les remarque bien plus et c'est bien un grand témoignages que vous l'aimés de luy en réprendre comme vous faites et je vous supplie de continuer car je vous puis assurer que M. son père et moy vous donnons la maime puissance, que nous avons sur luy qu'il ne nous peut plaire, s'il ne vous contente.

²⁴⁰ Depuis le 16 février 1647, Charles Ier était gardé en semi-captivité par le Parlement à Holmby (Holdenby) House dans le Northamptonshire. Cette précision ainsi que les suivantes relatives à la crise de l'année 1647 a été relevée sur le site informatique : *British Civil Wars, Commonwealth and Protectorate 1638-60*.

²⁴¹ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 158.

J'ay reseu de ses nouvelles et de nos enfans qui sont très bonne Dieu mercy pour la senté il est toujours dans l'île de Man pour ce qui est de Masuel j'approuve entièrement tout ce que vous avez fait /4/ y ayent très grande raison et surtout affin que mon fils apprenne à modérer ses pations. Je vous supplie sy cela ne vous inquemode point trop de luy commender qu'il vous montre les lettres que je luy écris, sait trop vous en donner, n'ayent rien d'agréable à vous écrire. Ce qui me fait finir en vous protestent que je vous suis chère seur très humble et très obeysente seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 384/75

Sans date - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Vous ayent écrit saite semaine, je ne vous donnerois pas encore saite inportunité, sy ce n'estoit pour vous rendre conte que l'on n'a commencé à regarder pour ce qui est de la noblesse de M. Orpe, mais jusques ycy dans tous les registre l'on ne trouve auquen de ce non là ; et sy il y en n'avoit eu quelquen du non il seroit trouvé dans les registres des roy d'armes où en ceux de leurs députés, ou en ceux des héraux. L'on n'a trouvé dans les registre de l'église, écrit de la main de son mary, qu'en tel jour feut marié Anne contesse de Laval avec Jean Aylofte, esquire, et je croy qu'il est néseré de faire auster ce nom des registres, ce qui me fait vous supplier /2/ [de faire] copie de [...], que l'arest me soit envoyé et en bonne forme colationné affin que ce prétendeu titre soit effacé.

Je vous renvoiré Trioche au plus tost et finis ne csachent rien ajouter, mais vous seray pour toute ma vie, chère seur, vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

J'oubliais à vous dire que le père du père de M. Orpe estoit brasseur. De cela, il y a témoignages et qu'il laissa honnestement de quoy vivre à son fils, le père d'elle, mais pourtent l'on ne trouve point leurs armes entre celles de la noblesse.

Archives nationales, 1 AP 384/76

2/12 juin 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

... eu l'honneur de la vostre par Masuel où vous me dites m'en n'avoir honorée d'une des vostre par la poste, je n'en né point reseu saite semaine Trioche y a écrit au Sr. Boulonnois²⁴² concernant nos affaires communes. Je ne fais point de doute que le bastart de saite fame n'est point celuy donct mon frère de Laval parle dans son testament. Les témoins ne veullent pas répondre sy ils ne sont forcés et il faut les faire jurer et j'espère qu'ils diront la vérité. Ce sera bientost, cependant la Herpe écrit icy qu'elle n'a point perdu son prosais, et l'on dit que l'on n'apelle toujours ce petit garçon Laval. Je m'estonne infiniment comment dans le prosais vous n'avez point désiré de voir son batesme, les parens et maraines, car tous sont d'acort qu'elle a eu trois enfans.

Les nouvelles d'icy sont diverses et incertaines. L'Armée a refusé de se dépendre²⁴³, ce doit estre yher le jour que l'on doit commencer par licencier le régiment du Général²⁴⁴ /2/ ; et le Parlement [avoit

²⁴² Ismaël Boulonnois, fils de Jean Boulonnois, le concierge du château de Thouars et de la Loudunaise Suzanne Boulliau, patronné par Jean Dumonceau, sieur de Champdor, était devenu dans le courant des années 1630 le secrétaire de Marie de La Tour d'Auvergne. Il épousa au début de l'année 1650 Suzanne Dumonceau, la fille aînée de Champdor.

²⁴³ Le Parlement dominé par les Prebytériens dans une « incroyable ineptitude » avait décidé au mois de mars d'envoyer une partie de l'armée en Irlande et de démobiliser le reste sans aucune garantie du règlement de sa solde. Aussi au mois d'avril les régiments

ordonné des commis]sers pour cela et les avoit où le régiment avoit son cartier ; mais quend ils sont veneus sur les lieu, ils n'ont trouvé personne, et toute l'Armée est en corps ; et ont choisy deux hommes de chaque companye, où ils s'asurent le plus pour en former une espese de conseil ; ceux de leurs officiers qui refusent de faire ce qu'ils veulent, ils sont licencier. Le Général est avec eux et a envoyé une lettre d'escuse aux commissères de ce qu'il ne les rencontroit point. Ils ont mendé au Parlement qu'ils leurs permiseret de retourner et sont reveueus ; ce qui en n'aviendera, Dieu le sait²⁴⁵. Je le supplie que ce soit pour sa gloire, mais je crains bien que cette action ne soit pas à la fin de nos misères ; nous avons une consolation que nous ne serions estre pis ; l'on ne pence pas dans sait enbaras au particulier mais l'on ne laisse pas de /3/ [m'assurer que nos aff]aires avec l'aide de Dieu ne se fasse²⁴⁶.

Pour ce qui est de la procuration que vous désirés pour nos partages, je n'en say point la forme et j'ay esté deux mois sans resevoir des nouvelles de l'île de Man, tellement que ce n'est pas une chose que je puisse faire en haste ausy je n'y en trouve point, car je ne fais point de doute que nous n'en sortions toujours à l'amiable.

Je vous avois demendé une copie de l'acte colationné, mais je croy que ma lettre a esté perdue. Je finis celle-cy en vous assurant que les soings qu'il vous plaist avoir de mon fils me sont de plus en plus sensible et à M. son père. J'ay resçu de ses nouvelles il y a trois jours qui sont bonne, Dieu mercy. Je le supplie que luy et moy soyons un jour capable de vous rendre tous les service que nous souetons. Sait vostre très humble et très obéyssente seur et servante sur quy vous pouvez tout.

X

Chère seur, Moger mende icy comme M. mon frère et vous faite quelque chose pour ce qui est des prétentions de Sicille et de Naples²⁴⁷. Je vous supplie commender au Sr. Boulonnois d'en n'écrire affin que quend l'on n'en [parle] je sçache que dire.

Si vous le trouvés bon, je seray très content que mon fils voye le prince de Galle et quoy qu'il le voye peu l'on ne lesse pas de croire qu'il n'en (plusieurs mots cachés par la reliure) pas que cela vous fasse tort ny....

Je vien d'apremdre que l'armée sait sesie d'Oxford et autres plasse sans aucun acte d'ostilité. Le Parlement s'adoucit.

Archives nationales, 1 AP 384/77

21 juin 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chelsay, le 21 de jun 1647

Chère seur,

désignèrent des représentants pour négocier avec les commissaires du Parlement. D. M. LOADES, *Politics and the Nation, 1450-1660. Obedience, Resistance and Public Order*, Coll. Fontana History of England, Fontana paperbacks, 1979, p. 435-436. Le 29 mai, à l'appel de Thomas Fairfax, Lord Général de la New Model Army depuis 1645, un conseil de guerre décida de tenir un rendez-vous général de l'Armée à Newmarket.

²⁴⁴ Le Parlement toujours aussi dépourvu de réalisme politique avait envoyé des commissaires le 31 mai à Chelmsford pour entreprendre la démobilisation du régiment d'infanterie de Thomas Fairfax. Les soldats se mutinèrent et allèrent au rendez-vous de Newmarket.

²⁴⁵ Fairfax et Cromwell pour ne pas être débordés par les partisans de Lilburne soutinrent les revendications de leurs soldats et envoyèrent une troupe de cavalier chercher le Roi pour le conduire à Newmarket, où il arriva le 8 juin 1647. Pendant ce temps à Londres le Presbytérien, Edward Massey, appelait les citoyens de Londres à se mobiliser contre l'Armée.

²⁴⁶ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 162-163 et Louis MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 156.

²⁴⁷ Les prétentions de Henri de La Trémoille au royaume de Naples étaient le moyen pour celui-ci de faire reconnaître aux La Trémoille de la branche aînée le statu de prince étranger. Sonja KMEC, *Noblewomen and Family Fortunes in Seventeenth-Century France and England. A Study of the Lives of the Duchesse de La Trémoille and her Sister-in-Law, the Countess of Derby*, op. cit., p. 224-232.

Celle donct vous m'avez honorée du 21 de ce mois, je ne lé reseu que Yher et je ne croyés pas vous y pouvoir faire réponse, mais je me suis levée fort matin pour vous rendre ce devoir puisque rien ne m'est difficile pour vous témoigner en quelque sorte ma reconaissance.

Pour les nouvelles d'icy, Trioche, les écrit à son mestre. Ils ont bien chengé de visage depuis un mois et presque hors de l'imagination : les peuples les estens tellement animés contre le gouvernement présans et le témoigne avec tant de liberté à la perte des deux maisons du Parlement, que plusieurs en n'ont esté en denger²⁴⁸ et quoy que leur garde redouble, cela n'empaiche pas que l'on ne les injurient et maimes ceux qui sont pour leur sûreté se moque et anime les autres /2/. A ce qu'ils disent, l'aproche de l'Armée de Londre²⁴⁹ met bien du désordre dedans, donct plusieurs sont sortis en haste, pensent que l'on seroit à la guerre. L'on n'avoit déjà choisy les généraux, mais la ville de Londre ne s'acorde pas avec le Parlement, et veullent que l'on donne tout contentement à l'Armée²⁵⁰, et ont empaiché jusques à saite heure auqunne résolution de guerre, donct chaquen parle diversement de leurs desins ; mais ils disent qui veullent remettre le Roy et avoir l'honneur de cela et de faire une bonne paix, où m'on ne reconoitra plus les diferences des partis, et j'espère que nos affaires s'aquemoderons dans cela, sy Dieu plaist, et qu'il luy laisse de conduire tout pour sa gloire !

J'ay resçu des lettres de l'Isle de Men et chaquen les estime bien heureux là, et maime les plus employés dans les affaires présentes qui sont plus incertaines que jamais, ce qui me fait estimer mon fils très heureux d'avoir l'honneur d'estre près de vous ; je ne point de procuration de M. son père, seullement une lettre où il me dit que tout ce que je feray pour ce qui regarde ses /3/ sumisions au Parlement, il le l'avoura, et autre chose semblable qui n'a nulle relation à nos affaires de France²⁵¹, où s'y j'avois quelque moyen, comme j'espère avec l'aide de Dieu, je désirerois d'y faire un voyage pour y mestre un fin moy maime.

Pource qui est du bâtard Henry, estent comme assurée que son nom est tel nous croyon faire ouïr des témoing qui avois promis de venir volontairement et comme cela nous eusions est obligé à payer leurs depens ce que je vouslois faire mais depuis ils ont esté disuadés et comme cela il faut autans selon les façons de la loy d'icy pour les y contrendre et je vous assure qu'il n'y sera rien oublié de mon costé.

Ce qui m'avoit fait enquérir sur les retentions de Naple, c'étoit que le Sr. Oger l'avoit écrit icy à M. de Mencheter qui me le dit, et insy je ne croyes par que cela feut fort sur, et j'espère que vous y aurés bon succsais, comme j'en prie à Dieu, et qu'il vous conserve et vous donne tout ce que vous désire chère seur vostre très humble et très obeysente seur et servente.

X

Je vous avois écrit par mésages de Sedan, qui estoit un des régens du collège et à Mlle vostre seur. J'écrivis ausy à mon fils que sy il vous plaisoit qu'il vit quelque fois le prince de Galle, vous me feriés beaucoup d'honneur.

Archives nationales, 1 AP 384/78

1^{er}/11 juillet 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

²⁴⁸ Onze Membres du Parlement presbytériens étaient l'objet d'une campagne d'intimidation de l'Armée pour entrave à la liberté et à la justice.

²⁴⁹ Devant le refus de Parlement de tenir compte des doléances des soldats, l'Armée le 10 juin entreprit de marcher sur Londres. Le 16, elle demanda que les 11 Membres du Parlement presbytériens suscités soient expulsés.

²⁵⁰ Le Parlement le 11 juin 1647 créa un *Committee of Safety* chargé de mobiliser une armée à Londres pour s'opposer à la New Model Army, mais le 16 le *Common Council of the City* refusa de soutenir ce *Committee* et pressa les Membres du Parlement de payer l'Armée.

²⁵¹ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 165-166.

J'ay eu l'honneur de recevoir la vostre du 6 de ce..., ce mois, yher. Elle m'a esté rendue bien prouement et je suis très aise que vous avez trouvé celle que j'écrivois à mon fils, selon vostre désir qui me sera toujours à très grand contentement, ne désirent rien plus au monde que de vous en donner et je souete que mon fils puisse reconnoistre au moins quelque jour les extrêmes obligations qu'il vous ait. Je vous puis assurer que M. son père et moy en n'avons de très grand resentimens. Les défaus que vous luy remarqués ont esté souvent repris en luy par nous et j'espère que l'âge les corrigera et je vous supplie très humblement de luy faire l'honneur de l'en reprendre, et de croire que sy Dieu luy fait la grasse de devenir honneste homme, il vous reconnoitera qu'après luy vous en n'estes la seule cause et sy il nous afflige tant que de ne l'estre pas son amityé /2/ ou sa hainne se [...] aise de savoir quend [...] mieux, car je l'aime [...] qu'il fera l'honneur à son cousin de luy vouloir du bien pour nos affaires que vous en dire-je où quend peut-on sçavoir quen certitude.

Le Roy est toujours avec l'Armée et les changeables résolutions du Parlement pour de demeure, tentost à un lieu, tentost à l'autre, ne sont suivis de l'Armée que comme ils trouvent bon, et profaisent qu'il ne veullent point forcer sa personne. Ils luy permettent d'avoir ses domestiques et capucins. Le duc de Richmond²⁵² a couché en sa chambre de lit. Le Parlement fulmine contre l'un et l'autre, mais pourtant donne leurs suffrages à ce que désire l'Armée qu'ils nomme la leur, et ont effacé de leurs registres toute les chose qui avois esté résolue contre l'Armée, qui par leurs déclarations disent qu'ils veullent remettre le Roy et sa maison dans leurs drois, mentenir ceux du Parlement et la liberté du suget, et ne voullent point la ruine du party du Roy, ce qui a fait que les Seigneurs ont déjà auté de vostre beau-frère de l'exception /3/ [et aujourd'hui, ils sont après à] en faire de maimme [pour d'autres ; il passa] sans auquen enpachement ; mais la main des Communes n'a encore rien fait, cela ne luy ayent point esté encore envoyé de celles des Seigneurs ; mais l'on me fait espérer qu'il n'y aura pas de difficulté avec l'aide de Dieu. Je croy que vous aurés déjà appris comme onze de la maison des communes ont esté acusés de l'Armée, et le Parlement suivent leur désir, ont fait qu'ils se sont exsenté de ne plus sçavoir avec eux, ce qui est un tel changement que cela n'est pas croyable, car c'estois les principaux²⁵³, et ceux qui prenois tout. Il y en n'a de sy grande pour ce qui est du Parlement que, sy je ne voyois et j'oyois, personne ne me pouroit persuader, car ils sont dans le mépris et la haine de chaquen, et sont affrontés tous les jours dans leurs maisons, et particulièrement en leurs personnes, ce qui a fait doubler leurs gardes²⁵⁴. Ce qui en n'avindera de tous ces désordres, cela passe ma capacité, mais je vous puis assurer que l'Armée ne se dépendra pas tant que tout ne soit aquomodé et que le Parlement ne soit finy et un autre apelé. Voilà tout ce que l'on peut dire²⁵⁵.

J'espère d'envoyer Trioche bientost et il vous pourra dire toutes chose sait vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 384/79

19/29 juillet 1647 – Chelsea²⁵⁶
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

²⁵² James Stuart (1612-1655), 4^e duc de Lennox et 2^e duc de Richmond, cousin de Charles Ier, était semble t-il premier gentilhomme de sa chambre. Il a été immortalisé par plusieurs portraits de Van Dyck.

²⁵³ Le 6 juillet 1647, une accusation contre les 11 membres avait été présentée à la Chambre des Communes. Prudent ceux-ci dès le 26 juin 1647 avaient demandé la permission de se retirer.

²⁵⁴ Exaspérée par l'attitude conciliatrice du Parlement avec l'Armée, une faction populaire faisait pression sur les membres du Parlement pour rappeler les 11 membres du parlement presbytériens.

²⁵⁵ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 166-168.

²⁵⁶ Des passages de cette lettre ont été publiés par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 168-170.

[Vostre lettre] du 11 de ce mois me feut rendue que yher et je ne puis que je n'y recognoisse de plus en plus des témoignages de vostre bonté et soing pour ce qui regarde mon fils. Je prie Dieu qu'il luy fasse la grasse de le ressentir en se rendent digne de vos pennes par l'amendement de ses défaus. Sait tout ce que M. son père et moy souetons de plus en ce monde et que sy il ne le fait, ne nous seroit estre agréable. Il n'y a rien de plus avancés en ses affaires, les Seigneurs n'ayent pas encore envoyé les propotitions de paix à la Maison basse, mais ils ont auté plusieurs de la première exseption ausy bien que nous, qui sera une facilité en nos affaires chaquen ayent ses amis qui ne se choqueront pas les uns les autres. Il y a tant de chengemens et de diversité d'opinions que l'on ne sait que croire.

Le Roy est toujours à 15 lieux d'isy, où les princes et princes ses enfans /2/ partirent [yher pour le voir et ne doi]vent revenir [que demain²⁵⁷. La permission] en n'a esté dem[andée par Sir Thomas Fairfax] au Parlement qui eut déclaré tout autre ennemy qui eut ossé faire une demende. Pour son esprit, l'on n'en parle diversement, mais son courage est sans doute, et à grand soing de tenir ce qu'il promet, mais en cecy il agit avec l'Armée, qui, jusques à présent, a fait faire ce qu'elle veul au Parlement ; et ils s'en plaignent ouvertement et pour témoigner cela les 11, qu'ils ont acusez de la maison basse, estois les plus puisen qui y fuserent, et par leur réponse ils témoignent là leurs aquasations que la seulle cause de leurs appesence du Parlement est la force contre toute raison et justice. Il y en n'a qui disent que le desin de l'Armée est d'oster tous ceux qui sont de contraire opinion que la leur, et qu'après, ils seront conduis par ce qui restera du Parlement²⁵⁸. Le Roy a toutes sortes de liberté ; les ambassadeurs le voyent et parle comme au passé, le prince Electeur l'a esté voir, et devient qu'il feut dans l'armée s'estoit des crimes d'y penser.

Je n'acheveré point ma lettre que je ne sçache plus de certitude /3/ [du mariage] de M. vostre [fils]. Je luy souete [beaucoup d'] enfans et en prie [Dieu], comme estent [une des plus] considérable action de la vie et à quoy l'on ne peut assez meurement penser. Je soueterois de tout mon cœur d'en sçavoir le non et je say que vous ne ferés rien, chère seur, qui ne soit pour son bien et pour l'honneur de la maison qui a toujours eu celuy d'avoir des alliances honorables. Pleu à Dieu que je puisse moy maimme vous dire mais pensée sur ce suget, et quel bonheur me servisse d'estre là. Je feraye ce que je pourré, mais la nesésité de nos affaires ne me permettent pas d'aller comme je désirerois sy je n'avois quelque moyen sur nos partages de trouver argent.

J'écriré à M. vostre frère pour sa procuration, s'il vous plaist de m'en n'envoyer la copie d'unne qu'il faudra luy envoyer d'isy, ne ayent point de notaire là affin que quoy que j'aille ou non je ne puisse apporter nul retardement à vos affaires, qui me sont ausy considérable que les miens. Mais, chère seur, quelle joie ce me seroit d'avoir l'honneur de vous voir. Je n'y pense point sans ravissement, quoy que mes misères et la diférence des /4/ vus que l'on [...] incatable de [...] et je tenois [...] à ce qui nes pas [...] inbécélité et non pas gloire ou pour [...] oublie les coutumes, mais, chère seur, vous aurés soing de moy puisque vous estes au monde pour l'honneur de nostre famille.

Je trouve que cela est très nésésère à mon fils de lire l'Histoire romaine, et que le commendement, qu'il vous a plus faire de redire à ce qu'il a leu, est très nssère, ayent toujours eu de la penne à s'exprimer. Il mande qu'il avoit fait pour ce qui est des matématiques et qu'il devoit estudier à la cosmografis. Ce que je trouve très nesere, mais je croy qu'il peut apprendre l'un et l'autre ensemble. Sy la guerre continue jusques à l'esté qui vient, je feray tout ce que je pourré pour l'envoyer à M. de Turenne²⁵⁹, qui, je m'asure luy fera l'honneur d'en n'avoir soing.

²⁵⁷ Le 15 juillet 1647, Charles Ier fut visité par ses enfants : Jacques, Elizabeth et Henry.

²⁵⁸ C'est ce que Cromwell réalisera le 20 août 1647. Mais pour le moment les Presbytériens avaient toujours des partisans à Londres qui pétionnaient pour le maintien du Covenant et demandaient la restauration du Roi.

²⁵⁹ Turenne, maréchal de France depuis 1643, commandait l'armée d'Allemagne et pendant les mois de juin et juillet eut affaire à une grave mutinerie.

Yher, l'on passa au Parlement une confirmation de la généralité de Sir Tomas Fairfax et l'ogumentation luy donnent pouvoir sur toutes les forces du royaume²⁶⁰. Il n'avoit devent cela que le commendement sur son armée, où il est en personne, et insy il disposera de toutes les garnisons qu'il à déjà ; la /5/ [plupart sous son] pouvoir. Dans peu de jours [...] au Parlement ce qu'ils oront demender au Parlement, et en cas de refeus doivent venir droit à Londres. Ce que je croy ils n'oront pas de besoing, car je croy que l'on leur donne tout ce qu'ils vouderont, et de cela j'en suis très assurée, quoy que l'on vous die du contraire.

Le Roy a témoigné une grande joye en la veue des princes ses enfans, et il y a eu de grande tendresse de part et d'autre. La petite princesse²⁶¹ fit un compliment au général qu'elle vit à l'inproviste fort à propos, et témoigna beaucoup d'esprit. Ils en n'ont tous fort, surtout le plus jeune prince²⁶². Voilà, chère seur, ce que j'ay à vous dire et dinis en vous assurent que je vous suis vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Ce 19 de juillet 1647.

Archives nationales, 1 AP 384/80

21 août 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Vous estes sy acoutumée à estre inoportunée de mais lettres et à les avoir pour agréable que je ne fais point de doute assurée sur vostre bonté que vous ne me continués saite honneur, ce qui me fait avec plus d'asurence vous écrire sur le sujet de M. Holis qui estent contraint pour quelque temps de lesser l'Angletere²⁶³. Il désire de se retirer en Bretagne, lieu où il y ayt église de nostre religion. Il est personne de mérite, de condision et de biens et il ne désire que d'avoir vostre protection s'il se retire à Viteré. Il m'a extrêmement obligée à mon retour de l'île de Man icy, et j'estimeré, comme fait à moy maime, les faveurs qu'il vous plaira luy départir, par où il voira que je ne pas l'oublie les sienes /2/ et que ceux, à qui j'ay l'honneur d'appartenir, ont pouvoir de faire plaisir à ceux qui m'ont obligée comme il a fait. Je ne fais point de doute que dès qu'il aura l'honneur d'estre connue de vous, que son mérite vous obligera plus que unne recommandation à luy faire plaisir, puisque je say, chère seur, que vous en prenés à bien faire et à montrer vostre générosité. Ce que je reconnois par expérience en vos soi[n]gs envers mon fils, donct je vous en demande la continuation et que me croyés comme je le suis avec vérité, chère seur, vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

De Chelsay, ce 21 d'oust 1647.

Archives nationales, 1 AP 384/81

²⁶⁰ Le 19 juillet 1647, la Chambre des Communes, sachant que Fairfax était respectueux de son autorité à la différence de Cromwell, plaça toutes les forces armées en Angleterre et au Pays de Galles sous son commandement.

²⁶¹ Elisabeth, sixième enfant de Charles Ier et de Henriette-Marie de France, née le 29 décembre 1635 à St. James's Palace, décédée le 8 septembre 1650 à Carisbrooke Castle.

²⁶² Henri, duc de Gloucester, huitième enfant de Charles Ier et de Henriette-Marie de France, né le 8 juillet 1640 à Oatland Park, décédé le 13 septembre 1660 dans le palais de Whitehall.

²⁶³ A la suite d'une manifestation en faveur de la paix et de la démobilisation de l'armée le 26 juillet 1647 des *speakers* des chambres des *Commons* et des *Lords* et des 60 MP indépendants soutenant les revendications de l'Armée avaient quitté Westminster. Les MP Presbytériens désormais majoritaires rappelèrent le 30 juillet leurs onze leaders. Mais l'Armée avait décidé d'en finir, le 4 août elle entra dans Londres, le 6 août le Lord-Maire et les Aldermen accueillirent Fairfax, les MP indépendants furent rétablis au Parlement et Fairfax fut nommé *constable* de la Tour de Londres. Le 20 août, Cromwell réalisa son coup de force contre le Parlement obtenant la nullité de tous les actes passés depuis le 26 juillet. Les MP presbytériens comprirent l'avertissement et se retirèrent du Parlement laissant une majorité d'indépendants.

10 septembre 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

J'ay toujours atandeu à vous faire réponce emplement à l'honneur de vos lettres par Trioche, que je vous dépaiche enfin, sçachent comme il seroit utile à mon fils sy vous le lessiés à l'académie dans vostre appesance à Paris. Je ne vous pouvant dire les resentimens que j'ay de vos soi[n]gs et toutes envers luy comme je vouderois. J'en cesse le discours puisque les resentimens ne se peuvent exprimer, mais mon cœur les resens et j'espère que Dieu me fera la grasse de les pouvoir reconoître moy maime, par quelque très humble service ; et sy mon fils devient honneste homme et qu'il béneye vos pennes envers luy, il ne menquera jamais à toute la recognoissance dont il sera capable.

Je luy écrire pour ce qui est de ses défaus comme il faut et donneré charge à Trioche de luy faire congnoistre la juste colère de M. son père et la miene, sy il y continue il ne vous pouré rien dire de fort (illisible).

Pour ce qui est des affaires publiques, il ne seroit pas croiable, sy l'on n'estoit²⁶⁴ [...] l'on n'est sur la /2/ [...] que l'on fait au [...] aux propositions. Il demande [...] luy maime en personne et que les commissaires du Parlement et de l'Armée ayent pouvoir de conclure tout trété, quoy que cela semble résonnable. Je suis assurée qu'il sera refusé du Parlement, mais de cela le porteur vous le pourra dire plus particulièrement, s'il vous plaist de vous donner la penne de vous en n'enquérir.

J'espère que je pouré envoyer quelque chose à mon fils dans quelque tant pour son entretien. Le Parlement ayent ordonné à luy et à ses frères et seurs la cinquième partie du reveu de leur père, mais il y a tant de tromperie la dedans et de personne qui y ont la main que l'on n'en retire que fort peu mais l'on me fait espérer bonne isue au restes de nos affaires.

Je vis yher le Roy, qui est la seconde fois depuis que l'ont le peut voir. Il a bonne espérance de ses affaires²⁶⁵ ; les princes ses enfans le voie deux et trois fois la semaine, n'estant qu'à trois mille de Hampton Court²⁶⁶, qui est la plus belle de ses maisons, mais le porteur vous dira toutes chose.

J'écris par luy à M. mon frère et vous envoie la procuration que vous avez désiré puis que vous l'ordonnés et encore que je n'entende pas la cause du prosais puisque je ne voy point le marquis de Nermoutier²⁶⁷ y intervenir, qui me semble avoir plus de droit, mais je ne doute [point] /3/ que vous ne permetrés point que nous souffrions en cela. J'espère que celle-cy vous trouvera encore à Paris, ce qui me fait vous dépaicher ce porteur sur saite créance, et finir en vous assurant que je vous suis chère seur vostre servante très humble et très obeysante seur.

X

Archives nationales, 1 AP 384/82

10/20 septembre 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

²⁶⁴ Charles Ier que les événements avait pour un tant placé en position d'arbitre jouait des rivalités entre le Parlement et les généraux de l'Armée quant à leurs projets de gouvernement. Ainsi le 27 août après avoir rejeté le projet de l'Armée, et pris connaissance le 7 septembre du projet du Parlement, le 9 septembre il déclarait préférer le projet de l'Armée comme base de négociation.

²⁶⁵ Charles Ier amusaient les représentants du Parlement et de l'Armée et en sous main négociait avec les Ecosais.

²⁶⁶ Le 24 août 1647, Charles Ier s'était installé à Hampton Court, palais au sud-ouest de Londres sur les bords de la Tamise.

²⁶⁷ Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutier, chef de la branche cadette catholique des La Trémoille.

J'ay eu l'honneur de vous écrire par Trioche il y a deux jours. Je le renvoye à mon fils et croy que celle-cy sera plus tost que luy près de vous. Il vous porte une petite chose de ma part, de quoy je ne vous parle point par luy, de peur que sy ses lettres luy estois prise cela ne le mit en denger. Sy je n'estois assurée de vostre bonté je n'oserois pas vous présenter sy peu et ne l'usse pas fait ; mais je ne pas veu de ses chose de diamant de sait forme la ordinèment. Ayés le agréable, chère seur, puisqu'il vient d'une toute à vous et que sy mon pouvoir égaloit mon désir ce seroit bien par d'autres moyen que je vous témoignerois ma gratitude de vos bontés et soings envers mon fils, sy Dieu luy fait la grasse de profiter près de vous il vous devera une seconde néissance.

Je ne rien à vous dire d'isy, tout y estant dans l'incertitude et cha[c]un en juge selon son désir. Le Roy est toujours en Emtou Court²⁶⁸ sans /2/ garde, ni [...]. [Le Parlement a] jusques a mardy à considérer sa dernière réponse à..., l'on dit que ces bon signe et que les proposition, qu'il l'ont fait à l'Armée, à Sa Majesté seront présentée, et que comme cela quelque treté se pourra commencer²⁶⁹. L'on parle déjà d'envoyer le duc de Richemont en n'embassade extraordinère et Mme sa fame²⁷⁰ pour quérir la Reyne, cela n'est pas deut. Que sait assez vous inporter et faur finir, en vous assurant, que je vous suis, chère seur, vostre très humble et très obeysante seur et servante.

X

Ce 20 de 7^{bre} 1647, Chelsay.

Archives nationales, 1 AP 384/84

18/28 septembre 1647 - Chelsea
à Marie de La Tour d'Auvergne

A Chelsay, ce 28 de 7^{bre} 1647.

Chère seur,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire du 20 de ce mois et vous mendois le partement de Trioche deux devant. Je croy que quand celle-cy vous sera rendue, il sera arivé et vous dira les nouvelles qui estois lors, mais tous les jours elle change et les deux dernière. La maison des Communs feut plus haute que jamais pour ce qui regarde le Roy, mais, Dieu mercy, leurs intentions sont pas veus. Il n'y encore rien d'asuré et les plus sages craignent que nous ne sommes pas à la fin de nos misères²⁷¹.

Trioche vous porte fort peu de chosses de ma part que je ne vous eusse ossé envoyer, synon que le diamant est assez bien taillé. Chère seur, faite-moy l'honneur de l'agrèer puisqu'il vient de moy, qui vous ayme et honore du plus pur de mon âme. Je né ossé vous en parler par Trioche, de peur que sy ses lettres luy estois prise, l'on ne le troublast, l'ayent désiré insy.

Par luy, i'envois à mon fils et luy remontois /2/ ses défaut et luy donne une grande charge de les luy dire et de luy faire ressentir l'honneur et le bien qu'il a d'estre près de vous. Continués, chère seur, à luy remonter ses fautes pour l'amour de celle qui vous est très humble et très obeysante servante.

X

Archives nationales, 1 AP 384/83

²⁶⁸ Hampton Court, Cf. la lettre de Charlotte de La Trémoille du 10 septembre 1647.

²⁶⁹ Le 9 septembre 1647, Charles Ier avait annoncé au Parlement qu'il donnait désormais sa préférence au projet de gouvernement présenté par l'Armée comme base de discussion. Le Parlement était divisé sur la façon dont il fallait procéder avec le Roi. Les radicaux de l'Armée condamnaient pour leur part les tentatives de médiation de Cromwell.

²⁷⁰ Mary Villiers (1622-1685) l'épouse de James Stuart, 2^e duc de Richmond et 4^e duc de Lennox, était la fille George Villiers, 1^{er} duc de Buckingham et de Catherine Manners. Elevée à la Cour après l'assassinat de son père, elle avait été mariée en 1635 à l'âge de 13 ans à Charles Herbert, Lord de Shurland. Veuve l'année suivante, elle épousa en 1637 James Stuart. Elle se remaria en 1664 une seconde fois avec le colonel Thomas Howard.

²⁷¹ Ces plus sages avait raison, le 11 novembre 1647 Charles Ier s'enfuyait de Hampton Court et gagnait l'île de Wight et le 26 décembre s'engageait avec les Ecossais.

1648 *Cromwell et Fairfax en défaisant aisément les Royalistes puis les Ecossais ruinèrent les projets chimériques de Charles Ier. Le 1^{er} décembre le souverain fut fait prisonnier par l'armée et les MP presbytériens expulsés de la Chambre des Communes les 6 et 7 décembre. Il ne resta plus qu'une soixantaine de membres aux ordres de l'Armée et de Cromwell, le Rump, qui décida de s'ériger en haute cour de justice pour juger le Roi.*

Le comte de Derby resta prudemment neutre pendant la seconde Guerre civile et ne participa pas à la bataille de Preston, qui eut lieu au mois d'août au cœur des possessions des Stanley²⁷². Pour l'année 1648, nous possédons seulement trois lettres de Charlotte de La Trémoille datées des 14, 20 et 25 mars qu'elle écrivit de Londres avant de rejoindre son époux dans l'île de Man.

Henri-Charles de La Trémoille prit le chemin de l'Allemagne dans le seconde quinzaine du mois de mars. Le 24 mai, il épousa à Cassel Emilie de Hesse, sœur du Landgrave de Hesse-Cassel. Au mois d'octobre, les droits de son père au trône de Naples ayant été reconnus par les traités de Westphalie, Henri-Charles de La Trémoille abandonna son titre de prince de Talmont pour celui plus prestigieux de prince de Tarente.

14 mars 1648 – Sans lieu
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je me donneré l'honneur de vous écrire sur nos affaires particulières par quelque autre occasion plus pronte. Celle-cy est pour répondre à ce que vous me dites concernant icy les affaires publiques et ce qui regarde mon mary et moy pour la religion qui, Dieu mercy, y est sy bien engravé dans nostre cœur que rien avec sa grasse ne l'en pourra auter et sy le Parlement avoit ce désin de religion et de la gloire de Dieu que vous croiés qu'ils ont, sant doute ils n'orois pas la cruauté et l'injustice qui est le but de toutes leurs actions ; et pour la religion, ils ont abusé le peuple jusques à saite heure qu'ils reconnoissent leur ereur et gémissent sous le fais de leurs tiranie ; maimes ceus qui ont esté les plus affectionnés à leurs party déplore leur misère et la nostre, et seroit mallesse de vous dire qu'elle est leurs créance, y ayant autant /2/²⁷³ de religions que de familles. La *Test* est publiquement maintenue ; livres imprimés qui dénie le Saint Esprit ; les personnes connues qui l'ont fait faire sans punition ; les commandements de Dieu laissés, la confession de foi de même, l'oraison dominicale négligée et nullement nécessaire à être dite, les sacrements administrés selon la fantaisie de chaque personne, le ministère négligé, chacun qui s' imagine pouvoir prêcher sans aucun examen le peu faire et même les femmes, le baptême négligé et point administré aux enfants, et autres choses pires qui font frémir tous ceux qui ont encore quelque reste de religion d'en voir l'abus. Pour nos malveillants nous en avons, mais pas plus que les Seigneurs qui sont du Parlement, y étant le dessein des Communes de n'en avoir plus et de faire chacun égal, et ce qu'ils reconnoissent mais ne savent pas le moyen d'y remédier. Si vous pouviez ouïr le mécontentement d'un chacun, vous ne le pourriez presque croire ; je parle de ceux qui ont tout aventuré pour le Parlement, et des plus ennemis du parti du Roy ; à tel point que si les Ecossais viennent, comme on le veut croire, ils y en aura peu qui ne se joignent avec eux, ce qui a fait changer depuis peu tous les gouverneurs qui avaient été les plus affectionnés au Parlement, pour y mettre des gens qui ne regardent qu'à leur faction, et quoi qu'ils aient résolu dans le Parlement, si l'armée le trouve bon, il faut qu'ils changent, tellement qu'un jour défait ce que l'autre a fait ; cela n'est pas croyable qu'à ce qui le voit, et quand j'en étais éloignée, l'on eût eu de la peine à me le persuader. Si j'avais l'honneur de vous voir et de vous entretenir deux heures,

²⁷² Sonja KMEC, "Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby", *op. cit.*, p. 7.

²⁷³ Les pages 2 et 3 de cette lettre n'ont pas été microfilmées et nous avons utilisé la transcription donnée par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 174-176.

je m'assure que vous seriez bientôt persuadée de la vérité et des déplorerez de voir la religion, protestante souffrir et les papistes en faire leur profit ; je ne fais point de doute que la Reine ne fasse ce qu'elle peut pour sa religion, mais je crois qu'elle doit /4/ considérer qu'elle ne peut l'avancer. Elle a un grand malheur, car ceux de sa religion icy sont très mécontents d'elle et disent qu'elle les a ruinés. Ils sont ausy peu satisfaits du Roy.

Voilà à quoy nous en sommes et sy Dieu n'y mest la main en une terrible condition. Cependans, l'on me conseille d'aller en Languedoc et de tâcher à y vivre sur ce que l'on n'a alloué à mes enfans, car je ne resouois point d'argent et j'espère que ma présence en facilitera le moyen, estant plus près et sur les lieux : il faudra vivre de ménage et se servir de ce peu que l'on n'a²⁷⁴.

Voilà, chère seur, ce que je vous puis dire sur ce sujet. Je le finis en vous assurant que je vous suis très humble et très obeysante seur et servante.

X

Ce 14 de mars 1648.

Archives nationales, 1 AP 384/85

20 mars 1648 - Londres
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

J'ay reseu celle donc il vous a pleu m'honorer du 14 de mois et y eusse fait plustost réponse sans que j'ay pris médecine toute saite semaine. J'achève hier et sait la première chose que je fais que de vous rendre ce devoir. Je vous ay répondu sur ce que vous nous disiez de nos affaires d'icy par une voye extraordinaire. Le resentiement que vous en n'avez m'oblige infiniment, mais je ne vois point de remède que le temps et la patience, à quoy il se faut résoudre et espérer que Dieu ne nous abandonnera pas, puisque nous avons toujours eu sa gloire pour but. Les desordres sont sy grands que on ne sait que croire et ses mécontentemens sont universels. L'on m'a conseillé d'aller en Languedoc et m'assure t'on que sy l'ocation se présente pour une fin en nos affaires, que l'on me mendera, et je vai en l'unne de nos maison que nous /2/ avons eu posetion.

Trioche m'a envoyé un mémoire par vostre commendement. J'en né un de feu M. de La Masure²⁷⁵, un peu après la mort de mon frère de Laval, qui s'acorde avec les consulatations que j'ay fait faire à Paris et icy où il me semble que M. mon frère n'a davantage que dans l'affaire de Melun ; et je trouve que toute déduction faite, il me pouroit revenir 50 mille escus que je quitteré à carente ou moins pour conserver l'honneur de vostre amitié et me remettra en tout ce que en conscience vous écrirés m'appartenir, ayent une telle confiance en l'honneur de vostre amitié et probité que je ne say que nulle chose ne peut ébranler l'une ny diminuer l'autre. Voilà, chère seur, ce que je vous puis dire. J'ay fait faire une procuration, mais je n'en né point de M. mon mary et les temps estant sy incertains il faudra attendre un longtems pour la ratification.

L'on me mende de Hollande /3/ que l'on n'y attant de nostre fils. Je suis très scatisfaite que l'ordonnance de M. de Mayerne luy a profité. J'ay grand peur que nous ne le garderons pas longtems devenent bien caduc, qui sera une perte générale. Il a son neveu qui est M. Coladin qui sera très abile. Il ne luy cache rien de ses segrets. Je les ay consultés pour mon fils comme vous me l'avez ordonné et j'en né n'ouye ce qu'ils juge appropos pour luy.

²⁷⁴ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 174.

²⁷⁵ M. de La Masure était un des plus anciens conseillers des La Trémoille entré au service du duc Claude de La Trémoille dans le courant des années 1590. Il devait assurer les fonctions de trésorier. La lettre de Charlotte de La Trémoille fait présumer qu'il mourut en 1642.

Je ne say sy je dois croire que il fait plus mal ou mieux puis que vous ne m'en dites rien. Dieu veille que ce soit le dernier et qu'il conduise M. vostre fils et vous donne et à luy tous les contentemens que je vous désire de son mariage où je souhaite une bénédiction comme pour mes enfans estant obligée à cela par toutes sortes de deuvoirs qui me font estre à ma chère seur très humble et très obeysente seur et servante.

X

Je ne point encore eu la /4/ consultation de M. de Mayerne pour mon fils, à qui j'envoye bientost un garçon pour le servir en sa chembre, qui est plus propre que l'autre et tout cela sy vous l'avez agréable. Je suis ravie quend je pense à pouvoir encore avoir l'honneur de vous voir me faisen ma vie ce que je nosse espérer, ais que je suis jamais en n'estat de la pouvoir faire et sera ma première pensée.

Archives nationales, 1 AP 384/86

25 mars 1648 – Londres
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Il n'y a que 4 jours que je me donne l'honneur de vous écrire que tem que je ne vous feray que un mot estant sy acablée d'affaire et m'estent trouvée mal qui fait que j'ay tout remis jusques à mon partement qui sera dans deux jours sy Dieu plaist.

La nésésité m'éloigne de ce lieu et ausy que nos amis du Parlement me le conseillent, disent qu'il n'y a point de doute que nos affaires ne se fasent de la maimé. Il y a un gentilhomme qui a esté admis à treter pous son bien qui est en pareil estat que nous sommes, après avoir présenté requeste, mais l'on l'a tacsé trop haut et insy il n'a pas consenty à payer l'argent, mais je suis advisé de ne rien faire. Il y a un tel mécontentement général /2/ que ceux qui sont présentement en poste othorité disent en confidence que les chosses ne peuvent demeurer sans changement²⁷⁶.

Je me donneré l'honneur de vous écrire le plus souvant que je pouré et que cela ne vous sera point en inoportunité. J'envoye ce jeune homme à mon fils en la plasse de l'autre estent plus propre à le servir sçachent faire le poil et autre chosses. J'espère que vous l'aurés agréable, car je veux que tout dépende de vous. Je ramentoys son devoir à mon fils qui contentera son père et moy pourveu qu'il vous en donne.

Pardonnés à ma haste, sait, chère seur, vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Ce 25 de mars 1648.

J'avois oublié à vous dire que tout ce que mon mary fait asteure devant la justice n'est point valable, tant qu'il sera dans la condition où il est /3/, et ne sera point jusques à ce que il soit restoré en son premier estat. Sy il se trouvoit quelques autre moyen que vous pusiés vous distrères pour vostre comodité, je croyois que cela seroit plus sur.

Archives nationales, 1 AP 384/87

1649 *Quinze mois s'écourent avant d'avoir une nouvelle lettre de Charlotte de La Trémoille. Ce qui fait que l'on ne sait comment elle vécut le procès du roi Charles Ier, sa mort le 30 janvier et les premiers mois de la République*²⁷⁷.

*En France, pendant le premier trimestre de l'année 1649, le duc et la duchesse de La Trémoille furent frondeurs*²⁷⁸. Pendant que Marie de La Tour d'Auvergne allait mobiliser les énergies en Bretagne,

²⁷⁶ Ce paragraphe a été transcrit pas Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 183-184.

²⁷⁷ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 185.

Henri de La Trémoille à la fin du mois de mars, à la tête de ses vassaux, alla assiéger le château d'Angers. La paix de Rueil, notifiée le 7 avril, les remit dans le chemin de l'obéissance au Souverain.

Le prince et la princesse de Tarente arrivèrent en France au mois de juin 1649. Pendant que son épouse allait à Paris, il se rendit en son comté de Taillebourg pour se faire connaître de ses agents. A cette occasion, Marie de La Tour d'Auvergne chargea son fils de convaincre le pasteur de Taillebourg Guillaume Rivet à mettre fin à la querelle touchant la grâce universelle qui l'opposait à Moïse Amyraut et qui depuis 1634 divisait l'Eglise réformée de France. Du 14 au 16 octobre, sous son égide se tint à Thouars une conférence réunissant notamment Amyraut, Guillaume Rivet et Vincent l'un des ministres de La Rochelle qui mit fin à la querelle. Le duc et la duchesse de La Trémoille étant revenus à Thouars put être organisée le 10 novembre 1649 l'entrée de la princesse de Tarente à Thouars.

27 septembre/ 7 octobre 1649
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

J'ay [reçu, avant mon par]tement, celle dont vous m'avez [honorée] du passé il n'y a que trois jours et encore que je sçache de vos nouvelles par autres. Ce m'est une grande sçatisfaction d'estre assurée de vostre main de vostre senté et que vous me faites toujours l'honneur de penser en moy dans nos misères.

J'avois creu comme vous, chère seur, que nos affaires estois faite, et celuy qui les avoit acheminée à ce point nous en avoit aportés la nouvelle avec toutes les assurances qui se donne en pareille chosses. Son séjour fut de fort peu de jours icy, et à son retour en Engleterre trouva toua à pire estat que jamais, et déjà quelques unes de nos terres disposées, ce qui n'avoit point encore esté fait ; et ne veulent donner aucune raison de ce changement qui a esté causé par des requestes plaines de fausetés que gens de peu ont présentés au parlement et quoy que plusieurs disent et cognusse les fausseté de ces requestes, ils ne veulent entendre aucune raisons.

Cher seur, sy vous sçaviés la vérité seullement en partie, vous chengeriés bien d'opinion des sectes²⁷⁹ donct vous parlés auguenmente de jour en jour et cela fait dreser les cheveux en la teste d'y penser ; l'Alcoren s'inprime avec permission et de dénier Jésus Christ est ordinère, et qu'il n'y a point /2/ de Dieu, mais seulement l'âme] du monde et je [ne sais point cela par ouï-dire, mais j'ai entendu ce blasphème. Pour le] baptesme, l'on se moque de cela. Sait assez parler de ses chosses qui font seigneur les cœurs de ceux qui ont encore quelque reste de religion. L'on menace fort ce povre lieu et nous ferons tout nostre pouvoir pour le défendre avec la grasse de Dieu qui cognoist comme mon mary et moy préférons toujours sa gloire à nos intèrès particulier, et la religion que j'ay toujours profesée à toute autre. Quelle consolation ce me seroit sy je vous pouvois dire nos pennes et sçay..., que je m'asure que vous en n'aviés pitié et que nos souffrences vous toucherois et vous ferois détester la malice de nos ennemis et plustost ceus de Dieu et de la vraye religion !

[Cromwell], celuy qui a esté le principal autheur de ces horribles massacres d'Irlande est joint avec larmes que commenderoi les nesecités y prêche avec le colet de bufle et cela n'est pas croyable ce qu'ils disent. Dieu n'abandonnera pas son Eglise, et l'Evengille ne promet pas la bénédiction temporelles pour marque de la bonne cause ; ces par tribulations et misères qu'il nous faut parvenir aux cieus ; je m'y

²⁷⁸ A ce propos, Mme de Motteville rapporte : « Madame de La Trémoille, qui étoit habile et ambitieuse, vouloit que son mari fût prince, comme issu par femme de Charlotte d'Aragon, héritière du royaume de Naples. Elle crut que pour parvenir à ses desseins il falloit faire quelque mal ou quelque peur au ministre ; et comme ils sont grand seigneurs, et qu'ils avoient beaucoup de crédit et de puissance dans leur province, il leur fut aisé d'émouvoir des troubles en leur pays ». Mme de MOTTEVILLE, *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa Cour. Nouvelle édition d'après le manuscrit de Conrart*. G. Charpentier et Cie, Paris, 1886, 4 vol, tome III, p. 385.

²⁷⁹ J. P. Kenyon dans son Histoire d'Angleterre sous les Stuarts fait état des Levellers, Ranters, Shakers, Anabaptists, Quakers, Familists et des Fifth Monarchists. La croyance dans le retour imminent du Christ pour régner sur la terre pour un millier d'années avec le saints avait d'évidentes et profondément dérangeantes implications politiques. J. P. KENYON, *Stuart England*, Pelican Books, 1982, p. 167.

prépare avec joie et rien ne me la diminue que le père et mes povres enfans. Mais j'espère que Dieu les en /3/ secoura et [que ceux à qui ils ont l'honneur d'appar]tenir ne les laissera [pas périr ; et puisqu'ils ne leur] peuvent assister contre [leurs ennemis, à ce que je crois], ils auront au moins pitié de leurs misères, Chère Seur, pardonnés aux ressentimens d'une mère afligée et qui vous découvre son cœur opresé de douleur et vous demande vostre assistance au non de Dieu.

J'apris Mme vostre belle-fille près de vous. Vous m'usiés fait un honneur très grand si il vous eust pleu me dire comme vous la trouvés, ne fissent point de doute que ce ne soit tout à fait à vostre gré. La tendresse que j'ay pour son mary me fait désirer des nouvelles particulières de ce qui luy est sy cher, ayent toujours désiré de le servir comme mes propres enfans quand s'en né esté en pouvoir. Celuy qui est près de luy, je ne say ce qui deviandra. Je souetterois qu'il peut voir le monde, mais il n'y a pas le moïen et m'afflige fort de le voir en charge où il est.

L'on me mende que mon frère se veut donner la penne de finir nos affaires. Je ne doute point de sa bonté, mes je souhaitterois avec pation que vous y usiés la main et comme j'ay déjà tant remis à vous et à ce quend constence vous jugés nous appartenir. Je le fais encore et sy la condition où je suis me pouvoit permettre de ne regarder de sy près, vous cognoitrés que j'aime autant ou plus vos intèrès que les miens puisque je suis quoy qu'il m'arive vostre très humble et très obeysente seur et servante.

Je vous supplie de prendre la penne de faire rechercher ce chiffre/4/.

La seule cause de leur malice contre nous, c'est qu'ils voudraient avoir cette île, et] quand nous [serons en leur] pouvoir nous oster [la vie] et nos biens ; mon souhait est d'estre maintenue de quelque bon Etat ou prince étranger ; mais il faut implorer vostre secours et conseil estant extrême où est nostre pauvre famille que je vous demande en dernier²⁸⁰.

Je vous supplie de ne vous étonner pas de l'estravagance de saite lettre mes donnés vous la penne de la faire déchiffrer, je vous en supplie très humblement. Sait vostre.

X

J'oublois à vous dire que celuy qui nous avoit apporté la nouvelle de nostre composition, avoit ausy apporté un passeport pour mon mary pour retourner en Engleterre et sy il s'en feut servit sa vie estoit en asart ; jugés par là chère seur, à quelles gens nous avons affaire et de l'intégrité de leurs intentions ! Je vois mille chose à vous dire de saite nature²⁸¹.

Archives nationales, 1 AP 384/88

11 octobre 1649 - Sans lieu
à Marie de La Tour d'Auvergne

Ce 11 octobre 1649

Chère seur,

Quand je vous écrivis ma dernière, je ne croiés pas que ce porteur deust partir sy prontement du... , depuis je me suis toujours trévée fort mal et ne point party de la chembre, car le lit, je ne le puis garder, ayent des inquiétudes et douleurs estranges. Cela me rend fort feble et appréende une maladie lengoureuse, mais je me remais de tout à mon Dieu. Mon mal ne provient que de mélencolie : mon visage et tout mon corps estent jaune.

Par mon autre lettre, je vous en disois la cause avec bien de la penne, commencent déjà à me trever mal. Je ne fais point de doute que nos misères ne vous touche et que vous ne pensiés en nous. Sy Belotaye à l'honneur de vous voir et que vous luy fasiés celuy de l'entendre, il vous dira plusieurs particularités de l'état où nous sommes et vous demende vos /2/ avis. Au non de Dieu pardonnés à ma

²⁸⁰ Ce passage en chiffre a été décodé par un secrétaire de Mme de La Trémoille.

²⁸¹ Cette lettre a été en partie publiée par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 188-190.

feuille qui ne nous en puis dire davantage et seulement vous assurer que tant que j'auré de vie, je ne menqueré à prier Dieu pour vostre prospérité puisque sait ce qui me reste de contentement que de vous sçavoir.

L'on me mende mille bien de Mme vostre belle-fille qui me donne toute la joie donct je suis capable. Sait, chère seur, vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Vous me ferés beaucoup d'honneur de témoigner à ce porteur que vous luy sçavez grès du service qu'il a rendu à vos niesses et sy il se présentoit quelque ocation de luy en témoigner quelque faveur.

Archives nationales, 1 AP 384/89

30 décembre/ 9 janvier 1650
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Il y a deux mois que je me donne l'honneur de vous écrire deux lettres l'une du 2 et l'autre du 13 d'octobre pour réponse à celle donct vous m'aviés honorée de Paris. J'espère que vous les avez reçue puisque nous avons appris l'arivée de ceux qui les portois à Kuenousele et que ils ont esté portés par M. de Vitère qui aurai vos pectis neveux et a désiré se retirer.

Je ne feré point de redite de ce que je vous mendois, mais seulement vous dire que depuis mais lettres ma malladie a esté extrême ayant esté 7 semaines sans dormir que fort peu et sans prendre nourriture, tellement que Dieu m'avoit fait la grasse de me résoudre avec contentement de quitter ce monde, m'ayant fait celle de me donner une très ferme assurance du pardon de mais pêchés par le mérite de son fils avec unne très entière confiance de mon salut et des joie advenir. Mais, il y a pleu me conserver encore dans ce misérable monde et j'espère qu'il me fera /2/ la grasse [d'employer pour sa gloire cette vie qu'il m'a sy miraculeusement rendue. Ce m'a esté un]²⁸² très grand repos de conscience, durant ma maladie d'avoir souffert en une si bonne et sainte cause et ne chengerois pas pour toute celle de nos persécuteur, la moindre joie que j'ay ressentie, puisque la prosperité des méchens n'est que pour un moment !

J'espère, chère seur, que par la mien, vous aurés appris la vérité et l'entention que l'on n'a pour la religion en Engleterre et permétés moy de vous dire que rien ne m'a jamais plus touché le cœur que de voir que vous aviés une créance sy contraire à ce qui se profaisse en Engleterre et autres plasse où ces monstres ont pouvoir. Il n'y a semaine qu'il n'y ayt quelques de leurs party icy et de les ouïr parler est une chose *incresdible* ; des blasfemes qu'ils disent, et comme il tourne la St. Ecriture, assurent que quend il sont en un estat de *salvation* que quelque méchencetés qu'ils fasse, sait par l'*injurat*ion de l'esprit qu'il nomme St., et que chacun peut servir Dieu et avoir sa religion selon son plesir, que Christ et ses appostres ont eu quelque lumière, mais eux sont revenez pour vatiner la religion et que le prétaire ont plus d'ereur que n'avoit l'Eglise de Engleterre sous le gouvernement des évesques. Je vous proteste que ce que /3/ [je vous escriis est ce qui est le plus]²⁸³ souffrable de leurs [doctrines où l'on ne peut asseoir] aucun fondement puisqu'il chenge selon leurs fentesies. Et pourveu que l'on ne parle point contre leur tirannique gouvernement toutes sortes de visés des plus énormes et des hérésies des plus excrescible et non ouïs sont souffertes, et suis très assurée que, si cecy continue, dans peu d'année la religion catolique sera plainement profaisée en Engleterre ! Elle y est soufferte fort librement et ceux de saite religion vive paisiblement et jouisse de leurs biens.

²⁸² Ce passage, disparu sur les lettres microfilmés, a été reconstitué d'après les citations de Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 191-192 et de Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 191-192.

²⁸³ *Idem*.

Sait trop vous inportuner, chère seur, et vous en demende mille pardons. Il est vray que quend je suis sur ce discours, je puis difficilement en sortir. Je ne vous sis rien de nos affaires en Engleterre n'ayant rien eu depuis vous avoir écrit de la ..., le vent ayant toujours esté contraire, mais je n'en n'atans rien de bon. Celuy qu'ils apellent président de leur conseil d'estat estent mortel ennemy d mon mary. Il vouloit avoir un offisse sous luy qu'il donna à un autre advocat qui estoit de bon conseil devient ces guerres le premier estant une personnes sans estile et que l'on croyet comme il apareut /4/ sans consience [...] retour de ce [...] nous sommes. Je vous le écrit encore il y a deux mois et vous supplie très humblement chère seur, de penser sérieusement à nostre condition que ce porteur vous fera entendre estre très mauvaise, car sy l'on n'avoit a treter avec des personnes où la raison, la religion ou aucune autre chose ou considération peut flachir l'on pouroit avoir quelque espérance mais ils ont une haine innconsiliable contre toutes personnes de calité ; et ceux de leur party qui ont encore quelque reste d'onneur laisses et qui ne se lesse entièrement gouverneur à leurs vollontés, sont à la veille de souffrir autant comme nous, ce qu'ils cognoissent. Voilà, chère seur, le pitoyable estat où nous sommes et sy je n'avois mon espérance en mon bon Dieu je ne sorois que faire, mais sait le maim qui nous a conservés qui fera encore la maim semblable puis qu'il congnoist que dans mes infirmités et foiblesse j'ay un vray désir de sa gloire.

Il me reste encore beaucoup de foiblesse n'ayant encore des incommodités mais fort /5/ [...] il a esté et [j'espère] que Dieu me fera encore la grasse de vous voir devient que de mourir m'ayant esté un déplaisir sensible duran tmon mal que je ne vous pouvois dire le dernier adieu. Il ya un marchent venu de France qui nous dit les troubles n'estre pas encore apaisés en la Guïene et en Provence. Dieu vous garde d'avoir ne telle din que la nostres et le fasse celle de vous témoigner par toutes mes actions comme je ne puis estre autre que vostre très humble et très obeysetne seur et servante.

X

Chère seur, j'oubliais de vous dire comme j'ay leu les deux livres de la prétention de Monsieur mon frère au royaume de Naples, m'ayant fait expliquer l'un et l'autre en partie. Il me semble qu'il n'y a rien à dire contre cela et vos pennes et soins ont esté extrême afin eclercir saite affaire, donct je n'avois jamais ouy parler que comme une chose très éloignée, et il me semble qu'elle est très claire et sans réplique, puisque /6/ la suscetion de [la Maison de Laval est venue] dans la nostre, que [..... M.] mon frère. Je serois très ayse de sçavoir sy vous avez eu quelque sçatisfaction sur vos jeustes prétentions, ce que je souhaite du meilleur de mon cœur.

Je ne say que vous dire de mon fils, ne sçachent ce qu'il doit faire, car de revenir icy je me vois mieux mourir que de luy voir. Il faut qu'il cherche à se faire valoir et à pratiquer ce qu'il appris par vostre moyen et les soing et bontés que vous avez eu de luy sont insesenment dans ma mémoire et j'espère que Dieu nous remete encore en condition de les pouvoir recongnoistre des possédent de luy chère seur et pour l'honneur de Dieu ne le tenés point à inportuniré car que peut-il faire que de suivre vos volontés et à qui se peut-il adresser qu'à vous et à M. son oncle tout ce que je crains sait qu'il ne se rende dingne de tant d'honneurs et de bienfais qu'il a reseu de vous chère seur à qui Dieu le rendra au double en saite vie et en l'autre !

Archives nationales, 1 AP 384/90

1650 *A la suite de l'exécution de Charles 1^{er}, les Ecossais avaient proclamé son fils, Charles II, roi d'Ecosse. Celui-ci qui, certes n'était pas mieux disposé à l'égard des presbytériens que son père, mais tenant à régner, il signa avec les Ecossais le Covenant. Il débarqua au mois de juin en Ecosse. A la suite du refus des Ecossais d'abandonner la cause du jeune Roi, Cromwell marcha sur l'Ecosse et les défît à Dunbar.*

Au printemps 1650, le prince de Tarente, poursuivant sa carrière en France, pourvu son cousin Charles Stanley de la compagnie qu'il avait dans l'armée des Provinces-Unies. Au début de l'été

Charles Stanley mécontenta sa mère en épousa sans son accord Dorothea-Hélène de Rupa une jeune femme de petite noblesse appartenant à l'entourage de la reine de Bohême. Le 27 juillet 1650, Charlotte de La Trémoille quitta l'Île de Man pour l'Écosse pour se rendre en Hollande afin de mettre fin à ce mariage, à moins qu'il ne s'agisse d'un subterfuge pour nouer des contacts avec Charles II et ses alliés²⁸⁴.

20/30 janvier 1650

à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je viens présentement de recevoir la vostre du 8 d'octobre, qui a esté longtemps par les chemins. Mes pour celle qu'il vous plaist me mensionner, acompagnée d'une de M. vostre fils, je n'en ne point eu de luy depuis son retour d'Allemagne. Je croy que les lettres qui se perdent, le sont de Paris à Londres, car de Kuénouselé icy, ils sont assez assurée encore.

Je vous ay écrit sy emplement par Belotay et qui a servi vos neveux et encore par le Sr. de Mazuel²⁸⁵, que je ne vous feray point de redite de nos misères et pour la raison que le Parlement de tout ce qui se fait et des injustice qu'ils commettent sans raison que l'on en puisse sçavoir l'ocation cela est sy ordinaire parmy eux que l'on s'étonne quand ils font un acte de justice.

J'ay leu ce qu'il vous plaist me metre en chiffre pour ce qui regarde le Roy, mais sy vous ne vous /2/ estes point [méprise sur la figure pour mon] mary, je crois [malheureusement l'autre ; car, par] toutes sortes d'asurances et de sermens, croyez assurément, cher seur, qu'il est autant protestent que jamais et qu'il n'a aucune inclination pour la catolique, et de cela sur ma vie ; mes, chère seur, que ceux qui vous disent qu'il y en n'a aucune en Engleterre sont trompé !

Je receus hier une lettre d'une personne croiable qui a toujours este de leur party qui me dit que, que lundi leurs ministre (qu'elle me nommoit et le lieu où il a prêché), dit et maintient en plainne église que il n'y avoit point de plus grande divinité que luy mame et comme il n'étoit point Dieu que ausy ny en n'avoit point l'on se plegnit au gouverneur pour de la ville qui n'en fit nulle punition, ni aucun témoignage de le trouver estrange²⁸⁶. Sy vous entendies l'Anglois je vous envoyrés la lettre.

Il ya un de nos gens, depuis peu revenu d'Écosse qui a veu brûler plusieurs sorcières qui, toutes, affirme comme ils ont toujours combateu avec Cromell²⁸⁷ et autres ont dit la mame /3/ [chose à Newcastle, nostre médecin y estant présent quand]²⁸⁸ cela ariva ; et il y a un sorcier encore en prison à Edimbourg, qui affirme que il estoit présent quant Cromell dénya son batesme !

Sait assez vous inportuner, et je veux lever ce discours pour vous donner tout l'écclercisement selon que vous me le commender pour ce qui regarde le tabouret. Vous esties à Paris quend la Reyne mère du roy me l'auta²⁸⁹, et ce feut ce mame esté, à St-Germain, qu'elle me le redonna. M. de Sardigny²⁹⁰

²⁸⁴ Sonja KMEC, "Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby", *op. cit.*, p. 9.

²⁸⁵ Pierre de Marconnay, sieur de Maseuil, qui comme son frère le sieur de Châteauneuf servait les La Trémoille.

²⁸⁶ Ce paragraphe est cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 193 et par Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 193.

²⁸⁷ Cromwell.

²⁸⁸ Ce passage disparu sur le microfilm a été reconstitué d'après les citations de Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 194 et de Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 194.

²⁸⁹ Charlotte-Brabantine de Nassau relate cet événement à son fils aîné dans sa lettre du 17 juillet 1623 : " Le premier jour que nous fumes au Cour, tout ce passa bien et vostre seur fut asise, mais le lendemain que nous y retournâmes, les huissier chez la Raine-mère avoit eu défense de ne luy point donner. Elle sortit et la voulant mener chez la Rayne, je fis savoir de Madame la Princesse, la mère, quy en parla. Elle dit qu'elle la traiteroit comme le premier jour, ainsy cella a esté chez la Raine, mais on dit que cella ne continura pas ". Archives nationales, 1 AP 331/64. Cette affaire de tabouret peut de nos jour paraître comme une bagatelle, mais comme le souligne Norbert Elias dans la société de cour, ces bagatelles sont en réalité l'expression de l'existence

après quelque tamps vint de la part de la Reyne mère du Roy à feu Madame, ma mère, luy dire que ce qui avoit esté fait pour ce qui me regardoit n'estoit point pour aucune raison qu'elle eust, mais à l'inopportunité de Mme de Gircheville²⁹¹, mais qu'elle me le redonnoit de très bon cœur et qu'elle croyet que cela m'appartenoit. M. le cardinal de Richelieu, quy se porta pour moy, en dit autant à Mme ma mère, quend elle l'en n'alla remercier, comme fit ausy M. Boutilier²⁹²; et de chés le Cardinal nous allames chés la Reyne, mère du Roy, ausy tost après souper /4/ où [...] il y avoit [...] M. de Sardigny [...] une de ses filles nommée Cousetan et leur gouvernante et autres filles et un viconte, dont j'ay tout a fait oublié le non qui estoit serviteur de Cousetan. Il estoit pas un et je m'azure que l'on vous en pourra dire le nom sur saite marque, mes ne ne me souviens nullement que M. de Bassompierre y feut. Le non de la gouvernante des filles estoit Mme de Malissy, que je ne say sy elle est encore en vie et les uisers du cabinet²⁹³. Je ne say sy le Sr. de Pontobré²⁹⁴ ne s'en pourra point mieux souvenir. Depuis toutes mes afflictions toutes ces chose me sont fort sorties de la mémoire et je suis extrêmement fâchée de ne vous en pouvoir donner de plus pertinente relation et je rappelle ma mémoire le mieux qu'il me sera possible. La Reyne fit l'honneur à ma mère de luy dire que le Roy luy avoit ordonné de me le donner et que sy il luy défendoit, elle feroit son possible pour s'en excuser, mais qu'il en n'estoit très content qu'elle me me continuast. Je croy que feu vostre mère estoit présente quand la Royne mère du Roy, me le redonna. Voilla chère seur tout ce /5/ [que je puis] faire synon [que je l'ay depuis possédé chés] les deus renes au veu de toute la Court, jusques a tant que nous partimes de Paris et souvent devant que la Reyne, mère du Roy me le redonna je le eu avec la Reyne sa belle-fille en sa présence et du depuis chés elle où ils estois ensemble et la Reyne de Engleterre y estoit ausy présente²⁹⁵.

Pour ce qui est de nos affaires, vous nous feriés beaucoup d'honneur d'en parler à leur agent, mais quend nous aurions payé l'argent qu'il avois acordé et depuis refusé, nous ne serions pas plus assuré, y ayent plusieurs qui ont fait leurs composition qui ne laisse pas des chicanes et de pardonner tous les jours quelque nouveau payement et depuis ils ont fait un édit que toutes personnes sinerois des articles comme ils veullent mintenir de leur vie et biens ce nouveau gouvernement sans rois ou seigneurs et plusieurs autres chose que sy l'on n'a le moindre ennemy et que l'on soit en leurs maisons il peuvent sans aucune forme de procès vous auter leurs biens et la vie, mon /6/ trant cet [...] re]fusent de le [faire ...] personne de les tuer et détruire. Il fauderoit des larmes pour pouvoir vous dire la milieme partie de ce qui se fait où il sont quelque otorité et sy Dieu me donnoit la grasse de vous pouvoir entretenir vous seriés étonnée de ce qui se fait, celui qui a répondu au sujet du feu Roy, que je croy que vous aurés veu, est le maimé qui en n'a fait un, que j'ay seu sur la pluralités des femmes qui dit estre permis à chacun de les quiter pour toutes sortes de sujets sy ils ne plaisent pas quoy qy'ils soyent vertueuses. Pardonnés, chère seur, sy ce vous inportune tamps, mais quend je suis sur ces discours, je ne les quites pas aysément sy faut t-y finir le vent se font bon en vous assurent que je veux vous estre pour toute ma vie vostre très humble et très obeysente seur et servante. X, qui vous supplie en toute humillité de prendre la penne de lire mes deux lettres, qui vous sont portés par ce porteur encore que l'une soit vielle.

Archives nationales, 1 AP 384/91

sociale, de la place que chacun occupe dans la hiérarchie en vigueur. Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Calmann-Lévy, 1974, Edition de poche, Préface de Roger Chartier, Coll. Champs, Flammarion, 1985, p. 84.

²⁹⁰ M. de Sardini, était un gentilhomme de la Reine-mère.

²⁹¹ Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de la Reine.

²⁹² Claude Bouthillier (1581-1652), seigneur de Pont-sur-Seine, un protégé de Richelieu, était alors secrétaire des commandements de Marie de Médicis.

²⁹³ Les huissiers du cabinet avaient pour tâche d'assurer l'ordre dans l'appartement de la Reine.

²⁹⁴ Le Sieur de Pontobré était un des gentilshommes des La Trémoille.

²⁹⁵ Des extraits de ce long paragraphe sur le tabouret de Charlotte de La Trémoille ont été publiés par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 195.

27 janvier 1650 – Sans lieu
à Marie de La Tour d’Auvergne

Ce 27 de jen. 1650

Chère seur,

De peur que mes lettres ayent le maimme malheur des vostres, je vous écry par deux diferentes voyes pour vous faire réponse à la vostre du 8 d’octobre que je né resçue que depuis 5 ou 6 jours, j’avois la ardiessse de vous mender l’estat de nos affaires et vous en demendois l’honneur de vos advis et assistance, mais depuis il y a des chengemens, ayent esté résoleu que chacun sineroit un engagement à ce nouveau gouvernement, qui est tel comme sy l’on donnoit le il soit que la nésésité nous a donné. Je m’asure que cela est sy commun que vous la sçavez devient cecy.

Pour ce qui est du tabouret, la Reyne-mère me le redonna à St-Germain et fit faire par M. de Sardigny et le cardinal de Richelieu /2/ des escusses à feu Mme ma mère, que ce qui avoit esté fait avoit esté par persuasion et inpotunité et non par aucune mauvaise vollonté qu’elle eust contre nostre maison, à qui elle sçavoit que cela appartenoit. Le premier estoit dans son cabinet que elle me le redonna qui feust incontinent après son dîner ou estois ses filles et leur gouvernante, Mme de Malisi et un des domestiques de la Reyne, qui s’apeloit le viconte de..., mes j’ay tout a fait oublié son non et sa segnerie. Il estoit Gascon et serviteur d’une des filles nommée Couseran, mais depuis ce tans là il n’y a jamais été aucune difficulté et le posédé plus de 3 ans devant que d’estre marié sans aucune difficulté ou opotition chés les deux roennes à la vuée d’un chacun. M. de Guisse, de Rohan, de Monmorency, et maimme /3/ la Reyne et celle d’Engleterre le savent et Madame la princesse et plusieurs autres que je croy ne le peuvent ny ne le vouderois denier.

Je ne say pas quel sujet vous avez, chère seur, de vous informer de cecy, car j’espère que l’on ne fait aucunes difficulté pour ce qui concerne Mlle vostre fille. Les gasetes disent que vous la mariés au fils du maréchal de La Maileraye, sy cela est et que vous le trouviés à propos, je ne suis point de doute que ce ne soit pour son bonheur et celuy de la maison²⁹⁶. Et tout ce que je puis faire, sait de prier Dieu qu’il y envoyee sa bénédiction et qu’il la comble de toute félicité, comme je le souhaite qui vous suis, chère seur, toute à vous vostre très humble et très obeysente seur et servente.

X

Je suis extrêmement ayse qu’il vous pleust me faire l’honneur de vous employer pour nos affaires. Je vous en n’écrit emplement par d’autre voie. Celle-cy est sy soudaine que je ne say que vous dire.

Archives nationales, 1 AP 384/92

Sans lieu ni date
à Marie de La Tour d’Auvergne

Chère seur,

Dans toutes les aflictions qu’il a pleu à Dieu de m’envoier, ce ne m’en n’est pas une petite de voir que je puis sy peu souvent me donner l’honneur de vous écrire et que les vostres me viene avec tant de difficulté et de longueur, n’ayant reseu celles donct vous m’avez honorée du 15 de jenvier que le premier de ce mois, par où je vois des témoignages sy évidens de vos soing envers moy, que je demeure dans le silence et les admire ; estant tout ce que je puis faire dans la condition où je suis. Trioche qui me les apporte les ayent trouvée en Lenquicher où il les avoit envoyés aussitost la partement de mon fils de

²⁹⁶ Charlotte-Amélie de La Trémoille, la fille du prince de Tarente, dans ses Mémoires fait état du projet qu’eut Marie de La Tour d’Auvergne de marier sa fille, Charlotte, au duc de La Meilleraye, fils du maréchal, bien que celui-ci soit catholique. Elle était sur le point de consentir à cette union lorsqu’une maladie à Bourbon, qu’elle considéra comme une punition de Dieu, lui fit renoncer à ce projet.

Londre m'a dit forces particularités sur nos affaires et ne peut asser exsagérer avec quelle générosité et justice il vous a pleu amener nos affaires à une fin.

Nous avons ratifié ce que le Sr. de Chendor et luy ont fait et resentons les ventes de mes (illisible) comme pouvant servir à faire supsister mon fils avec la compagnie, donct M. vostre fils l'a gratifié, par vostre désir, qui est encore une nouvelle obligation. Nous avons ratifié sait acte là et j'espère avec vous, chère seur, que il est très necéseère qu'il s'atache en ce lieu là, mais l'on me fait craindre que les Estas ne casse beaucoup de leurs armés. Ils ont diminué les compagnies de cavallerie à la /2/ moitié, tellement [...] grands outre [...] satisfait de ce que il n'a pas la compagnie incontinent qu'elle luy estoit promise et que sait la récompense de ses servisses et autres chosses semblables, à quoy je luy répons que..., que je ne nulle connoissance de ses afaire et cela le plus civilement qu'il se peut, car vous jugés bien, chère seur, que mon fils ne sçachent rien encore à la guerre a besoin de luy et qu'il faut, que sy la compagnie demeure sur pié que il y ayt tousjours le maimme commendement et sy mon fils va à la campagne, luy sera neseseère de l'avoir un esté avec luy.

Je ne vous dis rien de nos affaires estent à un estat bien dessespéré, car l'on ne nous veux pas donner seulement désir quy en nos raisons je ne say sy le treté acomodé avec les Escossois et le Roy et jusse désiré de tout mon cœur d'avoir reseu vostre lettre plus tost. Cet tout ce qui concerne (Dix-sept lignes en chiffres non décodées par les secrétaires de Mme de La Trémoille) /3/.

Depuis celle cy commencée, celui que nous avons envoyé en Hollende est de retour. Quand il partit, nous n'y savions point mon fils. Il nous aporte le trete fait du Roy avec les Escossois et qu'il doit bientost suivre en personne. Sy l'on n'eut seu saite nouvelles deux jours plus tost la vie de M. de Montrosse estoit sauvée²⁹⁷. Il a esté en trois jours condanné et exsécuté. Il devoit commender en Irlende sy il eust pleu à Dieu de luy laisser la vie je le supplie que saite action ne refroidisse point les espris.

L'on me mende de Hollende que l'on ne parle point de marier le Roy, mais que l'on croit que si Dieu le bény en ces affaires que il ne peut penser à d'autre qu'à une des seurs de M. le prince d'Orange, la contesse le >>>>>>. Je ne cray pas qu'elle ayt toutes les inteligences du monde, mais cela est par but le veu les grands engagements où M. le p. d'Orange est pour le Roy, syl plaist à Dieu de l'amener heurreusement en n'Ecosse. J'espère que je pouré plus souvent jouir du bonheur de recevoir de vos nouvelles et de pouvoir vous rendre conte de ce que vous m'avés commendé.

Nous mendons à vostre neveu de retourner en France pour y voir une compagnie, car cela est honteux à un de son aage de n'avoir encore rien veu. L'on luy en a donné quelque ataque où il est, ce qui l'a piqué extrêmement et fait désirer de voir la guerre, et je ne le puis blâmer de saite /4/ envie!²⁹⁸

J'ay [...] sy vous l'avez [...] quel commendemens [...] je vous suppliré très humblement de luy faire l'honneur d'écrire en sa faveur et de l'avancer pour ce qu'il vous est sy vous le jugés à propos sy il me veux plaire. Il dépendra de vous et à qui je veux qu'il obéyse comme à moy maimme, qui ay une grande joie d'apprendre la sçatisfaction que vous avez de Mme vostre belle-fille et mourerois contente sy j'avois l'honneur de vous voir encore une fois en ma vie avec elle. Je le veux espérer et que Dieu me fera la grasse de pouvoir encore vous témoigner en n'éfait par quelque espèce de gratitude les infinies obligations que j'ay à ma chère seur que quoy qu'ils ne pouront jamais que estre au delà de ce que je vous dois au moi[n]s, témoigneront le désir que j'ay de recognoistre en quelque sortes vos bontés envers moy qui ne désire la vie que pour vous témoigner que je vous suis chère seur vostre très humble et très obeysante seur et servante.

X

/5/ [...] fils par l'Ecosse [...] à sa seur pour vous le faire sçavoir sy vous l'avés pour agréable les chosses qui se passe là concernent la religion et autres sy ils en trouve qui soient dingne de nous estre connu de vous. Je ne luy ay ossé dire rien de l'affaire où vous me commendés le segret encore que je vous

²⁹⁷ James Graham, marquis de Montrose, avait été pendu à Edimbourg pour avoir pris le parti de Charles II.

²⁹⁸ Ce paragraphe a été cité par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 202-203.

puis assure de sa fidélité et cela sur ma vie nous ne l'avions osé renvoyer par Engleterre, l'ayant chargé de plusieurs lettres et autres choses comme des ratifications de contras qui concerne nos affaires. Sy les Escossois se veullent employer pour le Roy sincèrement comme je l'espère, sy Dieu plais, relèvera bien la religion qui a fort souffert par les *dinnables* pratyques de ceux qui en n'ont pris le non pour les metre en n'efait.

Archives nationales, 1 AP 384/93

29 mai 1650
à Henri-Charles de La Trémoille
prince de Tarente

Monsieur,

Les enpaichemens qui se rencontre à faire tenir des lettres en ce povre lieu m'a retenu²⁹⁹ que je n'aye resceu celle donct vous m'avez honorée du 17 de jenvier que le premier de ce mois, par où j'aperçois comme non seulement dans le général de nos affaires il vous a pleu de me témoigner vostre affection, mes particulièrement envers mon fils dans l'établissement que vous avez eu agréable de luy donner de vostre compagne. Tout mon désir est qu'il se rende dingne en vous servant de la faveur que vous luy faites et que les brouilleries de Hollende ne l'enpaiche pas de recevoir le bien qu'il tient de vostre générosité.

M. son père et moy avons ratifié l'acte pour le renboursement, et qui est sy résonnable que nous /2/ espérons que sy Dieu nous en donne le moyen de pouvoir en quelque autre ocation vous témoigner nostre gratitude nons pas selon nostre resentment puisqu'il seroit imposible, mes selement pour vous témoigner en quel degré nous vous sommes ob[li]gés, que je n'oubliré jamais pour vous témoigner par toutes mes actions que je vous suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionnée tente et servante.

Charlotte de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 384/94

1^{er} juin 1650 – La Haye
Charles Stanley

A La Haye, ce 1 de juin 1650.

Madame,

Je n'ay point de parolles pour exprimer le ressentiment que j'ay de l'honneur que vous m'avez fait et ne puis vous dire aussi mon regret pour la perte des lettres que j'escrivie à vous, à Monsieur et à Monsieur le Prince, un peu avant Pasques, ne doutant point que ce malheur ne m'aye fait condamner de négligence envers des personnes envers qui je me sens trop redevable pour en devenir jamais ingrat.

J'espère que Dieu me fera la grâce de vous tesmoigner quelque jour que je ne suis pas capable d'une telle faute, cependant pour satisfaire à ce qu'il vous plaist de m'ordonner, je vous diray Madame, que l'on ne doute point que la compagnie de Monsieur le Prince ne subsist tout autant qu'elle portera le nom de colonel, et qu'elle tiendra le rang de sa commission, mais sy elle avoit passé dans une autre main, elle seroit sans doute cassé toute la première. L'on croit qu'il n'y en aura que douze présentement, mais que dans peu de temps l'on en cassera beaucoup d'autres, parce que Messieurs les Estats ne veulent point faire l'estat de guerre. Sy bien que S. A. fera encore difficulté de me donner celle de Monsieur le Prince jusques à l'Estat de guerre, je l'en supplieray néanmoins et m'y gouverneray selon l'advis des mieux

²⁹⁹ Charlotte de La Trémoille avait écrit d'abord : “ m'a ampaiché ”.

censés. Le [...] /2/ et les obstacles qui se trouvent en la jouissance des rentes me feront partir assurément si Monsieur ne me fait la grâce de me donner de quoy subsister.

D'ailleurs je ne puis m'imaginer pourquoy Trioche, que j'envoyay en Angleterre il y a près de trois mois ne retourne point ny par quelle disgrâce je suis privé des lettres de Monsieur mon père et de Madame ma mère. J'en ay reçu depuis peu qui sont si vieilles que je puis vous dire de leurs nouvelles, vous remerciant très humblement, Madame, de l'honneur qui vous plaist leur faire de prendre part aux choses qui les regardent. Je leur ay écrit depuis deux jours par un gentilhomme que Monsieur mon père avoit envoyé au roy d'Angleterre, et par lequel Sa Majesté luy a envoyé l'ordre de la Jartière, cependant je vous supplie très-humblement de conserver l'honneur de vos bonnes grâces et de m'accorder le glorieux titre de,

Madame,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Strange

Archives nationales, 1 AP 385/81

8 juin 1650 – Sans lieu
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Depuis ma lettre fermée, j'ay reseu des nouvelles de vos niesse qui sont en Engleterre, qui ne m'afflige pas peu, et quoy que je ne puis penser à rien qui les peut soulager, je croy en trouver en vous disent mon déplésir, puisque je say que vous y participés et y remédirez sy il se pouvoit. Il y a plus de deux ans, comme j'estois en Engleterre et que j'avois desin de venir icy, je fus conseillée, avec quelque sorte de raison de mender vos deux niesse, Caterine et Amélie, pour les laisser dans Kuenousele en mon absence, afin qu'ils gardassent posetion de la maison et eussent le reveneu qui estoit acordé aux enfans des deslinquens, sait insy qu'ils nous appellent, qui estoit la 5ème partie du reveneu du bien de leur père.

Devent que de les mender de ce lieu, j'eus le passeport /2/ du Parlement et du général³⁰⁰ et sa protection pour mes filles, qui y ont été deux ans entiers sans qu'on leur ait fait aucun déplaisir ni à leurs gens ; mais il y a trois semaines qu'un nommé Birch, gouverneur d'une petite ville nommée Liverpoulle, les vint prendre prisonnières et les mena en ladite ville, où elles sont sous garde avec leurs gens. Ils ne donnent aucune raison et l'on nous écrit que c'est qu'ils les croient trops aimées, et que le peuple commençoit à faire des requêtes au Parlement afin que M. leur père pût faire composition ; à quoy je ne vois nulle apparence, car ils font tout avec rigueur, n'y ayant personne qui puisse sortir à six milles de chez eux s'ils n'ont permission, que l'on ne puisse tier sans qu'ils soient coupables, et ils persécutent autant ceux qui ont été de leur parti, avant sait horrible /3/ attentat contre le Roy que ceux de son party à quoy l'on reconnois les justes jugemens de Dieu. Voilla tout ce que je vous puis dire sur ce pitoyable suget chère seur ; où j'ay recours à Dieu pour leur protexion et ne fais point de doute qu'il ne leur donne. On dit qu'elles souffrent courageusement ; je n'en fais point de doute pour l'énée, mes pour la fille Amélie, elle est maladive et apréenscive et elle estoit sous un régime de rum par l'ordonnance de M. de Mayerne et de purgeoit. Le lieu où ils sont est très vilain et en mauvais hait et très mauvais logement : mais ces barbares ne considèrent rien que la continuation de leurs dannables deseins, que je croy que sy tout ce qui estoit en enfer les eust inventés, ils norois peu faire pis³⁰¹.

Pardonnés, chère seur, à mon sensible déplaisir et me croiés pour tout le reste de mes trites jours vostre très humble et très obeysente seur er servante.

X

³⁰⁰ Sir Thomas Fairfax.

³⁰¹ Cette lettre a part la formule de politesse a été publiée par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 199-201. La page 2 n'a pas été microfilmée ce qui nous a contraint a reprendre la transcription de Mme de Witt.

8/18 août 1650 - Kirckudbright
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Je me donne l'honneur de vous écrire, deux jours avant mon partement, de l'île de Man, qui fut estoit feust le 26 du passé, où je vous disois ma résolution de m'acheminer en Hollende par ce royaume, pour remédier, sy il estoit possible à saite mauvasse affaire ; mes ayent trouvé l'armée engloise entrée en ce pais avec grande force je ne puis passer sans passeport. Je le envoyé demander et l'atender en l'île de Man où je me retourne aujourduy sy dieu plaist le vent estant bon et n'y ayent que pour 20 heures de temps chemin j'ay esté icy 15 jours avec toute les inquomodités imaginable estant réduite au pain d'avoine et quoy que nous logions en la maison du seigneur de ce lieu sy esse que je ne jamais rien veu de sy salle, mes ce n'est rien au pris de la Religion. J'en écris au long à M. Vincent³⁰², par le moyen duquel je vous envoyée saite lettre, ayent trouvé icy un vaisseau flamens qui.../2/, qui fait voile à La Rochelle.

J'apréende fort le sucrais de saite guerre, et vous assure que ceux qui sont en othorité ne sont pas tant pour la monarchie, que contre le duc d'Amilton³⁰³ et saite faction-là. Le Roy se conduit avec une merveilleusse prudence, et l'on prêche tous les jours en sa présence contre le Roy son père, luy metent sus tout le sang, et les sermons que j'ay entendu en ce lieu sont horrible, n'y ayent rien de dévot ny auqun point de religion ny estent esposé, mes rien que de sédicieux, nomment les personnes par leur non, et tout cela treté avec une telle ignorance sans auqun respect ou révérence que j'en suis tellement scquendalisée que je croy que je ne puis demeurer avec conscience parmi ces atéistes. Je feray mon pouvoir d'aller de l'île sy mon passeport vient, ce que l'on me fait espérer, sera pour assuré mes sy cela n'estoit point, prenés compassion, chère seur, de saite affaire malheureuse qui est de telle conséquence à ma povre et désolée famille et tout ce qui sera dépensé pour cela sera resmis sur nos rentes de Hollende.

Nous vous avons envoyé la ratification de vostre /3/ partage par Trioche qui ne sçavoit rien des procédures de ce dessesperé à son partement et ne say point sy il est bien arivé en Hollende. Je suis entièrement persuadé de sa fidélité et je say qu'il suivra vos commendemens et ordre. Il avoit porté un à sait indingne pour recevoir les rentes de Hollende, mes j'envoye un contre mendement avec une lettre à Trioche directe à sa seur, que je prens la liberté de mestre dans vostre paquet.

Chère seur, prenés pitié d'une mère affligée et outré de douleur qui est en tel estat que je ne say que faire, car sy mon passeport m'est refusé, je ne say point de moyen de pouvoir rompre saite affaire en personne, sy ce n'est que vous ne vous y portiés selon vostre prudence et dextérité qui vous acompagnent en tout ce qu'il vous plaist de entreprendre³⁰⁴.

Je crains fort que Beaugendre, encore qu'il témoigne le contraire, n'est quel part en saite affaire, car il aura creu que les procédures de ce malheureux estoient sy indigne, l'on ne luy voudra pas donner la compagnie /4/ ; insy elle luy sera donnée qui est son but, m'ayant escrit de grandes plaintes, comme je vous ay déjà méné, et me semble que dans les lettres, je découvre beaucoup de malheur icy, il est presque incroyable qu'une personne qui n'est pas toute a fait enragée ayt peu faire une telle chosse dans la

³⁰² Philippe Vincent, baptisé le 20 septembre 1596 à Saumur, fils du ministre Jean Vincent et de Claude Doucher, fit ses études à Genève. Il débuta sa carrière pastorale à l'Ile-Boucard et fut en 1624 nommé ministre à La Rochelle. Il fut envoyé en 1627 en ambassade en Angleterre. Il négocia la réédition de La Rochelle avec Louis XIII et y reprit ses fonctions. Il mourut le 20 mars 1651 à La Rochelle.

³⁰³ William Douglas (1616-1651), comte of Lanarck, d'un des plus anciens lignages écossais, était devenu 2^e duc de Hamilton à la suite de l'exécution le 9 mars 1649 à Westminster de son frère aîné James, 1^{er} duc de Hamilton (1643), commandant de « the Engager army » fait prisonnier après la bataille de Preston. Réfugié aux Provinces-Unies, William Douglas accompagna Charles II en Ecosse en 1650. Colonel de cavalerie, il mourut le 12 septembre 1651 des blessures reçues lors de la bataille de Worcester.

³⁰⁴ Des passages de cette lettre ont été publiés par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 203-204.

conjecture des affaires sy, il n'y a esté portée par des voyes extraordinaires et en 3 mois de temps ! Je m'imagine que saite Dalila est le reste de quelque courtisen qui a manié toute saite déplorable action, chère seur, que ne vous puisse entretenir à cœur ouvert, mes Dieu ne me veux pas donner tant de bonheur. Je mais le doit sur ma bouche et sait qu'il ne fait rien, qui ne tourne en bien à ceux qui l'aime. Il me détache de ce monde et me fait espérer au ciel qu'il luy plaira de m'y laisser. Je ne seray jamais autre que vostre très humble, très obeysente seur et servente.

x

Beaugendre me mende de Hollende que avec vostre belle-fille, à son passage par Rotredem, témoigne un très sensible regret de l'action /5/ de son indigne cousin, qui m'oblige entièrement à elle et que elle en n'avoit écrit an Frence.

J'oublois à vous dire que le Roy gangne l'amitié d'un chaquen, quoy que l'on le trete assez indignement. L'on n'avoit point voulu l'Eglise ni luy avoit pas vouleu permetre d'aller à son armée, mes il y feut et témoignèrent une grande joye ; mes l'Eglise a peur qu'il soit trop populère. Ils ont lesé passer l'armée Engloisse jusques à deux mille d'Edinburgh, leur principale ville sans auqun enpaichemen. Ils ont eu depuis 7 jours une escarmouche où les Escossois ont eu du meilleur. Le Roy estoit en ce temps là en l'armée, mes depuis ils le l'ont renvoyé. Cromel, qui est général de l'armée engloisse, a envoyer une déclaration avec celle du Parlement ; et l'Eglise y a fait réponce de son chef, sans parler du Roy ny de leur conseil d'estat, jamais le pape n'avois une telle autorité³⁰⁵. Elle est imprimée et je le veue.

Archives nationales, 1 AP 384/96

2/12 septembre 1650 – Ile de Man
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Voicy la 3^{ème} lettre que je vous donne la penne de lire depuis avoir pris les procédures de ce brutal, et ce qui me tourmente le plus, sait la crainte que j'ay qu'elle ne vous soient rendues. Je vous écrivis à mon partement d'isy pour l'Escosse à la fin de juillet et de ce pais là au commencement de ce mois par un navire Flament qui alloit à La Rochelle.

J'adresois mes lettres à M. Vincent, à qui j'envois au long les procédures des ministre qui n'est pas croyable. Je ne vous en feré point de redite, mes seullement vous dirège comme il a pleu à Dieu de me ramener icy et m'a fait éviter les denger de la mer et d'estre prisse des navires du Parlement. J'ay envoyer demender passeport, mais l'on n'est pas encore de retour et ausy la saison est bien dengereuse sur la mer.

J'écris en Hollende à tous ceux que je croy qui peuvent servir a rompre saite mauvaise affaire et vous suppli encore très humblement de vous y employer, estent assurée que s'il vous en prenés le soing qu'elle ne peut menquer. Je confaisse qu'à tout autre qu'à vous je n'oserois croire ce que j'atens de vostre générosité et de /2/ l'amitié in [...] longtemps, et dont j'ay eu [...] misères par le soing que vous avez tousjours eu de ce malheureus et dans nos affaires ce sont des chosses qui ne peuvent provenir que de vous sulle, à qui je remais saite affaire entre vos mains. Sy Trioche est en Holande, il y doit donner mes lettres et vous envoyer celle cy. Sy il n'y est point, j'écris à M. Kinnsot de les y envoyer et j'ay luy ay déjà fait tenir un mémoir où je renvoye celui que nous avons donné à ce malheureus de rescevoir nos rentes de Hollande qui pourront estre employés par luy à poursuivre saite afaire et s'yl doit recevoir vos commendemens en toutes chosses.

Vos niese sont tousjours en prison, quoy que M. leur père ayt offert de relacher celui qu'ils demendrons pour elles. Nous n'avons nulle répons et je croy qu'ils veulent attendre ce qu'il se fera en Escosse où le couronnement du Roy a esté diféré, je croy, à cause que l'armée Engloisse estoit sy près de leur principale ville.

³⁰⁵ Ce paragraphe a été publié par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 209.

Je vous envoyée une copie de lettre de ce dénaturé, qu'il m'écrit, où l'on peut seputer par celle de M. de Beaugendre que cétoit après avoir commis ce crime /3/ [...] n'y avoit personne quy n'y ayt eu la main.

Chère seur, pardonnés à l'impertinence de saite lettre, je ne suis pas moy maimme quend je pense à la manie de saite créature et ne puis preque la crère le bon Dieu touchera son cœur affin qu'il ne demeure pas plus longtemps avec saite Dalila. Il me semble chère seur que sy M. mon frère et autres, à qui j'ay l'honneur d'appartenir en France et en Allemagne se joinois ensemble pour en n'écire en Hollende et y employer Trioche ou quel autre qui seroit mentenu par nous, je croinois que cela pouroit porter coup, mes je me remais entièrement à vostre prudence qui congnois mieux que moy ce qui se peut faire et je m'assure que vous en jugés bien la conséquence sy il demeuroit en son entier non pas seulement pour nostre particulier mes ausy pour le général de ceux qui ont des enfens.

MM. de Guise père et fils ont dessisté de leurs folies. M. de Basompierre M. de Cheuvreuse, qui s'en alla en Engleterre pour empaicher la poursuite de ce mariage par le roy Henry 4^e et plusieurs autres et maimme feu M. de Châtillon en Hollande avec une fille bien née, à qui il avoit passé contrat de mariage³⁰⁶. /4/ Voilla tout [...] present [...] qu'il plaist [...] seray, cher seur, vostre très humble et très obeyssente seur et servante.

X

Et qui dependera entièrement de vos commendemens. Sy Trioche est en Frence, je croy qu'il seroit à propos de le renvoyer en Holande avec mes lettres où vous nous feriés l'honneur de joindre les vostres et celles de M. mon frère.

Archives nationales, 1 AP 384/98

30/20 octobre 1650 – Ile de Man
à Marie de La Tour d'Auvergne

Chère seur,

Sy je n'avois des assurances extraordinère de l'honneur de vostre amitié, je ne vous osserois sy souvent inportuner sur un maimme sujet, mais ayent escrit 4 fois sur saite infortunée affaire, mes scachent que vous me faites celuy de ressentir touchée par la tendresse que vous avés pour moy et de plus estent mère, mes juges de l'estat où saite action m'a misse que je considère comme estent la ruine de ma famille sy elle demeure en son entier.

Trioche me mende que personne ne le mintient en sa folie, que quelques Englois et n'a peu optenir que 3 lettres en sa faveur de seigneurs de saite nation, qui ne luy sont point parans. Il soupire sy l'on le pouvois retirer de saite malheureuse et luy faire cognoistre sa faute et cela estent le mariage se peut déclarer. Mme la p. d'Orange ne l'a point voulleu voir depuis, et dit hautement qu'elle emploira tout son pouvoir à le faire rompre.

Je suis en lieu sy éloigné que je ne say que faire et comme je vous ay déjà /2/ suppliée et le fais encore, à jointes main, de nous assister de vos conseilles et commendemens envers Trioche que pouvoir de rescevoir les deniers de vostre rente en Hollende qui pourra servir à la solitation de saite affaire qui nous est de telle conséquence. Toutes sortes de vilénies contre luy et encore plus contre elle pour parvenir à nostre juste desin nous seroit agréable et qui pouroit peut-estre servir à la faire rentrer en luy maimme. Chère seur, je ne suis pas moy maimme depuis ce coup qui m'acable et j'arois sucumbé sous le fais de ma doulleur sy Dieu ne m'assistoit puissamment.

Nous envoyons un pouvoir à Trioche de recevoir nos rentes. Je suis assuré de sa fidélité et affection et qu'il s'emploira en saite affaire, comme il doit et sauvera les commende, mes que il vous plaira de luy donner, mes sy vous sagiés qu'une personne d'hotorité et qui agiroit de vostre part et de M. mon frère

³⁰⁶ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 206.

peut servir, je vous supplerois de nous faire sait honneur que d'en n'emploier quelq'un qui je crins seroit de ceux qui esmois ce jeune fou es qui estois dans la bonne opinion et la dépence seroit sur nous, mes je remais le tout à vostre jugement qui surpassant celui de tout autre ne peut menquer /3 (5)/ ; et puis estent pas en lieu où vous pouvés apprendre ce qui se peut faire vous en pouvez juger selon vostre prudence ordinere, mon mary iroit, que sy l'on n'avoit esperance de le retirer d'où il est, qu'il seroit à propos de luy donner quelque argent. Que sy Trioche vous mendoit des raisons qui vous peussent induire à croire que ils seroit à propos je désirerois qu'il creust que cela vient par vostre commmement et ordre. Ny M. son père ny moy voullon que ce soit ou par vostre ordre sy il reçoit quelque argent sy il vus plaist de vous donne la penne et je l'espere de vostre bonté envers moy.

Je vous avois écrit emplement, par Trioche, une letre concernent Lxxxv, il me mende vous avoir envoyé mes lettres. Je vouderois assarder ma vie pour l'acomplissement de ce deseyn. Je vous avois écrit d'Ecosse où je m'estois acheminée, pensant aller en Hollende mes, l'advenue de Cromel, par le peu de résistance qu'il a trouvée, m'a fait retourner en ce lieu.

Les ministre de là font des sermons que personne ne pouroit ouïr sy l'on ne les a entendus. J'étois de ceux qui avois toujoiurs mitenus que cela estoit inpossible ce que l'on disoit d'eux, mes je vous puis assurer, chère seur /4 (6)/, que ce qu'ils prêchent n'est pas créable. Tous les sédicieux sermons des papistes ne sont rien auprès de ce qu'ils disent, puis qu'ils ne se contentent pas de parler des vivans mes ne laisse pas seulement reposer les morts en paix, tachant de difamer la mémoire du feu Roy ; et leurs prières sont plaine d'invective et ne preschent nulle doctrine et parle à Dieu sans révérence, disent des chosses qui ne se peuvent écrire sans blasfemmes horribles et sans le deshonneur de la Religion qu'ils disent de profaiser³⁰⁷.

J'adresois les lettres que je vous écrivois à M. Vincent par un vaisseau Flamen qui alloit pour La Rochelle sait assés vous inportuner, mes je en demande pardon et vous supplie de me croire pour tout le reste d'emes tristes jours, chre seur vostre très humble et très obeysente seur et servante.

x

Sy qui fait incliner son père de luy donne quelque supsistence est pour le retenir qu'il n'aille en Engleterre, car sy il y estoit une fois avec saite fille, rien ne pouroit rompre ce coup /5/ de se retirer d'où il est qu'il seroit à propos de luy fa....

Archives nationales, 1 AP 384/97

9 décembre 1650 – Utrecht

Charles Stanley

Madame,

Le bon traitement que j'ay reseu de Monsieur et de vous, lorsque j'étois en France, me feroit passer pour le plus ingrat qui fut jamais, si je ne vous tesmoignois mon ressentiment pour de si grandes obligations. Elles sont de telles nature qu'on n'en reçoit guères de pareilles que de Pères et Mères, c'est pourquoy le pardon que j'ay pris la hardiesse de demander à Monsieur et à vous dans ma précédante, et que je réittère dans celle-cy, ne diffère nullement d'avec celle que je tasche d'obtenir de ceux ausquelles, après Dieu, je suis redevable de la vie. Je m'estendrois bien davantage sur ce sujet, si je ne craignois en vous faisant souvenir de mon /2/ offence, de resveiller vostre juste colère contre moy, que le temps aura (j'espere) un peu amorti en ma faveur.

J'ay receu depuis quelques jours des lettres de l'Isle de Man par lesquelles Monsieur mon père et Madame ma mère me commandent de m'adresser à Monsieur et à vous, et que je dois recevoir vos ordres comme venans d'eux mesmes, un commandement que je n'ay nulle répugnance d'obéir puisque je

³⁰⁷ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille*, p. 207.

m'estois de moy mesme mis dans ce devoir par celle que je me donnay l'honneur de vous escrire auparavant celle-cy.

Je vous supplie très-humblement de ne pas trouver mauvais si je prens la hardiesse de vous prier de faire escrire à Monsieur Kingscott, à Monsieur van der Mas de me faire tenir de l'argent pour la subsistance /3/ en ce païs icy.

Plusieurs m'ont mandé d'Angleterre que si Monsieur mon Père ne faisoit pas sa paix avec le Parlement dans deux mois que ny luy ny acun de sa race après luy ne jouiroit jamais des terres qu'il a en ce païs là, et la dessus me conseilloyent que puisque ils estoyent assurés que ceux du Parlement ne receveroient pas Monsieur mon Père à composition que je ferois bien d'y venir moy mesme, et de la faire comme pour moy, et que quand je l'aurois fait, que Monsieur mon Père pourroit jouir de ses terres en mon nom, je n'ay pas voulu mander cecy à Monsieur Père ny à Madame ma Mère jusques à temps que j'ay eu vostre approbation là dessus.

J'espère que vous n'aurés pas si mauvaise opinion de moy que de croire que je regarde en cecy tant mon profit particulier comme le bien de nostre /4/ maison et que quelque avantage que je reçoive en cette négoce que ce ne sera que pour faire retourner les eaux à leurs sources³⁰⁸.

Mais je crains et avec raison de vous avoir desjà trop importuner, ce qui me fait vous demander deux pardons à la fois pour une personne qui n'a pas de plus grande ambition, que d'estre toute sa vie,

Madame,

Vostre très-humble et très obéissant serviteur.

Strange

Archives nationales, 1 AP 385/82

9 décembre 1650 – Culenbourg

Charles Stanley

Madame,

Vous pouriés peut-estre vous imaginer que le pardon que je vous ay demandé et que je continue à vous supplier de m'ottroyer que je l'ay fait comme par manière d'acquit et pour complaire aux commandements que j'ay receu de Monsieur mon Père et de Madame, si vous avés une telle pensée de moy, je vous supplie très-humblement de vous en désabuser en ma faveur et me croire incapable d'autres intentions que de sincères, et tout a fait portées à vous honorer et servir. Il me semble que que le plus grand tesmoignage d'un véritable zèle pour le service de le personne honorée et respecte (je n'ose dire aimée) ne peut d'avantage esclatter qu'en la recherche qu'on /2/ fait de ses bonnes grâces dans la bonne opinion qu'on a de sa générosité dans la ferme croyance et fiance qu'on a de ses conseils, et lorsqu'on s'y laisse gouverner aveuglement et sans acun réserve, je suis Madame de ce nombre qui ay pris une résolution d'avoir recours à vos bons avis pour le règlement de mes actions.

Je suis sollicité par Trioche et le colonel Ver d'aller en l'Isle de Man y trouver Monsieur mon Père sans néanmoins qu'ils ayent eu acune ordre de luy de m'y mener. Je ne sçay de quelles paroles me servir pour tesmoigner mon ressentiment de l'honneur qu'il a pleu à Monsieur et à vous me faire par la bouche de Monsieur de Villavran³⁰⁹, par lequel je m'apperseois de la continuation de vos bonnes volontés envers moy et je seray tousjours prest à me soumettre à tout ce que vous trouverés raisonnable. Je repეტray icy une /3/ partie, mais la principale de ce que j'ay dit à Monsieur Villavran ne me voulant pas donner le temps d'avoir l'honneur de vous escrire par luy, que je vous croy tous deux trop généreux pour me vouloir

³⁰⁸ Henriette de WITT-GUIZOT cite une plusieurs paragraphes de cette lettre de Charles Stanley p. 206-207.

³⁰⁹ César du Chastelier, sieur de Villavran, était un gentilhomme huguenot breton, résidant en la paroisse de Louvigné-du-Désert au nord-est de Fougères.

persuader, bien moins contraindre, de quitter celle qu'il a pleu à Dieu me donner pour femme, laquelle sera tousjours autent obeissant à vos commandements que moy, elle n'auroit pas manqué de se donner l'honneur de vous escrire si elle n'eut craint que vous l'eussiez trouvé mauvais.

Je seray en doute de ce que je dois faire et à quelle dessein me résoudre ou a celui que Monsieur Villavran m'a proposé ou a celui du collonel Ver ; lorsque j'auray receu réponse à celle-cy et aux autres importunités, que je me suis donné la hardiesse de vous escrire dans ma précédentes, je pourray prendre la résolution /4/ sur vos commendements, lesquels je n'ay pu avoir l'honneur de recevoir par escrit depuis que je suis marié.

Je vous ay desjà (ou plustost) trop importuné, ce qui me fait conclure en vous demandant pardon avec la qualité,

Madame

de vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Strange

Culenburg, ce 9 de déc : 1650.

Archives nationales, 1 AP 385/83

1651 *Le 3 septembre, Olivier Cromwell anéantit à Worcester les derniers espoirs de Charles II de rétablir la monarchie en Angleterre. Le comte de Derby aida le jeune roi à s'échapper vers la France. Mais fait prisonnier, il fut emprisonné à Chester. Condamné à mort le 11 octobre, il fut décapité le 15 octobre à Bolton. Le 31 octobre, Charlotte de La Trémoille remettait l'île de Man. C'est alors qu'elle apprit la mort de son mari de la bouche du ministre qui l'avait assisté.*

En France, le prince de Tarente, mécontent de Mazarin qui ne lui avait pas donné le commandement dans l'armée qu'il aspirait, après avoir soutenu les droits de son père à la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne contre les prétentions du duc de Rohan-Chabot, compromit son avenir en rejoignant au mois d'octobre 1651 le prince de Condé. Ses parents pour leur part restèrent fidèles à la Régente et au Cardinal.

13 février 1651 – Ile de Man
à Marie de La Tour d'Auvergne

Ce 13 de fevrier 1651

Chère seur,

Sy les obligations que je vous ay, estois de celles qui se peussent recognoistre par parolles, j'en emploirois à vous dire mes très humbles remercimens, mes celles que je reçois de vous passe tellement tout ce que j'en pouvois écrire que je me contente d'admirer en silence vos bontés et générosités envers moy donct j'ay appris quelque particularités par l'envoye de..., du >>>> icy dépaiché par Trioche et quoy que je n'aye resçu que peu de particularités ne l'ayens ossé chargé de lettres à cause de son passage par Engleterre, il me dit que vous aviés amené saite affaire à un point que sans la mort de M. le prince d'Orange³¹⁰, nous en eussions eu quelque satisfaction par vostre entremisse.

Il nous a envoyé une copie de la procuration en latin que M. son père et moy envoyons par le retour de ce garçon, qui nous avoit apporté la forme ; et pour ce que la lettre qu'il nous écrivoit a esté tellement mouillée que nous n'avons peu /2/ y trever les noms. Nous les laisons en blanc et désirons que Trioche

³¹⁰ Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, fils de Frédéric-Henri de Nassau et de Amélie de Solms-Braunfels, époux de Marie Stuart, est décédé prématurément le 6 novembre 1650 à l'âge de 24 ans.

reçoive vos advis et commendement pour les enlire de qui il vous plaira d'ordonner et insy, chère seur, vous voies que je continue à vous inportuner sur saite affaire, où je n'espère après Dieu de secours que en vous. Elle nous est de telle conséquence que sy il va en Engleterre tout est perdu et quoy que sy il plaist à Dieu de tenir le Roy, nous devons espérer quelque réparation, puisque Sa Majesté s'y porte avec passion sy esse que je conois bien de quelle humeur ets mené ceux de saite nation pour de telles chose que j'espérerois peu de contentement sy une fois il est en Engleterre avec saite malheureusse.

L'on m'a dit les offre que vous luy aviés fait sy il vouloit venir en France dans le commaendement que M. vostre fils y a, mais il est tellement perdu de saite créature qu'il a laissé tout sentiment d'honneur. Elle ne l'a jamais laissé en repos qu'il n'est chaché tous ses gens et a retenue des lettres que j'écrivois à Trioche affin qu'elle les vit sans les luy donner. Anfin, chère seur, je ne puis avoir de contantement en ma vie tant qu'il sera avec elle /3/ !

Je né eu nulle lettre de vous depuis celle où vous m'écrivés concernant Lxxxiiii je vous avois fait une emple réponse et attendois vos commendemens sur cela puisque je ne désire rien au monde avec plus de passion que de vous abéyre en toute chose. Ce porteur part avec tant de haste que je ne loisir que de vous dire, que dans toutes mes afflictions je reçois une joie extrême de voir l'estime en quoy est M. vostre fils, que je prie Dieu de conserver et de augmenter de ses grasses de plus en plus sur luy. Je finis en vous assurant que je vous seray toute ma vie, chère seur, vostre très humble et très obeysente seur et servente.

X

Archives nationales, 1 AP 384/100

21 août 1651 – Ile de Man
à Henri-Charles de La Trémoille
prince de Tarente

Monsieur,

Encore que j'écrive à M. mon frère et à Madame le suget de ma douleur sy esse que je ne puis que je ne vous en entretiene et que je ne vous supplie de me faire l'honneur d'y prendre la part que j'atens de vostre bon naturel et d'emploier vostre pouvoir à détourner ce coup, que l'on m'assure ayent esté fait contre les coutumes de Hollende est aysé à rompre. Sy vous me faites l'honneur de vous y emploier, comme je vous en supplie à jointes mains.

Trioche peut porter vos commendemens et vos leitres à ceux à qui vous jugerés à propos pour se suget. Je croiés aller moy maimé sur les lieux, mes l'impossibilité m'a retenue et m'a fait retourner d'Escosse avec bien de la penne et denger en ce lieu, où je me vois sans moyen de rien faire en saite affaire, les chemins /2/ estans inposible à passer.

J'ay écrit à Madame vostre belle-mère et à Mlle sa fille sur ce suget et ay fait de maimé à M. et Mme la princesse d'Orange et à d'autres et ce qui me donne plus de déplaisir, sait de me voir que je ne puis rien faire que de déplorer ce malheur de ma famille par la brutalle passion de saite indigne. Prenés en pitié et soing et me croiés toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionnée tente et servante.

Charlotte de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 384/99

2 septembre 1651 – Ile de Man³¹¹
à Marie de La Tour d’Auvergne

Ce 2 7^{bre} 1651

Chère seur,

Les ocations estant sy rare je ne puis en lesser passer auqunne sans me donner ce contentement de vous dire quelques parties de mes pensées n’en ayent pas de plus grandes en ma vie que de me ramentevoir le temps heureux que j’ay eu l’honneur de passer avec vous, et je ne desespère pas que, avec la grasse de Dieu, je ne puisse jouir encore de vostre chère présence.

Nous supsistons encore en ce lieu par la bonté de Dieu qui a conduit heureusement mon mary près du Roy, son souverain, avec une assez considérable suite. Il avoit dix navires avec luy qui furent amenés en ces costes par la seulle providence de Dieu ; et ausy tost après son partement nous avons esté tourmentés de vaisseaux ennemis. Il partit d’icy mercrdy 13 du passé et ..., et aborda en Enbleterre le 15 en un port de Lenquicher nommé Wyrewater. L’on me dit que la Roy l’a reseu avec beaucoup de joie et de témoignage d’affection. J’en n’atens des nouvelles particulière avec..., /2/ avec inpatience, que je crains bien ne vienderons pas sy tost à cause des navires ennemis qui rode autour de saite coste.

Trioche écrit à sa seur³¹² quelque particularités. Sy vous avée agréable de les voir de sa seur de nostre condition en ce lieu. Il eust bien du malheur à son retour, mais puisqu’il sait sauvé sans mal, sait le principal, l’estiment très fidelle et très affectionné en ce qui nous touche. Il m’a dit, chère seur, vos soing et bontés pour saite affair qui ne me peut sortir du cœur quoy qu’après saite seconde desobeysence, je ne le considère plus que comme un infidelle et prie Dieu pour sa converstion en saite calité pour saite Dalila qu’il le la livre entre les mains des Filistins. Je ne fais point de doute que ce ne soit pour sa ruine et honte !

Sy Dieu bény le Roy, j’espère que je pouré avoir plus souvent de vos nouvelles n’en n’ayent eu aucune depuis saite malheureusse affaire, mes les pennes que vous aves pris pour /3/ la défaire ne seront jamais oubliés de moy qui vous ay écrit plusieurs fois sur ce qui concerne v et lxxxv mais n’en ayernt rien apris de nous. Je ne say comment y agir. Il me semble que ce seroit le temps sy il plaisoit à Dieu de faire prospérer les bons désins. Vous pouvés croire comme il est souhaité avec passion. J’arois mille chosse à vous dire cher seur sur cela et beaucoup d’autres affaires, mes l’incertitude est dy grande des chemins que cela m’oste le courage d’écrire et me fait finir en vous assurant que je vous seré pour tout le reste d emes jours chère seur, vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Depuis ma lettre écrite j’ay appris que mon mary est très bien resçu en son país et [...] que tous s’enrolle pour le Roy [...] sous son commendement [] volontairement plusieurs places [se sont] déclaré pour le Roy

Archives nationales, 1 AP 384/101

9 septembre 1651 – Chester
Katherine Stanley

Chester, ce 9^{me} de sep^{bre} 1651

Madame,

L’honneur que j’ay d’appartenir de sy près à Vostre Altesse me donne la hardiesse d’implorer vostre secours en l’extrémité où toute nostre famille se trouve par la prise de Monsieur mon père, qui est à

³¹¹ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 213-214. Les lettres de Charlotte de La Trémoille cessent pendant six mois.

³¹² Marie Trioche, sœur de Daniel, épouse de Daniel Guérineau, sieur des Cars, était la femme de chambre de Marie de La Tour d’Auvergne.

présent prisonnier parmi les forces du Parlement. Il n'y a pas plus de 5 semaines qu'il estoit entré en ce royaume pour le service de Sa Majesté d'Escoce qui y estoit aussy venu en personne avec une armée, laquelle a esté entièrement mise en desroute. L'on ne scayt ce que le Roy est devenu, mais Monsieur mon père, avec quantité d'autres de toutes sortes de condition, a esté amené en ceste ville, où après deux ans de prison ma sœur & moy l'avons veu en nostre misérable condition ; ce qui rend la nostre mille fois plus griève & plus douloureuse par les hapréhensions que nous avons du danger où il est, ce qui nous met à la mort & y pensant assurément causera celle de Madame ma mère, lorsqu'elle en aura la cognoissance, sy en mesme temps elle ne peut estre assurée de son salut. Elle est en l'isle de Man, & je crains n'aura la permission de venir y travailler, ce qui me fait en toute humilité suplier Monseigneur mon oncle & vous Madame de prendre /2/ pitié de nos malheurs, faisant ce que vous jugerez à propos pour la préservation & délivrance de mon père, parquoy vous soustiendrez une maison tombante & rendrez la vie à ma mère & à tous les leurs qui ne cesseront jamais d'implorer Dieu pour la préservation & prospérité de Vos Altesse de qui je suis & seray toute ma vie,

Madame,

Très humble, très obeissante
& très fidelle niepce & servante

Katherine Stanley

Archives nationales, 1 AP 385/95³¹³

Sans date – Chester

James Stanley
à son épouse

Mon cher cœur,

J'ai eu ce malheur depuis que je vous ai quittée de n'avoir pas reçu une seule ligne de vous pour me reconforter, ce qui m'a profondément affligé, et ce que je vous écris maintenant contiendra nécessairement en une fois une masse de faits.

Je ne m'étendrai pas sur les détails, mais en un mot, je vous dirai que le Roi est mort ou s'est échappé à grand'peine sous un déguisement, on l'ignore encore. Tous les seigneurs du parti sont morts ou pris, à l'exception de quelques uns, peu importe lesquels. Les soldats sont dispersés, les uns en prison, les autres envoyés chez des nations lointaines ; aucun d'eux n'aura chance de servir la même cause. J'ai échappé à un grand danger à Wigan, mais celui que j'ai rencontré à Worcester était pire encore ; je n'ai pas eu ce bonheur d'y trouver quelqu'un qui voulu me tuer et me mettre à l'abri de la malice et de l'envie. Lord Lauderdale et moi ayant échappé, nous avons pris des chevaux, et nous sommes tombés dans les mains d'une troupe d'ennemis qui n'ont pas pris la peine de nous tuer ; nous avons reçu quartier d'un certain capitaine Edge, du comté de Lancaster, qui a été si courtois envers moi que tous ceux qui m'aient lui en sont redevables.

Je me suis cru heureux en étant envoyé à Chester, puisque j'avais la consolation d'y voir mes deux filles et de trouver moyen de vous faire parvenir mes lettres ; mais je crains que ma venue ici ne me doive coûter cher, à moins que Dieu tout puissant, auquel je me fie, ne trouve bon de me secourir en quelque autre manière ; mais quoi qu'il puisse m'arriver, j'ai la paix dans le cœur, et nulle autre tristesse que le regret que j'ai de votre douleur et de celle de mes pauvres enfants.

Le colonel Duckenfeld, gouverneur de cette ville, part, selon les ordres du Parlement, pour prendre le gouvernement de l'île de Man, où il vous fera connaître le but de sa mission.

J'ai examiné votre situation et la mienne, et voici l'avis que je vous donne :

Ne le recevez pas comme le conseil d'un prisonnier, car si étroitement que je suis resserré, mon âme est à moi, libre comme aux meilleurs jours, et j'aurais honte d'être contraint à vous faire dommage, fut-ce par les cruelles tortures ; j'ai obtenu pour Baggarley, qui était prisonnier dans cette ville, l'autorisation de vous porter ma lettre, je lui ai dit mes raisons, il vous les répétera ; en y cédant, vous

³¹³ Henriette de WIIT-GUIZOT, p. 238-240.

éviteriez l'effusion du sang dans notre île, et peut-être cela sera-t-il utile ici à ceux que vous aimez, mais de ceci n'ayez point de souci, et ne traitez pas, je crois que cela vous ferait plus de mal que de bien.

Prenez soin de vous-même, ma chère âme, comme de ma chère Mall, de mon Ned et de mon Billy ; quant à ceux qui sont ici, je leur donnerai les meilleurs conseils que je pourrai ; nous n'en sommes pas au même point qu'autrefois. Mon fils avec sa femme et mon neveu Stanley sont venus me voir ; je n'en dirai rien cette fois³¹⁴, sinon que mon fils me témoigne beaucoup d'affection et qu'il est parti pour Londres avec un désir ardent et beaucoup de passion pour mon service ; il est fort changé en mieux, grâce à Dieu, et il eut été une plus grande consolation pour moi si j'avais pu le laisser mieux pourvu, ou s'il eut mieux arrangé lui-même ses affaires.

Les conversations que j'ai eues ici sur l'île de Man, m'ont amené à écrire ce que je joins ici, ou du moins ont excité les désirs que Baggarley vous portera, j'espère, sous serment comme venant de moi, et vraiment, au point où en sont les choses, il vaudra mieux que vous fassiez conditions pour vous, pour vos enfants et pour vos amis, comme nous le proposons, ou comme vous pourrez vous entendre avec le colonel Duckenfeld, qui, étant un homme bien né, vous traitera sans doute avec justice, ne fût-ce que pour son propre honneur.

Vous savez combien j'aime ce lieu, mais puisqu'il est du bon plaisir de Dieu de disposer ainsi de cette nation, comme de l'Irlande, il n'y a plus rien à dire de l'île de Man, que de soumettre à la volonté de Dieu et de se procurer les meilleurs conditions possibles, tant pour vous que pour notre pauvre famille et nos amis, et ceux qui sont venus ici avec moi, et vous confiant en l'assistance de la bonté de Dieu, vous recommencerez la vie. Bien que nous soyons si près de l'hiver, le froid et le vent sont plus supportables que les attaques malicieuses d'un serpent venimeux ou d'un ennemi obstiné et perfide ; le Seigneur du ciel vous garde de leurs mains et qu'il vous bénisse ! Que le Dieu tout-puissant vous console ainsi que mes pauvres enfants, et que le Fils de Dieu, dont le sang a été répandu pour notre saint, conserve votre vie, afin que par la bonté et la miséricorde de Dieu nous nous puissions revoir encore une fois sur la terre et ensuite dans le royaume des cieux, où nous serons désormais à l'abri de la rapine, des pillages et de la violence ! Je reste donc à jamais votre très-fidèle.

Derby

Archives of the House of Stanley³¹⁵

11/21 septembre 1651 – Londres³¹⁶

Charles Stanley

Madame,

Lorsque j'étois encores en Hollande, je me donnay l'honneur de vous escrire plusieurs fois comme aussi à Monsieur sans avoir jamais eu l'honneur de recevoir vos commendements, ce que j'ay estimé une de mes grandes infortunes, encore que Monsieur de Rozemont m'ait mended qu'il avoit receu les lettres que je me donnay l'honneur de vous escrire, et qui vous les avoit envoyés en Poitou, j'antans qu'il y va avoir de grandes brouilleries en France, je prie Dieu qu'il vous rende, et vostre famille, et tout ce qui dépend de vous plus heureux, que n'a esté la nostre /2/ dans le choix de vostre parti, et qu'il luy plaise que vos désordres ne durent pas si longtemps, comme ont faits les nostres, qui semblent à présent un peu déterminées par la grande défaite des Escossois³¹⁷. M. mon Père a esté aussi bien engagée en cet affaire icy, comme dans les autres, il a eu premièrement toutes ses troupes taillés en pièces en Lancashire, où le Roy l'avoit laissé luy mesme recevant plusieurs coups de mousquets et pistolets sur ses armes sans cependant (Dieu soit loué) estre blessé. Il receut néanmoins une petite blessure au visage avec le bout d'un pistole, mais à la grande deffaite de l'armée Ecossoise et à la desroute on me dit pour certain qu'il est pris, si cela est (à porter en humain) il n'y a que l'Isle de Man qui le puisse sauver encores à grande paines. Le parti reigning à présent semblent bien se moquer de cela comme une place à suivre le reste de

³¹⁴ L'on notera que le comte de Derby était beaucoup plus indulgent envers son fils que son épouse.

³¹⁵ Traduction de Henriette de WIIT-GUIZOT, p. 225-229. Léon MARLET, p. 246-247.

³¹⁶ Deux passages de cette lettre de Charles Stanley sont cités par Léon MARLET, p. 231-233.

³¹⁷ Oliver Cromwell a détruit l'armée Ecossoise le 3 septembre à Worcester.

leurs conquêtes. Ceux qui ont peu conquis trois royaumes se raillent bien d'une place comme celle-là, ce qui me met au désespoir. Si quelque Ambassa/3/ leur estoit envoyé icy pour traiter d'une paix entre la France et cet estat, s'il avoit quelque recommandation de parler en faveur de M. mon Père, peut-estre (Dieu aydant) cela pourroit luy faire quelque bien. Je ne doute pas que vostre bonté naturelle ne vous convie à faire quelque chose pour, et en faveur de M. mon Père qui a l'honneur de vous estre si proche.

La plupart des papiers qui nous pouvoient servir en nos affaires présentes pour le recouvrement du bien de M. mon Père (qui est par arrest du Parlement ajugé à estre vendu, s'il a son bien pour plus que vie) ont esté perdu au siège de Lathom, c'est pourquoy si les papiers que vous avés en mains, et qui ont esté portés en France, par fut Mme ma grande mère, faits lors, et après le mariage de Mme ma mère ne servent, il faudra que toute nostre misérable famille mendie leur pain, ce qui m'oblige d'escire à Monsieur de Rozemont de vous supplier très humblement de m'envoyer ces /4/ papiers pour empescher la ruine totale de nostre famille qui dépend à cette heure (bien à mon grand regret) de son maintien sur la fortune.

Madame,

de vostre très humble,
et très obéissant serviteur
Strange

A Londres, ce 21/11^{ème} de sep : 1651.

Archives nationales, 1 AP 385/85

14 octobre 1651 – Chester
James Stanley
à son épouse et à ses enfants³¹⁸

Mon cher cœur,

Je vous ay envoyé jusqu'icy quelque consolation dans mes lettres, mais hélas ! je n'en ai plus aucune à vous donner ; il ne nous reste que nostre dernier et meilleur refuge, le Dieu tout-puissant, à la volonté duquel il nous faut soumettre, et lorsque nous voyons comment il lui a plu de disposer de ces nations et de leur gouvernement, il ne nous reste qu'à mettre la main sur notre bouche, à nous juger nous-mêmes, à confesser que nos pêchés joints à ceux des autres ont attiré sur nous ces malheurs et à conjurer avec larmes d'avoir pitié de nous.

Le gouverneur de cette ville, le colonel Duckenfeld, est à la tête des forces qu'on envoie contre l'île de Man ; quoi que vous pussiez faire pour le moment, la résistance viendrait, avec le temps, une affaire difficile et pénible, surtout en face de gens qui commandent maintenant à trois nations. Mon avis est donc, en dépit de mon affection pour ce lieu, que vous fassiez des conditions pour vous, pour vos enfants, vos serviteurs et pour la population, sans oublier ceux qui sont venus avec moi, afin qu'on vous permette de vous retirer dans un lieu de repos où vous n'ayez rien à faire avec la guerre ; alors, ayant le loisir de penser à vos pauvres enfants, vous pourrez en quelque manière pourvoir à leur existence, et ensuite vous préparer à rejoindre vos amis là-haut, dans ce séjour bienheureux où habite la paix, loin des dissentiments des opinions.

Je vous conjure, mon très-cher cœur, par toutes les grâces que Dieu vous a accordées, d'exercer votre patience dans cette grande et cruelle épreuve. Si quelque mal vous arrive, je serai mort, en effet, mais jusque-là je vivrai en vous, qui êtes vraiment la meilleure partie de moi-même ; quand je ne serai plus, songez à vous-même et à mes pauvres enfants ; prenez courage et Dieu vous bénira.

Je reconnois la grande bonté de Dieu de m'avoir donné une femme telle que vous, l'honneur de ma famille et la plus excellente compagne pour moi, si pieuse, et méritant si fort tout ce qu'on peut dire de

³¹⁸ James Stanley avait été condamné à mort le 11 octobre 1651. Bien que son fils ait galopé à brides abattues à Londres, il ne put obtenir la grâce de son père. Cette lettre a dû être écrite par James Stanley le 14 octobre la veille de son exécution alors qu'il s'appretait de prendre le chemin de Bolton où il sera exécuté le 15. Dans cette lettre il témoigne de la profondeur de ses sentiments envers son épouse et ses enfants.

bon, qu'il est impossible d'en dire assez ; je demande pardon à Dieu de toute mon âme, si je n'ai pas été assez reconnaissant de ce grand bienfait, et je vous demande également pardon, à mains jointes, de ce que je puis jamais avoir fait pour vous offenser.

Je n'ai pas le temps de vous en dire plus long ; je prie le Tout-Puissant de vous bénir, ainsi que ma chère Mall, Ned et Billy. Amen ! Seigneur Jésus !

Ma chère Mall, mon Ned et mon Billy,

Je me souviens combien vous étiez tristes de me voir partir ; mais j'ai peur que votre chagrin ne soit redoublé quand vous apprendrez que vous ne me verrez plus en ce monde ; je vous recommande à tous de lutter contre votre douleur ; vous êtes tous de naturel à ce que cela puisse vous faire beaucoup de mal ; mon désir et ma prière à Dieu est que votre vie soit heureuse ; cherchez à la mener le plus saintement possible et à éviter le péché autant que vous pourrez.

Je puis bien maintenant vous donner ce conseil, ayant présentement un tel sentiment des vanités de ma vie, que mon âme en est remplie de chagrin ; mais je me réjouis de penser que toutes les fois que j'ai loué Dieu avec une pieuse dévotion, mon âme a été remplie de joie ; ce sera ma félicité éternelle.

Aimez bien l'archidiacre ; il vous donnera de bons conseils ; obéissez gaiement à votre mère et ne l'affligez pas ; elle est votre exemple, votre gardienne, votre conseiller, votre tout, après Dieu ; il n'y aura jamais personne qui la surpasse en mérite. On m'appelle, et ceci est la dernière lettre que je vous écrirai. Que le Seigneur mon Dieu vous bénisse et vous garde de tout mal ; c'est là ce que demande votre père dans un moment où sa douleur est si amère de quitter Mall, Neddy et Billy. Souvenez-vous de moi.

Derby

Archives of the House of Stanley³¹⁹

30 octobre 1651 – Londres

Charles Stanley

Madame,

Quoy que les malheurs prévus n'affligent pas avec cette extrême excès comme celles qui (tout ainsi que le foudre du ciel nous surprennent avec l'étonnement, et le mal d'une accident, néanmoins ce malheur des malheurs qu'il a pleu à Dieu de foudroyer sur nostre famille est d'une telle nature que sans l'assistance du Ciel nous eussions certainement succombé sans un si furieux coup de sa colère, lequel il nous faut pourtant confesser juste (quoy que remplie de l'extrémité de tout mal) comme luy estant incapable de commettre l'ombre d'une injustice, bien moins l'effet il ne faut pas, il est impossible de sonder dans les secrets de cette divine providence, il faut avec humilité se sousmettre à ses décrets ; et encore que les assistances qui vous a pleu employer pour sauver la vie de ce qui estoit (après Dieu) à nostre famille, ce que nous avons de plus cher en ce monde, n'ont réussi ny à vostre souhait, ny au nostre, nous ne vous avons néanmoins pas moins d'obligations que s'il eut pleu à Dieu par vostre moyen et entremise de le nous conserver en vie et prospérité et de supplier vostre assistance pour Madame ma mère qui est à cest heure entouré de ses ennemis, qui sont allés l'assaillir en l'isle de Man, et qui ne sçait rien (selon que nous en pouvons conjoturer) du grand malheur qui luy est arivé, et à toute la famille.

Nous avons pourtant cette consolation (ma femme et moy) que de recevoir de /2/ Monsieur mon Père (avant sa mort) nostre pardon et sa bénédiction pour ce que nous avons commis à son dessin, et bien plus qu'un simple pardon, car avant son trépas il luy a pleu tesmoigner à ma femme autant de bonté et de tendresse que si elle eust esté sa propre fille (et sa bien aimée) et qu'elle n'eust jamais rien commis pour l'offenser³²⁰.

Je ne vous veux pas davantage importuner, seulement vous souhaitter (et pour lequel je priray Dieu) toute sorte de bonheur en cette vie, et en celle qui est à venir, vous vouont une gratitude perpétuelle pource qui vous a pleu faire en faveur de Monsieur mon Père, ne doutant nullement que vous auré la

³¹⁹ Traduction de Henriette de WIIT-GUIZOT, p. 235-238. Léon MARLET, p. 252-253.

³²⁰ *Ibid.*, p. 241-242.

bonté de faire ce qui vous sera possible pour la conservation de Madame ma Mère, et que vous ne trouverez pas mauvais la hardiesse que pren,

Madame,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur

C. Derby

Londres, ce 30^{ème} d'oc : 1651.

Archives nationales, 1 AP 385/86

2 décembre 1651 – Londres

Charles Stanley

Madame,

J'ay receu la vostre du 22 de 10^{bre} que vous me faissiés l'honneur de m'escire et selon vostre commendement, je vous importune à présent afin de vous laisser sçavoir l'arrivée de Madame ma mère en Engleterre, et qu'elle sera (Dieu aydant) bientost icy. Il faudroit qu'elle fust bien ingrate si elle ne reconnoissoit les obligations qu'elle vous a de vous estre tant interessé pour la conservation de ce qui luy /2/ est (comme aussi à toute la famille) le plus cher en ce monde.

La honte de n'avoir encore jamais pu rencontrer les occasions de vous tesmoigner mes très humbles services (autrement que par mes voeus pour vostre prospérité et tesmoignages par escrit) me ferme la bouche, m'emprestant de vous en assurer davantage jusques à ce que je pourray acquérir l'honneur de vous pouvoir monstrier par effet avec combien d'ambition et de zèle j'aspire de mériter le tiltre,

Madame de

Vostre très humble

et très obéissant serviteur

C. Derby

Ma femme vous baise très humblement les mains et vous remercie du souvenir qui vous a plu avoir d'elle.

De Londres, le 2 décembre 1651.

Archives nationales, 1 AP 385/87

1652 *Charlotte de La Trémoille se rendit à Londres pour obtenir la levée de la séquestre pesant sur les biens relevant de son douaire³²¹. Sa seconde fille, Catherine, fut recherchée par un veuf de vingt ans son aîné : Henry Pierrepont, marquis de Dorchester. Ce mariage était avantageux et la comtesse de Derby donna son accord.*

Henri-Charles de La Trémoille après avoir opéré avec peu de succès en Saintonge, rejoignit au début du printemps le prince de Condé à Paris. Le 2 juillet 1652, lors du combat du faubourg Saint-Antoine, il eut son cheval tué sous lui. Après la mort du duc de Nemours, tué en duel par le duc de Beaufort, Condé lui confia le commandement de son armée. Après la débandade du parti des princes, Henri-Charles de La Trémoille retourna aux Provinces Unies où il resta trois ans.

25 mars 1652 – Londres

³²¹ Sonja KMEC, “Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby”, *op. cit.*, p. 11.

à Marie de La Tour d'Auvergne³²²

Chère seur,

Dans mes rudes espreuves, rien n'estoit plus désiré de moy que l'honneur de vos lettres, par où je reconnois tant d'amitié pour saite misérable, et de compation des maus que je soffre, que je confaisse que sy mes douleurs estois consolable, vous les pouriés adoucir, mais hélas ! chère seur, je ne suis plus capable que de plaindre et pleurer, puisque toute ma joie est dans le tombeau, et je me considère avec étonnement d'avoir peu souffrir tous mes maus et estre encore au monde, mais ça esté la vollonté de Dieu, qui m'a assistée sy puisement que je ne me connois pas moy-maime d'avoir peu survivre à toutes mes misères.

Le récit vous en seroit trop ennuieux ; enfin chère seur tous les âpres malheurs qui peuvent ariver, je les ay endurés et me furent aportés et a annoncés par les meurtriers de mon bien, avec toutes les circontences imaginable pour m'acabler, et sait en quoy j'ay senty des merveillesse assistance de mon Dieu et de ne m'estre point désespéré comme humainement des sages /2/ esprits plus fort que le mien s'y pussent portés, mais sait..., saite Providence qui m'a conduite et qui, dans ma misère, me donne suget d'admirer sa bonté envers moy et de le manifester dans les senglots de l'admirable fin de ce glorieux martire qui a montré une constence émerveillable, et rien me pouvoit esbrenler un peu que la pensée qu'il avoit du misérable estat en quoy il me prévoict devoir estre ; en ses derniers lettres me donne des tamoignages bien au desus de ce que je pouvois justement attendre de sa bonté ; et ses derniers commendemens m'ordonne de vivre et d'avoir soing de ses enfans ; et sait ce qui me soutient dans mes afflictions, que mon fils, le conte de Derby, n'allège aucunnement, luy et elle m'estant en n'amertume d'esprit.

Mais sait la vollonté de Dieu, qui me détache tout à fait du monde et m'en fait voir les vanités ; et sy je n'estois obligée pour les miens en la poursuite de mes affaires je n'y serois plus, qui sont encore en un estat assez incertain. Il est vray qu'en une de leurs cours après des pennes incroyable, j'ay fait vérifier mon construct de mariage /3/, qui me donnoit des terres outre mon douère, acheté de mes deniers, qui est tout ce que j'ay pour mes cins enfans, mais en une autre de leurs cours, il faut que j'aye main levée pour recevoir le reveneu de terres, et sait où mes ennemis s'éforce de me rendre incapable, et sy cela advient, il faudra présenter requeste au Parlement, qui est une chosse fort difficile et très longue. L'on me fait atendre que je ne pouré sortir selon mon désir et ce sont les plus puisens qui me le font espérer. Dieu a jusques icy bény mes pennes et m'a fait trouver des amis et supsistence, ayent perdu tous mes meubles, et seulement la vailleure de 400 escus de vaiselles d'argent m'ayent estés allouée pour venir de l'île de Man icy et rien du depuis.

Voilla le misérable estat de ma vie, que je désirerois de finir avec vous, mais je ne say encore de qu'il demendera de moy, qui avois mille chosses à vous faire sçavoir, mes je n'osse écrire que peu et ce m'eut esté bien de l'alègement sy vos troubles et confusions vous eussent permis de mestre en effait le désing qu'il vous plaisoit devoir de me faire dire vos douleurs /4/ de la miene par un des vostres qui vous eust porté mes sentimens et désirs dans ma lamentable condition.

Je ne lesse pas de recevoir les offres qu'il vous plaist de me faire, avec toute la recognoissance donct je puis estre capable et des resentimens très grads de l'honneur qu'il vous plaist de me faire, de m'avoir chosie, dans ma povre condition, avec des personnes sy considérable pour présenter au baptesme Mlle vostre petite-fille³²³. Je la souhaiterais en l'estat qu'elle a esté pour recoignestre saite grasse de la

³²² La lettre était adressée à " Monsieur de Rosemont chés le Sr Froisart, couturier en la plasse du pont St-Michel vis à vis de Lamoureux patisier à Paris.

³²³ Charlotte-Amélie de La Trémoille, premier enfant de Henri-Charles de La Trémoille et de Emilie de Hesse-Cassel, est née le 3 janvier 1652 au château de Thouars. Dans ses Mémoires, elle compte qu'elle fut baptisée le 12 mars 1652 par le ministre Jean Chabrol. Elle eut pour parrains : Guillaume VI de Hesse-Cassel, Frédéric de Hesse-Hombourg, Maurice de Nassau-Hadamar et le maréchal de Turenne et pour marraines, outre la comtesse de Derby, la duchesse des Deux-Ponts, l'abbesse de Hervort, la duchesse de Weymar, l'électrice Palatine et Mlle de Bouillon.

façon que je désire. Elle aura mes prières à Dieu, affin qu'il luy plaise de la bénir et de luy en donner autant que ceux qui le l'ont misse au monde, luy ayent désiré, la voullant mestre dans mes prières avec ce qui me reste de plus cher.

Trioche écrira à sa seur pour les rentes de Hollende, et je finiré ce povre discours par mes désirs de détourner les maux qui menace la povre France et que il fasse la grasse à ceux qui la gouverne de ragarder à nos misères et de détourner ses jugemens. Je say en quels tourmens tous ces désordres vous metent, de quoy /5/ l'on parle diversement. Dieu envoye l'union où elle doit estre, et me donne de pouvoir mestre enn'effais mes désirs, qui est d'estre rassemblée avec vous pour passer le reste de mes tristes jours avec ma chère seur, qui est la seule pensée qui me plaise et sy j'aye l'effait de ce que l'on m'a déjà donné, j'auré moyen d'ellevier mes enfans aprochent de leur condition, mes deux derniers fils³²⁴, estent de très grande espérance : sains, grands et bien fais pour leurs âges, aprenants, et surtout le plus jeune qui, je croy, sera très savent. S'il plaist à Dieu de les bénir et de les rendre dingne d'un tel père. Ils ne cognoiteront sans doute l'honneur qu'ils ont d'appartenir à tant d'ilustres personnes. Il me tarde qu'ils n'aye l'honneur de vous voir, et moy de vous assurer que rien n'est plus a vous que saite infortunée qui vous sera tout le reste de mes languisans jours, chère seur, vostre très humble et très obeysente seur et servante

X

Qui /6/ manque bien vos advis qui me servirois de loy dans mes affaires ; et je vous demande mille pardon sy je ne respons pas comme je deverois à l'honneur de vos lettres. Certes, j'ay un esprit qui n'est capable que de plainte, et outre cela j'ay des affaires continuelles qui ne me donne aucun loisir. Ce n'est pas que je ne resente vos bontés envers moy et que ne ne les admire, et vous conjure de m'envoyer quelque fois de vos dingnes lettres.

Archives nationales, 1 AP 384/102³²⁵

6 août 1652 – Londres
à Marie de La Tour d'Auvergne

Ce 16 d'oust 1652, s. v.

Chère seur,

Ce ne m'est pas une petite augumentation de misère de me voir comme privée de ce qui me peut un peu soulager qui est de recevoir et sçavoir vos nouvelles. J'us sait honneur par M. Pré qui m'avoit promis à son retour d'Ecosse de ne retourner pas sans mes lettres, mais ne sçachent pas quend ce pourra estre je ne peu demeurer plus longtemps sans vous rendre ce devoir & j'en recherchois le moyen il y a quelque temps de le pouvoir faire surement quend M. de Bavière m'a assuré qu'il le l'enveroit à Monsieur vostre fils, qui je m'assure me fera la faveur de vous l'envoyer bien surement. Ledit Sr. de Bavière m'a dit la mort de M. vostre frère³²⁶, ce qui m'a autant surpris que affligé et je ne puis, chère seur, que je ne joinne mes plaintes aux vostres et sait tout cr que je puis faire et qui est la seule chose qui est propre à mes malheur /2/ et à ma triste condision je prie Dieu qu'il vous soulage et sait de luy que nous devons attendre nostre consolation.

Il faut que je finisse ce discours et vous entretiene d'un de tout autre nature qui est d'un party pour vostre nièce, Caterine, et en cela vous voirés comme Dieu n'abandonne point ses enfans. J'estois bien loing de penser dans nostre povreté à un tel mariage ny maimé à aucun. Le nom de ce seigneur est le

³²⁴ Edward et William Stanley.

³²⁵ Cette lettre a été transcrite par Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, op. cit, p. 273-274 et des extraits en ont été donnés par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 262-265.

³²⁶ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, est décédé le 9 août 1652 à Pontoise, alors qu'il avait fait sa paix avec Mazarin et qu'une brillante carrière s'ouvrait à lui.

marquis Dorchester³²⁷. Il a esté marié, mais n'a que deux filles, protestant, âgé de 44 ans, sage, abille et savent ; riche de 14 mille livres sterlen par an, ses frères et ses seurs partagés et argent en bource. Les meilleurs et plus grands partis d'Engleterre luy ont esté offers, et il nous a recherché. Je ne puis rien luy donner jusques à ce que mes affaires soit faite, qui ne me sera pas une petite ayde que saite allience. L'affaire fut concluer en 3 jours, et m'avoit fait /3/ prometre de tenir le tout segret, jusques à ce que le tout fut conclu ; autrement je n'eusse eu garde de passer saite affaire sans vostre consentement ny celuy de M. mon frère et vous en demende pardon. Mais, chère seur, vous sçavez quel assart les lettres courent en ce temps, et que sy l'affaire eust esté découverte devient la conclusion, l'on y eust mis beaucoup d'enpaichement, tant de personne y avois prétendeu, et surtout son segon frère, qui croiet qu'il ne se mariroit jamais et qui a des fils. Sait de Dieu que me vient ce bien. Je le supplie d'y envoyer sa bénédiction sur elle et luy, qui, je croy, seront mariés dans un mois. Il luy a donné une bage et une fermeture de bras de dix mille escus. Elle sera dans l'abondence. Monsieur son père avoit grande connoissance avec luy et s'apelois frères, mes je ne l'avois jamais veu /4/ devient cecy.

J'espère que Dieu aura le maimme soin des autres, qui sont sous ma charge. Je n'y connois rien que de bon en eux et d'agréable. Pour l'ené, il est pire que l'enfant prodigue, car je ne voy rien de cela en luy, ce qui me fait souvent resouvenir de ce que c'est martire me disoit de luy devant qu'il allast en France, que il n'en n'avoit nulle bonne opinion, car disoit saite sainte âme, il n'a point de honte de ses fautes, et ne le jamais veu rougir de toutes celles qui fait. Hélas ! je me flatois, mes il le connoisoit mieux que moy. Il n'y a eu jamais un sy malicieux esprit que de saite femme, qui n'a rien de bon ny d'agréable³²⁸.

Je vous ay longtemps inportunée mais vous me le pardonnerés. L'on dict mille biens de M. vostre fils et je vous assure que dedans mes maux, j'en ne une grande sçatification, comme ausy que M. son frère est evesque de Poitiers, >>>> un grand advantage /5/ pour la maison, que je prie Dieu de bénir et qu'il me fasse la grasse de finir me douloureux jours près de vous. Quend je pense à cela, cela me tient en vie et je veux encore espérer saite félicité, après toutes mes âpres douleurs. J'abuse de vostre bonté, mais vous me pardonnerés et me croirés comme je le suis de toutes les puissances de mon âme chère seur vostre très humble et très obéysente seur et servante.

J'écris à Mme vostre belle-seur³²⁹, M. son mary m'avoit fait l'honneur de m'écrire sur ma perte avec beaucoup d'affection, mes pas un de M. et Mmes ses frères et seur.

X

Archives nationales, 1 AP 384/103

4 décembre 1652 – Londres
à Marie de La Tour d'Auvergne

De Londres, ce 4^{ème} de dé^{bre} 1652

Chère seur,

Sy j'avois quelque chose à vous dire qui vous peut apporter quelque contentement, je me donnerois sait honneur souvent, mais ne ne vous puis rien apprendre que de fâcheux, pour ce qui me regarde. Le mariage de vostre niece a esté achevé et quoy que ce seigneur soit riche et de qualité, sy esse que je le rendue pas sy heureusse que je souhaitterois. L'on me fait espérer mieux, mais ce qui me

³²⁷ Henry Pierrepont, marquis de Dorchester, né en 1607, était le fils de Robert Pierrepont, 1^{er} comte de Kingston-upon-Hull et de Gertrude Talbot. Le mariage fut célébré au mois de septembre 1652. Le marquis de Dorchester décéda le 8 décembre 1680 à Londres à Chasterhouse Yard. Ils n'eurent qu'une fille qui mourut tout enfant.

³²⁸ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 265-267.

³²⁹ Eléonore de Bergh (1613-1657), veuve du duc de Bouillon.

consolle, elle se gouverne avec une sagesse et patience admirable et certes elle acquiert une réputation sans exsenple³³⁰.

Vostre neveu est toujours de maime et je vous supplie très humblement chère seur de croire que les obligations que je vous ay pour vos /2/ soins, envers luy, sont resents de moy comme je dois et que je ne sais que fâchée qu'ils ont esté enployés envers une personne qui en est sy indigne j'oserois bien assurer que sy ses frères avois le pareil bonheur qu'ils ne l'oublirois jamais et le reconnoiterés pour leur plus grand. Mais affaires sont en un estat d'estre bientost jugés et j'en apréend, puisque mes témoins ont esté les plus grand ennemis de ce qui me feut sy cher, mais Dieu n'abandonnera pas saite povvre et désolée famille.

Vos désordre de France et surtout en ce qui concerne M. vostre fils, adjoute afflictions à mes misères et, certes, chère seur, je suis preste de sucomber sous toutes mes espreves que je m'assure vous plegnés /3/ comme je fais, tout ce qui vous fâche du plus profond de mon cœur. Il est arivé icy un envoyé que l'on nomme Bourdeaux³³¹, mestre des requestes et intendent de la justice en Picardie. Je ne say il est connu de vous et sy je luy pourois estre recommandée. Vous jugerés mieux que moy ce qui est nécèsère, car cher seur, je suis comme acablée de maux. Pardonnés donc à toutes mes fautes puisqu'il ne proviene pas de menque à reconnoitre le respect que je vous dois, qui ne sera jamais oublié de moy qui vous suis de cœur et d'âme, cher seur, vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 384/104

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 1er juin 2009

³³⁰ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille*, p. 267-268

³³¹ Antoine de Bordeaux, Mazarin souhaitant établir des liens semi-officiels avec Cromwell l'avait en 1652 chargé de représenter la France comme simple envoyé. Le régime cromwellien paraissant s'installer dans la continuité, il lui attribua en 1654 le titre d'ambassadeur. A la Restauration, Charles II ne voulant pas recevoir Bordeaux, celui-ci quitta l'Angleterre le 27 juillet 1660. Solange DEYON, *Du loyalisme au refus : les Protestants français et leur député général entre la Fronde et la Révocation*, Publications de l'Université de Lille III, Villeneuve-d'Ascq, 1976, p. 102-103.